

CORSE : élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) pour le territoire de la Corse

<https://www.registre-dematerialise.fr/4869/>

Dates

Du 23/10/2023 09:00 au 24/11/2023 17:00

Siège

Office de l'Environnement de la Corse (Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica)
14 avenue Jean Nicoli 20250 CORTE CORTI

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E23000027/20 en date du 4 août 2023 - Tribunal Administratif de BASTIA

Arrêté d'ouverture

Arrêté n°23/571CE en date du 19 septembre 2023

Président

Madame Catherine FERRARI

Commissaire enquêteur(ice)

Madame Carole SAVELLI Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA

Commissaire enquêteur(ice) suppléant(e)

Madame Marie-Christine CIANELLI

Maître(s) d'ouvrage
Collectivité de Corse

Contributions

Contribution n°1 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 23 octobre 2023 à 19:01

Contribution:

Cette enquête publique devrait concerner toute personne propriétaire ou locataire qui paye une taxe d'ordures ménagères Et pas seulement ceux qui sont au courant par hasard. (RCFM ou autre info...) Cordialement

Annotation : Synthèse de l'observation n°1 : Observation anonyme souhaitant que les locataires et propriétaires, payant une TOM, aient un accès immédiat à ce projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.8 du rapport.

Contribution n°2 (Web)

Par ANTOINE pasqualini

Déposée le mardi 24 octobre 2023 à 06:48

20620 BIGUGLIA

Contribution:

Beaucoup de papiers dans cette présentation, mais aucune information sur le coût d'investissement de ce projet, ainsi que du futur coût d'exploitation, duquel découlera la taxe d'ordure ménagère pour les particuliers, et aussi la tarification pour les entreprises.

Personnellement, ma taxe OM s'élevait à 400 € en 2015, elle est aujourd'hui de 880 €, et je ne produis pas davantage d'OM, nous sommes 2 personnes sous le toit. On payait bien moins du temps de l'enfouissement. Aujourd'hui, les communautés de communes utilisent tout leur budget pour les OM, et en plus elles sont déficitaires, par démagogie, peur de faire payer aux administrés leur gabegie. Alors, éluder l'aspect tarifaire, avec caution personnelle de ceux qui s'engageront sur les chiffres, c'est indispensable. Eh oui, on s'est fait bananer une fois, alors on veut des garanties et des chiffres. Et dans ce contexte, je suis vraiment opposé à ce plan qui va nous ruiner un peu plus.

Annotation : Synthèse de l'observation n°2 : Observation de M. Pasqualini se plaignant du manque d'informations concernant le futur coût d'exploitation, ainsi que du montant actuel de la TOM. Il constate que l'enfouissement est plus intéressant, et que sa communauté de communes pratique une mauvaise gestion. Il demande un engagement sur "l'aspect tarifaire" de la Collectivité porteuse du projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.7 et 4.8 du rapport.

Contribution n°3 (Web)

Par PAPI jean-louis

Déposée le mardi 24 octobre 2023 à 13:32

lieu dit colombina

20129 Bastelicaccia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°186

Contribution:

Bonjour, pourquoi continuer à enfouir les déchets ou lieu de construire un incinérateur pour certains déchets ,ce qui permettra de produire de l'énergie et réduire les taxes avec moins d'intervenant. Pour les autres déchets qui sont compostables continuer leurs valorisations.

Annotation : Synthèse de l'observation n°3 : Observation de M. PAPI estimant que la construction d'un incinérateur pour certains déchets contribuerait à une baisse des taxes tout en créant de l'énergie. Il considère que l'enfouissement n'est pas une solution. Il estime qu'il faut continuer la valorisation des déchets compostables.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°4 (Web)

Par CASALONGA

Déposée le mercredi 25 octobre 2023 à 21:32

3 chjassu di l' ARTIGIANI

20220 PIGNA

Contribution:

Je suis défavorable à l'utilisation de carburants dits « biocarburants » pour cette centrale: - Le choix de carburants organiques ne correspond pas aux solutions de lutte contre le réchauffement climatique car la production de ces carburants organiques nécessitent la combustion de beaucoup d'énergie fossile pour leur production et leur transport. - Ces carburants organiques sont majoritairement produits hors de France et totalement hors de Corse. Leur importation pèse sur la balance commerciale de la Corse et nous met en dépendance avec les pays les produisant. La possibilité d'utiliser partiellement la biomasse locale issue du bois n'a pas été étudiée. - Ces carburants sont très chers et leur coût d'utilisation sera donc une charge financière importante pour les citoyens utilisateurs de l'électricité produite. - Les énergies renouvelables, produites localement, permettent une électricité à moindre coût et apportent des emplois et des retombées financières sur le territoire. Si en 2010, le coût actualisé de l'énergie moyen pondéré mondial de l'éolien terrestre était 95% plus élevé que le coût le plus bas de

production d'énergie fossile; en 2022, le coût moyen pondéré mondial des nouveaux projets éoliens terrestres était inférieur de 52 % à celui des solutions alimentées aux combustibles fossiles les moins chères. Le coût actualisé de l'énergie moyen du solaire photovoltaïque était 710 % plus chère que la solution alimentée aux combustibles fossiles la moins chère en 2010, mais coûtait 29 % de moins que la solution alimentée aux combustibles fossiles la moins chère en 2022. - La combustion de ces carburants génère de la pollution atmosphérique, notamment des particules fines, qui est toxique et que les énergies renouvelables ne produisent pas. - La production d'électricité, principalement dans des grosses centrales, génère des besoins d'infrastructures en transport d'électricité avec les pertes induites par ce transport. Une production d'électricité renouvelable répartie sur le territoire réduit ces besoins en infrastructure de transport et ces pertes. Ce projet est donc un projet du XXème siècle et non un projet du XXIème siècle. Ce projet est déjà obsolète avant même sa construction et condamne les citoyens à payer une électricité chère sur les décennies à venir, à subir la pollution atmosphérique générée et à subir les pénuries ou variations de prix des carburant organiques choisis pour cette centrale.

Annotation : Observation n°4 : Observation sans rapport avec l'enquête publique. Elle concerne l'enquête publique sur la centrale du Ricanto.

Contribution n°5 (Web)

Par Halewa catherine
Déposée le jeudi 26 octobre 2023 à 10:33
Poretta
20137 Porto vecchio

Contribution:

Au moment où la majorité des scientifiques s'accorde à reconnaître que l'action humaine impacte le climat, où le pape François multiplie ses interventions, exhortant l'homme à cesser de détruire, on ne peut qu'être édifié devant tant d'arrogance et de cupidité. Arrêter de produire des déchets inutiles, recycler, valoriser devrait être la priorité des dirigeants et des administrés. Une vie consacrée à importer des choses qui vont remplir les décharges, consommer du sur emballé pour tout enfouir et incinérer c'est embarquer le monde dans un suicide collectif

Annotation : Observation n°5 : Observation de Mme Halewa qui estime que le tri, le recyclage, la valorisation des déchets ainsi que la diminution des emballages et suremballages devraient être l'objectif prioritaire de tous et que ces actions sont une nécessité pour réduire l'impact sur l'environnement car elle considère que l'enfouissement et l'incinération ne sont pas une solution ni à court terme ni à long terme.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°6 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 26 octobre 2023 à 15:55

Contribution:

C'est le problème des ordures ménagères qui est difficile à résoudre !!! Faut il un ou plusieurs incinérateurs Peu polluants ?

Annotation : Observation n°6 : Observation anonyme estimant que le problème vient des ordures ménagères. L'auteur de l'observation s'interroge sur la nécessité d'un ou plusieurs incinérateurs.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°7 (Web)

Par ANDRÉ Jean-sampiero

Déposée le vendredi 27 octobre 2023 à 20:14

U Mucile arbo

20220 MONTICELLO

Contribution:

Il faut arrêter de faire profiter les mêmes financièrement sans penser à notre avenir, à celui de nos enfants et à notre terre. Le bras levé ne doit plus être qu'un symbole il faut qu'il soit réaliste en bloquant tout ce qui nous paraît injuste pour notre terre et ses habitants.

Annotation : Synthèse de l'observation n°7 : Observation de M. André qui souhaite que l'on arrête un enrichissement de quelques uns sur un tel projet au détriment des générations futures.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°8 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 11:10

Contribution:

Le plan des déchets n'a pas de vision à long terme et permet à ceux qui sont déjà plus que plein de se gaver encore. STOP!

Annotation : Observation N°8 : Observation anonyme contre le projet. L'auteur de l'observation considère que des personnes font trop de profits par la gestion des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°9 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 19:04

Contribution:

Les causes du problème sont nos comportements individuels. Nous sur consommons (voitures énormes changées tous les 2 ans, vêtements jetables, aliments sur emballés,...). Rejetons ce plan de traitement des déchets qui n'en est pas un, mais changeons aussi nos mentalités. Garder au maximum ce qui fonctionne encore, réparer, partager, sont les bases d'une réduction des déchets et du coût de leur traitement. Quid d'un budget de communication et d'éducation des petits et grands sur ce sujet? Remplir sa poubelle de contenants divers en rentrant des courses est une aberration. Aucune solution allant dans ce sens n'est proposée. Pourquoi ne pas taxer durement ces pratiques. Que le producteur de ces déchets qui nous sont imposés soit taxé. En attendant, le tri et le recyclage sont les seules solutions acceptables pour limiter la pollution de l'air et de l'eau que génèrent l'enfouissement et l'incinération, l'extraction de matières premières, les émissions de CO₂ qui en découlent,...et donner à nos enfants une chance de vivre correctement. Encore faut-il avoir à sa disposition des déchetteries et des espaces dédiés aux objets en bon état directement réutilisables. Nous n'en prenons pas le chemin, les services de ramassage d'encombrants sont réduits quand ils ne sont pas supprimés. Les dépôts dans la nature sont donc de plus en plus nombreux, de la canette par la fenêtre de la voiture aux gravats et encombrants divers, la Corse est souillée. Aspirer à une autonomie est louable, je partage ce sentiment, mais celle-ci passe par notre capacité à gérer correctement nos déchets, à produire des aliments sains, avec une eau en quantité suffisante et une énergie la plus propre possible,... Vaste programme dont on peine à distinguer les prémices.

Annotation : Observation n°9 : Observation anonyme Cette personne estime que la production des déchets est la résultante de comportements individuels de surconsommation et qu'ils doivent changer. Cette personne préconise : -un budget pour la communication et l'éducation à destination des enfants et adultes sur le thème du tri, du recyclage, de la valorisation des déchets ainsi que la diminution des emballages et suremballages -un nombre de déchetteries et de service de ramassages d'encombrants en nombre suffisant pour répondre au besoin -la taxation à la source des producteurs de déchets pour réduire l'impact sur l'environnement Est défavorable au présent plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6/4.7/4.8 du rapport.

Contribution n°10 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 19:08

Contribution:

Le vote est ma contribution

Annotation : Observation n°10 : Observation anonyme précisant que le vote est sa contribution.

Contribution n°11 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 20:03

Contribution:

Un peu de courage politique et installer un incinérateur !!!!!!!

Annotation : Observation n°11 : Observation anonyme demandant l'installation d'un incinérateur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°12 (Web)

Par Bastelica Béatrice

Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 20:26

Village San-Gavino-di-Fiumorbo

20243 San-Gavino-di-Fiumorbo

Contribution:

Il est temps que la dérive mafieuse s'arrête... Aimer la Corse notre terre n'ai pas que de le dire à qui veux l'entendre... il faut la protéger et cela passe en effet par les déchets.. Moi même je fais le tri sélective, j'ai investi dans des bacs alors les Corses doivent s'autodiscipliner... Que font nos élus ?. .. pas assez de prévention, pas assez de poubelles et bacs pour le tri .. trop de profit une fois élus malheureusement.

Annotation : Observation N°12 : Observation de Madame Bastelica. Elle met en avant la dérive mafieuse du traitement des déchets, réclame une prise de conscience des élus, la mise en place de moyens matériels (plus de bacs, containers) et pédagogiques (prévention, information de la population).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°13 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 20:58

Contribution:

En tant que riverain du site d'enfouissage de déchets de Vighjaneddu, je souhaite exprimer mon profond mécontentement concernant les odeurs persistantes émanant de ce lieu. Ces désagréments olfactifs nuisent à la qualité de vie quotidienne, limitent nos activités en extérieur et soulèvent des préoccupations quant aux possibles impacts sur la santé. Il est essentiel que des mesures soient prises rapidement pour résoudre ce problème et garantir un environnement sain pour tous les résidents des alentours.

Annotation : Observation n°13 : Observation anonyme d'un riverain du site d'enfouissement de Viggianello exprimant son mécontentement sur les nuisances olfactives liées au site. L'auteur de l'observation souhaite que des mesures soient prises pour remédier à ce problème.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 1, 2 et 4.7 du rapport.

Contribution n°14 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 07:12

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°22, N°31

Contribution:

Le choix du CSR et des usines qui vont avec est un très mauvais choix selon moi : coûteux, polluant pour l'environnement, dangereux pour la santé. Fabriquer des CSR est déjà polluant et on brûle des déchets qui, eux, sont inertes donc non polluants en l'état. La fabrication de CSR produit aussi des mâchefers et autres matières très toxiques, qu'il faudra enfouir dans des centres spéciaux qu'on n'a pas en Corse (autres coûts à venir...). Enfin, il faudra bien faire quelque chose de ces CSR, mais la filière est incertaine : qui va nous les acheter ? Va-t-on faire d'autres usines en Corse pour les utiliser ? avec d'autres rejets toxiques dans l'environnement ? L'exécutif avait parlé de l'importance d'une régie publique des déchets, pour empêcher l'emprise des affairistes et mafieux, on en est loin dans ce plan ! Enfin, un des arguments des porteurs de ce plan, Syvadec en tête, est de dire qu'il n'y a pas d'alternatives et que l'urgence d'agir oblige à faire ces usines, or le plan déchets de 2016 avait élaboré une vraie alternative, avec séparation des déchets dès le départ, en commençant par les biodéchets, et organisation d'une collecte en porte-à-porte. Dans d'autres régions où cette démarche a été mise en place, il n'a fallu que 2 ans pour atteindre 65% de recyclage. Les usines ne seront pas en service avant 2017, quelle perte de temps, pour un résultat déplorable !

Annotation : Observation n°14 : Observation anonyme considérant que le choix des CSR et des usines comme mauvais. L'auteur de l'observation considère que c'est un choix coûteux, polluant et dangereux pour la santé de brûler des déchets non polluants en l'état. Il estime que cela va générer de nouvelles matières toxiques dont la gestion n'est pas prévue. En outre, il estime que

la régie publique des déchets n'apparaît pas suffisamment dans ce plan pour empêcher tout affairisme sur ce sujet, voir une dérive mafieuse. Il rappelle le plan élaboré en 2016 qui prévoyait un tri plus important et une collecte en porte à porte. Il donne pour exemple le chiffre de 65 % de recyclage dans des régions ayant mis en œuvre ce type de solution.

Contribution n°15 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 07:13

Contribution:

Article du journal 20 minutes

Documents :

- contribution_15_Web_1.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°15 : Le contributeur nous renvoie à un article du journal 20 minutes sur l'appétence de la mafia concernant les déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°16 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 07:16

Contribution:

Je suis contre

Annotation : Observation n°16 : observation contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°17 (Web)

Par Johanna Tafani

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 07:59

Mucchitonu, Rt Muratello

20137 Porto vecchio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°18

Contribution:

Nous sommes à l'heure d'un changement climatique presque irréversible, que nous avons créé avec plus de rapidité que la nature l'aurait fait ! Pourquoi continuer à détruire notre habitat ? Serions nous suicidaires ? Avec ce projet, nous participerions à l'accélération du réchauffement climatique ! Est-ce notre priorité ? Non ! Avons nous d'autres alternatives ? OUI !

Annotation : Observation n°17 : Observation de Mme Tafani qui n'est pas favorable au présent plan car elle estime que celui-ci accélérerait l'impact sur l'environnement et particulièrement le réchauffement climatique

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°18 (Web)

Par Johanna Tafani

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 08:00

Mucchitonu, Rt Muratello

20137 Porto vecchio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°17

Contribution:

Nous sommes à l'heure d'un changement climatique presque irréversible, que nous avons créé avec plus de rapidité que la nature l'aurait fait ! Pourquoi continuer à détruire notre habitat ? Serions nous suicidaires ? Avec ce projet, nous participerions à l'accélération du réchauffement climatique ! Est-ce notre priorité ? Non ! Avons nous d'autres alternatives ? OUI !

Doublon de : Contribution N°17 (Web)

Contribution n°19 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 08:05

Contribution:

Il ne faut surtout pas laisser des groupes mafieux gérer les déchets en Corse.

Annotation : Synthèse de l'observation n°19 : Le contributeur à peur de l'emprise de groupes mafieux sur la gestion des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°20 (Web)

Par Patrice Bonnel

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 09:23

20243 Prunelli

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°147

Contribution:

Bon courage ! Dès votre accord, je vous ajouterai dans la liste des assoc et organismes qui œuvrent dans le même sens : groupe FB Corse propre (<https://www.facebook.com/groups/320445101872496>)

Annotation : Observation n°20 : Observation sans objet qui propose d'ajouter la commission d'enquête à un groupe facebook.

Contribution n°21 (Web)

Par Nathalie Cunéo

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 10:00

20256 Corbara

Contribution:

Bonjour, je suis très inquiète qu'une question aussi grave pour l'avenir que la gestion des déchets, d'une part, soit en partie privatisée (ce qui augure d'une gestion qui recherche la rentabilité et as nécessairement l'intérêt commun), d'autre part donne lieu à une information qui laisse planer de sérieuses zones d'ombre. Le pan déchets tel qu'il est proposé est imparfait, incomplet. L'élaborer avec les associations concernées, qui luttent sur le terrain me paraîtrait plus démocratique et plus efficace.

Annotation : Synthèse de l'observation n°21 : Madame Cunéo s'inquiète d'une privatisation de la gestion des déchets. Le Plan apparait peu clair et les informations sont imparfaites et erronées. Elle voudrait une participation active des associations à l'élaboration de ce dernier.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°22 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 10:26

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°14, N°31

Contribution:

Pour prétendument "régler le problème des déchets", on va organiser une nouvelle pollution plus grave, plus insidieuse aux conséquences environnementales, sanitaires et économiques mais aussi politiques (avis aux élus encore assez jeunes pour briguer un mandat dans une ou

deux décennies). C'est raisonner à courte vue car le problème se trouve à la source: la production de déchets toujours plus importante due autant aux évolutions de la consommation et du mode de vie qu'à l'augmentation d'une population tant touristique que permanente (résidences secondaires AIRbnb, retraités pour qui la côte d'azur est plus chère que la côte orientale). Je suis donc résolument contre ce plan alors qu'il existe d'autres solutions, elles aussi provisoires, hélas!. Car, tant que le problème ne sera pas réglé en amont il sera toujours présent et de plus en plus difficile à résoudre. Quant aux beaux discours sur le progrès : "Fisca, fisca o merlachjò!".

Annotation : Observation n°22 : Observation anonyme considérant que pour régler le problème des déchets, il va être créé une pollution plus grave sur les plans sanitaire, environnemental et économique. L'auteur de l'observation estime que le problème se situe dans la production de déchets, de plus en plus importante due à l'évolution des modes de consommation, à une augmentation de la population aussi bien touristique que permanente. Il considère que c'est ce problème qu'il faut régler en priorité et se dit défavorable à ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°23 (Web)

Par Camus Bertrand
Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 14:38
111 route du petit quartier Villemartin
73350 Bozel

Contribution:

Il est temps que la gestion des déchets soit transparente dans l'intérêt de la planète et des générations futures et que ce ne soit pas un créneau de plus pour enrichir les mafieux au sens propre et au figuré en y incluant tous les politiques véreux jusqu'au plus haut niveau.

Annotation : Synthèse de l'observation n°23 : Monsieur Camus s'inquiète de la transparence de la gestion des déchets avec possibilité d'une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°24 (Web)

Par Anonyme
Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 16:05

Contribution:

La récupération actuelle des déchets dans des containers n'est pas assez incitative : Les utilisateurs , notamment habitants dans des immeubles, n'ont qu'une poubelle et mélangent tout. les différents bacs ne permettent pas de trier l'ensemble des déchets . En général les déposants viennent en voiture. Conclusions: La pédagogie n'est pas faite pour améliorer le tri. Il faudrait réduire le nombre de point de collecte pour augmenter les différents bacs. Supprimer les poubelles noires. Généraliser les containers enterrés plus incitatifs et plus discret. installer des points propres devant les écoles pour la pédagogie. Pouvoir louer des broyeurs de végétaux aux communes. Favoriser les consignes payantes pour le verre et le plastique. Contraindre les promoteurs à installer des poubelles multiples dans les logements. Installer des bacs à déchets verts dans les copropriétés. Contrôler les sacs noirs et sévir !

Annotation : Observation n°24 : Observation anonyme : souhaite que le tri soit mieux réalisé et incité. Propose des solutions : -mieux informer le public sur le tri -éduquer au tri et notamment chez les scolaires - réduire le nombre de point de collecte pour augmenter les différents bacs et privilégier les containers enterrés -Pouvoir louer des broyeurs de végétaux aux communes et installer des bacs à déchets verts dans tous les points de collecte -Déployer les consignes payantes pour le verre et le plastique. -Supprimer les poubelles noires et inciter si le tri est mal fait.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°25 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 16:43

Contribution:

Non aux CSR qui sont un véritable danger

Annotation : Observation n°25 : Observation anonyme opposée au CSR car considérés comme dangereux.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°26 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 16:48

Contribution:

Non à ce PTPGD Trop d'opacité, choix techniques inexplicables, surcoûts, inconnues sanitaires et environnementales, absence de gouvernance, surprofits pour le privé, menaces d'infiltrations mafieuses

Annotation : Observation n°26 : Observation anonyme défavorable au plan, estimant que le document présenté est trop opaque sur les choix techniques, la gouvernance et les effets sanitaires et environnementaux. L'auteur de l'observation craint des surprofits et une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.3 et 4.4 du rapport.

Contribution n°27 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 22:29

Contribution:

Vu l'information récente et sérieuse donnée par la justice (JIRS) sur l'infiltration mafieuse dans le secteur des déchets, je demande le retrait du plan déchets et la mise en place d'un autre plan plus contrôlé par la puissance publique. L'argent public ne peut être détourné par quelques acteurs peu vertueux, puisque la justice a prévenu publiquement les élus de la Corse. Les citoyens ont appris le danger pas les services régaliens de l'état, et ne peuvent mettre en doute ces informations données.

Annotation : Synthèse de l'observation n°27 : Le contributeur constate que la justice à apporter les preuves d'une infiltration mafieuse concernant le "secteur des déchets" et prévenu les élus de la Corse. Demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°28 (Web)

Par Ricci Dominique

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 05:38

404 Strada Di Porca Zonza

20112 Santa Lucia di Talla

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°29

Contribution:

Mon expérience personnelle d'usager me fait préférer une gestion publique contrôlée par les élus et les citoyens, réalisant des économies en choisissant des solutions proches des lieux de

production évitant le transport routier dangereux et polluant. En raison de la dramatique augmentation de la température terrestre et de son corollaire, le dérèglement climatique, une démarche écoresponsable est nécessaire avec une réduction des déchets et tri des biodéchets, et la mise en place d'un tri à la source avec comme objectif 65 % des déchets triés et valorisés. Cet objectif peut être réalisé par la création d'un réseau de déchetteries mobile et fixe permettant de développer le tri sélectif à la source et par l'instauration d'un système de poubelles de couleur différentes pour une collecte régulière et sélective y compris dans les villages.

Annotation : Observation n°28 : doublon observation n°29 Observation de M.Ricci : estime que la gestion des déchets doit rester une affaire publique avec un engagement citoyen. Il estime également que le tri à la source et une gestion locale ("création d'un réseau de déchetteries mobiles et fixes pour une collecte régulière et sélective y compris dans les villages") permettront de réaliser des économies financières et un impact moindre sur la pollution générée par le transport routier participant au dérèglement climatique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°29 (Web)

Par Ricci Dominique

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 05:39

404 Strada Di Porca Zonza

20112 Santa Lucia di Talla

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°28

Contribution:

Mon expérience personnelle d'usager me fait préférer une gestion publique contrôlée par les élus et les citoyens, réalisant des économies en choisissant des solutions proches des lieux de production évitant le transport routier dangereux et polluant. En raison de la dramatique augmentation de la température terrestre et de son corollaire, le dérèglement climatique, une démarche écoresponsable est nécessaire avec une réduction des déchets et tri des biodéchets, et la mise en place d'un tri à la source avec comme objectif 65 % des déchets triés et valorisés. Cet objectif peut être réalisé par la création d'un réseau de déchetteries mobile et fixe permettant de développer le tri sélectif à la source et par l'instauration d'un système de poubelles de couleur différentes pour une collecte régulière et sélective y compris dans les villages.

Doublon de : Contribution N°28 (Web)

Annotation : Observation n°29 : doublon observation n°28 Observation n°28 : doublon observation n°29 Observation de M.Ricci : estime que la gestion des déchets doit rester une affaire publique avec un engagement citoyen. Il estime également que le tri à la source et une gestion locale ("création d'un réseau de déchetteries mobiles et fixes pour une collecte régulière et sélective y compris dans les villages") permettront de réaliser des économies financières et un impact moindre sur la pollution générée par le transport routier participant au dérèglement climatique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°30 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 06:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°36

Contribution:

Pour des raisons majeures de santé publique et pour des questions de dépenses pharaoniques je suis catégoriquement opposée au brûlage des déchets. Les fonds nécessaires à ces réalisations toxiques seraient plus opportuns pour traiter cette question avec bon sens. Ne soyons pas paresseux au point de préférer une solution "facile" mais qui compromet la santé de tout ceux qui respireront les rejets de ces usines et mangeront la nourriture qui aura été souillée par les retombées qui se retrouvent inmanquablement au sol. Inutile de prétendre que les filtres de nouvelle génération sont plus performants car ce ne sont que les arguments fallacieux de ceux qui ont intérêt à vendre ces méthodes. Nos voisins Italiens parviennent au tri à la source, pourquoi en serions-nous incapables? Afin de susciter chez nous l'envie de limiter le gaspillage en terme de production de déchets via le suremballage, le tri à la source et la collecte en porte-à-porte me paraissent les moyens les plus vertueux, ceux qui sont dans la logique des contraintes physiques terrestres incontournables pour éviter la catastrophe climatique qui se rapproche de nous au fur et à mesure de notre immobilisme. Aller dans ce sens serait indigne du mandat qui a été donné par les citoyens à la majorité actuelle qui s'était pourtant engagée à emprunter un chemin vertueux.

Annotation : Observation n°30 : Observation anonyme opposée au brûlage des déchets. L'auteur de l'observation estime qu'il s'agit d'une solution de facilité générant des pollutions liées aux rejets. Il considère que le tri à la source et le porte à porte sont des solutions plus vertueuses et que la majorité actuelle s'était engagée à aller en ce sens.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°31 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 07:47

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°14, N°22

Contribution:

La première chose à faire, c'est d'éviter de générer des déchets: emballages inutiles, gaspillage gigantesque etc., puis de trier correctement. Il faut donc éduquer énormément et organiser le ramassage des ordures avec ces objectifs et non le souci unique de rentabilité.

Annotation : Observation n°31: Observation anonyme considérant que la première étape est de réduire les déchets à la source puis éduquer au tri pour qu'il soit correctement réalisé et, enfin d'organiser le ramassage des déchets en adéquation avec les besoins et non sur le seul critère de rentabilité.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°32 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 09:30

Contribution:

Le tri sélectif devrait être encouragé et récompensé (ou bien le non tri devrait être pénalisé). Des solutions existent et sont appliquées ailleurs, nos élus manquent de courage politique mais avec les mafieux dans la partie, les résultats sont truqués.

Annotation : Observation n°32: Observation anonyme considérant que pour que le tri sélectif soit bien réalisé il doit être taxé ou récompensé comme cela se fait dans d'autres régions mais que cela est biaisé par la gouvernance politique et une inférence mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4,4.6, 4.8 du rapport.

Contribution n°33 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 11:54

Contribution:

- En ce qui concerne le combustible solide de récupération (CSR) : Je ne comprends pas ce qui motive le revirement par rapport à l'avis tranché que le président de l'exécutif exprimait en 2018 dans le rapport N°2018/02/350 et qui écartait de façon très claire l'option CSR. Si de nouvelles données et études scientifiques permettent à présent d'envisager sereinement leur usage, il est nécessaire qu'elles soient produites afin d'éclairer ce changement radical de position de l'exécutif. - Il semble que les chiffres avancés dans le Plan soumis à enquête public ne soient pas validés par tous les acteurs impliqués et s'étant intéressés au sujet de la gestion des déchets en Corse (cf. études <https://corsicapulita.com/justifications-de-nos-calculs/>). L'impact d'une erreur dans l'évaluation des gisements et performances énoncés dans plan est trop important pour laisser place au doute. Il paraîtrait donc primordial de différer la validation de ce plan en confrontant les différentes projections et en menant d'autres études indépendantes en « dépaysant » le dossier, comme cela est fait dans le monde judiciaire puisqu'il semble qu'il y ait

beaucoup d'intérêts financiers privés en jeux. - Il semble nécessaire dans une optique de réduction maximum de pollution environnementale et des déchets de maximiser le contrôle de la gestion des entrants. La Corse étant une île il parait tout à fait indiqué de favoriser le plus possible le développement d'une filière de recyclage et de réutilisation locale en contrôlant les flux de contenants non réutilisables à l'entrée sur le territoire. Par exemple un message fort serait d'interdire - sous réserve bien sûr de la faisabilité vis à vis de la loi - l'entrée d'eau en bouteille plastique et de favoriser la mise à disposition de fontaines à eau publiques ainsi que de mettre en place - comme c'est déjà le cas pour les restaurants - l'utilisation de bouteilles en verre pour les deux eaux locales Zillia et Saint Georges avec consigne des contenants et mise en place d'une filière de lavage et réutilisation de ces contenants verre et ainsi développer le ré-emploi. - La Corse a tout intérêt à montrer une politique ambitieuse en matière de gestion des déchets qui pourrait ainsi devenir un argument de mise en valeur touristique. La Corse reine du ré-emploi, du recyclage, peut devenir réalité si le projet devient premier. - Le transport des déchets devrait favoriser en premier lieu la voie ferroviaire n'utilisant le mode routier que pour les tous derniers kilomètres. La nuisance environnementale serait ainsi réduite. - La Corse pourrait développer un plan ambitieux de ré-emploi des matériaux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics. Par exemple en ces temps de chantiers de rénovation thermique à grande échelle, la mise en place d'une véritable filière de ré-emploi des huisseries, créatrice de valeurs et d'emplois pourrait être mise en place (il existe de nombreuses initiatives sur le continent qui pourraient servir d'exemple en Corse). - Chaque région ou micro-région devrait avoir sa recyclerie (matériaux, électroménager, vêtements, etc.) en vue de mettre en place une véritable filière de ré-emploi, avec en particulier le financement public de formations permettant de réparer les meubles, machines électroménager, matériels électroniques, afin de les remettre en circulation et leur donner une deuxième vie. Ce serait alors autant d'éléments qui ne viendraient pas augmenter la quantité de déchets à traiter. - Systématiser la récolte à la source des déchets organiques - bio-déchets - afin de maximiser leur traitement et faire ainsi mécaniquement baisser la quantité d'ordures ménagères résiduelles à traiter. - Imposer sur tous les crédits émanant du secteur public l'achat de solutions permettant le ré-emploi - indices de réparabilités élevés - et encourageant la pérennité des appareils - rallonger au minimum d'un an la vie « administrative » des ordinateurs, écrans et autres appareils électroniques.

Annotation : Observation n°33 : Observation anonyme s'interrogeant sur le changement de position concernant les CSR. L'auteur de l'observation préconise de nouvelles études avant toute validation du plan. Il s'appuie sur les éléments chiffrés de Corsica Pulita. Il suggère de s'intéresser particulièrement au recyclage et au ré-emploi, en proposant un contrôle des flux des entrants, le ré-emploi des matériaux du BTP notamment avec une filière des huisseries. Il préconise une recyclerie dans chaque micro-région, ainsi que le développement du transport des déchets par voie ferroviaire afin de limiter les nuisances environnementales. Il demande de systématiser la récolte à la source des bio-déchets, ainsi que d'imposer sur tous les crédits du secteur public, des solutions axées prioritairement sur le ré-emploi.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.3, 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°34 (Web)

Par Colonna d'Istria Antonia

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 12:03
Route des Milelli
20090 Ajaccio

Contribution:

Non au nouveau plan déchet ! Comme l'avait dit notre président : "La préparation de CSR à partir de déchets résiduels non recyclables relève de techniques qui ajoutent un coût supplémentaire pour différencier notamment la qualité calorifique des matières à valoriser. Certains résidus brûlent mal et doivent aller directement en stockage. Leur combustion produit, en plus des résidus gazeux dangereux (dioxines, furanes, composants bromés), 25 à 35% de déchets solides posant de sérieux problèmes environnementaux et de santé publique, les mâchefers ainsi que les Refiom, déchets très toxiques impossibles à traiter en Corse en l'absence de centre spécialisé. Créant un nouveau déchet à stocker, la pertinence environnementale et économique des CSR n'est pas établie. " L'application de ce plan serait un désastre économique et environnemental pour la Corse et les Corses. Les alternatives existent. Elles avaient été énumérées dans le plan d'action voté en mai 2016 : gestion publique, économe et écoresponsable au plus près des lieux de production, réduction des déchets et tri des biodéchets, avec 65 % des déchets triés et valorisés.

Annotation : Observation n°34 : Observation de Mme Colonna d'Istria opposé au nouveau plan des déchets et en particulier à la solution des CSR. Elle énonce qu'en plus de résidus gazeux, cette solution produit des déchets solides, les mâchefers et refiom, impossible à traiter en Corse sans centre spécialisé. Elle considère que ce plan serait désastreux pour la Corse au niveau environnemental et économique. Elle préconise d'autres alternatives tels qu'une gestion publique économe et écoresponsable, réduction des déchets, tri des biodéchets et valorisation de ces derniers.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°35 (Web)

Par Garaudelle Frédérique
Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 14:20
Boulevard pugliesi conti
20000 Ajaccio

Contribution:

...

Annotation : Observation n°35 : Observation sans objet.

Contribution n°36 (Web)

Par ORSUCCI Gérard
Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 17:18

Figareto

20230 TALASANI

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°30

Contribution:

Je suis contre l'installation d'incinérateurs sur notre île, il y a d'autres solutions comme le tri à la source et surtout obliger les fabricants à supprimer les doubles ou multiples emballages. Et surtout obliger la fabrication d'emballages recyclables et pourquoi pas de contenants consignés. Malheureusement, centres de tri et incinérateurs représentent une telle manne financière que l'avis de la population avertie sera balayé et que peut-être serons-nous obligés de faire entendre notre voix dans la rue. L'INCINERATEUR C'EST NON.

Annotation : Observation n°36 : Observation de M. Orsucci opposé à l'incinérateur. Il considère qu'il y a d'autres solutions comme le tri à la source ou la fabrication d'emballages recyclables ou la consigne. Il précise qu'il sera peut-être nécessaire de faire entendre sa voix dans la rue pour s'opposer au centre de tri et incinérateurs.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°37 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 20:40

Contribution:

L'application de ce plan serait un désastre économique et environnemental pour la Corse et les Corses. Les alternatives existent pourtant ! Elles avaient été énumérées dans le plan d'action voté en mai 2016, avant d'être renié, par l'Assemblée de Corse : gestion publique, économe et écoresponsable au plus près des lieux de production, réduction des déchets et tri des biodéchets, avec 65 % des déchets triés et valorisés. Les solutions techniques sont là, mais la volonté politique manque. Sunate lu cornu ! Dopu serà troppu tardi !

Annotation : Observation n°37 : Observation anonyme qui n'est pas favorable au PTPGD pour des raisons d'impact économique et environnementales. Est favorable à une gestion publique qu'il estime plus économique et écoresponsable sur la base d'une gestion locale à savoir au plus près des lieux de production en favorisant le tri sélectif dont celui des biodéchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°38 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 03:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°39, N°40

Contribution:

Le site corsica pulita

Annotation : Observation n°38 : Observation anonyme indiquant le site de l'association " corsica pulita" L'association se définit comme une "coordination d'associations de défense de l'environnement et de la santé ainsi que de collectifs anti-mafia".

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°39 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 03:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°38, N°40

Contribution:

Le site corsica pulita

Doublon de : Contribution N°38 (Web)

Annotation : Observation n°39 : Doublon de l'observation n°38.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°40 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 03:40

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°38, N°39

Contribution:

Ce plan n'a aucune vision d'avenir pour mieux gérer, réduire les déchets et protéger habitants et environnement. Nous devons rentrer dans une organisation de filières locales et publiques à petite unités (microregions) pour sortir les déchets du domaine mercantile profitable à certains entrepreneurs. Pour cela je suis contre le projet.

Annotation : Observation n°40 : Observation anonyme Est défavorable au PTPGD car estime qu'il ne répond pas à la gestion ni à la réduction des déchets ni à la protection de l'environnement. Est favorable à une gestion locale publique par microrégion des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°41 (Web)

Par Eliane Grimaldi
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 04:47
4 avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Contribution:

Je m'oppose à ce plan et je rejoins l'analyse portée par le collectif Corsica pulita

Annotation : Observation n°41 : Observation de Mme Grimaldi. Elle est défavorable au PTPGD. Elle est en accord avec l'analyse du collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°42 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 07:24
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°43, N°45

Contribution:

Le projet d'un incinérateur en Corse dans le contexte qui est le notre apparaît comme un non-sens anachronique (comme si on était dsns les année 80)! un pis-aller syndrome d'une absence de recherche de vraies solutions, pérennes et ambitieuses. Pourquoi devrions-nous accepter une solution prétendue qui générera d'autres problèmes alors que d'autres options sont faisables et bien plus vertueuses? Taxer les pollueurs, interdire les suremballages, consigner les emballages réutilisables, trier, recycler, réparer, revaloriser, composter, bien sûr que c'est la base, et depuis le temps que l'on en parle il apparaît fou que ces solutions réelles restent encore optionnelles et dépendantes de la plus ou moins bonne volonté des industriels et des citoyens. Alors assez des solutions passéiste et place à de vraies politiques au service de l'avenir des populations, en commençant par les plus jeunes!

Annotation : Observation n°42 : Observation anonyme considérant l'incinération comme un non sens. L'auteur de l'observation considère qu'il existe d'autres solutions plus vertueuses tels que taxer les pollueurs, interdire les suremballages, trier, recycler, valoriser, composter.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°43 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 07:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°42, N°45

Contribution:

Un incinérateur pour détruire les tonnes de déchets résiduels que nous devrions avoir appris à réduire et faire supporter par leurs producteurs industriels, ce n'est pas une solution, c'est un nouveau problème ! Basta i falsi soluzioni!!!

Annotation : Observation n°43 : Observation anonyme opposée à l'incinérateur. L'auteur de l'observation considère les déchets devraient être supportés par les producteurs industriels.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°44 (Web)

Par perraud nicolas

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 07:30

444 a riventusana

20250 Riventosa

Contribution:

Il faut instaurer un tri au porte à porte sur toute l'île avec une tarification incitative et des stations de compostage micro régionales, ce qui traiterait 30% des poubelles sur place. Des unités de recyclage locales sont aussi possibles et représentent une réelle opportunité de développement économique local. Toutes les options industrielles (incinération, TMB, enfouissement massif...) ne sont pas des solutions, elles ont un coût environnemental et financier faramineux et n'offrent que de fausses solutions qui continuent de favoriser un système qui court à sa perte. Les solutions sont là, Capanori, La Sardaigne, Los Angeles...nous le prouvent, il faut choisir les bonnes et éviter d'alimenter les intérêts des réseaux de transport pour développer des solutions locales pour nourrir les intérêts locaux. Apprenons à réduire et traiter nos déchets localement, nous en serons beaucoup plus responsables, autonomes et indépendants.

Annotation : Observation n°44 : Observation de M. PERRAUD qui est défavorable aux options "industrielles" type incinération, TMB, enfouissement massif en raison de leurs impacts financiers et environnementaux et risque de dérive mafieuse. Il considère que le tri sélectif doit être incité via un tri au porte à porte complété par des stations de compostage micro régionales et des unités de recyclage locales selon des modèles réalisés en Sardaigne ou Los Angeles.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 à 4.7 du rapport.

Contribution n°45 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 07:34

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°42, N°43

Contribution:

Depuis le temps qu'on parle de réduire les déchets et du principe pollueur payeur vous en êtes encore à imaginer de brûler les résiduels? Je rêve? Ça c'est ce qu'on faisait avant de savoir qu'incinérer crée d'autres problèmes, que l'on veut faire porter le problème des déchets par la société au lieu que par ceux qui les génèrent, et que l'on a aucune ambition politique dans le sens noble du terme: servir les gens. Je suis étudiant et j'en ai marre que sur mon île on soit tout le temps en retard sur les grands enjeux. Non à l'incinérateur ! C'est pas une solution c'est encore un problème ! Les solutions alternatives, elles existent, cf tout ce qui a déjà été noté par des citoyens informés sur ce forum...

Annotation : Observation n°45 : Observation anonyme s'opposant à l'incinérateur et préconisant des solutions alternatives. L'auteur de l'observateur considère que brûler les déchets créent d'autres problèmes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°46 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 08:48

Contribution:

Je suis complètement favorable au plan de traitement des déchets. Arrêtons l'enfouissement. Et ne rêvons pas le porte à porte ne fonctionnera pas et il y aura toujours plus de poubelles dans la nature Ne cédez pas aux associations

Annotation : Observation n°46 : Observation anonyme favorable au plan. L'auteur de l'observation est défavorable à l'enfouissement. Il considère que le porte à porte ne peut pas fonctionner.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°47 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 09:04

Contribution:

concernant le traitement des déchets ménagers, on n'évoque jamais l'argument financier pour inciter plus de monde au tri, pour diminuer les taxes d'enlèvement des ordures ménagères que nous payons tous (propriétaires ou locataires). moi qui fait des efforts de tri (plastique, cartons, verre, biodéchets) je paye la même taxe que l'immense majorité de mes voisins de ma copropriété qui continuent de jeter leurs déchets dans le vide ordures de l'immeuble (impossible de faire voter la suppression des vide-ordures en assemblée générale car pas de majorité). trouvons les moyens de faire payer plus, ceux qui s'affranchissent du tri, et faire payer moins ceux qui font des efforts. concernant les débats sur l'incinérateur que l'on entend depuis 20 ans en Corse, supposé très toxique pour la santé publique, il faudrait mesurer les incidences sur la santé des monégasques qui possède un très gros incinérateur sur ce petit territoire, alors que la Corse reste le territoire le plus touché par le cancer du poumon en lien avec le prix des cigarettes. arrêtons d'agiter sans cesse des pseudos dangers pour la santé publique alors que nous sommes déjà confrontés en Corse à des expositions dangereuses comme les navires de croisière ou l'habitude des écoquartiers qui font remonter les pollutions aux particules fines. si nos élus avaient eu le courage d'opter pour un incinérateur il y a 20 ans, on n'en serait pas à payer le traitement des déchets 2 fois plus cher que sur le continent, avec des entreprises privées qui se remplissent les poches sur le dos des contribuables Corses.

Annotation : Synthèse de l'observation n°47 : Le contributeur prône une meilleure participation des citoyens concernant le tri en faisant payer les mauvais comportements. Il considère également qu'un incinérateur est la meilleure solution pour le traitement des déchets moins polluants au final. Ce dernier contribuerait à éviter le gaspillage économique lié à la politique de gestion actuelle.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°48 (Web)

Par Jean Hugues Noël

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 10:40

1, cours Paoli

20250 Corte

Contribution:

Biochar ? L'alternative Biochar n'ayant aucunement été étudiée, le plan est obsolète avant même d'être présenté au public. Le Biochar, résultat de pyrolyse de matières organiques (bois, déchets ménagers), ouvre droit à des primes liées à la capture du carbone (à l'inverse de l'incinération qui le rejette dans l'air). C'est écologique et de nature à rendre rentable la filière bois en jachère et le tri des matières organiques pour n'exporter que les déchets polluants. Retour à l'expéditeur,

principe du pollueur payeur. Je demande donc une étude sur l'impact du Biochar avant toute prise de décision précipitée.

Annotation : Observation n°48 : Observation de M. Noël évoquant l'alternative Biochar et estime qu'une étude sur ce procédé doit être faite avant la prise de toute décision. Ce serait une solution écologique de nature à rendre la filière bois rentable et le tri des matières organiques. Ce procédé donnerait des primes liées à la capture du carbone, contrairement à l'incinération qui le rejette dans l'air.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°49 (Web)

Par SIMONI-LECA Martine
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 16:27
12 alta strada Effrico 5
20167 sarrola carcopino

Contribution:

- Je propose une réunion publique où le projet serait présenté, avec explications détaillées et possibilité de poser des questions - que soit justifié le choix proposé par rapport aux autres possibilités - que les coûts soient exposés, ainsi que les entreprises bénéficiaires, et aussi le coût pour les citoyens - et débat avec des contradicteurs A priori et d'après ces documents, le projet paraît tout à fait être contestable. Si mon avis devait être exprimé, il serait négatif.

Annotation : Synthèse de l'observation n°49 : Madame Simoni-Leca demande une réunion pour un exposé plus détaillé du projet, notamment concernant les coûts et attributions de marché d'exploitation. Avis négatif.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.8 du rapport.

Contribution n°50 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 00:19
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°51, N°52

Contribution:

C est un sujet très délicat . Incinéré et donc polluer directement en Corse ou délocaliser pour polluer ailleurs et polluer quand même à cause du transport . 1) sur place : *destruction de la corse (paysage ,faune et flore) par la construction d usines d incinération. *Pollution de la corse et pas que (la planète) nous ne sommes pas seuls , dû aux fumées et gaz rejetées dans l

atmosphère lors des incinérations qui seront perpétuelles . 2) délocalisation : *Pollution tout de même encore lors du transport de nos déchets par les voies maritimes ,et localement encore dû a l enfouissement des déchets de certaines catégories. Pollution encore et toujours puisque même délocaliser ces déchets devront être incinérés. Je pense qu il serai temps qu au xxvi e siècle nous trouvions des solutions durables (plusieurs décennies voir siècles) afin de gérer nos déchets quels qu ils soient . Le problème est à la source de tout . Nous pourrons retourner le problème dans tout les sens et tenter toutes les manières possibles de prise en charge des déchets ,si nous ne réfléchissons pas au premier maillon de la chaîne ,le problème ne sera jamais régler . Car la population s accroît extrêmement rapidement . La base de tout n est pas notre mode de consommation mais bel et bien les chaînes de production . Ne devrions nous pas faire en sorte de se mobiliser afin qu il y ai des normes obligatoire lors de la création de produits par exemple alimentaire ,qui visera a supprimer le suremballage mist pas que ? Il y a tellement de choses à dire sur ce sujet . Alors effectivement il serai plus facile de délocaliser afin d éviter de construire d autres usines d incinération quand d autres existent déjà ,ce serai déjà plus judicieux . Mais est ce vraiment la solution ?

Annotation : Observation n°50 : Observation anonyme s'interrogeant sur les différentes pollutions. L'auteur de l'observation se demande s'il faut envisager l'incinération sur site en créant une pollution ou déplacer les déchets sur le continent et polluer ailleurs, tout en polluant par le transport. Il trouve le sujet complexe et pense que la réflexion doit se faire au début de la chaîne lors de la production pour réduire les emballages.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°51 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 00:24

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°50, N°52

Contribution:

C est un sujet très délicat . Incinéré et donc polluer directement en Corse ou délocaliser pour polluer ailleurs et polluer quand même à cause du transport . 1) sur place : *destruction de la corse (paysage ,faune et flore) par la construction d usines d incinération. *Pollution de la corse et pas que (la planète) nous ne sommes pas seuls , dû aux fumées et gaz rejetées dans l atmosphère lors des incinérations qui seront perpétuelles . 2) délocalisation : *Pollution tout de même encore lors du transport de nos déchets par les voies maritimes ,et localement encore dû a l enfouissement des déchets de certaines catégories. Pollution encore et toujours puisque même délocaliser ces déchets devront être incinérés. Je pense qu il serai temps qu au xxvi e siècle nous trouvions des solutions durables (plusieurs décennies voir siècles) afin de gérer nos déchets quels qu ils soient . Le problème est à la source de tout . Nous pourrons retourner le problème dans tout les sens et tenter toutes les manières possibles de prise en charge des déchets ,si nous ne réfléchissons pas au premier maillon de la chaîne ,le problème ne sera jamais régler . Car la population s accroît extrêmement rapidement . La base de tout n est pas notre mode de consommation mais bel et bien les chaînes de production . Ne devrions nous pas faire en sorte de se mobiliser afin qu il y ai des normes obligatoire lors de la création de produits par exemple alimentaire ,qui visera a supprimer le suremballage mist pas que ? Il y a tellement de

choses à dire sur ce sujet . Alors effectivement il serai plus facile de délocaliser afin d éviter de construire d autres usines d incinération quand d autres existent déjà ,ce serai déjà plus judicieux . Mais est ce vraiment la solution ?

Doublon de : Contribution N°50 (Web)

Contribution n°52 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 00:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°50, N°51

Contribution:

Je suis d avis avec la contribution n*48,qui est tout a fait avisée et claire . Le biochar ne pourrai t il pas résoudre en partis ce problème ,sans en plus venir polluer comme le ferai l incinération ? Dont on sait maintenant qu il ' y a pas pire pour polluer et pour notre santé.

Annotation : Observation n°52 : Observation anonyme rejoignant l'observation n°48 sur le Biochar.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°53 (Web)

Par Cannata Joseph

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 09:22

Le Murano B - Résidence Parc Lucie

20000 Ajaccio

Contribution:

Il faut réduire au minimum les déchets non triés c'est évident. Pour la Corse et pour la Planète. Mais il faut également mener toutes sortes d'actions pour sensibiliser et inciter la population, non seulement à trier, mais aussi à bien trier. On ne communique pas suffisamment sur ces sujets à mon avis. Que deviennent les déchets triés ? Comment sont ils valorisés ? Quelles sont les entreprises qui sont en charge de cette gestion ? En Corse et sur le continent. Que se passe t'il quand les déchets triés sont mélangés, par erreur ou parfois volontairement ? Certaines personnes ne participent pas au tri parce qu'elles sont convaincues que cela ne sert à rien.

Annotation : Observation n°53 : Observation de M. Cannata qui considère que le tri sélectif est très important pour l'environnement. Il explique que pour qu'il soit bien réalisé , il faut davantage sensibiliser et inciter la population à un tri qualitatif en expliquant la filière du tri (gestion et valorisation du tri et pourquoi le tri doit être bien réalisé).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°54 (Web)

Par CHASSARD Dominique
Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 11:18
7 avenue de la republique
88000 epinal

Contribution:

Bonjour, Dans la publicité faite dans la presse , comme dans l'avis , je n'ai pas trouvé l'identité des Commissaires Enquêteurs membres de la commission . Il est fait état d'une Présidente et d'un Président ? Bien cordialement

Annotation : Observation n°54 : Observation de M. Chassard qui constate l'absence de l'identité des commissaires enquêteurs dans l'avis à la presse.

Contribution n°55 (Web)

Par MULTEDO José
Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 11:59
Lieu-dit Costa
20110 BELVÉDÈRE CAMPOMORO

Contribution:

Un plan scandaleux dicté probablement par les lobbies mafieux. L'article du Levante est assez explicite, il n'y a rien à rajouter.

Annotation : Synthèse de l'observation n°55 : Monsieur Multedo constate un projet "mafieux", plébiscitant l'article de l'association "U Levante".

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°56 (Web)

Par Hachet Nathalie
Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 17:46

Contribution:

L'incinération est la seule méthode viable et fiable pour la valorisation des déchets ménagers en Corse. Pourquoi ? Parce qu'une seule usine d'incinération suffira à couvrir les besoins de la Corse tout entière, comparée aux multiples sites d'enfouissement qui seront nécessaires. Un

incinérateur s'inscrit dans la durée. Le site d'enfouissement est vite saturé et il faut alors en trouver un autre. Contrairement à ce que certains collectifs de "défense de l'environnement" s'évertuent à nous faire croire, un incinérateur n'est pas une usine infernale qui brûle tout et n'importe quoi et pollue l'environnement. Ayant visité, dans le cadre de mon travail il y a une vingtaine d'années, une usine d'incinération à la pointe du progrès technologique à Grimsby (Grande-Bretagne), je peux vous affirmer que l'usine est en adéquation avec les normes environnementales en vigueur les plus strictes, que des filtres puissants épurent les émissions (je dis les émissions parce qu'il n'y a pas les fumées noires, acres et diaboliques que s'imaginent certains) et qu'il y a peu à pas d'odeurs. Il y a non seulement un travail de recyclage qui s'opère en amont (les bacs de recyclage mis à la disposition des ménages) mais également une fois les déchets débarqués sur le site : aimants qui trient les métaux, matières dangereuses qui sont extraites, etc. Ce qui est incinéré ne l'est donc qu'après un rigoureux triage. Les mâchefers issus de la combustion sont réemployés. La chaleur produite par l'usine est canalisée pour chauffer l'agglomération de Grimsby (> 90 000 habitants). Nous avons donc un cercle vertueux au cœur de l'incinération raisonnée, n'en déplaise aux collectifs de "défense de l'environnement" nustrale. Cercle vertueux qui n'existe pas – qui ne peut exister – dans l'enfouissement. Les sites d'enfouissement sont un scandale écologique, et une perte irrécupérable de terres à jamais condamnées car polluées, contaminées. Pour créer un site d'enfouissement, il faut amener des engins de chantier qui vont modifier irréversiblement le terrain en le vidant de toute végétation, puis en le creusant, couche par couche (strate), pour enlever la terre qui sera vendue pour être utilisée par ailleurs, puis la roche qui sera piquetée et débitée pour être elle aussi vendue. La fosse ainsi créée sera le réceptacle de l'enfouissement. Le site d'enfouissement est le dévidoir des bennes à ordures, aucun tri, tout est balancé, compacté puis enfoui et engazonné en fin de cycle pour faire joli. La décomposition des déchets, tout est enfoui, livré à l'abandon pur et simple. Seul le méthane qui en résulte est récupéré. L'enfouissement ne résout rien : c'est une méthode rapide, facile et lâche qui rapporte gros à certains intermédiaires mais qui, au final, est un désastre écologique et un gaspillage de foncier. L'enfouissement n'est ni plus ni moins qu'un cache-misère. Il est grand temps que la Corse franchisse enfin le pas de l'incinération, notre seule solution viable et fiable dans la gestion pérenne des déchets.

Annotation : Observation n°56 : Observation de Mme Hachet qui considère que l'incinération est la seule solution adaptée pour la valorisation des déchets en Corse. Elle considère qu'une seule usine permettrait de gérer l'ensemble des déchets. L'enfouissement, au contraire, nécessite toujours la recherche de sites, une fois les premiers saturés. Elle donne pour exemple l'usine d'incinération de Grimsby en Grande Bretagne. Elle considère que l'enfouissement est une aberration écologique car les terres sont polluées pour de très longues années et qu'aucun tri n'est fait avant.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.7 du rapport.

Contribution n°57 (Web)

Par Luccioni, Joseph-Antoine

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 22:29

#{speechPostalCodeAndCity#57}

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°59

Contribution:

Ce PTPGD est une aberration car il conduit à une privatisation totale de la gestion des déchets, alors que les élus de l'Assemblée de Corse ont voté à plusieurs reprises en faveur d'une gestion publique. Cette privatisation conduira à des profits considérables pour les groupes privés et à des taxes et redevances encore plus élevées pour les Corses, alors que celles-ci sont déjà très supérieures à la moyenne française. Je souhaite donc que ce plan soit retiré.

Annotation : Synthèse de l'observation n°57 : Monsieur Luccioni veut le retrait du plan car il constate une privation totale de la gestion des déchets par le PTPGD qui conduira à des profits considérables pour les groupes privés, ayant pour effet une augmentation considérable des taxes déjà significatives.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°58 (Web)

Par Courtois Jean-Yves

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 22:37

village

20251 Altiani

Contribution:

La CDC se noie dans son bras de fer avec l'Etat et ne traite pas suffisamment, ou de façon annexe, les sujets vitaux pour la Corse ; l'eau, la spéculation immobilière, le réseau routier, etc, et le traitement des déchets. Le plan PTPGD joue la facilité en déléguant la solution à des opérateurs " tout clef en mains" et la démagogie en ne demandant aucun effort aux citoyens. Je rejoins donc l'analyse portée par le collectif Corsica pulita et exprime mon désaccord sur ce plan.

Annotation : Observation n°58 : Observation de M. Courtois considérant que la CdC ne s'occupe pas suffisamment des problèmes essentiels de la Corse. Il rejoint l'analyse du collectif Corsica Pulita. Il estime que le plan ne donne pas de solutions mais demande à des opérateurs de gérer les déchets sans incitation de la population.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°59 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 23:45

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°57

Contribution:

Scandale ! Retirez ce plan avant que les Corses en fassent les frais ! Ils vont nous doubler les taxes d'ordure ménagère, vu les centaines de millions d'euros prévus pour construire les usines de la filière CSR ! Je rejoins totalement les analyses du collectif Corsica Pulita (composé de 15 associations de défense de l'environnement et anti-mafia). Cf la lettre ouverte qu'ils ont adressée au conseil exécutif de corse, qui explique clairement tous les problèmes de ce plan.

Documents :

- contribution_59_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°59 : Observation anonyme demandant le retrait du plan considérant qu'il va faire largement augmenter la TOM. L'auteur de l'observation rejoint les idées du collectif Corsica Pulita.

Contribution n°60 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 23:45

Contribution:

Bonjour, Je donne mon avis sur ce plan : il est incompréhensible et dangereux. On veut créer des centres de tri et des usines d'incinération, mais on ne sait pas combien va coûter ce service. Est-ce que les usines d'incinération vont supprimer les décharges ? Non. On va se retrouver avec plus de déchets à enfouir parce que les déchets de l'incinération ne sont pas recyclés (mâchefers, REFIOM, sans compter tous les déchets qui seront refusés pour les CSR, et ceux refusés pour l'incinération...). Je suis contre ce plan qui veut nous imposer des incinérateurs. Je veux du tri, du compostage et de la réduction des déchets à la source (de la prévention, comme l'exige la loi, qui dit que cela doit être la priorité). On peut arriver à réduire 80% de nos déchets remis en centre d'enfouissement. Dans d'autres îles et dans certaines agglomérations, ils ont déjà 80% de tri : pourquoi ne pourrions-nous pas y arriver ?? Le plan ne parle même pas de cette possibilité.

Annotation : Observation n°60 : Observation anonyme opposée au plan. L'auteur de l'observation énonce qu'il manque des éléments pour se prononcer sur la filière CSR notamment sur le coût. Il considère que cela va créer de nouveaux déchets dangereux qu'il faudra enfouir. Il est pour le tri, le recyclage, la réduction des déchets à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°61 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 01 novembre 2023 à 23:52

Contribution:

Je laisse de côté l'aspect écologique que je ne maîtrise pas... J'attire juste l'attention sur les possibles infiltrations du banditisme/crime organisé/mafia (je vous laisse le choix de la sémantique) dans le domaine sensible des déchets... Réfléchir, sécuriser, prévenir

Annotation : Observation n°61 : Le contributeur craint une dérive mafieuse concernant la gestion des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°62 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 02 novembre 2023 à 10:03

Contribution:

Ce plan déchet est une catastrophe et ne devrait pas être appliqué

Annotation : Observation n°62 : Observation anonyme opposée à ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°63 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 02 novembre 2023 à 14:02

Contribution:

Comme le mentionne la contribution 62, l'infiltration mafieuse dans le secteur des déchets est réelle. Or le plan ne prévoit rien pour l'en empêcher. Le président de l'exécutif a vaitlui-même reconnu que les déchets étaient un "secteur particulièrement exposé". L'autorité de la concurrence et la chambre régionale des comptes ont montré que cette économie souffrait d'un défaut de concurrence, au profit d'un oligopole. La JIRS a carrément affirmé dans son rapport de 2021 que la mafia corse était impliquée dans la gestion des déchets sur l'île. Face à cela : comment tolérer une privatisation de la gestion, du traitement et des transports des déchets ? Surtout en ne prévoyant pas explicitement les coûts à attendre pour chaque prestation ?! Je reste anonyme parce que beaucoup de personnes ont déjà reçu des pressions pour avoir pris position sur le sujet des déchets en Corse : l'intimidation qu'exercent les groupes mafieux est si forte que beaucoup de gens, pourtant scandalisés par ce plan, n'osent pas y répondre. Comme l'a dit le maire de Monte dans une interview à Via Stella : "En Corse, on a déjà tué des gens qui cherchaient des solutions aux déchets". Il faut revoir la copie, vite, avant qu'il ne soit trop tard et que notre île soit complètement sous la coupe des groupes mafieux.

Annotation : Synthèse de l'observation n°63 : Le contributeur insiste sur l'implication mafieuse concernant la gestion des déchets et particulièrement ce plan. La privatisation de la gestion des déchets, l'absence des coûts des futures prestations, le manque de concurrence. Il met en avant également un rapport de la JIRS (lutte contre le crime organisé) conduisant à l'implication de la "mafia" dans la gestion des déchets. Il précise que son anonymat va de fait pour se prémunir d'éventuelles représailles.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°64 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 02 novembre 2023 à 19:02

Contribution:

commençons par respecter le tri des déchets, déposer les mégots dans des cendriers; produire le moins possible de déchets: un vrai STOP aux plastiques. ne pas acheter des emballages et sur emballages; privilégiez les matériaux recyclés. soyons responsables de notre impact: la nature reste contrairement à nous qui sommes éphémères. Avisez les touristes, les camping-caristes de nos graves soucis du traitement des déchets. Prévenir plutôt que vouloir guérir.

Annotation : Observation n°64 : Observation anonyme qui préconise de ne pas consommer les produits suremballés afin de produire à la source le moins de déchets possible, puis de procéder au tri et d'y sensibiliser aussi les touristes afin de protéger l'environnement. Il considère que la prévention est la première étape nécessaire. Il souhaite la fin du plastique et demande à ce que soient privilégiés les matériaux recyclés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°65 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 02 novembre 2023 à 20:22

Contribution:

Les conditions dans lesquelles est produit ce plan de gestion des déchets, ainsi que les conséquences de long terme qu'il porte pour la gestion des déchets, méritent quelques développements. A la lecture des documents soumis à enquête, on se rend compte que le CESECC, dans son avis, a souligné que les modalités de saisine de l'instance l'ont manifestement empêchée de délivrer son avis dans de bonnes conditions. Un comble, alors même que le plan se réclame, notamment dans son volet Economie circulaire, d'une démarche ambitieuse de concertation des différents acteurs. Le CESECC ne s'est finalement pas prononcé fermement sur

le projet, tout en en soulignant plusieurs points d'ombre. L'avis de la commission 1 de l'Assemblea di a Ghuventù est du même ordre : pas de projet de création de régies locales, la gestion actuelle par le Syvadec (avec large emploi de délégations au secteur privé) semble devoir rester la norme. Au vu des surcoûts qui ont eu lieu ces dernières années pour les usagers de l'ensemble de l'île, ce mode de gestion déléguée mériterait a minima d'être interrogé. En outre, la filière CSR apparaissant comme une solution privilégiée (p.34 du rapport non technique), quid de l'emploi de ce combustible ? Il semble inconcevable de faire fonctionner un incinérateur géré par un prestataire privé. Si les CSR ont vocation à être exportés, la question demeure la même : un prestataire privé pourra-t-il s'enrichir grâce à cette exportation ? Le plan n'apporte pas de réponse à ce sujet. Aucun chiffrage des installations nécessaires n'est proposé, ce qui est assez gênant pour un document qui se veut opérationnel. Enfin, la pertinence du maintien du SYVADEC et de sa valeur ajoutée dans la gestion des déchets est soulevée avec justesse par l'Assemblea. En outre, les méthodes de calcul employées dans le plan se révèlent opaques, ou pour le moins très discutables. Ainsi, l'étude qui aboutit à présenter la filière CSR comme la meilleure solution de valorisation au regard des exigences réglementaires (p.134 et suiv. du plan) est contestée par de nombreuses associations, qui présentent des chiffres très différents (résumés sur <https://corsicapulita.com/justifications-de-nos-calculs/>). Dans ces conditions de mise à l'enquête publique, il est évident que les conditions ne sont pas réunies pour permettre une prise de décision éclairée, aussi bien pour les citoyens que pour les élus. Avant d'engager l'avenir de notre île pour quinze ans, nous méritons a minima un débat contradictoire et non faussé sur la question. Les risques d'emprise mafieuse sont réels et ont été soulignés par plusieurs des instances saisies, et la gestion déléguée des déchets constitue à ce titre une manne juteuse pour le crime organisé. Avis défavorable pour les raisons exposées ci-dessus.

Annotation : Observation n°65 : Observation anonyme émettant un avis défavorable au plan. Il considère que le CESECC n'a pas pu se prononcer dans de bonnes conditions. Il rappelle l'avis de la commission 1 de l'Assemblea di a Ghuventù qui relève une absence de création de régies locales et un maintien de la gestion par le Syvadec. En outre, il estime que la solution de la filière CSR n'est pas suffisamment détaillée, notamment sur sa gestion, privée ou non et quid du transport des déchets et de leur traitement. Il considère que les méthodes de calcul présentées dans le plan, sont opaques. Il estime qu'ainsi, il n'est pas possible pour les citoyens comme les élus d'avoir un avis éclairé sur ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°66 (Web)

Par Laurent Périé

Déposée le jeudi 02 novembre 2023 à 22:10

Contribution:

En tant que simple citoyen, je suis sidéré par l'incapacité des acteurs institutionnels et pouvoirs publics à pouvoir s'entendre sur des critères de décision partagés qui puissent déboucher sur des choix rationnels et éthiques qui concernent nos biens et intérêts communs. J'apporte ici mon soutien pour le retrait du plan en raison des arguments exposés très clairement par les associations rassemblées sous la bannière CORSICA PULITA: >Le non-respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. >Le choix de la filière Combustible Solide de Récupération.

>Les conséquences négatives sur l'environnement et les problèmes sanitaires. >Les risques d'emprise mafieuse. >L'inconnue de l'impact économique de ce plan. Merci infiniment à ces personnes pour leur travail inestimable et leur engagement. Nous sommes tous responsables de notre avenir en commun.

Annotation : Synthèse de l'observation n°66 : Monsieur Périé, constate une "incapacité" des acteurs institutionnels et des pouvoirs publics à se concerter pour des choix concernant l'intérêt général. Il soutient le retrait du projet de plan demandé par l'association "CORSICA PULITA" et ses arguments (choix de filière CSR, emprise mafieuse, futur économique du plan inconnu).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°67 (Web)

Par Laban-Giuliani, Lisandru
Déposée le jeudi 02 novembre 2023 à 23:21
6 rue Cyrnos
20000 Ajaccio

Contribution:

Madame, Monsieur, Le plan de prévention et de gestion des déchets est une aberration pour la Corse et les Corses. Il abandonne la possibilité de mettre en place un tri à la source généralisé et une valorisation matière efficace, au profit d'une filière CSR non seulement très coûteuse (plusieurs centaines de millions d'euros seulement pour la construction des infrastructures), mais aussi inefficace et polluante. D'abord, ce plan pose à mon sens un véritable problème d'honnêteté intellectuelle. Comme l'a relevé la coordination d'associations Corsica Pulita, les données sur les gisements de déchets et les calculs de scénarios sont basés sur des erreurs assez considérables. Trois exemples d'"erreurs" qui me semblent frappantes : - Pourquoi les déchets inertes du bâtiment (béton, tuiles, déblais, vitrages...) sont-ils pris en compte dans la catégorie "valorisation matière", alors que l'article L541-1 le proscriit ? - Pourquoi l'intégralité des mâchefers qui seront produits est-elle comptée comme une valorisation matière ? La moyenne française s'établit pourtant à deux tiers de mâchefers réutilisés (principalement en sous-couche routière, à ma connaissance) et un tiers enfoui dans une installation de stockage pour déchets non dangereux (donc pas de la valorisation matière) ! Par ailleurs, je suis très sceptique quant à la possibilité de réutiliser ces deux tiers des mâchefers en technique routière sur l'île, cette utilisation étant très normée. Les conditions géographiques et hydrologiques me semblent incompatibles avec l'utilisation des mâchefers pour les routes. De plus, le plan précise page 614 que les mâchefers devront être utilisés à proximité de leur lieu de production du fait de leur très faible densité (compliqué et coûteux à transporter). Même si cette utilisation routière était possible, cela signifierait qu'il faudrait tout utiliser à proximité de Monte ? Cela me semble impossible et même tout à fait irréaliste. - la somme des pourcentages présentés dans le schéma du scénario dit volontariste de la page 148 atteint... 102% (57+8+14+23=102) ! Ces 2% supplémentaires, complètement inexpliqués et inexplicables, ne sont pas un détail, puisqu'ils permettent de surestimer les taux de valorisation matière tout en sous-estimant les taux d'incinération et d'enfouissement... A l'horizon de 12 ans, cela représente une variation de plusieurs milliers, et même dizaines de milliers de tonnes de déchets. En mettant bout à bout

l'ensemble de ces erreurs (cette liste n'est pas exhaustive), il apparaît de manière évidente que les objectifs légaux de valorisation matière, de valorisation énergétique pour les déchets non valorisés matière, et d'enfouissement en dernier recours, ne peuvent être respectés par ce Plan. Je trouve par ailleurs mensonger de dire page 142 que les mâchefers et REFIOM à gérer seront en "proportion faible", alors que cela représente entre 20 et 30% de la masse des CSR entrant en UVE (page 611) ! Un autre exemple d'absence de données fiables : les déchets du BTP sont compris, selon le Plan, entre un peu plus de 200 000 et près de 3 millions de tonnes. Comment, dès lors qu'un tel écart est reconnu, escompter produire un document de planification qui soit prescriptif, opposable aux tiers et qui permette de maîtriser réellement la gestion des déchets sur l'île ? C'est impossible. Idem pour le coût du stockage et transport des REFIOM (vers le continent ou dans un hypothétique centre qui aurait été adapté pour les recevoir en Corse) : pourtant, le transport et le stockage de chaque tonne de REFIOM est compris entre 600 et 800 euros, et ce sont des milliers de tonnes qui seront produites annuellement dès lors que fonctionneront les UVE... Idem pour l'exportation des CSR sur le continent en attendant d'avoir "notre" propre unité de valorisation énergétique (au mieux en 2028) : quel coût aura cette exportation ? Est-on même certain que ces CSR ne seront pas enfouis, sachant qu'une grande partie des CSR qui sont fabriqués dans l'hexagone pour l'heure ne sont pas "valorisés énergétiquement" faute de disponibilité des usines adéquates ? Il me semble hallucinant que l'on paie des millions d'euros pour des infrastructures qui transforment nos déchets pour les exporter à très fort coût et pour, à la fin, les enfouir ! Que de surcoûts inutiles, au détriment des Corses ! De plus, la priorisation de cette filière CSR (jointe aux erreurs monumentales de calcul mentionnées plus haut) contrevient totalement à la hiérarchie des modes de traitement des déchets telle que décrite là aussi à l'article L541-1 du code de l'environnement. Je m'interroge sur le revirement de l'Etat et de l'Assemblée de Corse, qui encore récemment s'opposaient aux CSR. A ma connaissance, aucune étude d'impact ne justifie ce soudain changement ! Dans une motion de 2021, l'Assemblée de Corse affirmait noir sur blanc que cette option était écartée pour l'heure, faute d'étude de faisabilité apportant la preuve de sa rentabilité. Où est la preuve de sa rentabilité ? Où sont les données qui permettraient d'affirmer qu'il s'agit là de la meilleure option ? Je cite le président du conseil exécutif de Corse dans son rapport N°2018/02/350 : «La préparation de CSR à partir de déchets résiduels non recyclables relève de techniques qui ajoutent un coût supplémentaire pour différencier notamment la qualité calorifique des matières à valoriser. Certains résidus brûlent mal et doivent aller directement en stockage. Leur combustion produit, en plus des résidus gazeux dangereux (dioxines, furanes, composants bromés), 25 à 35% de déchets solides posant de sérieux problèmes environnementaux et de santé publique, les mâchefers ainsi que les Refiom, déchets très toxiques impossibles à traiter en Corse en l'absence de centre spécialisé.» Fin de citation : 6 ans plus tard, les propriétés physiques et chimiques des CSR n'ont pas changé d'un iota. Leurs contraintes et problèmes non plus. La position de l'exécutif, elle, semble avoir beaucoup évolué, sans que les citoyens puissent connaître les causes de cette évolution. En outre, je tiens à insister sur le fait que les choix techniques et politiques de ce plan ne sont absolument pas une fatalité : une autre gestion des déchets est possible. La ville de Lucca, en Italie, a atteint très tôt des taux de tri de 80%. De même de nombreuses villes, régions et îles comparables à la Corse d'un point de vue économique et démographique. Je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas en mesure d'atteindre nous aussi ces objectifs fixés par la loi, et impératifs au vu du bouleversement écologique. En tant que conseiller à l'Assemblea di a ghjuventù (organe consultatif de l'Assemblée de Corse), j'ai été amené à me prononcer, avec mes collègues, sur le projet de PTPGD, en avril 2022. Notre assemblée avait émis un certain nombre de recommandations (notamment en faveur d'une gestion réellement publique et non une privatisation déguisée) ainsi que des réserves et des interrogations sérieuses quant à ce projet de plan. Il me semble judicieux de verser à l'enquête publique, en pièce jointe, l'avis rendu par notre assemblée, dans la mesure où ces craintes n'ont

pas été écartées par le plan actuellement proposé. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Documents :

- contribution_67_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°67 : Observation de M. Laban Giuliani. Il joint à son observation l'avis de l'Assemblée di a ghjuventù. Il considère que ce plan abandonne la mise en place du tri à la source et la valorisation matière au profit de la filière CSR jugée très coûteuse, inefficace et polluante. Il reproche au plan les données sur les gisements de déchets et les différents calculs des scénarios proposés. Il s'interroge sur la prise en compte des déchets du BTP dans la catégorie valorisation matière ou sur la réutilisation des deux tiers des mâchefers en technique routière sur l'île. Il considère que le plan ne prend pas non plus en compte le coût de stockage et le transport des Refiom, comme pour l'exportation des CSR. Il estime que la priorisation de cette filière CSR est en contradiction avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Il considère qu'une autre gestion des déchets est possible et donne l'exemple de l'Italie.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°68 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 03 novembre 2023 à 07:21

Contribution:

Le choix de la filière Combustible Solide de Récupération (CSR) ne conduit pas à la réduction des déchets. Leur fabrication nécessite un processus de tri de déchets (dangereux et autres) et de valorisation qui se termine par l'incinération dans des chaudières. Ce retour de l'incinérateur constitue un revirement du président de l'exécutif qui a pourtant toujours clamé son opposition. incompréhensible !

Annotation : Observation n°68 : Observation anonyme ne comprenant pas le changement de position concernant l'incinérateur. L'auteur de l'observation considère que la filière CSR crée de nouveaux déchets qui sont ensuite incinérés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°69 (Web)

Par MAUNY Dominique

Déposée le vendredi 03 novembre 2023 à 08:10

3 rue Colonella

20200 Bastia

Contribution:

Après avoir suivi plusieurs conférences qui notamment m'ont permis d'entendre des élus qui ont mis en place un système de tri performant, je pense que la Corse devrait adopter et généraliser la stratégie zéro frazu. C'est possible mais cela suppose beaucoup de volonté politique car des intérêts économiques puissants sont en jeu.

Annotation : Observation n°69 : Observation de M. MAUNY qui après information sur le tri , préconise pour la Corse la stratégie " zéro frazu" (qui signifie "zéro gaspillage, zéro déchet" - L'association Zeru Frazu est un Collectif corse contre l'incinération et pour la gestion des déchets) . Il estime que la mise en place de cette stratégie nécessite une forte volonté politique face aux enjeux financiers associés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.7 du rapport.

Contribution n°70 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 03 novembre 2023 à 08:42

Contribution:

Nous disposons d'exemples exemplaires de gestion des déchets dans notre région, notamment en Toscane et sur les îles voisines. Le tri des déchets est très efficace, les responsables politiques montrent l'exemple et mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour encourager la population à participer activement à ce projet. Cependant, il est regrettable de constater que la situation diffère sur notre propre île. Est-ce que les deux plus grandes villes de Corse appliquent réellement toutes les mesures nécessaires pour assurer un tri des déchets efficace ? Pourtant, certaines régions de l'île ont montré qu'elles étaient capables d'adopter des pratiques vertueuses en matière de gestion des déchets. La jeunesse exprime un vif intérêt pour une gestion plus respectueuse de l'environnement, ce qui pourrait également créer des emplois dans le secteur de l'économie verte. Messieurs et Mesdames les élus, nous vous exhortons à vous laisser guider par l'intérêt général et le souci de préserver notre environnement.

Annotation : Observation n°70 : Observation anonyme qui considère que contrairement à la Corse, d'autres régions, comme la Toscane, ont d'excellents résultats sur la gestion des déchets grâce à leur politique de tri. Il indique également que la population est encouragée à œuvrer dans ce sens. Il demande aux élus de s'inspirer de ces exemples sources de création d'emplois dans ce secteur de l'économie verte et dans le soucis de préservation de l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°71 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 03 novembre 2023 à 10:05

Contribution:

Je paye actuellement une TEOM de 760€ pour 2 personnes dans une villa moyenne sur une commune de la périphérie d'Ajaccio alors que la moyenne nationale est à 150€, chercher l'erreur. UN INCINERATEUR VITE VITE. Nous avons la moyenne de tri le plus faible et nous insistons, nous enfouissons, très vertueux pour les générations futurs. Il ne vous a pas échappé que nous sommes sur une île donc un cout supplémentaire. Finit les Fake News "trop polluant - pas assez de déchets", Monaco en possède un en centre ville et ils sont à la pointe de l'écologie. Alors associons le tri à un INCINERATEUR. U TROPPIU STROPPIA

Annotation : Observation n°71 : Observation anonyme pour l'incinération qu'il considère comme un moyen de faire baisser la TOM. Il met en avant l'exemple de l'incinérateur de Monaco.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.8 du rapport.

Contribution n°72 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 03 novembre 2023 à 16:07

Contribution:

Bonjour, Après lecture de ce document, merci de bien vous prononcer en faveur d'une gestion PUBLIQUE des déchets en Corse afin de rester transparents et éviter toutes sortes de polémiques qui ternissent l'image de la Corse et des Corses ! En espérant avoir été entendus, è per A Corsica ! Avvedacci

Annotation : Synthèse de l'observation n°72 : Le contributeur se prononce en faveur d'une gestion des déchets uniquement publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°73 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 03 novembre 2023 à 20:24

Contribution:

Ce plan est un abandon de la Corse à la mafia et un abandon des objectifs de réduction des déchets dans une copie d'une bien piètre qualité . Je soutiens les associations qui, aux côtés d'U Levante, demandent à ce que ce plan soit retiré.

Annotation : Synthèse de l'observation n°73 : Le contributeur dénonce la dérive mafieuse et demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°74 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 08:19

Contribution:

Bonjour Ce plan n'est vraiment pas adapté. Il faut absolument retravailler le point des biodéchets. Mettre en place une collecte efficace créer de vrais centres de compostage et redistribuer le compost à la terre et tout ça en mico LOCAL je suis agricultrice et je vends des légumes à un restaurant. Je récupère les déchets de cuisine pour mes poules et je composte le reste. C'est une toute petite action au regard de nombre de restaurateurs du cortenais. Il faut accompagner généraliser ces démarches. Quelques autres idées en vrac Supprimer les poubelles ultimes de bord de route. distribuer des caisses pour nous aider à trier nos déchets. Ne pas limiter l'accès aux déchetteries Aider les touristes à trier aussi : refaire la communication autour des bornes de tri Le point le plus important reste la valorisation des biodéchets. Nous avons besoin de cette ressource sur nos terres. Nous autres citoyens avons des idées il faut organiser des réflexions sur les territoires. Je suis motivée pour apporter une contribution. Merci de prendre en compte ces quelques réflexions Bonne journée Fabienne Émile

Annotation : Observation n°74 : Observation de Fabienne Émile qui considère que ce plan doit revoir la section sur les biodéchets. Madame préconise de communiquer sur le tri (surtout auprès des touristes) afin de permettre une collecte qualitative de biodéchets à destination de centres de compostages (à démultiplier) dont le compost pourra être utilisé en local. Madame est agricultrice et donne son exemple : elle vend ses légumes à un restaurant cortenais, y récupère les biodéchets pour ses poules et composte le reste. Elle explique qu'il faut démultiplier ce type de démarches et en présente d'autres : supprimer les poubelles ultimes de bord de route. distribuer des caisses pour aider la population à trier ses déchets, ne pas limiter l'accès aux déchetteries. Elle demande : -à ce que soit prises en compte les idées des citoyens -pour ce faire , de mettre en place des ateliers de réflexion sur le territoire Et précise qu'elle est motivée pour contribuer à cette réflexion.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 à 4.7 du rapport.

Contribution n°75 (Web)

Par Lea Ferrandi

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 09:50

Lieu dit Macchione
20213 Sorbo Ocagnano

Contribution:

Ce plan a été fait dans l'urgence et en mettant en action des acteurs privés qui n'ont pas à cœur la nature et les intérêts publics et l'environnement. Les chiffres avancés sont faux, et les solutions proposées sont au mieux inutiles, au pire néfastes.

Annotation : Synthèse de l'observation n°75 : Pour Madame Ferrandi il ne faut pas déléguer aux acteurs privés. Elle indique également de mauvais chiffres et solutions contenus dans ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°76 (Web)

Par ROTOLONI laetitia

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 11:17

av Colonel Colonna d'Ornano

20000 ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°78, N°120

Contribution:

Je suis totalement opposée à ce plan Déchets contraire aux intérêts de la Corse tant économiques que sanitaires et environnementaux. Opacité du PTPGD, surcoûts, choix techniques non efficaces au vu des enjeux sanitaires et environnementaux, absence de gouvernance, profits pour le privé alors qu'une telle gestion doit rester dans le public. Des alternatives existent et doivent être mises en œuvre par nos élus pour une gestion responsable de notre territoire. Le volet du CSR est particulièrement inconscient .

Annotation : Synthèse de l'observation n°76 : Madame Rotoloni est contre le projet (environnementalement, économiquement, sanitaire contraire aux intérêts de la Corse). Elle indique que ce projet n'a pas de gouvernance, elle veut une gestion publique et s'oppose au CSR.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°77 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 11:29

Contribution:

Je suis agent de la fonction publique territoriale, pour cette raison je souhaite rester anonyme. Je suis consterné de la privatisation du secteur des déchets et de la mise en place prévue des CSR. C'est intolérable. Cela fait des années que les élus disent refuser un incinérateur et favoriser une gestion publique, et c'est tout l'inverse qu'ils font ! Les citoyens sont trompés et floués. Chassez

l'incinérateur par la porte, le CSR revient par la fenêtre... même procédé, mais encore plus cher, encore moins fiable... sans que rien ne justifie ce choix. Et quel coût ! Presque 400 millions d'euros rien que pour ça ? On pourrait tant faire pour améliorer la collecte et le traitement des déchets rien qu'avec un quart de cette somme... Je demande le retrait de ce plan ou à minima une forte révision (gestion réellement publique + abandon de la filière CSR).

Annotation : Observation n°77 : Observation anonyme d'un agent de la fonction publique territoriale. Il s'oppose au plan sur la mise en place de la filière CSR qu'il considère comme polluante et très coûteuse. Il considère qu'avec le quart de la somme estimée pour les CSR, il pourrait être envisagé une amélioration de la collecte et du traitement des déchets. Il demande une réelle gestion publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°78 (Web)

Par Marcelle ERNEWEIN

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 11:31

av Colonel Colonna d'Ornano

20000 ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°76, N°120

Contribution:

Le plan Déchets est une aberration pour la Corse et ses habitants. Je rejoins totalement les analyses du collectif Corsica Pulita synthétisées dans la lettre ouverte qu'ils ont adressée au conseil exécutif de corse. La Corse a besoin d'élus courageux et responsables pour assurer la souveraineté de la gestion des déchets dans le respect des priorités sanitaires, environnementales et économiques de sa population.

Annotation : Observation n°78 : Observation de Mme Ernewein rejoignant les considérations du collectif Corsica Pulita défavorable au plan. Il est demandé aux élus une gestion des déchets prenant en compte les priorités sanitaires, environnementales et économiques.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°79 (Web)

Par D'Isola, Lauriane

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 12:10

#{speechPostalCodeAndCity#79}

Contribution:

Bonjour, Je suis tout à fait opposée à ce PTPGD. Outre la problématique de la privatisation et du risque d'emprise mafieuse, évoqués par de nombreuses contributions précédentes, ce sont aussi des motifs sanitaires, environnementaux et de sécurité qui motivent mon opposition. La filière CSR implique une étape d'incinération, pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur. Or cette incinération empêchera fatalement la Corse d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030, conformément aux engagements internationaux pris par la France et déclinés dans la stratégie nationale bas carbone pour chaque territoire. Je crains en outre que les fumées de l'incinération n'aient des conséquences très néfastes sur la santé des personnes vivant à proximité. D'autant que les lieux d'installation de ces UVE seraient à proximité de bassins de vie, et en plus au bas d'une vallée. Je n'ai pas trouvé d'étude précise dans le plan sur les conséquences environnementales et sanitaires de ces « chaufferies ». Je regrette par ailleurs que le traitement des mâchefers et des REFIOU soit abordée si succinctement. Les mâchefers sont très polluants au contact de l'eau et leur volatilité est aussi source d'inquiétude pour peu qu'ils soient temporairement stockés en extérieur. Quant aux REFIOU, ce sont des déchets dangereux et le plan n'aborde leur traitement et leur transport que de manière très évasive. Avec une gestion privée et peu de contrôles, les risques sont très importants. J'attire enfin l'attention des commissaires de l'enquête publique sur les risques d'incendie criminels en Corse et particulièrement dans les centres à proximité de Bastia. Certains centres de stockage privés ont été touchés au moins 5 fois ces dernières années - sans que jamais ces incendies soient élucidés, et sans non plus que les conséquences environnementales et sanitaires de ces feux considérables soient évaluées. Il y a donc un problème de sécurité évident, que le PTPGD ne fait qu'accroître en acceptant la privatisation. Cordialement

Annotation : Observation n°79 : Observation de Mme D'Isola opposée au plan. Elle craint également une dérive mafieuse dans le cadre d'une gestion privée de traitement des déchets. Elle s'y oppose notamment sur l'aspect environnemental. Elle craint que la filière CSR ne permette pas d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, conformément aux engagements internationaux pris par la France. Elle craint également les conséquences environnementales et sanitaires de l'incinération, à proximité de la population. Elle regrette que le traitement des mâchefers et des Refiom soit peu abordé dans le plan. Elle souhaite également attirer l'attention sur les risques d'incendie criminels sur ce type d'installations et rappelle que ces dernières années, 5 incendies ont eu lieu dans la région bastiaise.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°80 (Web)

Par Catherine Lamiot
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 13:14
61130 Saint Martin

Contribution:

Je suis totalement opposée à ce plan Déchets contraire aux intérêts de la Corse tant économiques que sanitaires et environnementaux. Organisons d'abord une collecte et un tri efficaces, de la formation, des actions de sensibilisation. De plus, les déchets étant produits par

tout un chacun, je trouve que la privatisation de leur traitement est indigne de la conscience que tout citoyen doit acquérir quant à son propre impact là où il vit.

Annotation : Observation n°80 : Observation de Mme Lamiot qui est défavorable au PTPGD pour des raisons économiques, sanitaires et environnementales. Elle est favorable aux actions de formation et de sensibilisation sur le thème du tri afin qu'il soit réalisé plus efficacement. Estime que la gestion des déchets doit être publique pour une meilleure conscientisation de l'individu face à son comportement notamment en tant que producteur de déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°81 (Web)

Par Cyril BACHESCHI

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 13:24

GRIGGIOLA

20167 ALATA

Contribution:

Totalement CONTRE ce plan (mais la CDC va-t-elle tenir compte de l'avis des citoyens ou de l'avis des intérêts financiers divers et variés....? : La filière Combustible Solide de Récupération est une aberration car les CSR sont conçus à partir de déchets n'ayant pas pu être préalablement triés à la source ou envoyés dans une usine de recyclage. Leur fabrication nécessite un "centre de tri et de valorisation". Ils sont ensuite incinérés dans des unités de valorisation énergétique, surnommées "Chaudières", censées produire de l'énergie et de la chaleur, et source de POLLUTION. Le président du Conseil Exécutif lui-même s'est exprimé à plusieurs reprises contre cette option, notamment dans un rapport de 2018 !!!!!!!!!!!!!!! En théorie, le Plan doit être décidé par la CDC. En pratique, cette hiérarchie des compétences n'a pas été respectée. Le Syvadec, courroie de transmission des lobbys, sans attendre la réalisation d'études de faisabilité, a imposé ses propres choix débouchant notamment sur la privatisation totale du centre de tri et de valorisation de Monte. En se soumettant au Syvadec, le Plan Déchets renie le vote de l'Assemblée de Corse de février 2021 pour une « gestion publique des structures de traitement des déchets ». Cette privatisation est la porte ouverte à une infiltration mafieuse dans un secteur (mais si c'était le seul...et si elle n'avait pas déjà infiltré tout le reste...!) habituellement soumis à sa prédation. Bref, CONTRE ce plan !!

Annotation : Observation n°81 : Observation de M. Bacheschi opposé au plan. Il s'oppose à la filière CSR qu'il considère comme polluante et coûteuse. Il estime que la hiérarchie des compétences n'est pas respectée et que le Syvadec a imposé ses choix, notamment sur la privatisation du centre de Monte. Il craint, en l'absence de gestion publique, un risque de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 2, 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°82 (Web)

Par Christine

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 13:45

Quartier u melu

20111 casaglione

Contribution:

Bonjour, Je demande le retrait du plan déchets (PTPGD). En outre, je réclame la généralisation du tri à la source et la collecte des déchets en porte à porte.

Annotation : Observation n°82 : Observation de Christine qui est défavorable au PTPGD et demande la collecte des déchets en porte à porte pour un tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°83 (Web)

Par Pierre Mattei

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 14:18

Parc san lazaro

20000 Ajaccio

Contribution:

Bonjour je suis contre ce projet Csr est un vrai danger La mafia va récupérer ce marché

Annotation : Observation n°83 : Observation de M. Mattei opposé à ce projet. Il est estimé que les CSR sont un vrai danger et que ce marché sera récupéré par la mafia.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°84 (Web)

Par GUIRAUD Stéphane

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 14:46

Fond du Village

20225 AVAPESSA

Contribution:

Je partage les analyses de Corsica Pulita et de Zero Frazu concernant les choix politiques et stratégiques pour la gestion des déchets en Corse. Créer moins de déchets par tous les moyens à notre disposition en agissant à la source, emballages biodégradables rapidement notamment. Limiter ou ne pas permettre la construction d'infrastructures touristiques quand un plan de

gestion des déchets inhérents n'est pas établi. Par ailleurs, photographe, j'ai été profondément choqué de voir des déchets amoncelés dans l'archipel des Lavezzi. Déchets déposés délibérément par les visiteurs. Je plaide pour la présence de gardes assermentés de l'environnement sur les îles de la Réserve des Bouches de Bonifacio et sur les bateaux navettes pour informer et verbaliser. Je vous envoie des photos. Le même problème se pose sur les GR et plus particulièrement sur le GR20. Merci à vous.

Documents :

- contribution_84_Web_1.jpg
- contribution_84_Web_2.jpg
- contribution_84_Web_3.jpg
- contribution_84_Web_4.jpg

Annotation : Observation n°84 : Observation de M.Guiraud favorable : - à une stratégie qui tend vers la création du "zéro" déchet en agissant à la source ; - et de manière générale aux stratégies de Corsica Pulita et de Zero Frazu ; - à ce que toute construction touristique soit soumise au préalable à une obligation d'un plan des déchets: - à ce que des postes de gardes assermentés de l'environnement soient créés pour informer sur la gestion des déchets et verbaliser en cas de nécessité notamment sur les îles de la Réserve des Bouches de Bonifacio, sur le GR 20 et sur les bateaux navettes; Il fournit 4 photos de déchets déposés dans ces endroits.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 à 4.8 du rapport.

Contribution n°85 (Web)

Par Peri Michèle

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:00

Barrolaccia

20167 Peri

Contribution:

Je suis défavorable à une gestion privée des déchets et des ordures ménagères par la construction d'incinérateurs, notamment à Sarrola, solution d'un autre temps, sans garantie d'un coût final maîtrisé pour l'utilisateur et le contribuable. Je suis favorable à une gestion publique locale d'une filière de valorisation des déchets moderne qui réponde aux enjeux d'avenir écologiques pour la Corse. J'espère que mon avis sera pris en compte. Cordialement,

Annotation : Observation n°85 : Observation de Mme Peri opposée à une gestion privée de traitement des déchets et à la mise en place d'incinérateurs notamment sur la commune de Sarrola. Elle demande une gestion publique avec une filière de valorisation répondant aux enjeux environnementaux.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°86 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:02

Contribution:

Retrait immédiat du plan déchet.

Annotation : Observation n°86 : Observation anonyme demandant le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°87 (Web)

Par Maymard Dominique

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:06

Le Port

20238 CENTURI

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°509

Contribution:

Pour toutes les raisons décrites par Corsica Pulita - choix des CSR polluant et non conforme à la loi, non respect des règles de tri a la source, coût prohibitif et sous estimé, nombreuses erreurs dans les chiffres avancés, risques d'implication de la mafia, etc - ce plan doit être retiré.

Annotation : Observation n°87 : Observation de M. Maymard qui partage les analyses de Corsica Pulita; il est défavorable au PTPGD et notamment en raison : - du choix des CSR qu'il estime polluant et non conforme à la loi ; -d'un tri a la source non respecté ; -de chiffres avancés erronés ; -et d'un risque de dérive mafieuse .

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 à 4.6 du rapport.

Contribution n°88 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:31

Contribution:

Après m'être soigneusement informé, je demande le retrait du plan déchets (PTPGD) mis à l'enquête publique. Le choix de la filière Combustible Solide de récupération (CSR) revient à abandonner le tris à la source et à revenir à l'incinérateur. Ce choix est injustifié car inefficace : il

est difficile à mettre en œuvre car en France une grande partie des CSR ne trouve pas de chaudière pour l'incinération et est donc enfouie, ce qui s'explique entre autres par leur coût d'installation. Appliqué à la Corse, la filière CSR consommerait l'essentiel du budget alloué à la gestion des déchets. Plus encore, le choix est dangereux au plan environnemental car il ne prévoit rien pour le traitement ultime des résidus, les mâchefers et fumées étant classés dangereux et devant être traités avec des équipements ad hoc que le plan ne prévoit pas. Le plan comporte aussi de lourdes imprécisions (tonnage déchets BTP), évacue la question des nuisances associées au transport sur le continent en attendant de disposer des installations ad hoc et fixe des objectifs pour 2027 dont la réalisation est pour le moins incertaine. La Corse s'est engagée, depuis 2106, dans un processus ambitieux de valorisation des déchets combinant tri à la source, plate forme de compostage, collecte en porte à porte, ce qui a été mis en succès sur certains territoires. Le plan aujourd'hui soumis à consultation conjugue recul, solutions coûteuses mal ou non évaluées, risques pour l'environnement. Son retrait s'impose

Doublon de : Contribution N°94 (Web)

Contribution n°89 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:33

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°96

Contribution:

Plan qui est une impasse plutôt qu'une solution, dont la gouvernance est on ne peut plus floue, qui donne la main au privé et nous dépossède donc de son pilotage (la CDC s'était engagée sur ce point !), et donc qui ouvre une autoroute aux organisations mafieuses qui "naviguent" dans ce secteur..... Pauvre Corse.

Annotation : Synthèse de l'observation n°89 : Le contributeur fait le constat d'une gestion orientée vers le privé, sans gouvernance, dont va découler une dérivation mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°90 (Web)

Par Granger Olivier

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:44

San Silvestro Crucetta

20290 Lucciana

Contribution:

Je suis opposé à ce plan. Il prévoit la mise en place de centres de valorisation des déchets avec la production de combustibles. Ces produits alimenteront des chaudières qui seront très polluantes et dangereuses pour la santé humaine. Les résidus seront également très polluants et rien n'a été prévu pour les stockés à l'issue. Ce plan coûtera une fortune à la société Corse, sera une

aubaine pour les organisations mafieuses et produira une pollution importante pour les milieux naturels. Seule l'obligation du recyclage obligatoire et généralisé et la bonne volonté de sa mise en place effective par les communautés de communes et le Syvadec permettront de régler la problématique des déchets en Corse. Le principe pollueurs payeurs doit être mis en place avec un paiement du poids produit des déchets par chaque contribuable.

Annotation : Observation n°90 : Observation de M. Granger opposé au plan. Il s'oppose à la filière des CSR qu'il considère comme polluante, coûteuse et comprenant une absence de solution pour les résidus. Il craint une dérive mafieuse au vu du coût de cette solution. Il préconise le recyclage obligatoire et généralisé ainsi que le principe du pollueur payeur, chaque contribuable payant son poids de déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°91 (Web)

Par Boudouresque Charles-François
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 15:53
27 Bd de la Chapelle
13009 Marseille, France

Contribution:

Mon avis est négatif. Le problème du traitement des ordures est très sérieux. Mais il doit être traité grâce à un tri efficace et à un traitement des déchets triés conforme aux recommandations passées de la Collectivité de Corse.

Annotation : Observation n°91 : Observation de M. Boudouresque qui est défavorable au PTPGD. Il demande une gestion efficace du tri et de sa valorisation selon les "recommandations passées de la Collectivité de Corse."

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°92 (Web)

Par D'Isola, Maïwenn
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 16:21

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets. L'adopter c'est abandonner les objectifs de prévention et de valorisation matière (réemploi, réutilisation, recyclage etc). C'est faire croire aux gens qu'il n'y aura plus besoin de trier, alors que les CSR ne peuvent être utilisés qu'une fois tous les efforts de tri réalisés. Pourquoi la Sardaigne a-t-elle atteint et même dépassé les 65% de valorisation

matière depuis plus de deux ans sans incinération ? Nous pouvons et surtout nous devons y arriver. Pour respecter la loi, pour respecter la Corse, son environnement et ses habitants. Je regrette par ailleurs le manque de données fiables, d'informations claires et complètes dans ce Plan. Enfin, dans l'avis négatif de la préfecture sur l'ancien projet de plan, il était bien précisé que le pilote de ce plan n'était pas identifié. Rien n'a changé dans la nouvelle version : le plan n'explique pas clairement qui pilotera sa mise en oeuvre. Il n'est donc absolument pas crédible. Ce PTPGD doit être : - soit fortement corrigé - soit retiré, en attendant d'en avoir un qui soit responsable et crédible

Annotation : Observation n°92 : Observation de Mme D'Isola, Maiwenn qui est défavorable au PTPGD en l'état. Elle estime: - que le PTPGD ne fournit pas de données claires, fiables ou complètes; - que la gouvernance de ce plan n'est pas clairement identifiée; - qu'il est possible en Corse de faire comme en Sardaigne et d'arriver à valoriser 65% de matière en un peu plus de deux ans et ce sans incinération ni CSR -que le tri est indispensable pour une valorisation efficace des déchets en vue de protéger la Corse et ses habitants.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 à 4.7 du rapport.

Contribution n°93 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 16:24

Contribution:

Je suis contre pour les raisons évoquées ici <https://www.ulevante.fr/enquete-publique-relative-au-plan-territorial-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-ptpgd-pour-le-territoire-de-la-corse/>

Annotation : Observation n°93 : Observation anonyme opposée au plan. L'auteur de l'observation se réfère à l'article de l'association U Levante pour les arguments.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°94 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 17:02

Contribution:

Ce plan marque un recul dramatique par rapport à ce qui a été fait jusqu'ici et livre ce sujet aux intérêts privés, voire mafieux. Après m'être soigneusement informée, je demande le retrait du plan déchets (PTPGD) mis à l'enquête publique. Le choix de la filière Combustible Solide de récupération (CSR) revient à abandonner le tris à la source et à revenir à l'incinérateur. Ce choix est injustifié car inefficace : il est difficile à mettre en œuvre car en France une grande partie des CSR ne trouve pas de chaudière pour l'incinération et est donc enfouie, ce qui s'explique entre

autres par leur cout d'installation. Appliqué à la Corse, la filière CSR consommerait l'essentiel du budget alloué à la gestion des déchets. Plus encore ce choix est dangereux au plan environnemental car il ne prévoit rien pour le traitement ultime des résidus, les mâchefers et fumées étant classés dangereux et devant être traités avec des équipements ad hoc que le plan ne prévoit pas. Le plan comporte aussi de lourdes imprécisions (tonnage déchets BTP), évacue la question des nuisances associées au transport sur le continent en attendant de disposer des installations ad hoc et fixe des objectifs pour 2027 dont la réalisation est pour le moins incertaine. La Corse s'est engagée, depuis 2006 dans un processus ambitieux de valorisation des déchets combinant tri à la source, plate forme de compostage, collecte en porte à porte, ce qui a été mis en succès sur certains territoires. Le plan aujourd'hui soumis à consultation conjugue recul, solutions couteuses mal ou non évaluées, risques pour l'environnement. Son retrait s'impose ! Sans virus.www.avast.com

Annotation : Observation n°94 : Observation anonyme opposé au plan et en demandant son retrait. Il est craint une dérive mafieuse lors de la mise en place d'une gestion privée du traitement des déchets. Il est considéré que le choix de la filière CSR est un retour à l'incinérateur et induit un abandon du tri. L'auteur de l'observation estime que le choix des CSR est inefficace car il est difficile de traiter les résidus et ces derniers sont plus souvent enfouis que traités. En outre, rien est précisé sur le traitement de ces CSR dans le plan. Il considère également que le plan comporte des imprécisions, comme par exemple sur le tonnage des déchets du BTP. Il souhaite la poursuite de la valorisation des déchets par tri, collecte au porte à porte, recyclage, tel que cela se fait dans certaines com com.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.3, 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°95 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 17:19

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°97

Contribution:

Je souhaite aussi le retrait du plan déchets.

Contribution n°96 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 17:20

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°89

Contribution:

La filière choisie, à savoir centre de surtri et élaboration de CSR, est une ineptie, à la fois économique et, surtout, environnementale. (voir l'abandon de cette filière sur le continent) Il est urgent de mettre en place la généralisation du tri à la source, en aidant parallèlement les particuliers et les communes à gérer au mieux le tri et la séparation des déchets organiques

(déchets humides, "biodéchets"). Des exemples d'organisations qui fonctionnent existent autour de nous, (et pas si loin...) Et aussi, très important, la gestion des structures de traitement des déchets, quelles qu'elles soient, doit rester PUBLIQUE. Ce plan planifie la catastrophe...

Annotation : Observation n°96 : Observation anonyme qui est défavorable au PTPGD pour des raisons économiques et environnementales. L'auteur de l'observation s'oppose aux centres de surtri, et au CSR. Il est demandé la mise en place d'une gestion publique des déchets et l'instauration du tri à la source dont les biodéchets par les communes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.6 du rapport.

Contribution n°97 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 17:20

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°95

Contribution:

Je souhaite aussi le retrait du plan déchets.

Doublon de : Contribution N°95 (Web)

Annotation : Observation n°97 : Observation anonyme souhaitant le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°98 (Web)

Par marchand jean-jacques

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 17:42

688 route de lossy

74380 cranves-sales

Contribution:

Bonjour, En tant que visiteur d'amis dans votre beau pays, je ne peux que m'associer à eux et demander le RETRAIT du projet de Plan Territorial. Soyez remerciés par avance de votre attention. Cordialement, JJ Marchand

Annotation : Observation n°98 : Observation de M. Marchand demandant le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°99 (Web)

Par Rivière Jean-René
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 18:01
La thegia lieu-dit Culetta
20117 Cauro

Contribution:
Je souhaite le retrait du plan

Annotation : Observation n°99 : Observation de M. Rivière demandant le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°100 (Web)

Par Anonyme
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 18:04

Contribution:
Tout reste à faire et à jouer. Certaines communes sont revenues à une gestion directe de l'eau. En matière de déchet la question environnementale doit rester au 1er plan avec l'approche désintéressée pécuniairement parlant qui va avec . La collectivité doit garder la main sur la gestion, chacun de nous est en capacité de limiter la production de trier de composter . Alors pourquoi ce retour en arrière? Nous avons besoin d'un plan qui nous informe sur l'intégralité des données de l'ensemble du processus afin que l'on décide en disposa t de l'ensemble des données financières et environnementales dans le sens d'une réduction drastique de la production de déchets. Ce plan ne répond pas à ces objectifs.

Annotation : Observation n°100 : Observation anonyme défavorable au PTPGD estimant que celui-ci ne permet pas une gestion financièrement désintéressée en faveur de la protection de l'environnement. Il est demandé à ce que cette gestion reste publique et que les objectifs soient la diminution de la production des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 & 4.6 du rapport.

Contribution n°101 (Web)

Par Arrighi Agathe
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 18:08
La palma parc berthault
20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je suis contre car c'est un plan coûteux, polluant dépendant d'une gestion privée très discutable. Ce plan n'est pas adapté pour la Corse et doit donc être modifié.

Annotation : Observation n°101: Observation de Mme Arrighi qui est défavorable au PTPGD en l'état car elle l'estime onéreux et polluant et n'est pas convaincue par la gestion privée de celui-ci.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°102 (Web)

Par Arrighi Anna

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 18:08

La Palma parc berthault

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je suis contre, il s'agit d'un plan trop coûteux pour la Corse, polluant, dont la gestion sera confiée à des privés. Je demande le retrait de ce plan, au profit d'un généralisé.

Doublon de : Contribution N°101 (Web)

Annotation : Observation n°102 : Observation de Mme Arrighi (doublon du 101) avec en plus une demande de mettre en place le tri généralisé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°103 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 18:38

Contribution:

Ca fait trop longtemps que cela dure, et si ça continue le sol de Corse sera une poubelle. A mon humble avis, il faudrait deux incinérateurs qui ne concerneraient que le volume hors

augmentation du à la saison estivale et ce surplus estivale pourrait être enfoui cela permettrait de limiter largement le tonnage démesuré qui est actuellement enfoui.

Annotation : Observation n°103 : Observation anonyme estimant que deux incinérateurs seraient nécessaires pour n'enfouir que le surplus de la saison estivale. L'auteur de l'observation craint que trop d'enfouissement ne transforme le sol en poubelle.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.7 du rapport.

Contribution n°104 (Web)

Par Patricia Susini

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 18:50

La Palma

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je demande le retrait du PTPGDC : - Très (trop) coûteux - Nocif pour l'environnement - Privatisation de la gestion des déchets Je souhaite un tri généralisé et une valorisation des déchets et une gestion publique

Annotation : Observation n°104 : Observation de Mme Susini (doublon avec N°101 , N°102) avec en plus une demande de valorisation des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°105 (Web)

Par Bonino, Vincent

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 19:02

Vizzavona

20219 Vivario

Contribution:

Bonjour, Je suis CONTREle PTPGD tel qu'il est soumis aujourd'hui pour les même raisons que celles mises en avant par l'association de défense de l'environnement "U LEVANTE". Je suis en tout point d'accord avec les arguments présentés par cette association sur leur page Internet <https://www.ulevante.fr/enquete-publique-relative-au-plan-territorial-de-prevention-et-de->

gestion-des-dechets-ptpgd-pour-le-territoire-de-la-corse/ et leur "Lettre ouverte au Conseil Exécutif et à l'Assemblée de Corse". Cordialement,

Annotation : Observation n°105 : Observation de M. Bonino opposé au plan. Il rejoint les raisons de l'association U Levante et du collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°106 (Web)

Par Christian

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 19:29

Lieu Dit Croccano

20100 SARTENE

Contribution:

Je pense qu'il faut prendre le problème à bras le corps et rejeter cette solution de filière CSR . Il faut trier et recycler les déchets à la source. Inspirez vous plutôt des propositions du CESEC " Femu altrimente " ... Cordialement

Annotation : Observation n°106 : Observation de M. Perrier estimant qu'il faut rejeter la solution des CSR et plutôt trier et recycler à la source. Il recommande de s'inspirer des propositions du CESEC Femu altrimente.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°107 (Web)

Par Plasenzotti Ghjuvansantu

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 20:32

Iozzi

20130 CARGESE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°108, N°220, N°262, N°294, N°323, N°385

Contribution:

La question des déchets nous met face à plusieurs enjeux : environnemental, sociétal, économique, santé publique, captation par le crime organisé. Là, nous sommes sous l'épée de Damocles de l'urgence et de la « crise des déchets à venir. À bout de nerfs je pourrais être tenté par le Plan qui propose de nous en débarrasser en les incinérant pour produire de l'énergie. Je suis tenté. Je n'aurais plus à réfléchir et je n'aurais plus à faire d'effort. Le feu purificateur (et producteur d'eau chaude) est la solution. Et puis, je me dis qu'il me reste des ressources pour aller fouiller dans le pavé de 600 pages du Plan. Et là, surprise ! Alors que je m'attend à trouver

une batterie d'arguments imparables, je suis au milieu d'un fouillis d'explications qui s'empilent les unes sur les autres, sans cohérence, sur un projet qui nous est présenté comme la panacée vertueuse et responsable qui va régler le problème définitivement. - Déchets du BTP ? : Aucune mention (excusez du peu !) - Machefers et cendres de combustion (hautement toxiques) ? : Rien sur leur coût de traitement et leur destination. - Coût pour le contribuable ? Augmentation de ce coût tout les ans ? : Mystère...inquiétant - « Valorisation énergétique » ? : Aucun chiffre n'est donné pour expliquer la quantité d'énergie produite, sa destination et le coût de son transport (infrastructures ...). Qui va vendre et encaisser les produits et qui va supporter les coûts ? - Je trie mes ordures depuis des années. Si c'est pour qu'elles soient brûlées, à quoi bon les trier. En conclusion, ce Plan est opaque et incompréhensible : - Opaque parce qu'il ne donne que des informations parcellaires, voire mensongères. Il n'est donc pas surprenant que ses promoteurs n'en fassent pas la publicité. En dehors du président de ...l'Office de l'Environnement, qui répète des formules vides de sens, aucun élu ne le défend. On comprend pourquoi. - Incompréhensible dans sa philosophie et dans son contenu. En 2006, le président de l'Exécutif de la CTC (M.Santini) avait retiré son Plan du fait de l'opposition des corses à l'incinérateur. La majorité actuelle y était farouchement opposée à l'époque. À quoi est dû son revirement ? Mystère. Comme est mystérieux le revirement sur la gestion publique du « marché des déchets » longtemps affirmée et réaffirmée pour le voir donné en cadeau au secteur privé (avec la pression mafieuse que l'on connaît). Voilà donc la mort du tri généralisé dont on dit les corses incapables alors que le Syvadec déclare qu'il est en progression constante en Corse - malgré un retard et une organisation plus que défailante (doit-on être surpris ?). Ce Plan est nocif pour l'environnement et pour nos finances. Par contre le système mafieux se frotte les mains. On peut être inquiet pour notre avenir et celui des générations futures si ce Plan est adopté. JE SUIS POUR LE RETRAIT DE CE PLAN

Annotation : Observation n°107 : Observation de M. Plasenzotti opposé au plan. Il considère que le plan est confus et qu'il ne donne pas suffisamment d'éléments sur différents points : - Les déchets du BTP; - le traitement et la destination des mâchefers et le coût afférent ; - L'évolution du coût pour le contribuable ; - La valorisation énergétique... Il se demande à quoi sert le tri qu'il fait depuis plusieurs années si tout doit être brûlé. Il s'interroge sur le revirement sur l'incinération et sur le fait que la gestion publique des déchets passe sous gestion privée. Il s'inquiète d'un risque de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°108 (Web)

Par Muriel Plasenzotti

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 20:35

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°107, N°220, N°262, N°294, N°323, N°385

Contribution:

Je suis absolument contre l'utilisation des CSR : C'est polluant, toxique et couteux pour notre porte-monnaie. Je trie mes déchets depuis longtemps et je souhaite un tri à la source généralisé.

La gestion du « marché des déchets » doit être publique pour éviter une infiltration mafieuse. JE SUIS POUR LE RETRAIT DE CE PLAN

Annotation : Observation n°108 : Observation de Mme Plasenzotti qui s'oppose à la mise en place du CSR qu'elle estime toxique et coûteux et est défavorable au PTPGD. Elle demande la mise en place du tri à la source pour tous et une gestion publique des déchets pour éviter les dérives mafieuses.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 & 4.8 du rapport.

Contribution n°109 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 22:58

Contribution:

Je demande le retrait de ce plan de prévention et de gestion des déchets pour le territoire de la Corse.

Annotation : Observation n°109 : Observation anonyme demandant le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°110 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 00:15

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°111

Contribution:

Je vis et travaille à proximité des lieux qui sont prévus pour les usines nécessaires à la fabrication et à l'incinération des Combustibles Solides de Récupération. C'est une des raisons pour lesquelles je m'oppose totalement à ce Plan territorial de prévention et de gestion des déchets. Non seulement les conséquences environnementales et sanitaires de ce plan ne sont pas sérieusement en compte (rien sur le coût de la surveillance des infrastructures d'où sortiront des déchets dangereux), mais en plus il apparaît que la filière CSR entraînera une augmentation du transport routier et maritime pour acheminer les déchets ultimes et les déchets refusés à l'incinération, ce qui représente un coût énorme, sans parler des désagréments pour les utilisateurs des routes et les émissions de GES. Je suis aussi contre la privatisation de la gestion et du transport des déchets, qui devraient être un service public géré par et pour le public. Il faut que ce plan soit retiré.

Annotation : Observation n°110 : Observation anonyme. L'auteur de l'observation déclare vivre et travailler à côté des futures usines d'incinération des CSR. Il s'oppose à ce plan car il considère

que n'ont pas été prises en compte les conséquences environnementales et sanitaires, ni le coût de surveillance des infrastructures, les transports routiers, les émissions de GES. Il est opposé à une privatisation de la gestion et du transport des déchets et demande que cela soit une gestion publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°111 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 00:15

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°110

Contribution:

Je vis et travaille à proximité des lieux qui sont prévus pour les usines nécessaires à la fabrication et à l'incinération des Combustibles Solides de Récupération. C'est une des raisons pour lesquelles je m'oppose totalement à ce Plan territorial de prévention et de gestion des déchets. Non seulement les conséquences environnementales et sanitaires de ce plan ne sont pas sérieusement en compte (rien sur le coût de la surveillance des infrastructures d'où sortiront des déchets dangereux), mais en plus il apparaît que la filière CSR entraînera une augmentation du transport routier et maritime pour acheminer les déchets ultimes et les déchets refusés à l'incinération, ce qui représente un coût énorme, sans parler des désagréments pour les utilisateurs des routes et les émissions de GES. Je suis aussi contre la privatisation de la gestion et du transport des déchets, qui devraient être un service public géré par et pour le public. Il faut que ce plan soit retiré.

Doublon de : Contribution N°110 (Web)

Contribution n°112 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 04:19

Contribution:

Bonjour, la seule solution pour la gestion des déchets est le tri sélectif de manière rigoureux, le porte à porte l'embarqué pèsé à l'exemple de l'Alsace et autres régions. La gestion du tri en Corse doit être publique et non privée nous ne devons pas devenir la Sicile. ET l'implantation d'un incinérateur est d'un autre âge. Même si cela reste un problème mondial la gestion des déchets doit être la sensibilisation le tri et compost imposé pour tous sous peine d'amende.

Annotation : Observation n°112 : Observation anonyme qui demande : - une sensibilisation au tri sélectif; - un tri sélectif rigoureux (sinon amendes) pour un compost de qualité, grâce à la mise en place du porte à porte et du pesage embarqué notamment comme en Alsace ; - une gestion publique des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 & 4.6 du rapport.

Contribution n°113 (Web)

Par Laura Battestini

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 08:03

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°126, N°162, N°170, N°371

Contribution:

Je suis opposée à ce plan de prévention et gestion des déchets et je demande son retrait. Ce plan nous emmène dans le mur. Rien n'est maîtrisé et connu en amont : ni les prix, ni le lieu de création des incinérateurs, ni les transports qui seront nécessaires. Rien n'est dit sur la toxicité des REFIOM, sur les lieux où seraient traités les mâchefers ? Ce Plan laisse la voie libre aux groupes privés pour créer les services les plus chers et les plus complexes. Continuons de trier et de composter. Je soutiens la coordination Corsica Pulita.

Annotation : Observation n°113 : Observation de Mme Battestini défavorable au plan. Elle estime que ni les prix, ni les lieux d'installation des incinérateurs, ni les transports ne sont maîtrisés. Elle considère que rien n'est précisé sur les Refiom et leur toxicité, ou sur la gestion des mâchefers. Elle estime que ce plan va permettre à des groupes privés de proposer des services plus chers et propose de continuer à trier et à composter.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°114 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 08:31

Contribution:

Gestion publique des déchets. Traitement écoresponsable au plus près des lieux de production. Valorisation des biodéchets, valorisation du réemploi. Éducation réelle de la population. Incitation financière de la réduction de production de déchets des ménages et entreprises.

Annotation : Observation n°114 : Observation anonyme demandant une gestion publique des déchets, un traitement écoresponsable proche des lieux de production, une valorisation des biodéchets, une éducation de la population et une incitation financière de la production de déchets des ménages et des entreprises.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°115 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 08:45

Contribution:

Je refuse l' application du plan territorial de prévention et gestion des déchets du territoire de la Corse.pour des raisons d inexactitude des chiffres et manques de solutions alternatives.

Annotation : Observation n°115 : Observation anonyme refusant le plan des déchets arguant des inexactitudes de chiffres et un manque de solutions alternatives.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°116 (Web)

Par Nobili MS

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 10:52

20225 NESCE

Contribution:

"Philosophe, tu te demandes D'où vient, dans nos tristes partis, Quand les hommes sont si petits Que les sottises soient si grandes". Victor Hugo- 1848

Annotation : Observation n°116 : Observation citant Victor Hugo.

Contribution n°117 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 11:50

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je souhaite le retrait de ce plan déchet ! Qui va couter « un pognon de dingue » et qui est nocif pour l'environnement ! Et cerise sur le gâteau gérer par du privé ... La corse mérite mieux !

Annotation : Observation n°117 : Observation anonyme (doublon N°101 , N°102 , N°104) défavorable au PTPGD qui semble coûteux et polluant avec une gestion non publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°118 (Web)

Par Villanova Rose

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 11:57

Hameau de Chjirascia

20160 Rennu

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Avec ce plan nous renonçons au tri généralisé et à une gestion vertueuse des déchets. Je souhaite le retrait de ce plan ! Trop coûteux, polluant, privatisé !! D'autres solutions sont possibles. Prenons exemple sur les territoires qui ont fait d'autres choix (la Sardaigne par exemple)

Annotation : Observation n°118 : Observation de Mme Villanova opposée au plan, jugé trop coûteux et polluant. Il est demandé de revenir au tri et à une gestion vertueuse des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°119 (Web)

Par Susini M

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 12:05

Chimeglia

20160 Rennu

Contribution:

La filière (CSR) choisie est inadaptée à la Corse. Elle va nous coûter très cher, polluer la Corse. Sa gestion est douteuse Ce plan va à l'encontre de l'intérêt de la Corse et des Corses !!! Je demande le retrait

Annotation : Synthèse de l'observation n°119 : Madame Susini, dénonce une gestion douteuse, une inadaptation de la filière CSR. In fine, elle demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°120 (Web)

Par Suzanne rotoloni

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 13:32

Bd madame mere

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°76, N°78

Contribution:

Je souscris totalement aux motifs d'opposition au plan déchets présentés par le collectif Corsica pulita. Le plan déchets ignore les besoins sanitaires, environnementaux et économiques de la Corse et confie au secteur privé la gestion des déchets sans la surveillance nécessaire tant sur les résultats que le coût.

Annotation : Synthèse de l'observation N° 120 : Madame Rotoloni est en accord avec "CORSICA PULITA", elle constate : - une ignorance des besoins sanitaires économiques et sociaux de la Corse par le plan ; - une gestion privée qui contrevient à une surveillance quant aux résultats et coûts.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°121 (Web)

Par Perrot P

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 14:35

Route d'Alata

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Nos politiques n'en finissent pas de faire de mauvais choix pour la Corse ! Je suis contre ce plan déchets polluant et qui va nous coûter cher ! La filière CSR est une mauvaise option. Ce plan doit être modifié, il doit privilégier le tri généralisé et une gestion publique.

Annotation : Synthèse de l'observation n°121 : Monsieur Perrot indique que le plan sera coûteux, que la CSR est une mauvaise filière. Il demande une modification du plan avec une gestion publique et un tri généralisé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°122 (Web)

Par Piazzola

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 16:47

Parc Berthault Les Cèdres D

20000 AJACCIO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°123

Contribution:

Ce plan n'est ni fait ni à faire. Il nie toutes les prises de positions passées. La gestion des déchets doit en outre rester une gestion publique. Le secteur privé ne doit absolument pas intervenir. Il doit y avoir un souci de gestion économe mais en aucun cas un souci de rentabilité et de retour sur investissement. Les communes doivent pouvoir être partie prenantes aux orientations d'un plan de gestion qui ne peut être en Corse uniforme. Quel rapport entre le développement du tourisme dont les escales des croisiéristes et le tonnage des déchets?

Annotation : Observation n°122 : Observation de M. Piazzola estimant que le plan nie toutes les prises de position passée. Il considère que la gestion des déchets doit rester publique pour conserver un souci de gestion économe et non un souci de rentabilité. Il estime que les communes doivent être directement associées à ce plan qui doit s'adapter aux différences du territoire. Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°123 (Web)

Par Piazzola Jean

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 16:52

Parc Berthault Les Cèdres D

20000 AJACCIO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°122

Contribution:

Ce plan n'est ni fait ni à faire. Il nie toutes les prises de positions passées. La gestion des déchets doit en outre rester une gestion publique. Le secteur privé ne doit absolument pas intervenir. Il doit y avoir un souci de gestion économe mais en aucun cas un souci de rentabilité et de retour sur investissement. Les communes doivent pouvoir être partie prenantes aux orientations d'un plan de gestion qui ne peut être en Corse uniforme. Quel rapport entre le développement du tourisme dont les escales des croisiéristes et le tonnage des déchets?

Doublon de : Contribution N°122 (Web)

Annotation : Synthèse de l'observation n°123 : Monsieur Piazzola indique que la gestion doit être publique et économe, et veut une implication des communes sur un territoire hétérogène.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°124 (Web)

Par Tomasi gerard

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 17:31

Let casaracca

20163 Tavera

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°125

Contribution:

Ce plan est une catastrophe pour la Corse, c'est un renoncement total des promesses de campagne de l'exécutif de l'Assemblée de Corse. Plus de tri, risques environnementaux énorme, création d'incinérateur donné à des sociétés privées, risques mafieux etc...

Annotation : Observation n°124 : Observation de M. Tomasi estimant que ce plan ne correspond pas aux promesses électorales de l'exécutif de l'Assemblée de Corse. Il considère que le plan ne propose plus de tri, que les usines d'incinération confiées à des entreprises privées peuvent engendrer des dérives mafieuses.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.8 du rapport.

Contribution n°125 (Web)

Par Secondi myriam

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 17:39

Résidence bodiccione avenue Maréchal Juin

20090 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°124

Contribution:

Renement total des promesses faites lors de la campagne par femu C'est une catastrophe pour notre île On ne parle plus des risques environnementaux

Annotation : Observation n°125 : Observation de Mme Secondi estimant que les risques environnementaux ne sont pas présents dans le plan. Elle considère que les promesses électorales ne sont pas tenues.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°126 (Web)

Par Pascale Tourrenc

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 18:14

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°113, N°162, N°170, N°371

Contribution:

Je ne comprends pas comment l'Exécutif peut faire un tel revirement : d'une position encore récente contre l'incinération en Corse, il en devient aujourd'hui le promoteur...qui plus est en produisant des chiffres erronés qui faussent l'information donnée à la population ! Ce Plan est un véritable piège pour les entreprises et les ménages de Corse. La filière CSR/valorisation énergétique est la plus chère, la plus polluante, la moins efficace pour le tri et la plus polluante. C'est une solution technique sans modification ou retour en arrière possible. Quand les incinérateurs sont construits, ils le sont pour fonctionner plusieurs dizaines d'années. L'échec actuel des politiques de tri n'est pas dû à des problèmes d'absence de techniques disponibles mais bien à l'absence de volonté politique ,de gouvernance efficace et à la privatisation de l'économie des déchets. Je demande le retrait du plan et le retour aux fondamentaux du Plan de 2015 : collectes séparatives, tri, compostage.

Annotation : Observation n°126 : Observation de Mme Tourrenc qui ne comprend pas le changement de positionnement de l'Exécutif sur l'incinération. Il est considéré que la filière CSR est la plus onéreuse, la plus polluante et la moins efficace pour améliorer le tri. Elle estime que la problématique du tri est liée à une absence de gouvernance efficace et à une privatisation de la gestion du traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°127 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 19:07

Contribution:

Je suis contre ce PTPGD pour les raisons évoquées par l'eurodéputé François Alfonsi dans un texte publié le 31 octobre sur Facebook. Il faut réduire nos déchets et atteindre des taux de valorisation matière comparables à la Sardaigne, qui a dépassé depuis 2021 les 65% de valorisation matière, sans incinération ni CSR. Je reproduis donc ici le texte de François Alfonsi, qui me semble apporter des éclairages supplémentaires pour l'enquête publique : « Gestion des ordures ménagères - Autopsie d'un échec Le débat de l'Assemblée de Corse lors de sa dernière session faisant « l'état de l'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets » a lancé la procédure d'enquête publique sur ce plan mis en débat. Un Commissaire enquêteur sera nommé et les associations appellent les citoyens à se dresser contre des choix qui seront coûteux et polluants, et qui ne sont en fait que le résultat de l'échec du modèle français, et particulièrement de sa déclinaison corse, pour le traitement des déchets ménagers. Faut-il, parce que nous sommes en situation d'échec sur ces dernières années, se lancer dans des projets exagérément coûteux, et techniquement fumeux ? Ou ne

faudrait-t-il pas plutôt lancer enfin un plan ambitieux inspiré de nos voisins sardes ? Car, pour mesurer la situation d'échec de la Corse, il faut la comparer à la Sardaigne voisine, aux structures économiques et sociologiques comparables, qui présente toutes les caractéristiques d'une politique réussie. Ainsi, en 2015, la Sardaigne produisait 717.000 T de déchets dont 56% déjà étaient traités à travers les filières de tri et valorisation. Le rapport du Syvadec qui date de 2017 fait état pour la Corse d'un taux de tri d'à peine 26%, alors que les Sardes en sont déjà, en 2017, arrivés à 63%. En 2021 le taux de tri en Sardaigne s'élève à 75%. En Corse il plafonne encore à 38%. Signe du succès des politiques de Sardaigne, et de l'implication active des collectivités locales : en 2015, 206 communes sur 377 dépassaient l'objectif légal italien de 65% de leurs déchets recyclés ; elles étaient 315 en 2017 et elles sont 369 (sur 377, 97% !) en 2021. Parmi elles, la Communauté d'Agglomération de Cagliari (450.000 habitants) en est à 73% de tri sélectif quand la plus grande collectivité de Corse, la CAPA, cinq fois moins peuplée, plafonne à 33%. Et 144 communes sardes (presque 4 sur 10) dépassent déjà 80% de tri sélectif sur leurs déchets en 2021. En six ans les déchets résiduels sardes ont chuté de 313.000 T en 2015 à 190.000 T en 2021 (-40% !), malgré une augmentation du total des déchets collectés de 33.000 tonnes (+5%). En Corse, cinq fois moins peuplée, les CET enfouissent 140.000 tonnes, presque autant que la Sardaigne entière ! Les timides progrès du tri n'ont eu pour seul effet que « d'absorber » l'augmentation annuelle sans que jamais les quantités envoyées à l'enfouissement n'aient réellement diminué. Ces quelques chiffres illustrent la situation d'échec dans laquelle nous sommes. Quelles en sont les raisons ? La première tient aux politiques de l'Etat français qui est loin d'être un des meilleurs élèves de l'Europe, car il est sous pression des lobbys de l'incinération. La France trie 45% de ses déchets, loin derrière l'Italie en général (51,5%), les Pays Bas (57,8%), la Slovénie (60%) et surtout l'Allemagne (71%). Mais alors que la Sardaigne (75% de tri) est avec la Vénétie (78% de tri) la région la plus en pointe d'une Italie en avance sur ce dossier, la Corse se traîne en queue de classement des régions françaises dans un pays lui-même très en retard. Les autres raisons sont locales et liées à l'enchevêtrement des acteurs, Etat, Collectivité de Corse, Communautés de Communes et Syvadec. L'Etat n'a jamais soutenu d'autres projets que ceux que l'on refuse. Pendant longtemps l'incinération a été son cheval de bataille. A onze kilomètres de la Corse, la Sardaigne est en train de désaffecter ses anciens incinérateurs ! Il est aujourd'hui à la manœuvre des Centres de Tri Mécano-Biologique, sorte « d'incinérateur alternatif » puisque les déchets traités sont voués à une incinération ultérieure sous forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR). Le Syvadec a projeté d'en installer un premier à Monte en région bastiaise, puis un second en région ajaccienne. L'ADEME, dont les études nationales mettent en garde contre ce « tri en aval » peu performant, tri en aval qui d'ailleurs ne peut être un tant soit peu performant que si le tri en amont est opérationnel, notamment sur le biodéchets. Dès lors pourquoi faire un tel investissement alors qu'il sera toujours beaucoup plus simple, et beaucoup moins coûteux, comme le font les Sardes, d'aller plus loin dans le tri en amont ? Mais l'ADEME a dû passer à la casserole et apporter 21 millions d'euros à cet investissement annoncé pour 68 M€ en attendant les hausses inéluctables en cours de route. La Collectivité de Corse fait de la résistance ? La Préfecture passe outre et ajoute à la contribution forcée de l'ADEME, 33 M€ supplémentaires issues du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC). Une année entière de ce Plan censé rattraper les retards de l'île va donc être consacré à un projet qui va à contre-courant des intérêts de la Corse ! Face à ce dossier ainsi « bétonné » financièrement par l'Etat, et sous la pression d'un Syvadec plus instrumentalisé que jamais par l'opposition de droite qui a fait du dossier des déchets le fer de lance de sa stratégie de reconquête du pouvoir, la Collectivité de Corse est sans alternative. Elle a échoué à dynamiser le tri, notamment parce qu'elle a dû affronter la mauvaise volonté des Comcom et du Syvadec pour passer à la vitesse supérieure. Ainsi, dans l'enchevêtrement des compétences héritées des politiques antérieures, ce sont les Comcom qui organisent la collecte. Pendant des années par exemple Aiacchiu a refusé d'organiser la collecte des biodéchets avant de commencer timidement depuis qu'ils ont compris que trop de biodéchets mélangés annihilent tout espoir

de bon fonctionnement du tri mécano-biologique auxquels ils tiennent tant. Mais Aiacciu est encore à des années-lumières de ce que fait Cagliari ! Quant au Syvadec, il a fait de l'obstruction systématique, refusant de faire du tri des biodéchets une véritable priorité, et faisant même arrêter les circuits de collecte mis en place par certaines Comcom faute de vouloir assurer leur débouché. A ce jour, sept après, le Syvadec n'a pas été à l'origine de la moindre installation significative de traitement des biodéchets. L'opinion a été aussi patiemment désinformée, et intoxiquée par le mirage d'une « solution technique » qui éviterait à tous de faire l'effort du tri. Alors qu'il s'agit là d'un mensonge pur et simple. Face à une saturation annoncée des centres d'enfouissement comblés année après année par des centaines de milliers de tonnes de déchets non triés, l'Exécutif de la CdC est sans moyens. Refuser la réalisation des Centres Mécano-Biologiques en les excluant du « plan de prévention et de gestion des déchets » que la loi lui impose d'adopter, alors qu'ils sont d'ores et déjà entièrement financés par l'Etat, reviendrait à devoir supporter toute la responsabilité politique le jour de la crise finale, quand les déchets débordent sur la voie publique, à Aiacciu, à Bastia, et partout en Corse, une fois les centres d'enfouissement saturés. Ce qui politiquement signifierait une victoire de la droite aux prochaines échéances, et la garantie que tout sera fait alors pour continuer, et accélérer, dans cette voie sans retour. Face à ce point d'avancement du débat sur le traitement des déchets, le seul espoir d'une autre politique tient dans la capacité d'information et de mobilisation des populations. L'enquête publique qui s'ouvre sera capitale à cet égard. »

Annotation : Observation n°127 : Observation anonyme opposée au plan et considérant qu'il faut réduire les déchets et promouvoir la valorisation matière pour égaler l'exemple sarde. Il est joint le texte de M. Alfonsi vu sur facebook. Ce dernier fait un comparatif avec la Sardaigne qui arrive à traiter une part très importante des déchets via le tri et la valorisation (75% en 2021). Il met en avant l'implication des collectivités locales. Il rappelle que la Corse enfouie autant que la Sardaigne, 5 fois moins peuplée. Il considère que cet échec est du en partie à la pression des lobbys de l'incinération mais également à l'enchevêtrement des différents acteurs dans le traitement des déchets. Il ne comprend pas le choix de l'incinération sous forme de CSR car estime que l'on peut être plus performant en termes de tri et de valorisation notamment pour les biodéchets. Les coûts liés à cette filière lui semblent exorbitants. Il estime que l'enquête publique est très importante pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur ce sujet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°128 (Web)

Par Villion Mireille

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 19:08

12 Bd Maglioli

#{speechPostalCodeAndCity#128}

Contribution:

Deux points posent d'énormes problèmes : le retour à l'incinération avec tous les problèmes environnementaux. et la privatisation de ce secteur avec une porte ouverte à la mafia. Il faut chercher à développer encore plus le tri et faciliter le ramassage des biodéchets pour faire du compost.

Annotation : Observation n°128 : Observation de Mme Villion estimant que les deux points négatifs de ce plan sont l'incinération et une privatisation pouvant entraîner une dérive mafieuse. Il est demandé le développement du tri et du compostage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°129 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 19:37

Contribution:

Je suis contre ce PTPGD pour les raisons évoquées par la Coordination Corsica Pulita en date du 28.10.2023

Annotation : Observation n°129 : Observation anonyme défavorable au plan et se rattachant aux arguments de Corsica Pulita. Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°130 (Web)

Par benedetti

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 19:46

villa sottana

20220 corbara

Contribution:

Bonjour, je me joins aux associations citoyennes et de défense de l'environnement, et collectifs anti-mafia pour appuyer le non catégorique a vos idées, quand entendrez vous notre voix? celle du collectif, du durable, du bon sens et meme d'une economie interessante pour que tous s'y retrouvent ! sincerer salutations

Annotation : Observation n°130 : Observation de Mme Benedetti s'associant aux différentes associations de défense de l'environnement et collectif anti-mafia opposés au plan. Il est demandé d'entendre la voix du collectif.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°131 (Web)

Par Bonavita Marie-Laure

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:00
20600 Furiani
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°133

Contribution:

Madame, Monsieur, Je suis contre ce Plan déchets (PTPGD) polluant, qui va nous coûter cher et qui ne respecte pas la hiérarchie des modes de traitement des déchets. En Corse, comme ailleurs, la réglementation oblige (d'après l'article L. 541-1 II du Code de l'environnement) à privilégier la réduction, le réemploi et la valorisation matière (notamment les biodéchets) avant de penser à l'élimination (via incinération ou enfouissement). Or, ce Plan est basé sur la filière CSR (Combustible Solide de Récupération) qui est une aberration. En effet, les tonnages d'OMR qui seront envoyés aux nouvelles usines (dites de traitement et de valorisation) pour y être traités, seront beaucoup trop importants car les politiques de tri sont insuffisantes en Corse. Tant qu'on ne déploiera pas le tri à la source des biodéchets (en collecte en porte-à-porte) et le tri des autres flux, notamment des emballages, pour réduire les tonnages d'OMR : on ne peut pas envisager de construire de telles usines. L'enfouissement doit fortement réduire en Corse pour limiter la pollution et ce Plan ne compte pas respecter la réglementation qui doit limiter à 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. D'après l'analyse de la coordination Corsica Pulita, ce qui est annoncé dans le plan ne permettra pas d'atteindre ces taux d'enfouissement. C'est un véritable problème de santé publique ! Ce plan doit être modifié, il doit privilégier le tri généralisé à la source et une gestion publique des déchets pour qu'on espère s'en sortir un jour.

Annotation : Observation n°131 : Observation de Mme Bonavita opposée au plan qu'elle considère comme polluant et ne respectant pas la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Il est considéré comme aberrant d'avoir privilégié la filière CSR par rapport au tri, au tri à la source des bio-déchets, à la collecte au porte à porte. Elle estime qu'il faut réduire l'enfouissement pour limiter la pollution et entrer dans le cadre réglementaire. Elle demande le tri généralisé à la source et une gestion publique des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°132 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:12
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Non à ce plan déchets désastreux pour la Corse tant pour l'environnement que pour notre porte feuille ! Je souhaite la valorisation des déchets par le tri généralisé et une gestion publique et transparente.

Annotation : Synthèse de l'observation n°132 : Le contributeur souhaite un tri généralisé et une gestion publique du traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°133 (Web)

Par Bonavita Pascal

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:14

20600 FURIANI

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°131

Contribution:

Madame, Monsieur, Les politiques choisies sont de mauvais choix pour la Corse. Je suis contre ce Plan déchets, qui va faire qu'augmenter la pollution et les coûts. La filière CSR qui est envisagée est aussi une très mauvaise idée car elle amplifie le problème au lieu de le résoudre (on va se retrouver avec des déchets toxiques et dangereux que l'on devra encore enfouir et donc continuer à polluer nos sols). Ce plan doit à tout prix être modifié et doit abandonner la filière CSR. Il doit privilégier le tri à la source de tous les flux et la gestion publique des déchets (via notamment des régies publiques).

Annotation : Observation n°133 : Observation de M. Bonavita estimant que ce plan va augmenter la pollution en mettant en place la filière CSR par la production de déchets toxiques qu'il faudra enfouir. Il considère qu'il faut prôner le tri à la source et une gestion publique des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport

Contribution n°134 (Web)

Par Arrighi D

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:19

Route d'alata

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je soutiens le collectif Corsica Pulita Contre le plan déchets Contre la filière CSR

Annotation : Observation n°134 : Observation de M. Arrighi opposé au plan et à la filière CSR. Il soutient le collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°135 (Web)

Par Pastinelli Marie

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:25

Les cyclamens

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je demande le retrait du plan déchet ! Néfaste pour l'environnement (filière CSR), coûteux pour la Corse !

Annotation : Observation n°135 : Observation de Mme Pastinelli demandant le retrait du plan qu'elle considère comme coûteux et néfaste pour l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°136 (Web)

Par Robert A

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:31

Rue Roi de Rome

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Non au plan déchets Soutien au collectif Corsica pulita et aux associations de défense de l'environnement

Annotation : Observation n°136 : Observation de M. Robert opposé au plan et apportant son soutien à Corsica Pulita et aux associations de défense de l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°137 (Web)

Par Giammari carlufelice
Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 20:35
E Casellacce
20221 Valle di Campuloru

Contribution:

Sò oppostu à issa manera di trattà u mullizzu chè nò femu. Ghjè torna una spesa maiò d'energia torna una produzione di CO² è altri !! Je suis opposé à cette façon de gérer les déchets de l'humain. Encore une grosse dépense d'énergie et encore une production de gaz toxiques !!

Annotation : Observation n°137 : Observation de M. Giammaria opposé à ce projet, considérant qu'il va engendrer une forte dépense d'énergie et une production de gaz toxiques.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°138 (Web)

Par RISTERUCCI JEAN
Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 21:08
Lieu-dit FRASSICCIA
20270 ALERIA

Contribution:

Je suis formellement contre l'adoption de ce PTRGDC car ce plan est fait à l'envers, en dépit du bon sens et ne prend pas en compte les spécificités de l'île. La réduction des déchets en amont et la valorisation matière ne sont pas correctement traitées en tant que début et fin de cycle. Les évaluations des quantités à traiter sont très aléatoires, voire trompeuses. Les impacts économiques, sanitaires et environnementaux ne sont pas étudiés sérieusement. Je réfute donc les hypothèses de ce plan qui aboutit au choix de la filière CSR, dont la pertinence n'a toujours pas été établie, et qui pousse à l'abandon du tri à la source. La CDC doit désigner un pilote pour ce plan, autre que le SYVADEC qui, on le voit, ne fait que privatiser les missions de service public. Privatisation favorisant les infiltrations mafieuses avides de subventions publiques. Un autre plan est possible: celui voté par l'Assemblée de Corse le 16 mai 2016. Il faut d'avoir la volonté et le courage politique pour le réaliser. Dans le même esprit, j'ajouterais, habitant Aléria, en bordure du Tavignanu, que si je suis totalement contre le projet de CET à Giuncaggiu qui serait situé sur un terrain privé, dans les méandres instables du 2ème fleuve de Corse... je serais totalement pour la réalisation de ce CET au milieu des milliers d'hectares disponibles appartenant à la Collectivité et à l'Etat (Domaine Casabianca et Pénitencier de Casabianda) paraissant bien plus adaptés, géographiquement, géologiquement et ... politiquement.

Annotation : Observation n°138 : Observation de M. Risterucci opposée à l'adoption de ce plan. Il considère que le recyclage et la valorisation matière ne sont pas correctement traités et que la filière CSR n'est pas une solution. Il estime que le Syvadec privatise des missions de service public et pour cela demande qu'un nouveau pilote dans la gestion des déchets soit désigné. Il demande l'application du plan précédent. En outre, il est totalement opposé au projet de CET à Giuncaggiu.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°139 (Web)

Par Mondoloni jean jérôme

Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 21:20

Campo Santo .Route de Sartène

20171 MONACIA D AULLENE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°171, N°212, N°245

Contribution:

je suis membre de l'association de défense de l'environnement A Speriata. Je demande le retrait du PTPGD parce qu'il n'apporte pas une information complète et loyale aux élus et aux citoyens. Le plan ne leur permet pas d'apprécier les enjeux et les impacts de ses orientations, ce qui les prive d'une garantie et entraîne une grande insécurité juridique. je développe les raisons de ma demande de retrait dans le document ajouté.

Documents :

- contribution_139_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°139 : L'auteur de l'observation est membre de l'association de défense de l'environnement A Speriata. Il est demandé le retrait du plan pour les raisons suivantes : - Une information incomplète et transparente aux élus et aux citoyens. Il est estimé que le plan ne comprend aucune donnée fiable et vérifiable sur le plus important gisement de déchets, celui du BTP. Cette absence de fiabilité des chiffres ne permet donc pas de déterminer avec certitude le nombre d'installations nécessaires et les types de solutions à apporter. Il est considéré que le plan ne répond pas aux objectifs du principe de valorisation posé par la législation, ni au principe de proximité. - Le plan dissimule les risques sanitaires et environnementaux. Il est considéré que le choix de la filière CSR implique un échec du tri généralisé à la source. Aucune étude de faisabilité n'est présentée dans le plan sur la nécessité de cette filière. En outre, aucune étude ne montre l'absence ou non de conséquences environnementales, avec la production des mâchefers ou refiom. Il n'est pas précisé non plus ce qu'il adviendra de ces nouveaux déchets. - Le plan ne donne pas d'informations claires sur le coût. Il est donc difficile de calculer un seuil de rentabilité. - Aucune autre alternative à la filière CSR n'est proposée. - Une absence d'informations sur le coût de sa mise en œuvre ou du transport - La privatisation des structures de traitement des déchets implique un risque de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°140 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 08:16

Annotation : Observation n°140 : Observation anonyme contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°141 (Web)

Par Poitevin Catherine

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 09:00

20090 Ajaccio

Contribution:

Je suis fortement opposée à l'adoption du Plan déchets présenté en l'état. La mise en place de CSR, dans l'état actuel est une aberration écologique et économique. Elle va à l'encontre de tous les efforts fournis pour pousser la population à se responsabiliser et développer le tri à la source

Annotation : Observation n°141 : Observation de Mme Poitevin fermement opposée au plan et à la filière CSR considérée comme une aberration écologique. Elle considère qu'il faut développer le tri à la source en responsabilisant les citoyens.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°142 (Web)

Par Brian

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 10:32

36 Résidence du Petit Val

94370 Sucy-en-Brie

Contribution:

Bonjour, ayant fait plusieurs séjours sur l'île de beauté, je souhaite que tout soit mis en œuvre pour protéger la biodiversité et les habitants ! Toutes les pollutions doivent être traitées de la bonne manière, la gestion des déchets est ultra importante, recycler ce qui peut l'être, interdire

ce qui ne peut pas l'être et en attendant cette transition ne surtout pas polluer l'air, l'eau et les sols ! non à l'incinération polluante pensez au Vivant !

Annotation : Observation n°142 : Observation de M. Gallay opposé à l'incinération qu'il considère comme polluante. Il considère qu'il faut prioritairement recycler.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°143 (Web)

Par Dominique Fabre-Michelangeli
Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 10:33
ancienne poste
20237 La Porta

Contribution:
Je demande l'annulation du PTPGD , une autre solution est possible !

Annotation : Synthèse de l'observation n°143 : Monsieur Fabre Michelangeli demande l'annulation du PTPGD. Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°144 (Web)

Par Risterucci Helene
Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 11:47

Contribution:
Je m'oppose à ce plan et je rejoins l'analyse portée par le collectif Corsica pulita L'application de ce plan serait un désastre économique et environnemental pour la Corse et les Corses. Les alternatives existent.

Annotation : Synthèse de l'observation n°144 : Madame Risterucci, s'oppose au plan en accord avec "CORSICA PULITA". Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°145 (Web)

Par Serreri Aline
Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 12:02
Ajaccio
20090 Ajaccio

Contribution:

Contribution 4 - Nous avons droit à Argentea, aux boues rouges (la mer poubelle), voilà maintenant les CSR. Mais cette fois-ci c'est nos élus qui veulent nous empoisonner. C'est pas croyable ! Qu'il reviennent vite à la raison. Contribution 5 2006 : plan avec incinérateur.... retiré 2016 : plan avec tri à la source...annulé 2023 : plan avec incinérateur (nommé unité de valorisation énergétique) On n'a pas de pétrole mais pas non plus d'idées. Donnez les moyens aux gens de trier et vous verrez le résultat. Ce plan est inacceptable en l'état. Retirez-le Contribution 6 Au moment où le monde entier parle de recyclage, de bilan carbone, la Corse va à contre-courant. Un plan qui va nous polluer, qui va nous coûter les yeux de la tête et qui privatise un marché des déchets qui va être une mine d'or pour des entreprises qui n'ont que faire de la santé et de l'intérêt des corses. Pensez-vous qu'on soit idiots ou inconscients sur les conséquences de ce choix? Retirez ce plan et mettez vous au travail pour une solution (le tri généralisé à la source) qui fit ses preuves d'ailleurs. Contribution 7 Ce n'est pas qu'un plan. C'est une usine à gaz qui, au final, à l'incinération dommageable pour nous les corses et profitable pour une petite caste qui n'a que faire de notre santé et de notre avenir. Comment les élus peuvent-ils accepter cette escroquerie ? Que ce plan soit retiré et qu'on revienne à la raison.

Annotation : Synthèse de l'observation n°145 : Madame Serreri dresse un historique qui conduit à un constat très négatif. Elle apparaît opposée à la filière CSR et préconise le tri généralisé. Elle demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°146 (Web)

Par Capodimacci speranza

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 12:22

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°155, N°497

Contribution:

Impossible de lire les 600 pages de ce plan. On aurait aimé des explications moins techniques, un résumé des moyens et des conséquences du plan. Mais rien. Alors on ne peut que réaffirmer, comme en 2016, le refus des CSR et de l'incinération même présentée sous le masque de la production d'énergie (à un coût faramineux). D'autres solutions censées existent. Il faut un peu de volonté et pas mal de travail. Le retrait de ce plan est une priorité.

Annotation : Observation n°146 : Observation de Mme Capodimacci considérant le plan trop volumineux. Elle s'oppose à l'incinération, même sous couvert de valorisation énergétique. Elle demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.1 et 4.5 du rapport.

Contribution n°147 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 12:36

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°20

Contribution:

Quoi que soient les conclusions de cette enquête, je pense que ça n'impactera pas la décision. D'autre-part, comment peut-on donner un avis sur la méthode de gestion de nos déchets alors que même les vrais compétents ne sont pas d'accord ? Et que nos politiques ne font que de la politique (voir l'effet Dunning Kruger), influencés par quelques lobbyistes ?

Annotation : Synthèse de l'observation n°147 : Le contributeur porte un avis négatif sur la politique menée en matière de traitement des déchets.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°148 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 13:47

Contribution:

Le tourisme de masse n'est pas compatible avec nos capacités de gestion des déchets. Faciliter le tri devrait être une priorité

Annotation : Synthèse de l'observation n°148 : Le contributeur estime que le tourisme de masse complexifie la gestion des déchets et met en avant la solution par le tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°149 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 14:44

Contribution:

Hélas, c'est ulcérant. Il manque beaucoup d'études d'impact environnemental, selon la mission de l'autorité environnementale elle-même. Une aberration! Les CSR ne sont pas quantifiés, leur transport est invisible financièrement et pour le bilan carbone ! Comment est ce possible? Les tonnages de tri semblent faux, très imprécis et trompeurs selon le collectif Corsica Pulita. C'est une honte ! Combien au final cela va-t-il coûter aux contribuables ? Personne ne l'évoque! Brûler, incinérer, pourquoi donc puisque trier pourrait éviter de tels investissements ? Faut-il un hôpital neuf ou une chaudière ? Mettez les investissements dans la prévention du déchet, dans le tri. Rendez plus pratiques les opérations de tri pour les particuliers et les entreprises. Que devient l

argent que rapporte la valorisation puisque les tarifs augmentent sans arrêt ? Qui apporte des réponses ? Pourquoi l'Exécutif change d'avis sur les chaudières ? Suez dans le nord, Veolia dans le sud, c'est ça le plan ? Créez des filières de verre, de cartons en Corse. Stoppez les décharges sauvages. Mettez des investissements là dedans oui!!! Où déposeront ils les mâchefers, déchets ultra polluants? Qui va piloter ? Le Syvadec, les EPCI, la CdC ? La gouvernance est floue. Pourquoi avoir tant attendu pour un plan si imprécis ? Cela profite à qui ? Ils font quoi les ingénieurs chargés des scénarii ?

Annotation : Observation n°149 : Le contributeur, en accord avec "CORSICA PULITA", dénonce le choix de la filière CSR, l'opacité dans le tonnage des flux du tri, le flou dans l'attribution de la gouvernance. Il souhaiterait une prévention des déchets par le tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°150 (Web)

Par FRASSETO Brigitte

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 14:55

Maison Lorenzi chemin de Monte Piano 20200 Bastia

20200 BASTIA

Contribution:

Je suis contre ce projet. Il est coûteux, inefficace et dangereux pour la santé. Nous n'avons aucune visibilité sur les coûts d'investissement, de fonctionnement, du transport des CSR et des déchets toxiques. Pas d'informations sur le stockage des déchets dangereux. De plus, il n'y a pas de recul suffisant pour évaluer les dangers et les coûts de cette filière. Il faut favoriser le tri à la source et s'inspirer de la Sardaigne qui montre qu'il y a des voies plus efficaces et moins onéreuses.

Annotation : Synthèse de l'observation n°150 : Madame Frasseto est contre le projet par manque de visibilité des coûts d'investissements, de transports, de fonctionnement de la filière CSR, ainsi que du stockage des matières dangereuse. Elle est pour favoriser le tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°151 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 14:56

Contribution:

Je pense que le plan ne va pas assez loin sur les actions à mettre en œuvre pour réduire la quantité de déchets produits afin d'atteindre les objectifs. Les actions proposés en lien avec les objectifs ne sont pas assez nombreuses et doivent être accompagnées de financement pour les collectivités. Le plan doit être amélioré et être appliqué par tous les acteurs de l'île.

Annotation : Observation n°151 : Observation anonyme qui estime que les actions du PTPGD ne sont pas suffisantes pour réduire la masse de déchets produits et qu'il doit être amélioré puis mis en place grâce au financement des collectivités.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°152 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 16:01

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°153

Contribution:

Je vote contre ce projet du PTPGD, il est beaucoup trop flou, trop onéreux et fera la joie des Mafieux. On doit avoir un plan rigoureux, qui tient compte du coût et de la biodiversité. Notre île est belle, ne la bradons pas et mettons sur pied un véritable traitement des ordures.

Annotation : Synthèse de l'observation n°152 : Le contributeur est contre le PTPGD. Il est pour un plan rigoureux au niveau des coûts et de la biodiversité. Il craint une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°153 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 16:01

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°152

Contribution:

Je vote contre ce projet du PTPGD, il est beaucoup trop flou, trop onéreux et fera la joie des Mafieux. On doit avoir un plan rigoureux, qui tient compte du coût et de la biodiversité. Notre île est belle, ne la bradons pas et mettons sur pied un véritable traitement des ordures.

Doublon de : Contribution N°152 (Web)

Contribution n°154 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 16:30

Contribution:

Je vote contre ce projet du PTPGD, il est beaucoup trop flou, trop onéreux et fera la joie des Mafieux. On doit avoir un plan rigoureux, qui tient compte du coût et de la biodiversité. Notre île est belle, ne la bradons pas et mettons sur pied un véritable traitement des ordures.

Doublon de : Contribution N°152 (Web)

Annotation : Observation n°154 : Observation anonyme opposé au plan. L'auteur de l'observation craint une dérive mafieuse.

Contribution n°155 (Web)

Par Capodimacci Laurent

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 16:33

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°146, N°497

Contribution:

Que ce passe-t-il? On pensait que l'incinérateur était envoyé aux oubliettes et voilà qu'il revient auréolé d'une fonction de producteur d'énergie. De qui se moque-t-on? Et l'empreinte carbone? CSR et incinérateur sont inacceptables. Le tri à la source et le recyclage en gestion publique sont une grande partie de la solution. Je serai attentif au choix des élus. En attendant : Retrait du plan.

Annotation : Observation n°155 : Observation de M. Capodimacci qui s'oppose au CSR et à l'incinérateur et au PTPGD. Il est favorable au tri à la source , au recyclage et à une gestion publique. Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.7 du rapport.

Contribution n°156 (Web)

Par Angelini pascal

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 16:43

Chemin du Loretto

20090 Ajaccio

Contribution:

Compte tenu : de l'absence de données fiables reconnues par les rédacteurs du Plan, des inconnues sur tous les aspects techniques et financiers liés à l'absence d'études, de la certitude de l'augmentation des pollutions, des transports et des coûts de la non-conformité juridique de

la priorité donnée à cette filière de l'inutilité de cette filière face à des solutions efficaces de tri et de compostage Nous demandons donc, à minima, le retrait complet de cette filière CSR du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Gestion des déchets de la Corse et le retour à des solutions de tri poussé sans incinération.

Annotation : Synthèse de l'observation n°156 : Monsieur Angelini constate le manque de données, des inconnues sur les aspects techniques et financiers. Il nous fait part de sa certitude quant à l'augmentation de la pollution des transports, des coûts, de la non-conformité juridique priorisant cette filière CSR. Il en demande son retrait a minima dans le PTPGD. Il préconise un tri plus efficient.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.3, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°157 (Web)

Par Mondoloni Vanina

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 17:12

2 bis rue Colonella

20 200 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°159

Contribution:

Je souhaite exprimer mon désaccord total concernant le plan déchets. La Corse a un retard considérable dans ce domaine et le choix de la filière CSR ne fera qu'aggraver la situation. Pourquoi faire le choix d'une filière industrielle privée, polluante et très couteuse ? Pourquoi avoir renoncé au choix d'une filière de tri en amont et de valorisation des déchets ? Je souhaite que l'exécutif de Corse retire ce plan déchets.

Annotation : Observation n°157 : Observation de Mme Mondoloni qui est défavorable au PTPGD car elle estime que le choix de la filière CSR est un choix onéreux et nocif pour l'environnement. Elle n'est pas favorable à une gestion privée et considère que le choix du tri en amont et de la valorisation des déchets ne doit pas être abandonné.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.6 du rapport.

Contribution n°158 (Web)

Par DENISE VIALE

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 17:46

1 route de Poretto

20222 BRANDO

Contribution:

VIALE Denise, agrégée de l'université, docteur d'état, professeur honoraire de l'Université de Corse. Co-auteur du manuel d'écologie « Ecosystèmes : structure et fonctionnement » S. Frontier et D. Pichod Viale, 550 pages, édité chez Masson en 1991 et renouvelé en 2008 chez Dunod (4ème édition). Ma critique de votre plan de gestion des ordures ménagères est fondée sur mes études et mes travaux d'écosystème de notre planète. Notre planète est fondée sur un recyclage permanent grâce à de nombreuses autres espèces animales ou végétales qui participent à son fonctionnement. Mais l'Homme se croit seul sur la planète, pense que ses rejets alimentaires et ses excréments sont « sales » et il les jette. Or, il faut savoir qu'ils constituent la nourriture de nombreuses autres espèces qui les transforment en se nourrissant en sels minéraux qui sont ensuite réutilisés par les végétaux ; ainsi le cycle est maintenu. L'utilité des végétaux par le compostage est donc une étape nécessaire dans le cycle de notre planète, il ne nous appartient pas et nous avons le devoir de les respecter et nous n'avons pas le droit de les enfouir. Mais des millions d'humains migrants, affamés et sans terre échappent à cette participation au cycle en mangeant et en se multipliant toutefois. Nous sommes donc 8 milliards. Au-delà du partage possible même en s'imposant la sobriété. Notre planète va donc sociologiquement très mal et entre donc dans une ère de perturbations politiques délétères et mortiphère. Il est donc urgent de respecter la valeur de nos déchets ménagers et nos débris végétaux et donc composter de la meilleure manière : le mieux est que le producteur de déchets trie lui-même, sur place, à la source. La priorité doit être donnée à ce tri individuel qui en même temps diminuera le poids total de la poubelle globale des ménages et son coût de transport. La charge pécuniaire est lourde sur les résidents vu le prix exorbitant du transport des poubelles, pourquoi nous n'arrivons pas à diminuer cette charge en Corse ? Il faut donc un pilotage contraignant pour obtenir ce résultat pour lequel nous sommes en retard comparé à d'autres îles. Il faut un pilotage contraignant car le compostage est une urgence. Empêcher ce tri individuel est encore un gâchis et une appropriation que l'Homme fait de nourriture qui ne lui appartient pas.

Annotation : Synthèse de l'observation n°158 : Madame Viale, professeur honoraire de l'Université de Corse et co-auteur du manuel d'écologie Écosystèmes : structure et fonctionnement (Masson, 1991), fait part de son analyse critique du plan de gestion des ordures ménagères. Se fondant sur ses études et ses travaux, il lui apparaît primordial de privilégier le compostage. Selon elle, la priorité doit être donnée au tri individuel, à la source. Elle indique que cela contribuerait à diminuer, pour les résidents, un coût de transport des déchets élevé. Elle suggère un pilotage drastique pour parvenir à un résultat efficient.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°159 (Web)

Par Manuel Hoai-Niem

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 18:02

2 Bis Rue Colonella

20200 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°157

Contribution:

Je souhaite exprimer mon opposition totale à ce plan déchets. Les usines CSR sont extrêmement coûteuses et polluantes. Quel va être le coût pour les contribuables et pour quel résultat ? Pourquoi ne pas prendre exemple sur ce qui fonctionne ? La Sardaigne est un exemple à suivre. Elle a fait le choix du tri et de la valorisation des déchets, ça fonctionne très bien et c'est bien moins coûteux ! Un choix vertueux et d'avenir à l'opposé du choix de ce plan qui ne résoudra en rien la crise des déchets en Corse.

Annotation : Observation n°157 : Observation de Manuel Hoai-Niem qui est défavorable au PTPGD car il estime que le choix de la filière CSR est un choix onéreux et nocif pour l'environnement. Il n'est pas favorable à une gestion privée et considère que le choix du tri en amont et de la valorisation des déchets ne doit pas être abandonné.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.6 du rapport.

Contribution n°160 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 18:29

Contribution:

Le plan proposé est contraire aux préconisations environnementales tendant à la réduction des gaz à effets de serre. Or la solution contenue dans le plan d'élimination des déchets mentionne une unité de valorisation par traitement thermique. Cette solution est à proscrire puisque la Corse se veut être un modèle en matière d'environnement, de protection de la nature et de la santé de ses habitants. Il ne paraît pas concevable d'opter pour la solution de l'incinération alors que d'autres solutions existent par ailleurs. Notre île doit devenir un exemple en matière de traitement des déchets. Il convient donc de mettre en œuvre un système de tri absolu (bio-déchets), tri maximal des emballages, récupération des papiers et cartons pour la valorisation ultérieure, récupération et traitement des métaux et du verre. Création de petites unités de traitement. Transports vers usines de valorisation comme cela se réalise actuellement pour le verre, cartons métaux, déchets dangereux, huiles... Notre île ne sortira grandie que si elle réalise un système d'élimination de ses déchets; Ayons la ferme volonté de mettre en œuvre un plan ambitieux à la hauteur de la qualité de sa terre.

Annotation : Synthèse de l'observation n°160 : Le contributeur est contre le plan, contraire aux préconisations environnementales et opposé à une filière basée sur l'incinération. Il préconise un tri absolu et un transport vers des usines de valorisation.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°161 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 20:55

Contribution:

Je suis contre ce projet, pour toutes les raisons qui ont pu être invoquées par les autres contributeurs, ainsi que pour les raisons invoquées par les associations citoyennes U Levante et Corsica Pulita. Nous souhaitons des solutions concrètes, pérennes pour une filière si problématique et sujette à convoitises.

Annotation : Observation n°161 : Observation anonyme qui est défavorable au PTPGD en se fondant sur les analyses des associations U Levante et Corsica Pulita et notamment le risque de dérive mafieuse. Il attend des propositions concrètes et pérennes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°162 (Web)

Par Vandernoot Gilles

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 08:18

Centre Agro Ecotouristique

20221 CERVIONI

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°113, N°126, N°170, N°371

Contribution:

Bonjour, Je vous demande de prendre en considération mon avis déposé en pièce jointe. Il est fondé sur de nombreuses années d'expérience dans le domaine des déchets. Je vous en remercie, Cordialement, Gilles Vandernoot

Documents :

- contribution_162_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°162 : Observation de M. Vandernoot se présentant comme un spécialiste des déchets et en particulier dans les questions environnementales afférentes. Il rappelle en introduction l'impact de la portée politique d'un tel plan. Le plan est un document technique mais sa portée politique est telle qu'une exigence méthodologique est primordiale selon l'auteur de l'observation, en prenant en compte différents éléments tels que le coût des transports, le stockage des matériaux, l'évolution estivale, la démographie, la ruralité... Il indique que trois points sont essentiels dans la responsabilité du choix des filières. En premier lieu, il pose une exigence de sécurité juridique. Il précise que la législation impose une obligation de résultats et non de moyens. Il rappelle que si aucune technique n'est imposée, il faut toutefois tenir compte des différents éléments permettant d'estimer que la valorisation matière n'est plus possible et donc que seule reste la valorisation énergétique. Il considère que le plan est fondé sur une base juridique fragile en retenant que 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une

valorisation matière, devraient être traités en valorisation énergétique. C'est une erreur pour l'auteur de l'observation qui estime que cette analyse ne s'appuie pas sur les objectifs imposés par la législation. Il rappelle le plan voté en 2016 s'appuyant sur le développement du tri. Il rappelle également des exemples des régions ou pays voisins. Il met en avant la nécessité d'une volonté politique et d'une gouvernance efficace pour obtenir de vrais résultats sur le tri et la valorisation. Il s'appuie aussi sur les chiffres qu'il juge faussés, et ce pour pouvoir recourir à la mise en œuvre de 2 unités de valorisation. En second lieu, il pose une exigence d'efficacité technique et économique. Il préconise la mise en œuvre d'installations de petites et moyennes capacités afin de pouvoir les faire évoluer dans le temps. Cela aurait l'avantage de pouvoir s'adapter sur la quantité, le type de déchets, les modes de consommation. Ce serait en outre, un gain économique par des coûts de construction inférieurs à ceux présentés dans le plan. Il considère que l'incinération est un investissement lourd, figée dans le temps, sans capacité d'adaptation, avec un très difficile retour en arrière. De plus, il considère que le plan montre l'insécurité de cette filière par une absence d'étude effectuée pour sa mise en œuvre, pour le traitement des déchets issus de l'incinération. Il insiste sur le fait qu'il serait beaucoup plus intéressant pour le territoire insulaire de revenir à des modes de traitement déconcentrés, en favorisant le conditionnement, le pré traitement, le traitement en proximité... Pour l'auteur de l'observation, seuls le perfectionnement et la déconcentration du tri sont les voies à envisager sans risques juridiques et techniques. En dernier lieu, il pose une exigence financière. Il demande un minimum de transparence financière auquel les élus des collectivités et les usagers ont le droit. Pour conclure, il rappelle que la jurisprudence prône dans l'adoption de ce type de plan, un diagnostic sûr et structuré. Seront analysés les engagements posés. Il est important de prendre des décisions techniques et financières motivées.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°163 (Web)

Par Jeanneau gaetana
Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 10:06
20130 Cargese

Contribution:
Je suis contre. Ce plan doit être retiré.

Annotation : Observation n°163 : Observation de M. Gaetana qui indique juste être défavorable au PTPGD.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°164 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 11:24

Contribution:

Contre ce plan absurde et dangereux ! Je souscris pleinement aux analyses faites par la contribution 139 (Jean-Jerome Mondoloni) dans sa pièce jointe. Je rajouterais qu'étant donné l'immense fragilité juridique de ce PTPGD, il serait insensé de l'adopter alors qu'il serait annulé quelques temps après... Autant gagner du temps et revoir sans plus tarder la copie, comme y invitent d'ores et déjà les associations ! Cela me semble être raisonnable et nécessaire : nous avons besoin de toute urgence d'une mise à jour sérieuse de ce document de planification, sachant l'urgence de la situation des déchets en Corse. Nous comptons sur votre lucidité.

Annotation : Synthèse de l'observation n°164 : Le contributeur est contre le plan. Il dénonce la fragilité juridique de ce dernier. Il en demande une modification sans tarder.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°165 (Web)

Par BERGEOT Dany

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 11:37

Strada di Silgaghja

20222 Brando

Contribution:

Le choix de la filière CSR est aberrant, compte tenu des dangers et risques sur lesquels les scientifiques nous ont alertés. Ce choix est également incompréhensible : il a en effet déjà été rejeté à maintes reprises, en particulier par l'exécutif de la CDC. De surcroît, le coût exorbitant de ce choix, dans un contexte de mainmise mafieuse, devrait conduire à lui seul au rejet du projet. L'ensemble des motifs, combinés, n'autorise pas d'autre choix raisonnable. REJET, REJET, REJET.

Annotation : Synthèse de l'observation n°165 : Monsieur Bergeot dénonce le choix de la filière CSR (pourtant déjà rejeté par l'exécutif de la CdC). Le coût exorbitant avec une main mise mafieuse devrait entraîner le rejet du projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport

Contribution n°166 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 14:31

Contribution:

Il est grandement temps de proposer une politique de réduction et de recyclage des déchets à la population. Les élus doivent mettre en place la collecte au porte à porte des déchets recyclables et compostables pour réduire la part de déchets enfouis. En plus de cela, il faut accompagner la population et les hébergements touristiques pour une réduction des déchets. Ce n'est pas utopique. Il faut juste de la bonne volonté.

Annotation : Observation n°166 : Observation anonyme qui estime que la bonne volonté de tous permettra la réduction et le recyclage des déchets et ce via la réalisation d'une politique de sensibilisation et de communication sur le tri (y compris auprès des hébergeurs touristiques) et la mise en place du tri par une collecte au porte à porte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°167 (Web)

Par LORIAUT DAMIANI Viviane
Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 15:22
ROUTE DE FUNTANONE
20221 Cervione

Contribution:
Profondément contre ce plan !

Annotation : Observation n°167 : Observation de Mme LORIAUT DAMIANI qui indique juste être défavorable au PTPGD.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°168 (Web)

Par jean-luc guilbaud
Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 15:28
7 Lot Altu di Funtanone
20290 volpajola

Contribution:
J'ai l'impression que tous les efforts pour encourager les tris à la source n'auront servi à rien. La nature humaine est de part nature peu enclin à faire des efforts : s'il y a des centres de tri, pourquoi donc faire le tri soi-même alors que d'autres le feront à notre place. Il n'y a qu'un remède pour encourager et développer le tri à la source : le porte monnaie. Un ramassage au porte à porte avec une taxation au poids des déchets ménagers. A la clef, des créations d'emploi.

Annotation : Observation n°168 : Observation de M. Guilbaud favorable au tri au porte à porte avec taxation au poids des déchets ménagers qu'il estime être le seul moyen qui aura des résultats et sera source de créations d'emploi.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°169 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 17:07

Contribution:

Je m'associe totalement à l'argumentation de la lettre ouverte adressée par la coordination Corsica Pulita (à laquelle U Levante a adhéré) au Conseil Exécutif et à l'Assemblée de Corse – Retrait du Plan Déchets ! M. le Président du Conseil Exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers Exécutifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers Territoriaux, Nous, associations citoyennes et de défense de l'environnement, collectifs anti-mafia, réunis au sein de la coordination "Corsica Pulita", demandons solennellement à l'Exécutif de retirer le Plan Déchets (PTPGD) mis à l'enquête publique le 23 octobre 2023 et aux Conseillers Territoriaux de ne pas le valider. L'application de ce plan ne résoudrait en rien la crise des déchets. Pire, il conduirait à un gouffre financier, à une impasse juridique, à des problèmes sanitaires et environnementaux majeurs et serait une aubaine pour les groupes mafieux. Tout d'abord, le choix de la filière Combustible Solide de Récupération (CSR) est une aberration contraire aux obligations de réduction des déchets. Les CSR sont conçus à partir de déchets n'ayant pas pu être préalablement triés à la source ou envoyés dans une usine de recyclage (bois, emballages, cartons, mousses...). Leur fabrication nécessite un "centre de tri et de valorisation". Ils sont ensuite incinérés dans des unités de valorisation énergétique, surnommées "Chaudières", censées produire de l'énergie et de la chaleur, et source de pollution. Les CSR signent donc l'abandon du tri généralisé à la source et le retour de l'incinérateur. Ce choix est incompréhensible, injustifié et dangereux. Incompréhensible car le Président du Conseil Exécutif lui-même s'est exprimé à plusieurs reprises contre cette option, notamment dans un rapport de 2018 : "Créant un nouveau déchet à stocker, la pertinence environnementale et économique des CSR n'est pas établie. (...) Au moment où nous nous engageons à ne stocker que des déchets ultimes à l'impact « neutre », il serait paradoxal de s'engager dans cette voie qui implique le stockage de déchets dangereux." Pourquoi un tel revirement ? Injustifié car la filière CSR est particulièrement inefficace. Une grande partie des CSR fabriqués en France ne trouvent pas de chaudières pour être incinérés... et sont donc enfouis ! De plus, cette filière consommera l'essentiel des fonds publics dédiés aux déchets : 45 millions d'euros par site pour fabriquer des CSR, 119 M pour chaque chaufferie destinée aux CSR issus de déchets d'activités économiques et du BTP, 50 M pour une chaufferie à CSR produits à partir de déchets ménagers et assimilés... Ces montants ne sont pas expliqués par le Plan. Ce gouffre financier aura un impact certain sur les taxes et prélèvements déjà élevés payés par les Corses. Or, la "valorisation énergétique" des déchets n'est permise par la loi qu'en dernier recours, à condition d'avoir tout déployé au préalable pour la prévention, le tri à la source et l'économie circulaire. Le choix de la filière CSR contrevient donc manifestement à la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Le Plan révèle de nombreuses contradictions. En effet, tout en se référant aux textes, il permet de laisser prospérer des solutions de traitement qui ne les respecteront pas. Dangereux enfin car l'impact environnemental et sanitaire de ce mode de traitement polluant n'est pas (ou très vaguement) abordé par le Plan. Rien n'est prévu par exemple pour les résidus nocifs résultant de l'incinération, ce qui est contraire au principe légal d'autosuffisance qui impose de prévoir un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination des déchets ultimes. Les mâchefers (imbrûlés, incombustibles, cendres) et les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) constituent

pourtant de 23 à 28 % du tonnage entrant à l'incinération ! Ces derniers, classés "dangereux", nécessitent des infrastructures onéreuses que le Plan ne prévoit pas. Par ailleurs, de nombreuses données chiffrées fournies par ce Plan sont imprécises, inexistantes ou trompeuses, ce qui a de graves conséquences juridiques, financières et environnementales. Très imprécises, par exemple, les données sur la production de déchets issus du BTP : le plan reconnaît que celle-ci serait comprise « entre 227 000 et 2 900 000 tonnes » ! Cette différence est si gigantesque qu'elle empêche de donner des orientations fiables permettant d'atteindre l'objectif de valorisation matière de 70 % des déchets, comme l'exige pourtant la loi.. Inexistantes les données sur le coût du transport des déchets, bien que le plan reconnaisse qu'il "faut s'attendre à des surcoûts". Aucune information sur ce que coûtera le transport des milliers de tonnes de CSR vers le continent en attendant de pouvoir les brûler en Corse. Idem pour les grandes quantités de résidus de l'incinération des CSR (mâchefers et REFIOM). Trompeuses, enfin, les données sur les gisements de déchets. Nous avons repéré plusieurs "erreurs" importantes de calcul qui font que le Plan semble correspondre aux obligations légales pour le taux de valorisation matière (65 % des déchets doivent être réemployés, régénérés ou recyclés d'ici 2025) : en réalité, selon nos estimations optimistes, ce taux est de 43,1 %. Ces inexactitudes permettent aussi de justifier un recours massif aux CSR, en surestimant les quantités éligibles à ce mode de traitement.

Troisième pourcentage truqué : celui du taux d'enfouissement maximal, fixé à 10 % d'ici 2035. Le Plan prétend y parvenir. Mais au mieux, ce taux atteindra 22 % ! Tous nos calculs sont présentés sur le site web de Corsica Pulita. Le plan n'apporte donc pas une information complète et loyale qui pourrait permettre aux élus et citoyens de se prononcer en connaissance de cause. Enfin, la gouvernance de ce plan est extrêmement opaque. La MRAE l'a souligné dans son avis du 23/09/23 : « Sans plus de précisions sur le pilotage et la coordination de ce plan d'actions, on peut identifier le risque de ne pas atteindre les objectifs dès 2027 ». Le Plan Déchets mis à enquête publique n'apporte aucune précision : il n'y a donc pas de pilote. En théorie, le Plan doit être décidé par la CDC, qui a l'obligation de planifier la prévention et la gestion des déchets sur six ans et douze ans, en mentionnant les installations nécessaires afin d'atteindre les objectifs en matière de prévention et de valorisation. Les communes et intercommunalités doivent ensuite s'en tenir aux orientations données par la CDC. En pratique, cette hiérarchie des compétences n'a pas été respectée. Nous n'oublions pas le rôle de l'Etat et des lobbys des déchets – Veolia, Suez – (obligation de valorisation énergétique de 70 % des résidus non valorisés matière, mise en place de la filière CSR malgré son ineptie économique et environnementale) ; le retoquage par l'Etat de la version 2021 du plan ; l'inaction de certaines intercommunalités pour faire avancer le tri et la valorisation matière. Le Syvadec, courroie de transmission des lobbys, sans attendre la réalisation d'études de faisabilité, a imposé ses propres choix débouchant notamment sur la privatisation totale du centre de tri et de valorisation de Monte. En se soumettant au Syvadec, le Plan Déchets renie le vote de l'Assemblée de Corse de février 2021 pour une « gestion publique des structures de traitement des déchets ». Cette privatisation est la porte ouverte à une infiltration mafieuse dans un secteur habituellement soumis à sa prédation. Pour rappel, la JIRS précisait dans son rapport révélé par le journal Le Monde (2021) que "la mafia corse est associée à la gestion des déchets sur l'île." La Cour des Comptes et l'Autorité de la concurrence ont estimé que ce secteur souffrait en Corse d'un défaut de concurrence. Au moins 11 incendies criminels ont été perpétrés dans ce secteur ces six dernières années. Au moins 4 assassinats seraient liés à la lutte pour le contrôle de ces marchés entre 2008 et 2012. Dans ce contexte, le Plan déchets proposé à l'enquête publique n'est absolument pas acceptable. Mais ce plan serait-il un pis-aller ? Faudrait-il s'en accommoder faute d'alternatives disponibles ? Certainement pas. Une autre gestion des déchets est possible. Pour preuve : le plan d'action voté par l'Assemblée de Corse le 16 mai 2016 prévoyait d'atteindre l'objectif de 65 % de valorisation matière grâce à un ensemble de moyens précis et peu coûteux, passant par la généralisation du tri à la source (notamment des biodéchets), l'usage de plateformes de compostage, la collecte en porte-à-porte et la gestion au plus près des lieux de production... Bien des territoires ont déjà réussi cette transformation. Les

solutions techniques sont là : il n'est besoin que d'une volonté politique pour les voir aboutir. Pour finir, il convient de noter que le Plan Déchets dont nous demandons le retrait comporte tant d'approximations et d'erreurs que le tribunal administratif n'hésiterait pas à l'annuler, comme l'a été le Plan Déchets de Bretagne en septembre. Il vous appartient donc d'éviter à la Corse d'attendre à nouveau pour que soient adoptées de véritables solutions au problème des déchets. La CDC peut encore décider d'une gestion des déchets publique, économe et responsable... comme de tenir compte des préconisations énoncées dans les avis et la contribution pour une gestion vertueuse et pratique des déchets "femu altrimente" du CESEC, qui représente la société civile. Sete sempre in tempu di cambià di strada. Ùn tricate micca semu in li pinseri ! Coordination Corsica Pulita. 28.10.2023

Annotation : Observation n°169 : Observation anonyme adhérent au collectif Corsica Pulita demandant le retrait du plan. Ce plan est considéré comme trop coûteux, générant des problèmes juridiques, environnementaux et pouvant entraîner des dérives mafieuses. Il est estimé que la filière CSR n'est pas une solution car cela implique un renoncement au tri généralisé et un retour à l'incinération. En outre, ce choix n'est pas compris alors que le président de l'exécutif s'était dit opposé à une telle solution. Il est estimé que la filière CSR est inefficace car les déchets résiduels sont généralement enfouis. Le coût de cette filière prendra l'essentiel des fonds publics dédiés aux déchets. Enfin ce choix contrevient à la hiérarchie des modes de traitement des déchets car il n'est censé se mettre en place que lorsque tous les autres procédés ont été mis en œuvre. Il est considéré que la filière CSR est dangereuse pour l'environnement car rien ne serait prévu dans le plan pour les résidus et notamment aucune infrastructure pour les mâchefers et les Refiom. En outre, il est estimé qu'il manque des informations notamment sur les chiffres du BTP et sur les coûts de transport ainsi que les données des gisements de déchets. De plus il est craint une dérive mafieuse du fait de la privatisation de certaines infrastructures. Il est évoqué l'absence d'informations sur la gouvernance et il est considéré que le plan n'apporte aucune réponse sur ce point. Enfin, il est considéré qu'une autre solution est possible en s'appuyant sur le plan voté en 2016. L'idée est de généraliser le tri à la source, le tri des biodéchets, la collecte en porte à porte, le tout assorti d'une gestion publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°170 (Web)

Par Bandini Pauline

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 17:57

20221 CERVIONE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°113, N°126, N°162, N°371

Contribution:

Le Plan présenté n'est pas adapté à la Corse. Les très grandes agglomérations passent parfois par l'incinération pour traiter leurs déchets, mais elles sont équipées pour retraiter ou enfouir les déchets toxiques produits par l'incinération. Nous n'avons pas ces infrastructures en Corse et le plan ne fait que les envisager...sans les prévoir. Que vont devenir ces déchets ? Je suis pour un tri à la source très poussé et pour des installations publiques de traitement réparties dans toute la Corse Je remercie la coordination Corsica Pulita pour les informations données au public. Je

demande le retrait du Plan et sa reformulation complète sans incinération et avec une gestion publique du service des déchets.

Annotation : Observation n°170 : Observation de Mme Bandini considérant que si l'incinération peut fonctionner dans de grandes agglomérations mais s'interroge pour la Corse car les infrastructures n'existent pas. Elle prône le tri généralisé à la source. Elle demande le retrait du plan pour la mise en place d'un nouveau sans incinération, et avec une gestion publique des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°171 (Web)

Par Mondoloni danielle

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 18:14

Trapula

20171 MONACIA D AULLENE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°139, N°212, N°245

Contribution:

Je demande le retrait du PTPGD pour les raisons suivantes: Il privilégie la filière CSR qui est un retour déguisé à l'incinération de déchets . L'incinération des CSR produit des milliers de tonnes de mâchefers qui seront , pour la quasi totalité , inutilisables en Corse . Comme ils ne peuvent pas être stockés plus de 3 ans , il faudra les exporter . Rien n'est prévu dans le plan ,comme rien de sérieux n'est proposé pour gérer les milliers de tonnes de REFIOM , déchets très toxiques . Le coût de la gestion et transport des mâchefers et Refiom n'est pas traité . Le choix de la filière CSR repose sur un pseudo argument juridique: la nécessité de mettre en oeuvre une "valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025". Cette valorisation concerne "les déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles" Le plan viole la hiérarchie des modes de traitement des déchets:(L 541-1 II 1: Le plan prévoit de fabriquer entre 57 et 66 milles tonnes de CSR à partir de DMA . Or ces DMA , pour l'essentiel peuvent être triés et valorisés "en l'état des techniques disponibles" De même pour les déchets de DAE. La filière CSR est donc fondée sur le viol de la hiérarchie des modes de traitement à cause de l'abandon du tri généralisé à la source. Aucune solution de rechange n'est prévue dans le plan dans le cas où les chaufferies de CSR s'avéraient une solution inapplicable en Corse. Aucune étude de faisabilité de cette filière n'est produite en annexe. Aucune justification des coûts exorbitants des investissements: 50 millions d'euros pour incinérer les CSR issus de DMA, 119 millions pour ceux issus de DAE et 45 millions d'euros pour les fabriquer! Le plan n'apporte pas une information suffisante et fiable pour permettre aux élus et citoyens de se prononcer en connaissance de cause , et comprendre les impacts de ses orientations. Il est ,dans ces conditions, sur le plan juridique , très contestable.

Annotation : Observation n°171 : Observation de Mme Mondoloni opposée à la filière CSR. Elle estime que la production des mâchefers issus de la combustion n'est pas prise en compte dans le dossier (gestion, transport..). Elle considère que la mise en oeuvre des CSR "viole" la hiérarchie des modes de traitement en ne retenant pas le tri généralisé à la source. Elle regrette qu'aucune

autre solution ne soit retenue si la filière CSR ne pouvait s'appliquer en Corse. Elle estime que le plan ne contient sur ce sujet aucune étude de faisabilité et aucune étude des coûts afférents.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°172 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 19:26

Contribution:

Absolument contre ce plan

Annotation : Observation n°172 : Observation anonyme qui indique juste être défavorable au PTPGD.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°173 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 07 novembre 2023 à 21:10

Contribution:

Bonsoir, Conscient des problématiques de la gestion des déchets en Corse, je suis tout de même affligé de savoir que le projet de centre d'enfouissement suit son cours. Ce site proche du Taviagnanu et en résultante de la mer, mènera à des terribles impacts environnementaux et sociaux pour la Corse et ses habitants. Comment cela peut-il mener à des situations positives améliorant la vie sur ce territoire ?

Annotation : Observation n°173 : Observation anonyme déplorant la poursuite du projet du site d'enfouissement près du Tavignanu. L'auteur de l'observation considère que ce projet aura des conséquences environnementales négatives.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.7 du rapport.

Contribution n°174 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 08:41

Contribution:

Je suis contre ce projet pharaonique en termes de montant initial et contre en termes écologique. De plus qu'elle sera le cout par habitant, lorsque je paye aujourd'hui 654€ pour une maison et 380€ pour un appartement de taxe d'ordures ménagères pour un résultat médiocre. La population corse des jeunes aux retraiter est déjà en grande difficulté. Nos communes et nos régions ont encore augmenté les taxes foncières. Les impôts sur les revenus non pas diminués. Nos élus sont irresponsables de présenter des projets qui mettent les Corses dans une misère sans nom. En plus des impôts républicains nous avons maintenant l'impôt des mafias. Veut-on éliminés les corses de leur région pour laisser la place à une population extérieure plus argentée pouvant payer les choix de nos élus, sensés représenter l'intérêt de sa population.

Annotation : Synthèse de l'observation n°174 : Le contributeur est contre ce projet pour son coût financier et ses incidences écologiques. Il estime qu'il y a un paiement de taxe sur les ordures ménagères trop important, des augmentations, une mauvaise gestion des élus, ainsi qu'une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.8 du rapport.

Contribution n°175 (Web)

Par Zavala

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 13:01

20171 Monacia-d'aullene

Contribution:

Ce projet n'est pas adapté pour le traitement des déchets en Corse il va aggraver la pollution et sa gestion doit rester dans le domaine publique sinon c'est l'économie mafieuse de l'île qui va en profiter

Annotation : Synthèse de l'observation n°175 : Sous un pseudonyme Zavala, il est constaté un projet de traitement des déchets inadapté, entraînant de la pollution, et une dérive mafieuse (si il n'y a pas de gestion publique).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°176 (Web)

Par Bartolini

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 13:52

fiuminale chemin de Monticello

20220 Monticello

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°177

Contribution:

Merci

Annotation : Observation n°176 : Observation de Mme Bartolini sans objet.

Contribution n°177 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 13:57

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°176

Contribution:

apprenons à lombric composter individuellement et socialement. c le meilleur moyen 1. D'éviter les gas toxiques des déchets verts 2. De payer le prix exorbitant qui pèsent très lourd dans nos poubelles et donc nos portefeuilles 3. De nourrir nos terres et garder l'eau dans nos sols

Annotation : Observation n° 177 : Le contributeur encourage à un compostage étendu individuellement et dans la société (baisse des coûts de traitement des déchets, moins de pollution et enrichissement des sols).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°178 (Web)

Par Luigi Catherine

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 14:02

Chemin de Casabiti

20620 Biguglia

Contribution:

Pour une gestion des déchets PUBLIQUE, ECONOMOME et RESPONSABLE.

Annotation : Observation n°178 : Observation de Mme Luigi Catherine qui est favorable à une gestion publique responsable et économique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°179 (Web)

Par Casciani anaisa
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 14:17
Chemin de baghjone
20270 Aleria

Contribution:

En tant que citoyenne Corse, je demande la mise en place effective et urgente d'un véritable tri à la source, avec priorité au tri séparé des biodéchets. C'est la méthode la plus efficace pour diminuer les tonnages à enfouir. Le traitement des biodéchets par compostage est aussi le moins cher des modes de traitement.

Annotation : Observation n°179 : Observation de Casciani anaisa qui demande la mise en place du tri à la source (y compris le tri à la source pour les biodéchets) permettant le compostage qu'elle estime économique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°180 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 14:39

Contribution:

Ce projet est insensé vous stérilisez des terres pour des millénaires en faisant courir des à risques inconsidérés à la population Mettez en place du vrai zéro déchet et recyclez les ordures mais arrêtez d'enfouir c'est odieux

Documents :

- contribution_180_Web_1.jpeg
- contribution_180_Web_2.jpeg

Annotation : Observation n°180 : Observation anonyme qui est défavorable au PTPGD et à l'enfouissement mais favorable à la stratégie "zéro déchet" ainsi qu'au recyclage. Il est joint 2 photos, une d'un champ avec des déchets et l'autre avec de beaux végétaux sous forme de jardinet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.7 du rapport.

Contribution n°181 (Web)

Par Morandini François-Jean
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 14:43
67 Corsu Saveriu Matra
20270 Aleria

Contribution:

Cet endroit est je pense un des pires lieux de Corse pour faire un centre d'enfouissement. Ce serait une hypothèque sur toute la plaine du Tavignanu sur son biotope et son économie agricole et touristique.

Annotation : Observation n°181 : Observation de M. Morandini opposé à l'installation d'un centre d'enfouissement dans la plaine du Tavignanu. Il estime que cela nuirait à son biotope, son économie agricole et touristique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.7 du rapport.

Contribution n°182 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 14:43

Contribution:

La solution la plus économique et la plus propre est le tri à la source qui permet de faire du compost, par exemple, riche pour l'amendement et qui limite beaucoup les déchets ultimes

Annotation : Observation n°182 : Observation anonyme qui estime que le tri à la source est une filière économique, permettant le compostage et donc la création de fertilisant et in fine une diminution de la masse des déchets ultimes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 à 4.7 du rapport.

Contribution n°183 (Web)

Par Andreani Barbara
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 15:13
CALVELLO Mulinu Suttanu
20253 Patrimonio

Contribution:

Sensibilisée et active depuis 15 ans pour une saine gestion des déchets en Corse, adhérente de plusieurs associations, éco-responsables et environnementales, je m'exprime ce jour, en tant que présidente de l'association, Logis-Verts-Corse (charte ci jointe) Dans le PTPGD, ci proposé, le choix de Centres, dits, de Traitement et de Valorisation (CTV) est très difficile à comprendre, obscur, inintelligible, voire dangereux. Il est, également très coûteux (plusieurs centaines de millions d'euros) Un plan auquel les principales associations environnementale Corses, n'ont pas adhéré. Nous sommes pour la gestion des OM, dans une extrême urgence et les CTV, ne seront d'après ce plan, réellement efficient qu'en 2027. Par ailleurs, la filière CSR (Combustibles Solides de Récupération), ne respectera pas la Hiérarchie des modes de traitement des déchets différenciés, ni les Bases de l'économie circulaire, dont le plan se prévaut. Ce système aboutira à une forme d'incinération, (ce qu'en 2008, a la CTC avait refusé à l'unanimité). Il produira des résidus nommés mâchefers, potentiellement dangereux, dont la fin vie n'est pas prévue par le Plan. De plus ce plan fait l'impasse sur la valorisation matière des déchets alimentaires, plus économique que la valorisation thermique, qui représente aujourd'hui un tiers du poids des déchets ménagers et assimilés. Les techniques de valorisation matière, sont bien connues pour leurs efficacités depuis longtemps (compostage sur place, méthanisation) La Loi Agec du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire oblige au 1er janvier 2024 au tri à la source des bio-déchets, afin de les détourner des résiduels. En l'état ce PTPGD, ne s'y conforme pas. Par manque d'une politique ambitieuse, vertueuse et pérenne, les bio-déchets et certains emballages, resteront en mélange avec de vrais résidus, dans la poubelle noire et seront envoyés à l'usine de traitement, en l'état, au lieu d'être valorisés à la source. Exemple : le compost non mélangé, pouvant être utilisé pour amender les terres agricole, les plantes de nos jardins... créé des emplois... Sur ce que d'autres ont réussi, nous pouvons prendre exemple et en faire une tradition vertueuse, voire même un modèle en Corse. Une stratégie saine et circulaire, de gestion des déchets a montré, ces dernières années son efficacité, dans plusieurs régions du monde (les plus proches, Italie et Sardaigne). C'est la stratégie ZERO WASTE, en Corse "A stattegia Zeru Frazu", qui est partiellement expérimentée, avec une efficacité avoisinant déjà, 65% de taux de tri, (bio-déchets compris), dans plusieurs Com Com de notre Ile. Alors que les autres Com Com de notre territoire, ont du mal à dépasser les 20% de tri. A Strattegia Zeru Frazu consiste à :

- Trier, dans le foyer et les entreprises, les OM (ordure ménagères)
- Séparer les déchets Organiques, (bio-déchets) pour produire du compost. Ces derniers étant de nos déchets, la seule ressource de qualité pour nos sols, que nous pouvons valoriser (nous-même) sur place ou par des plateformes de compostages intercommunales;
- Relever par flux séparé, le résultat des tris (par nos Com Com, accompagné d'un calendrier)

Exemple de relevage: Le LUNDI et LE SAMEDI, les Bio-déchets; le MARDI les emballages; le MERCREDI le verre; le JEUDI le rebut de la poubelle. Rebut à mettre dans les sacs noirs, qui à terme serait le seul facturé à la population. Dans ce dernier cas les sacs noirs ne représenterai pas plus de 20% des OM (au lieu de 80%, en moyenne aujourd'hui). Ce plan ne répond pas la réglementation. Il doit être obligatoirement revu et modifié. Pour ce faire la CDC peut s'appuyer et réactualiser, un plan existant plus vertueux le (PPGDND) et son volet d'évaluation environnementale, qui a été approuvé lors des sessions des 30 et 31 janvier 2014 et du 17 juillet 2015 (AC 15/205) Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, qui n'a jamais été appliqué tel qu'il a été proposé. En attendant et afin que nous agissions de façon pragmatique et efficiente dès maintenant, je suggère que :

- les moyens soient donnés à toutes les Com Com, à l'instar de celle de Sartène, afin de réaliser une plateforme de compostage, par Communauté de Commune ;
- Soit évalué le financement permettant la mise en place, d'un système de relevage par flux séparés, comprenant les bio-déchets à l'instar de la Com .Com Calvi Balagne ;
- La partie de financement de la CDC, soit proportionnel à l'avancée de la mise en place de ces plateformes, de compostage indispensables, afin sur notre terre, d'exploiter la ressource bio-déchets, seuls éléments de nos OM, que nous pouvons recycler in situ.

Documents :

- contribution_183_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°183 : Observation de Mme Andreani, présidente de l'association Logis-Verts-Corse. Elle estime tout d'abord que le choix de CTV est difficile à comprendre et qu'il est très coûteux. Elle note que ce plan est refusé par les différentes associations. Il est considéré que n'est pas prise en compte la notion d'urgence dans le traitement des déchets. Elle estime que la filière CSR ne respecte pas la hiérarchie de mode de traitement des déchets, ni les bases de l'économie circulaire. Cette filière produira des mâchefers dont le traitement n'est pas prévu par le plan. Elle considère que le plan fait l'impasse sur la valorisation matière et sur le tri à la source des bio-déchets. Elle met en avant la gestion des déchets faite en Italie et en Sardaigne et l'instauration de la stratégie zero frazu dans certaines com com de Corse. Elle renvoie au plan de 2015 en demandant à ce qu'il soit appliqué. Elle souhaite la mise en place d'une plateforme de compostage de compostage dans chaque intercommunalité. Elle demande l'évaluation du financement permettant un système de relevage par flux séparés et que le financement de la CdC soit proportionnel à l'avancée de la mise en place des plateformes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°184 (Web)

Par Coursimault Paul

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 15:54

#{speechPostalCodeAndCity#184}

Contribution:

Bonjour, Le choix d'un incinérateur me paraît être une hérésie quand de nombreuses solutions de tri et de recyclage sont possibles, notamment pour les biodéchets. Cordialement Paul Coursimault

Annotation : Observation n°184 : Observation de M. Coursimault qui est défavorable à l'incinérateur mais favorable au tri (dont biodéchets) et à la valorisation des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.7 du rapport.

Contribution n°185 (Web)

Par GALTIE Jennifer

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 16:04

20000 AJACCIO

Contribution:

Une gestion vertueuse des déchets permettra de résoudre les crises récurrentes : mise en place effective et urgente d'un véritable tri à la source, avec priorité au tri séparé des biodéchets. Le traitement des biodéchets par compostage est aussi le moins cher des modes de traitement (n'en déplaie à ceux qui veulent s'enrichir)

Annotation : Observation n°185 : Observation de Mme GALTIE qui est favorable au tri à la source dont le tri des biodéchets et au compostage solution qu'elle estime la moins onéreuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°186 (Web)

Par eric

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 16:09

20200 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°3

Contribution:

Dès lors que le déchet le plus facile à gérer est celui que l'on a pas produit, pourquoi le plan se montre si peu ambitieux en matière de réduction des déchets à la source ? Si j'ai bien compris, le plan se limite à la stricte application de la réduction imposée par la loi. Ce n'est pas une politique très volontaire...

Annotation : Observation n°186 : Observation de M. Eric qui estime que le PTPGD n'est pas ambitieux en terme de réduction des déchets à la source. Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°187 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 17:15

Contribution:

Je suis favorable à une gestion vertueuse des déchets et demande la mise en place effective et urgente d'un véritable tri à la source, avec priorité au tri séparé des biodéchets. Je suis définitivement opposée à un tout enfouissement dans un lieu inadapté quel qu'il soit. Merci

Annotation : Synthèse de l'observation n°187 : Le contributeur est contre l'enfouissement et demande un tri à la source (priorisant le tri séparé des biodéchets).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.6 et 4.7 du rapport

Contribution n°188 (Web)

Par pistoresi sylvia

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 17:58

RT 10

20270 TALLONE

Contribution:

Bonjour, En accord avec la coordination "Corsica Pulita", je demande le retrait du PTPGD. Je suis fermement opposée à la construction des deux centres de tri, qui ne régleront absolument pas le problème des déchets et vont générer de graves pollutions par la fabrication et la combustion de CSR. L'argent des contribuables ne doit pas être dilapidé pour des projets inutiles, dangereux et hors de prix ! Le tri doit se faire au sein de chaque foyer; nous n'avons pas besoin d'une usine pour cela et d'ailleurs, de nombreux citoyens le font déjà et depuis très longtemps.

Annotation : Observation n°188 : Observation de Mme Pistoresi en accord avec le collectif Corsica Pulita. Elle estime que la création de deux usines ne sont pas la solution à la gestion des déchets et qu'elles vont entraîner une pollution due à la combustion de CSR. Elle considère que le tri dans chaque foyer doit être fait.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°189 (Web)

Par MATTEI Annonciade

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 18:47

20600 Bastia

Contribution:

Je suis opposée au projet du PTPGD basé sur la filière CSR qui serait coûteux et polluant. Je suis d'accord avec les arguments formulés dans la lettre ouverte de la coordination Corsica Pulita et U Levante qui mettent en exergue les dangers de cette application. - danger environnemental et sociétal - gouffre financier pour les contribuables sans maîtrise des dépenses futures - menace d'infiltration mafieuse avec la privatisation de la gestion des déchets. Il faut empêcher la pression des lobbys de l'incinération. Il faut trouver des mesures alternatives. Ce plan ne réglerait pas les problèmes de traitement des déchets toxiques dangereux qu'il faudrait enfouir. Pour réduire nos déchets il faut généraliser le tri à la source, la collecte des déchets en porte à porte, mettre en place des plateformes de compostage, obliger les fabricants à supprimer ou au moins limiter les multiples emballages. Pourquoi ne pas prendre exemple sur la Sardaigne dont le taux de tri s'élève à 75%.

Annotation : Synthèse de l'observation n°189 : Madame Mattei est en accord avec les associations "U LEVANTE et CORSICA PULITA" contre le PTPGD et la filière CSR. Elle dénonce les dangers environnementaux, les dérives exorbitantes des dépenses, le risque d'infiltration mafieuse, la pression des "lobbys de l'incinération", et constate que les déchets dangereux seront toujours enfouis. Elle suggère des mesures alternatives, généralisation du tri à la source, collecte en porte à porte, suppression progressive des emballages des fabricants, et enfin de prendre exemple sur la Sardaigne (avec un taux de tri à 75%).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°190 (Web)

Par Capodimacci Larenza Pia
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 19:24
Mezzavia
20167 Ajaccio

Contribution:
Je suis contre le plan

Annotation : Synthèse de l'observation n°190 : Madame Capodimaci est contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°191 (Web)

Par UKA ergis
Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 19:27
Mezzavia
20167 Ajaccio

Contribution:
Je suis contre le plan

Annotation : Synthèse de l'observation n°191 : Monsieur UKA est contre le plan.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°192 (Email)

Par Jeanne Studer
Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 16:09

Contribution:

Objet : Une autre gestion des déchets possible Madame, Monsieur, Le plan d'action voté par l'Assemblée de Corse le 16 mai 2016 prévoyait d'atteindre l'objectif de 65 % de valorisation matière par la généralisation du tri à la source (notamment des biodéchets), l'usage de plateformes de compostage, la collecte en porte-à-porte et la gestion au plus près des lieux de production... Bien des territoires ont déjà réussi cette transformation. Les solutions techniques sont là : il n'est besoin que d'une volonté politique pour les voir aboutir. Je demande donc le retrait de ce plan déchet Cordialement Jeanne Studer

Annotation : Synthèse de l'observation n°192 : Madame Studer constate que la plan d'action voté par l'assemblée de Corse en 2016 prévoyant l'objectif de 65% de valorisation matière par la généralisation du tri à la source n'a pas été atteint. Elle constate un manque de volonté politique au regard des moyens techniques en place. Elle demande le retrait du projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°193 (Email)

Par ROTOLONI Claude

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 11:00

Lieu dit BARROLACCIA 20167 PERI

Contribution:

Objet : Document partagé avec vous : "Document sans titre" J'ai partagé un élément avec vous : Document sans titre <https://docs.google.com/document/d/15pxXNLv-fIV-KwO2Y6MI7tZn1ZnsrP6iX2ARGIbB3hE/edit?usp=sharing&invite=CJT346kB&ts=654b5c24> Ce fichier n'est pas une pièce jointe, il est stocké en ligne. Pour l'ouvrir, cliquez sur le lien ci-dessus.

Annotation : Observation n°193 : Observation anonyme proposant un lien google à la commission d'enquête.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°194 (Email)

Par Jeanne Studer

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 11:04

Contribution:

Objet : Une autre gestion des déchets possible Madame, Monsieur, Le plan d'action voté par l'Assemblée de Corse le 16 mai 2016 prévoyait d'atteindre l'objectif de 65 % de valorisation

matière par la généralisation du tri à la source (notamment des biodéchets), l'usage de plateformes de compostage, la collecte en porte-à-porte et la gestion au plus près des lieux de production... Bien des territoires ont déjà réussi cette transformation. Les solutions techniques sont là : il n'est besoin que d'une volonté politique pour les voir aboutir. Je demande donc le retrait de ce plan déchet Croyez en ma vigilance sur vos décisions Jeanne Studer

Annotation : Observation n°194 : Observation de Mme Studer qui s'oppose au PTPGD qui est contraire à l'objectif de 65 % de valorisation matière par la généralisation du tri à la source (notamment des biodéchets) , l'usage de plateformes de compostage, la collecte en porte-à-porte et la gestion au plus près des lieux de production voté par l'Assemblée de Corse le 16 mai 2016 . Elle considère que les objectifs de 2016 ont été atteints sur plusieurs territoires et pourrait réussir en Corse si la volonté politique s'y applique. Elle est donc défavorable à ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°195 (Email)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 08 novembre 2023 à 11:16

Contribution:

Objet : Document sans titre

Documents :

- contribution_195_Email_1.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°195 : Le contributeur demande le rejet du Plan dans une lettre argumentée en pièce jointe (cf. annexe). Il énumère les motifs suivants : - des conséquences financières, environnementales et sociétales sur plusieurs décennies pour le peuple Corse qui défend depuis longtemps la préservation de son environnement, avec tout récemment des associations dédiées aux centres de déchets ainsi que deux collectifs anti-mafia créés en 2019, uniques en Europe, et salués par messieurs les présidents de la République française et du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse (CdC) ; - l'absence de données fiables ; - le renoncement à la gestion publique ; - à l'écart de la CdC, le Syvadec « trame » un projet de surtri et d'une unité valorisation énergétique à Monte, ainsi que la création de deux structures dans le sud de l'île, à Sarrola-Carcopino, seule commune candidate, avec des incidences humaines et environnementales majeures sur le village et le territoire aux alentours ; - la production et la distribution de chaleur ne sont pas quantifiables ; - la production en quantité, liée à l'incinération, de mâchefers et REFIOM dangereux pour la santé et l'environnement ; - le flou quant à l'évolution tarifaire de la taxe des ordures ménagères ; - le risque d'emprise mafieuse sur les marchés publics ; - le discours, en 2021, à l'assemblée de Corse, du membre du conseil exécutif de la CdC, monsieur Paolini, contre l'enrichissement de grands groupes français ou d'entreprises territoriales en situation de monopole.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°196 (Web)

Par Angela Jarlut Risterucci
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 10:08

Contribution:

« Je m'oppose à ce plan et je rejoins l'analyse portée par le collectif Corsica pulita. L'application de ce plan serait un désastre économique et environnemental pour la Corse et les Corses. Les alternatives existent. »

Annotation : Observation n°196 : Observation de Mme Jarlut Risterucci qui s'oppose au PTPGD pour son impact économique et environnemental et s'associe aux alternatives proposées par le collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°197 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 10:50

Contribution:

Pour le retrait de ce plan contraire aux intérêts environnementaux.

Annotation : Observation n°197 : Observation anonyme défavorable au PTPGD qu'il estime ne pas être respectueux de l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°198 (Web)

Par baldassari
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 12:02
LIZINELLE
20221 CERVIONI

Contribution:

Chaque projet a des avantages et des inconvénients L'incinérateur produit des résidus hautement toxiques qu'il faudra traiter On ne peut donc affirmer que l'incinérateur va régler à

lui seul, le problème des déchets. Il faudra organiser impérativement le traitement des résidus dangereux Par ailleurs l'insularité complique ,aussi la gestion de ces traitements Le tri sélectif performant ,bien géré paraît plus rationnel et plus écologique

Annotation : Observation n°198 : Observation considérant que l'incinérateur produit d'autres déchets toxiques qu'il faudra traiter. Il estime le tri sélectif plus rationnel et plus écologique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°199 (Web)

Par JF VEILLARD
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 13:10
20600 BASTIA

Contribution:
JE ME PRONONCE CONTRE CE PROJET QUI VA A L'ENCONTRE DU CHANGEMENT DE MENTALITES NECESSAIRE DANS LE CADRE DU RESPECT DE LA VIE EN GENERAL . LA CONSCIENCE DU TRI EST LA BASE D'UN RECYCLAGE INTELLIGENT.

Annotation : Observation n°199 : Observation de M. Veillard qui est défavorable au PTPGD mais favorable au tri pour un recyclage de qualité .

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°200 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 13:39

Contribution:
La gestion des déchets ne doit pas être soumise à des intérêts commerciaux privés. Elle relève totalement de la responsabilité de la collectivité et doit être soumise à des impératifs sanitaires et éthiques que le plan proposé contourne avec une évidente mauvaise foi, indigne d'une société soucieuse du bien commun. Le surtri est en contradiction avec la nécessité, officiellement reconnue par les pouvoirs publics, de réduire le volume des déchets et de remplacer les centres d'enfouissement par un tri raisonné à la source (avec idéalement la réduction de production d'emballages). Les différentes options mises en avant par le PTPGD actuel ne feront qu'aggraver la pollution, augmenter les problèmes de transport et les coûts de fonctionnement d'usines dont le modèle industriel est déjà caduque. L'efficacité du tri à la source est largement démontrée depuis des années, tant en Italie qu'en Balagne, et ne demande qu'une volonté politique ferme et vertueuse pour être accepté par les populations, à condition que les municipalités installent

partout des containers et soient capables d'organiser un ramassage régulier. Ce qui est leur principale mission de salubrité publique !

Annotation : Observation n°200 : Observation anonyme qui demande : - une gestion publique des déchets ; - de remplacer les centres d'enfouissement et autres options prévues par le PTPGD par un tri raisonné à la source (exemple réussi de l'Italie et la Balagne) avec réduction de production d'emballages; -à ce que les municipalités puissent installer un nombre de containers suffisants et des fréquences de ramassages plus adaptés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.7 du rapport.

Contribution n°201 (Web)

Par Herrera Anne-Lise
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 15:59
68 chemin du Centre Pietranera
20200 San Martino di Lota

Contribution:

Simple citoyenne, je demande à ce que les pouvoirs publics mettent en place une politique de diminution des emballages et déchets en amont; du tri à la source et du recyclage. La création de petites unités de recyclage et compostage dans chaque micro région et s'inspire des propositions de Zéro Frazu et d'autres associations environnementales en cohérence avec le respect du vivant, du respect de la nature et de l'environnement.

Annotation : Observation n°201 : Observation de Mme Herrera qui demande la diminution des emballages à la source, le tri et le recyclage dont le compostage en petites unités dans chaque micro-région (type propositions de Zéro Frazu) pour un meilleur respect de l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°202 (Web)

Par Mattei
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 16:06
Monte
20290 Lucciana

Contribution:

Enfin un plan déchet objectif qui prend en compte la réalité du terrain , en dehors de toutes considérations idéologiques et politiques , l avis général est favorable

Annotation : Observation n°202 : Observation de M. Mattei qui estime que le PTPGD est adapté aux problématiques de terrain sans influences idéologiques ou politiques. Il est favorable au PTPGD.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte qu'il est favorable au projet.

Contribution n°203 (Web)

Par STELLA Philippe

Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 18:24

SILGAGGIA

20222 ERBALUNGA

Contribution:

Ce plan est particulièrement inquiétant à divers niveaux. Tout d'abord sa pertinence quant à faire la preuve d'une solution meilleure pour l'environnement que la solution du "porte à porte"; ensuite quant à son cout prohibitif qui n'intègre pas tous les postes de dépenses, comme les transports par exemple. Combien d'emplois vertueux créés pour le ramassage au porte à porte avec la moitié de l'enveloppe destinée à ce plan, la revitalisation de l'emploi dans toutes les petites communes, notamment celles de l'intérieur? Le traitement des résidus n'est pas abordé et générera aussi des couts importants. De sorte que l'opacité de l'étude, éludant beaucoup d'aspects directement en lien avec les techniques proposées ne nous permet pas, en toute honnêteté, de nous informer exhaustivement et sereinement pour nous donner la possibilité de nous positionner. Trop d'approximations (déchets BTP) , trop de sujets non abordés, une faiblesse conceptuelle qui prête le flan à des recours en justice, ce qui nous mettra à nouveau le nez dans notre indécorable incurie avec nos poubelles qui s'amasseront encore quelques années, sans solutions. Pourtant, d'autres grandes régions (souvent celles dont on pouvait en attendre le moins) ont fait la preuve de la validité du porte à porte. Et quelle image pour la Corse, île louée pour son cadre environnemental, si ce plan, par malheur, est adopté ! Nous avons eu l'Argentella, les "Boues Rouges" et la prochaine catastrophe est ce plan, peut être la plus sérieuse menace pour notre Corse depuis des décennies car venant cette fois, non pas "d'ailleurs", mais de notre propre sein. Elle va vraiment toucher tout un chacun, irrémédiablement, implacablement, sans espoir de retour. Ce plan est très inquiétant pour notre l'avenir car il impactera très gravement et très durablement nos finances collectives et notre "indépendance" vis à vis des systèmes affairistes et/ou maffieux. La CDC, au delà de la gestions des déchets, doit pleinement prendre conscience qu'elle sera comptable des orientations prises aujourd'hui pour les décennies à venir et qui vont modifier en profondeur les tissus sociaux et économiques déjà très fragiles de la Corse (région la plus pauvre de France). Elle ne doit pas prendre position sans bien réfléchir aux conséquences d'une mise en coupe réglée de notre avenir et du chantage "économique" auquel on s'expose si nous n'acceptons plus les majorations "affairiste/maffieuses" auxquelles nous serons immanquablement soumis d'années en années. Ce plan est absolument inacceptable, dangereux et surtout destructeur pour notre environnement. Aussi, je demande umblement à la CDC de le retirer sans délais avant qu'il ne soit trop tard....

Annotation : Synthèse de l'observation N°203 : Monsieur Stella dénonce l'abandon de la collecte en porte-à-porte, créatrice d'emplois et ayant pourtant satisfait d'autres régions, au profit de techniques dont la pertinence ne peut être vérifiée en raison de données lacunaires. De ces

approximations, il tire la prédiction d'un désastre environnemental. De surcroît, à ses yeux, la mise en place de ce plan impactera durablement la situation économique de la Corse, déjà pauvre, et ouvrira le champ à une emprise affairiste et mafieuse. Il demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point .V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°204 (Web)

Par Muracciole Bruno
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 19:33
2, Rue du juge Falcone
20200 Bastia

Contribution:

Compte tenu des enjeux environnementaux et de santé publique ce plan engage la Corse sur le chemin de la destruction de la raison d'être de notre île et de mettre en danger ses habitants. Il serait indigne et criminel de soutenir un tel projet d'autant que les décideurs ne seront jamais jugés pour leurs actes ! Il est une constatation incroyable en Corse, malgré un bon nombre d'associations volontaires, structurées et éthiques, les réseaux mafieux qu'ils soient économiques ou politiques semble s'escrimer à détruire le beau, le sain et toutes les bonnes volontés qui s'investissent pour le bien des autres et de notre île, c'est extraordinaire ! Alors je suggère aux décideurs de ne pas poursuivre sur ce chemin, des alternatives existent autour de nous, une pour laquelle nous sommes très proche, nos cousins Sardes ! Je demande le retrait du projet.

Annotation : Observation n°204 : Monsieur Murraciale dénonce ce projet contraire à l'environnement. Il constate que malgré la présence d'associations sincères et actives, les réseaux mafieux prospèrent en détruisant le bien commun. Donc, il convient au porteur du projet de trouver d'autres solutions (semblables à la Sardaigne).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°205 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 21:49

Contribution:

La mise en place du site d'enfouissement de guincaggio dans des méandres d'un fleuve avec un sol instable est parfaitement insensé. Il faut trier d'avantage, et proposer un site proche des zones de production des déchets : Bastia.

Annotation : Observation n°205 : Observation anonyme considérant comme insensé l'installation d'un site d'enfouissement à Giuncaggio au bord du fleuve. Il est demandé plus de tri et la mise en place d'un site proche de Bastia.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°206 (Web)

Par Ssyntha Schuurman

Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 06:51

Abbazia

20243 Prunelli di fiumorbo

Contribution:

La corse n'as pas voulu d'une incinérateur, appeler ça différemment ne change pas le fait qu'on brule des déchets et qu'on libère un tas de saloperie. Et si on veut lutter contre la mafia ce n'est pas une bonne idée de privatiser le traitement des déchets .Un peu de courage et de bon sens voyons. Donc contre l'incinérateur et pour un ramassage séparé des bio déchets..

Annotation : Synthèse de l'observation n°206 : Madame Schuurman est contre le procédé d'incinération et veut un ramassage séparé des biodéchets. Elle estime que la privatisation concernant le traitement des déchets entraîne une main mise mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°207 (Web)

Par Battistelli Manette

Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 07:59

Sarrola carcopino

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°376, N°377

Contribution:

Pour le retrait du PTPGD . Je suis adhérente de l'association de défense de l'environnement A SPIRIATA créée en janvier 2022. Je demande le retrait de ce plan pour les raisons suivantes : 1)Le plan reconnaît qu'il n'est pas en mesure de quantifier les gisements de déchets les plus importants : Déchets du BTP et Déchets d'Activités Economiques. Le plan ne peut donc démontrer qu'il respecte les principes de valorisation et proximité. Il ne permet pas aux élus et citoyens de se prononcer en connaissance de cause. 2)Le plan viole la hiérarchie des modes de traitement des déchets : a) en privilégiant la filière CSR aux dépens du tri généralisé à la source. Il s'agit, en fait , d'un retour déguisé de l'incinération puisqu'il est prévu de créer des dizaines de milliers de tonnes de Csr à partir de Déchets Ménagers et Assimilés alors que ces déchets sont ,

pour l'essentiel , recyclables. b) en ne proposant pas de solution alternative alors que le Syvadec avait proposé, en 2017, un plan de traitement des déchets sans la filière CSR . La preuve matérielle se trouve dans le document du Syvadec de Mars 2017, Rapport N° 88317/D intitulé : « Etude pour la définition des meilleurs systèmes de réduction de la part résiduelle des ordures ménagères par prétraitement sur le territoire du Syvadec » Ce rapport démontrait que, compte tenu du fait que la filière CSR n'était pas validée par le plan en cours,d'autres solutions étaient possibles : « Pré-tri, traitement et stabilisation , Pré-tri, traitement et compostage, Pré-tri, traitement et méthanisation »(page 71) C'est le scénario 2 , alors retenu par le Syvadec. Le coût total de chacune de ces trois filières est nettement inférieur à celui de la filière CSR : Pour le Grand Bastia , par exemple, dans le scénario 2, le pré-tri, « traitement et stabilisation » coûte 16-20 M d'euros, le pré-tri, « traitement et compostage » : 21-25 millions d'euros, le pré-tri « traitement et méthanisation » :26-30 millions d'euros alors que la filière CSR pour le Grand Bastia coûte , à elle seule ,45 millions d'euros pour les fabriquer, 119 millions d'euros pour incinérer les CSR issus de DAE et 50 millions d'euros pour les CSR issus de DMA. Il est scandaleux que cette solution de substitution à la filière CSR ne soit pas rappelée et défendue dans le plan. Le plan ne donne donc pas une information complète et loyale qui, seule, permet aux élus et citoyens de se prononcer en connaissance de cause . 3) le plan dissimule volontairement les problèmes d'hygiène et sécurité et de coût posés par les milliers de tonnes de mâchefers et Refiom produits par la combustion des CSR. Il n'apporte aucune solution concrète pour résoudre le problème de l'utilisation des mâchefers en Corse ou le stockage des REFIOM qui sont les déchets les plus dangereux. 4)Le plan ne défend pas la gestion publique des structures de traitement des déchets, votée pourtant par la CDC le 21/02/2021 ,ce qui permet ainsi une privatisation totale de l'économie des déchets et donc une chance inespérée pour la mafia de la contrôler.

Annotation : Observation n°207 : Observation de Mme Batistelli, adhérente de l'association de défense de l'environnement A SPIRIATA opposée au plan. Elle considère que le plan ne peut mesurer les gisements des déchets notamment le BTP, et donc qu'il ne peut démontrer le respect des principes de valorisation et de proximité. Elle estime qu'il n'informe pas comme il faut le public et les élus. Elle estime également qu'il n'y a pas de respect de la hiérarchie des modes de traitement de déchets, et ce en privilégiant la filière CSR et non le tri généralisé à la source, en ne proposant pas de solutions alternatives.. Il est considéré que la solution retenue est la plus coûteuse alors que le scénario 2 proposant des solutions à coûts moindres ne soit pas défendues. Il est estimé que le plan occulte les problèmes liés au coût, à la sécurité, et à l'hygiène, des mâchefers et Refiom induits par la combustion des CSR. Enfin, elle estime que le plan ne défend pas la gestion publique de traitement des déchets, entraînant un risque de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.3, 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°208 (Web)

Par VALENTINI Jean-Jacques

Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 08:21

Contribution:

Mettre un site d'enfouissement en bordure d'un fleuve est une aberration. Il suffit de voir les dégâts déjà causés par les porteurs du projet sur le fleuve Tavignanu pour savoir qu'ils ne seront guidés que par leur profit. Pour la faune sauvage, pour le respect d'un site, pour les habitants situés sur le site et en aval, ce projet ne doit pas voir le jour.

Annotation : Observation n°208 : Observation de M. Valentini considérant que la mise en place d'un site d'enfouissement près d'un fleuve est une absurdité car cela va générer des dégâts sur la faune et la flore. Il estime que les porteurs de projet ne sont guidés que par le profit.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.7 du rapport.

Contribution n°209 (Web)

Par vincent

Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 08:59

1885 route d'Antisanti

20270 ALERIA

Contribution:

Il y a dans cette affaire deux aspects particulièrement choquants. Le premier c'est le sentiment que l'on en est venu à mettre en place une solution aussi couteuse et irresponsable que celle qui nous est proposée, uniquement parce que l'on a été incapable de poursuivre sur le chemin pourtant vital du tri sélectif. Lorsque, dans un domaine aussi important on reconnaît son incapacité à mettre en œuvre les solutions qui s'imposent, on doit avoir le courage de le reconnaître et de passer la main pour que celles et ceux qui s'en sentent capables fassent le job, aussi difficile soit-il. C'est la noblesse de la politique que de se conformer à ce genre de principe, ces principes dont Clémenceau disait qu'ils sont comme les baïonnettes, on peut tout faire avec, sauf s'asseoir dessus. Le deuxième aspect choquant c'est qu'après avoir reconnu que le secteur des déchets est sous emprise mafieuse et qu'il fallait l'en soustraire, on ne trouve rien de mieux qu'en privatiser l'ensemble, c'est à dire permettre aux mafieux de s'en repaître encore davantage. Il faut que nos élus retirent ce projet, assurent le contrôle public de l'ensemble du secteur, et s'engagent dans une consultation aussi longue et large que possible de la population pour que lorsque les décisions qui engagent l'avenir viendront, elles seront prises en toute connaissance de cause.

Annotation : Synthèse de l'observation n°209 : Monsieur Carlotti dénonce le renoncement au tri sélectif. Il déplore la privatisation de la gestion des déchets qui conduit à une accentuation de la main mise mafieuse pourtant décriée. Il faut le retrait du projet et une consultation plus efficiente de la population pour "des décisions prises en connaissance de cause".

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°210 (Web)

Par laurence chiaramonti
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 09:37
rue du juge falcone
20200 bastia

Contribution:

je m'oppose à ce projet. Il me paraît primordial que la Corse arrive de façon indépendante à gérer ses déchets afin de préserver sa faune , sa flore et la beauté de ses côtes. c'est l'avenir de la Corse et de ses habitants qui sont concernés afin que la qualité de vie demeure.

Annotation : Synthèse de l'observation n°210 : Madame Chiaramonti s'oppose à ce projet susceptible de nuire à l'environnement.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°211 (Web)

Par STELLA Sarah
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 10:37

Contribution:

Je m'inquiète de ce Plan qui semble mettre en péril les efforts de tri que la population attend. Nous avons l'espoir de marcher sur les pas de nos voisins sardes, et voilà qu'on nous ressort une solution technique, onéreuse et privatisée qui ne bénéficiera qu'aux gestionnaires des flux de déchets. Une belle manne financière pour quelques uns en perspective, à l'opposé de l'intérêt général que notre Exécutif est pourtant sensé défendre. Nous ne voulons pas d'usine, nous aimerions mieux des plateformes de compostage, une politique volontariste de tri en porte à porte et une tarification incitative qui permettrait de convaincre les derniers réticents.

Annotation : Synthèse de l'observation n°211 : Madame Stella indique que la solution technique est onéreuse et bénéficiera à des acteurs privées. Pour cette personne le tri avec une politique volontariste peut aboutir à une solution probante.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°212 (Web)

Par Mondoloni jean jérôme
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 10:57
Campo Santo .Route de Sartène

20171 MONACIA D AULLENE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°139, N°171, N°245

Contribution:

Je souhaite compléter ma contribution N° 139 Dans le plan , une seule solution est défendue pour atteindre les objectifs légaux de valorisation :la filière CSR; Aucune autre alternative n'est présentée . Donc , en cas d'impossibilité de mettre en oeuvre , en Corse, les incinérateurs-chaufferies à CSR , des milliers de tonnes de CSR vont s'accumuler sans débouchés identifiés . Le plan n'est pas acceptable car il n'explique pas pourquoi la filière CSR est la seule solution. Cette absence d'explications , de justifications, est d'autant plus incompréhensible que le Syvadec a publié et défendu , en mars 2017,les résultats d' une "Etude pour la définition des meilleurs systèmes de réduction de la part résiduelle des ordures ménagères par pré-traitement" dans son rapport N°88317/D. Dans ce rapport, la filière CSR n'est pas retenue compte tenu des orientations du plan en cours; Ce rapport propose 3 scénarios pour atteindre les objectifs légaux d'enfouissement. Page 50 le rapport du Syvadec affirme : "le levier le plus important pour réduire les tonnages à enfouir est donc bien le tri et la valorisation des matériaux contenus dans les OMR" Ce rapport retient le "scénario 2" avec 3 solutions : 1)"Pré-tri, traitement , stabilisation pour un coût de 16-20 millions d'euros. 2)Pré-tri ,Traitement et compostage "pour un coût de 21-25millions d'euros, 3)Pré-tri , Traitement et méthanisation pour un coût de 26-30 millions d'euros. Ces coûts sont à comparer avec ceux de la filière CSR précisés dans le PTPGD : 45 millions d'euros pour fabriquer les CSR /site, 119 millions d'euros/site pour l'incinérateur à CSR issus des DAE, 50 millions d'euros/site pour l'incinérateur à CSR issus des DMA. Le PTPGD ne donne aucune explication sur le rejet , a priori , des solutions proposées par le Syvadec dans ce rapport. (Le syvadec se garde bien d'expliquer , de son côté , pour quelles raisons objectives , ce qui était présenté comme la solution pour le traitement des déchets,c a d le scénario 2,a été, in fine, écarté, au profit des groupes privés défenseurs de la filière CSR) Le rapport de mars 2017 du Syvadec , connu de la CDC et de l'Etat, démontrait qu'il était possible d'atteindre les seuils légaux de valorisation et enfouissement sans recourir à la très coûteuse, hasardeuse et expérimentale filière CSR en Corse. Ce qui remet aussi en cause les fondements juridiques de ce plan qui occulte , sciemment , les solutions alternatives , ce qui, de facto, interdit aux élus de se prononcer en connaissance de cause , faute d'une information complète et loyale. Nous espérons donc que la CDC retirera ce PTPGD si coûteux et si hasardeux quant à ses improbables résultats. La Corse ne doit pas être un champ d'expérimentation de cette filière puisque seules deux unités de valorisation énergétique par incinération de CSR sont en activité en France comme le plan le reconnaît explicitement.

Documents :

- contribution_212_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°212 : Observation de M. Mondoloni en complément de ses premières remarques. Il considère que le plan n'est pas acceptable en l'état car il n'explique pas pourquoi la filière CSR est la seule solution. Il se réfère dans le plan à la solution n°2 proposant tri et valorisation et s'interroge sur son rejet. Il estime que le plan ne peut suffisamment éclairer les élus dans leur prise de décision. Il s'inquiète de la mise en place d'usine d'incinération qu'il considère comme expérimentale du fait de l'existence de seulement deux usines de ce type en France.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.7du rapport.

Contribution n°213 (Web)

Par Sylvain de Villers
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 11:31
Carbonaccio
20230 Chiatra

Contribution:

Je m'oppose au projet, l'application de ce plan serai un désastre pour la Corse et ses habitants.

Annotation : Observation n°213 : Monsieur De Villers s'oppose au projet.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°214 (Web)

Par Avvene Ghjustu è Resiliente
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 12:41
\${speechPostalCodeAndCity#214}

Contribution:

NOUS DEMANDONS LE RETRAIT DE CE PLAN. Notre organisation est composée de 10 conseillers de l'Assemblea di a Giuventù, organe consultatif de l'Assemblée de Corse rassemblant une soixantaine de jeunes Corses. Avvene Ghjustu è Resiliente est membre de la coordination Corsica Pulita. A ce titre nous rejoignons toutes les analyses apportées par cette coordination dans sa lettre ouverte au conseil exécutif et sur son site : www.corsicapulita.com Nous avons travaillé longuement sur le sujet des déchets, en suivant de près l'élaboration du PTPGD, en auditionnant pendant plus de trois heures le président de l'office de l'environnement de Corse et en interpellant à deux reprises ce dernier en séance plénière, au sujet de la gestion publique de ce secteur. En outre, nous avons pris part aux ateliers contre les dérives mafieuses organisés par l'Assemblée de Corse au premier semestre 2022. A ce titre, nous avons été amenés à travailler sur la question des déchets, comme étant un secteur particulièrement exposé à l'emprise mafieuse. Nous versons donc à l'enquête publique les travaux réalisés dans ce cadre, qui pointent précisément le manque de transparence dans la rédaction et la gouvernance de ce plan. Ces documents présentent en détail le contexte de ce secteur sur notre île. Il est à noter que ces travaux ont été préparés avec et co-signés par les associations suivantes : ABCDE, Cullittivu Massimu Susini, A Maffia Nò A Vita Iè, Le Garde, La Plateforme Citoyenne

Documents :

- contribution_214_Web_1.pdf
- contribution_214_Web_2.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°214 : L'organisation "Avvene Ghjustu è resiliente", membre de la coordination "Corsica Pulita" demande le retrait du plan. Elle indique avoir travaillé sur la gestion des déchets en suivant l'élaboration du PTPGD. Elle a travaillé sur la question des déchets comme étant un secteur induisant une emprise mafieuse. Elle a mené des travaux qui identifient un manque de clarté dans la rédaction et la gouvernance de plan. Elle donne en pièce

jointes deux documents. Il est à noter que ces travaux ont été préparés et co-signés par les associations suivantes : ABCDE, Cullittivu Massimu Susini, A Maffia Nò A Vita lè, Le Garde, La Plateforme Citoyenne. Dans le premier document : Assemblée de Corse – Atelier « Éthique et politiques publiques » Réunion du 26 avril 2023 portant sur la gestion des déchets en Corse : risques, enjeux et solutions Une première partie dresse un état des lieux : - mise en avant des tonnages d'enfouissement massif vers les deux centres d'enfouissements (Viggianellu et Vighjaneddu), un faible taux du tri par rapport au continent, cout des transports des tonnages de déchets vers l'extérieure. - une gestion publique à laquelle le conseil exécutif de l'Assemblée de Corse est attachée mais qui est peu lisible dans le plan. Une pleine maîtrise de l'autorité publique même avec un partenariat publique privé pourrait empêcher une dérive mafieuse. - le centre de sur tri de Monte va sans doute être créer malgré l'opposition de l'assembler de Corse, considérant ce projet comme trop important techniquement et financièrement. - La chambre des comptes et l'autorité de la concurrence ont constatés des situations de positions dominantes. il est constaté des monopoles et oligopoles restreints. - Il faut une gestion publique bien définie et celle ci n'apparait pas clairement dans le projet de plan. Le président de l'Office de l'Environnement de la Corse, M.Guy Armanet, a réitéré cet engagement, tout en indiquant que les termes de « gestion publique » étaient, selon lui, flous, et pouvaient désigner des configurations très variées, dont celle, qui semble, pour l'heure, privilégiée par le Conseil Exécutif, de partenariat public privé. les décisions préalables du SYVADEC semblent aller à l'encontre de cette gestion publique notamment sur le projet de centre de sur tri de Monte. - le choix de la filière CSR semble être une solution d'incinération déguisée avec notamment des impacts environnementaux, sanitaires et économiques très importants. Quelques solutions afin de s'exonérer de l'emprise mafieuse sont apportées. La publication des attributions de marchés publics, une gestion entièrement publique, inscrire concrètement et précisément cette gestion publique dans le PTPGD, etc.. (cf. annexe...). Le document N°2 synthétise le document N°1

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°215 (Web)

Par de Villers Françoise
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 13:20
4 rue de l'Église
36170 La Châtre-Langlin
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°216

Contribution:

Je m'oppose fermement à ce projet qui serait catastrophique pour la Corse

Annotation : Observation n°215 : Observation de Mme Villers Grand Champ opposée au plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°216 (Web)

Par de Villers Grand Champs française

Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 13:27

6 Rue de l'Église

36170 La Châtre-Langlin

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°215

Contribution:

Ce projet est délétère pour les habitants de la Corse.. je m'y oppose totalement. J'aime la Corse.

Annotation : Observation n°216 : Observation de Mme Villers Grand Champ opposée au plan.
Voir observation n°215.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°217 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 12:05

Contribution:

Avant d'en arriver à l'enfouissement, cela fait des années que nous entendons parler sur notre territoire d'autres solutions : tri à la source, y compris des biodéchets ce qui est essentiel, centres de recyclage à la fois destinés aux particuliers et aux professionnels sans pour autant appliquer des tarifs dissuasifs etc. La mise en place de ces actions semble difficile, certainement que de multiples raisons expliquent pourquoi cela n'avance pas... De plus, malgré les efforts réalisés pour la prise de conscience individuelle (tri de ses déchets), le changement des pratiques est long. J'ai le sentiment que l'on ne s'adresse pas assez aux autres producteurs de déchets que sont les entreprises et autres institutions qui fonctionnent sur notre territoire. Pourtant on connaît la chanson et cela pourrait être appliqué en plaine orientale :

1. L'audit du fonctionnement de ce métabolisme (en définissant le périmètre géographique qui semble le plus pertinent), pour comprendre quels flux de déchets sont produits et d'où viennent les plus grandes quantités. Ce diagnostic analyse également les atouts et les contraintes de notre territoire.
2. Se concerter pour sélectionner des pistes d'actions et en ajouter d'autres. Parmi celles-ci on retrouvera : Comment réduire ces flux ? Comment en éliminer certains ? Quels sont les meilleurs dispositifs à mettre en place pour traiter ceux qui restent ? Pour cela, il y a deux grands principes de base : étudier comment réduire les besoins à la source, avec les acteurs concernés identifiés. Analyser la situation par le prisme de l'économie circulaire, qui compte 7 piliers dont par exemple : l'écologie industrielle et territoriale (quels sont les flux des uns qui peuvent servir aux autres, quels sont les ressources mutualisables), l'allongement de la durée d'usage (réparation, réemploi, réutilisation...) et donc, le recyclage. Bref, une myriade d'actions, à différents niveaux (public, privé, échelle collective et individuelle) reste encore à mettre en place. Rappelons qu'il y a des secteurs clés à faire bouger, et que celui du Bâtiment est très impactant. Pourtant législativement nous avons des avancées notamment avec la loi AGEC. Où en est l'application de la REP chez nous ? Où est la déconstruction sélective ? Et que dire de la base : Où est la véritable écoconception de nos opérations... ? ... De nombreux sujets pourraient être liés à ces questions...
3. La mise en place de certaines actions en priorité : - les plus faciles en court

terme - les plus impactantes en long terme Partie complexe puisqu'il faudra tirer les bonnes ficelles pour avoir des appuis à la fois politiques et opérationnels, obtenir des fonds etc. Cela veut dire aussi et avant tout travailler sur l'acceptabilité de ces actions, favoriser l'implication des habitants de notre micro région pour qu'eux mêmes soient motivés par ces actions et souhaitent les voir advenir (ou s'engagent directement). Entre autres, il faut pouvoir s'appuyer en // sur des associations et des porteurs de projet motivés non pas par l'appât du gain mais par la création d'emploi, l'amélioration de notre cadre de vie commun etc. Bref il faut mettre le paquet sur l'accompagnement de projets ESS et donner l'envie de faire de l'ESS. Exemple concret : la collecte des biodéchets pour la transformation en compost dans les collèges, le lycée, les restaurants etc pourrait tout à fait être gérée par une association. Il existe plusieurs modèles ailleurs en France de ce type d'actions. C'est le moment où l'intelligence collective est essentielle et où tout le monde réalise -normalement- que ce changement des pratiques n'est pas une contrainte mais au contraire une opportunité pour notre territoire, puisqu'il génère un meilleur impact social et environnemental. C'est un facteur de développement économique vertueux. Bien sûr il y aura encore des années d'évolution pour parvenir à un métabolisme équilibré. En //, il est donc nécessaire de réfléchir aussi à la gestion de nos flux dans la phase de transition, qui devrait néanmoins concerner un volume moindre, et donc engager des actions complémentaires. Conclusion : - Mettre à plat le fonctionnement de notre territoire de manière exhaustive permettra in fine d'aboutir à des solutions qui répondent à des besoins réels. - Les prismes de la sobriété et de l'économie circulaire sont nécessaires pour trouver des solutions pertinentes - La qualité du processus de gestion de projet (global) est essentielle pour effectivement mettre en place ces solutions, de même que favoriser l'implication des locaux Enfin, rappelons la logique de la réglementation sur la gestion des déchets : si on ne peut pas conserver la ressource, on la réemploie, si on ne peut pas, on réutilise, si on ne peut pas, on recycle, si on ne peut pas, on valorise énergétiquement (incinération), si on ne peut pas, on stocke (enfouissement). Le stockage est la DERNIERE option et il n'est pas souhaitable, tout comme la valorisation énergétique dont l'évaluation du besoin n'est pas satisfaisante. Qu'attendons-nous réellement pour nous attaquer à l'AMONT, chacun à notre échelle ? Ce type de raisonnement est applicable à l'ensemble des microrégions qui ont toutes leurs atouts et leurs contraintes, non? Changer de regard sur notre politique de gestion des déchets est crucial

Annotation : Synthèse de l'observation n°217 : Le contributeur constate que la politique de tri est insatisfaisante. Il prend en exemple la plaine orientale. - Les producteurs de déchets que sont les entreprises ne sont pas assez contrôlés. - Il convient de mettre en place des actions visant à réduire les flux avec tous les acteurs du territoire. - Il faut une mise en place de l'économie circulaire. - Il note que le secteur du bâtiment est très impactant (pourtant il y a des avancées législatives avec notamment la loi AGECE). - Il faut favoriser l'implication des habitants de la micro région - Il convient de soutenir les projets d'associations visant à notre intérêt commun, et soutenir également les projets visant l'économie sociale et solidaire. - Nécessité d'une réflexion en phase de transition de la gestion des flux. Pour conclure : +Il faut de la sobriété et une économie circulaire avec un processus de qualité concernant le projet +il convient de rappeler la logique réglementaire en la matière, d'abord réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique puis enfouissement. Pourtant le stockage n'est pas souhaitable tout comme la valorisation énergétique (évaluation insatisfaisante) Un raisonnement applicable à toutes nos micro régions.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°218 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 13:41

Contribution:

Un plan sans queue ni tête, qui nous promet plus de pollution, plus d'inégalités, plus de profits pour les mêmes et de problèmes insolubles pour les autres. Et nos enfants ??? Nous laisserions pourrir leur terre, leur lieu de vie, leur future société insulaire ? Nous leur lèguerions un paradis empoisonné et un avenir sombre, sans autonomie ni fierté ?? Basta. Les chiffres et les propositions du plan sont tellement à côté de la plaque, qu'on en comprend une chose : on nous croit trop bêtes et trop passifs pour réagir. Prouvons le contraire. Choisissons une gestion durable et intelligente.

Annotation : Observation n°218 : le contributeur porte de vives critiques sur le PTPGD.

Contribution n°219 (Web)

Par Timellini Jean

Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 13:43

418 impasse u stollu

20240 Ghisonaccia

Contribution:

Diamétralement opposé à l'implantation d'un centre d'enfouissement qui impacterait la faune, la flore et la vie humaine. L'homme détruit la nature et il faut dire stop pour les générations futures.

Annotation : Synthèse de l'observation n°219 : Monsieur Timellini est opposé à l'enfouissement prévu dans le PTPGD.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.7 du rapport.

Contribution n°220 (Web)

Par Plasenzotti Toni

Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 16:27

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°107, N°108, N°262, N°294, N°323, N°385

Contribution:

Pourquoi demander aux gens de trier puisque ce plan se propose d'incinérer ensuite les ordures ? Pour, après, nous demander de payer une autre fois, le recyclage des machefers hautement

toxiques. L'absurdité est au pouvoir... . Revenez à la raison et retirez ce plan si vous voulez garder encore un peu de crédibilité.

Annotation : Synthèse de l'observation n°220 : Monsieur Plasenzotti demande le retrait du projet. Il constate que le tri demandé est inutile puisqu'il conduira à incinérer, générant un impact négatif dû au recyclage des mâchefers.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport

Contribution n°221 (Web)

Par Marc Gozzi
Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 17:38
20147 Osani
20147 Osani

Contribution:

L'enfouissement des ordures dans la région parisienne et dans l'est de la France, a été abandonné, car polluant au bout de plusieurs dizaines d'années, par destruction de la protection entre le sol et les ordures. C'est un gros risque pour les générations futures en Corse.

Annotation : Synthèse de l'observation n°222 : Monsieur Gozzi indique l'aspect négatif de l'enfouissement porté par le projet. Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.7 du rapport.

Contribution n°222 (Web)

Par BONIJOL Jean
Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 18:17
3 rue du Fondo
20214 CALENZANA

Contribution:

J'ai parcouru ce nouveau "PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS pour la CORSE", c'est un excellent document, parfaitement construit et très complet mais à mon avis impossible à mettre en œuvre en Corse compte tenu: - Du coût des infrastructures à mettre en place et d'assurer leur fonctionnement. - De la sociologie de notre petit pays (ce plan serait bien en Norvège !) - Des oppositions habituelles - De l'incompétence de nos élus et des futurs services de la future région autonome. - De la promesse d'opportunités financières et autres pour les mafias Je suis donc "POUR LA MISE EN PLACE DE CE PTPGD" en étant bien conscient qu'il ne peut pas être mis en œuvre en Corse.

Annotation : Synthèse de l'observation n°222 : Monsieur Bonijol est favorable au PTPGD. Mais il indique qu'il ne pourra être mis en œuvre compte tenu de la spécificité corse (sociologie, coût important des infrastructures, incompétence des élus et de la future région autonome, réseaux mafieux).

Contribution n°223 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 11 novembre 2023 à 20:47

Contribution:

Bonjour, Je demande instamment le retrait de ce plan: ptpgd et souhaite le développement du tri à la source. Cordialement.

Annotation : Synthèse de l'observation n°223 : Le contributeur est contre le projet et demande le développement du tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 du rapport

Contribution n°224 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 10:30

Contribution:

Améliorer les fréquences de retraits de tris sélectifs. (souvent pleins en particuliers en période touristique). Instaurer consignes au kg dans magasins (avec avoirs pour achats) pour emballages ou verre. Augmenter les sites de dépôts des déchets triables et installer de vrais containers et pas juste des poubelles de couleurs. Nettoyer et récupérer tous les emballages plastiques doux bords de routes et dans nature.

Annotation : Synthèse de l'observation n°224 : Le contributeur demande une augmentation de la fréquence des collectes du tri sélectif (saturée en période estivale), une mise en place consignes pour le verre en Kg dans les commerces. Il demande une augmentation du nombre de containers et la récupération des emballages plastiques en bord de route et de mer.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°225 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 11:03

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°226

Contribution:

Bonjour , Je suis contre le projet d'enfouissement des déchets sur les bords de la rive gauche du Tavignano. Je suis pour l'obligation d'un tri sélectif et à la source par tous les citoyens de Corse. Je suis pour une transparence complète et une publication des lieux de destination et tonnages des déchets triés par le citoyen. Je suis pour la mise en place de lieu de dépôt, des matières organiques, compostables à proximité des zones d'habitation, notamment en milieu urbain, puisque le milieu rural permet déjà facilement la mise en place de compost individualisés. Je suis pour faire payer une taxe sur les ordures ménagères surtout proportionnelle au poids des déchets produits par le foyer. Je suis pour la mise en place de caméras de surveillance sur les lieux de dépôt et de tri de déchets. Merci de m'avoir lu, et de prendre mes demandes en considération pour améliorer notre politique de gestion des déchets. Bonne journée !

Annotation : Observation n°225 : Observation anonyme contre le projet d'enfouissement des déchets bordant le Tavignanu. L'auteur de l'observation est : - Pour l'obligation du tri sélectif. - Pour une transparence concernant des lieux de destination des tonnages triés de déchets. - Pour la mise en place sur le territoire de lieux de compostage. - Pour la mise en place d'une taxe en rapport au poids de déchets par foyer. - Pour la mise en place de caméras de surveillance pour les lieux de dépôts de déchets.

Contribution n°226 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 11:17

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°225

Contribution:

Bonjour, Ce plan aussi que ne réglerait pas les problèmes de traitement des déchets toxiques dangereux qu'il faudrait enfouir. Pour réduire nos déchets il faut généraliser le tri à la source, la collecte des déchets en porte à porte, mettre en place des plateformes de compostage, obliger les fabricants à supprimer ou au moins limiter les multiples emballages. Pourquoi ne pas prendre exemple sur la Sardaigne dont le taux de tri s'élève à 75%.

Annotation : Synthèse de l'observation n°226 : Observation anonyme indiquant que les déchets dangereux continueront à être enfouis. Il propose une généralisation du tri à la source, la collecte porte à porte, l'obligation pour les fabricants de limiter leurs emballages. Il indique de prendre exemple sur la Sardaigne.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.7 du rapport

Contribution n°227 (Web)

Par TRISTANI

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 11:47

Le village

20212 Focicchia

Contribution:

Construire un tel site à proximité du tavnano et d'un site protege natura 2000 est une honte
Sans compter sur les rotations excessives de camion que cela va engendrer

Annotation : Synthèse de l'observation n°227 : Observation de M. Tristani déplorant le projet proche du Tavignanu pour ses conséquences environnementales.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet

Contribution n°228 (Web)

Par Rafini Jean Pierre

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 12:53

u Pianu

20151 Sari d'Orcino

Contribution:

les dernières inondations ont montré le danger de l'enfouissement en plaine; tôt ou tard il faudra sauter le pas et passer à l'incinération, autant ne pas attendre...

Annotation : Synthèse de l'observation n°228 : Observation de M. Rafini déplorant la méthode d'enfouissement et se prononçant pour l'incinération des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 et 4.7 du rapport.

Contribution n°229 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 13:31

Contribution:

Qu'il est loin le temps où vous nous parliez du tri a la source et de porte a porte.... Les "bergers de venzolasca" ne doivent pas être bien loin ? Non au centre de tri de MONTE et la valorisation des déchets tel que proposé. Mettite a mafia fora per u ben Di u populu. Povera Corsica ??

Annotation : Synthèse de l'observation n°229 : Le contributeur est opposé au centre de tri à Monte.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°230 (Web)

Par Torre jean-Yves

Déposée le dimanche 12 novembre 2023 à 18:02

l'Aliva

20160 Vico

Contribution:

Le problème des déchets reflète bien la situation calamiteuse d'une économie basé sur un tourisme de masse sans autosuffisance alimentaire,mais alimenté par des grandes distributions qui déverse des déchets de plus en plus nombreux.... Un pays sans paysans devient un pays poubelle.....de plus 80% de la population corse vive en ville ce qui n'arrange pas le problème. Les déchets devrais être régler en amont, trier, recycler, composter, mais pour ça il faut une prise de conscience!!! nous ne voulons pas d'incinérateur qui serait une folie anti-écologique il faut arrêter de faire des énormes trous pour y jeter tous et n'importe quoi... Ce plan territorial de prévention des gestion des déchets va a l'encontre des droit du vivant et serais un désastre pour les enfants de demain.....

Annotation : Synthèse de l'observation n°230 : Observation de M. Torre dénonçant une politique économique basée sur le tourisme et la désertification rurale. Il constate que la Corse ne peut subvenir à ses besoins alimentaires, et cela au profit de la grande distribution. Cela conduit à une gestion des déchets massive par enfouissement. Il est contre l'incinération et prône la solution d'une politique de tri efficace.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°231 (Web)

Par Vitani Paul

Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 09:04

79 quartier Ombria

20230 Linguizzetta

Contribution:

Plutôt que d'installer un centre de stockage des déchets au bord du Tavignanu, où un risque de crue et de débordement est envisageable (la plaine orientale, Aleria, la mer seraient dans les déchets de toutes sortes) mieux vaut faire progresser le tri en sensibilisant davantage et en faisant payer à la quantité le coût des déchets non triés.

Annotation : Synthèse de l'observation n°231 : Observation de M. Vitani contre un centre de stockage de déchets au bord du Tavignanu. Il préconise le tri et une taxation au volume des déchets non triés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°232 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 12:00

Contribution:

Merci à vous U levante d'apporter autant de précisions, il est indispensable que la Corse et les Corses soient acteurs et conscients de ce que doit être la gestion et la valorisation des déchets, les solutions proposées ne peuvent être mises en place sans causer des désastres écologiques. une opposition ferme doit être apportée la revalorisations et le traitement des déchets doit se faire en Corse mais avec les structures adaptées en priorisant le recyclage, les consignes entre autre, je n'ai pas la solution bien entendu mais si tout le monde se sent concerné et si nous faisons face à ce projet douteux, peut être que nous y arriveront.

Annotation : Synthèse de l'observation n°232 : Le contributeur félicite l'association "U levante" pour les précisions apportées. Il est pour le recyclage et considère le projet comme "douteux".

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°233 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 12:37

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°335

Contribution:

Non au plan !!!! Oui au tri !

Annotation : Synthèse de l'observation n°233 : Le contributeur est pour le tri et contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°234 (Web)

Par Contri julia
Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 13:30
Santa maria Poghju
20221 Cervioni

Contribution:
Je suis absolument contre ce projet qui sera tres coûteux et très polluant

Annotation : Synthèse de l'observation n°234 : Madame Contri est opposée au projet.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°235 (Web)

Par Anonyme
Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 13:57

Contribution:
je suis contre toute sorte d enfouissement des dechets quelle corse pourrie dans notre terre allons nous laisser a i nostri zitelli?le mieux seraitde faire le tri en amont comme le fait la communaute de calvi balagne

Annotation : Synthèse de l'observation n°235 : Le contributeur est contre l'enfouissement et prône un tri en amont (exemple sur la région Calvi Balagne). Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.7 du rapport.

Contribution n°236 (Web)

Par Anonyme
Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 21:38

Contribution:
Madame la Présidente de la Commission d'enquête, Madame le Commissaire Enquêteur, Je demande le rejet de ce plan, pour les motifs explicités par l'association CORSICAPULITA. Merci d'avance pour la Corse et les Corses.

Annotation : Observation n°236 : Observation anonyme opposée au plan pour les motifs donnés par Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°237 (Web)

Par CATHALAN Jean-Paul
Déposée le lundi 13 novembre 2023 à 22:08
606, ch. de Chinchine Lieu-dit Teghja
20600 Furiani

Contribution:

Pour que la gestion des déchets soit supportable par la planète, il faut suivre trois étapes (définies depuis bien longtemps) : - minimiser le nombre de déchets à la source (un déchet qui n'est pas produit, n'a pas besoin d'être traité !) - trier les déchets pour les valoriser (ce qui permet de rentabiliser la gestion des déchets et de soulager la planète) - enfouir les déchets ultimes (qui ne devraient pas exister si une réflexion sérieuse était faite sur le recyclage des futurs déchets) Les 1ère et 3ème étapes doivent atteindre un idéal (zéro déchet) par des incitations auprès des acteurs privés concernés et être contrôlées par les politiques ; la 2ème étape doit être gérée par le domaine public pour éviter les emprises mafieuses constatées actuellement. Bien entendu, la filière de "valorisation thermique" est une aberration environnementale et doit être rejetée.

Annotation : Observation n°237 : Observation de M. Cathalan proposant trois étapes pour une bonne gestion des déchets ; - réduire le nombre de déchets à la source; - trier pour valoriser; - enfouir les déchets ultimes. Il rejette l'incinération en la qualifiant d'aberration environnementale.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°238 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mardi 14 novembre 2023 à 06:27

Contribution:

Bonjour, NON a ce plan, inno a a mafia, UN GRAND OUI AU TRI

Annotation : Observation n°238 : Observation anonyme opposé au plan et favorable au tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°239 (Web)

Par Casanova stefanu
Déposée le mardi 14 novembre 2023 à 12:27
Mezzavia

20167 Aiacciu

Contribution:

Ce plan déchets est fondé sur la filière combustible solide de récupération (CSR) suite à l'échec programmé du tri généralisé à la source des déchets. L'économie des déchets, comme le dit le rapport de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs), est sous emprise mafieuse. Il n'y a pas pire solution que de privatiser l'économie des déchets en Corse. Non à ce plan

Annotation : Synthèse de l'observation n°239 : Monsieur Casanova constate la mise en place future de la filière CSR (échec de la politique du tri), et que la justice (JIRS) a dénoncé une emprise mafieuse. Il déplore la solution de gestion privée des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°240 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 14 novembre 2023 à 19:21

Contribution:

Je ne comprends pas pourquoi on demande aux usagers de trier leurs déchets et lorsque le camion poubelle vient il mélange tous les déchets (communauté du sartenais valinco). Il me semble que c'est la meilleure façon de démobiliser l'utilisateur et de l'éloigner de la démarche vertueuse. Un grand Merci, de vous donner la peine d'entendre l'avis des usagers.

Annotation : Observation n°240 : Observation anonyme s'interrogeant sur l'intérêt du tri car estime que tous les déchets sont à nouveau mélangés dans le camion poubelle. L'auteur de l'observation considère que c'est le moyen de démotiver la population à trier.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°241 (Web)

Par Malfroy christine

Déposée le mardi 14 novembre 2023 à 20:12

Contribution:

JE SUIS ABSOLUMENT CONTRE CE "PLAN DECHETS" Gouffre financier quand à nos portes (Balagne, Sardaigne , Bretagne..) un autre type de plans déchets est mis en place , opérationnel et moins couteux Il nous faut exiger des solutions alternatives, qui existent, pour une réelle gestion publique, économe et écoresponsable Pour que les déchets ne soient plus une pompe à argent pour la mafia ET CONTRE l'intérêt des contribuables et des citoyens.nes il faudrait, a

minima : Mettre en place une réelle gestion publique (via par exemple des régies publiques, comme cela est le plus fréquent sur le continent) en décrivant précisément son fonctionnement dans le Plan ; Plafonner les coûts de transport et de traitement a priori ; Séparer les marchés (construction, traitement, transport) pour éviter la consolidation de la situation oligopolistique. LA LOI DIT EN PREMIER LIEU GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS. Je joins un lien qui pourrait être utile à l'établissement d'un plan déchets sérieux et exigeant.
<https://corsicapulita.com/>

Annotation : Observation n°241 : Observation de Mme Malfroy fermement opposée au plan. Elle se réfère à d'autres régions ayant des plans moins coûteux. Elle demande une gestion publique pour éviter tout risque de dérive mafieuse. Elle préconise de séparer les différents marchés pour éviter une situation de monopole. Elle joint un lien renvoyant à la lettre de Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°242 (Web)

Par RIZZETTO NADINE
Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 00:06
RES TERRALBORE BAT C
\${speechPostalCodeAndCity#242}

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets qui serait une catastrophe sur le plan économique, environnemental et sanitaire pour notre région sans pour autant présenter une efficacité réelle. Des alternatives existent. Il faut une gestion publique économe, écoresponsable et ne pas laisser le secteur des déchets (traitement, transport) aux mains du privé. La réduction des déchets par le tri sélectif à la source doit être la priorité absolue.

Annotation : Observation n° 242 : Observation de Mme Rizetto opposée au plan sur les aspects économiques, environnementaux et sanitaires. Elle souhaite une gestion publique des déchets et considère qu'il faut prioriser le tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°243 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 07:11
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°251, N°266

Contribution:

Bonjour, Je suis contre ces projets,notamment les centres de surtri comme celui de MONTE. IL VA NOUS FAIRE RESPIRER UN AIR POLLUÉ ET IL Y AURA DES RETOMBÉES NOCIVES SUR LES TERRAINS ET GENS AUX ALENTOURS. Et les vautours vont s'en donner à coeur joie. Pensez au peuple !!

Annotation : Observation n°243 : Observation anonyme contre les centres de surtri. L'auteur de l'observation considère que cela engendrera des pollutions de l'air.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°244 (Web)

Par Jeanne Pietri

Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 07:16

Cervioni

Contribution:

Ce plan de prévention et gestion des déchets comporte beaucoup d'inconnues particulièrement sur la taille, le lieu d'implantation, le coût d'exploitation des incinérateurs et le devenir des déchets de l'incinération. La Corse, avec les incinérateurs, va se retrouver avec plus de déchets à enfouir que l'on pratiquait un bon tri à la source complété par des centre de tri et de compostage. De plus le plan n'étudie pas les conséquences sanitaires des incinérateurs, pourtant avérées. Un article sur le quotidien Le Monde en date du 13 Novembre 2023 informe des problèmes ds concentrations de dioxines autour de l'incinérateur d'Ivry...et sans aucune étude on accepterait en Corse de voter un Plan prévoyant 2 incinérateurs ! Je demande le retrait de ce Plan, l'intensification du tri et une gestion publique des déchets.

Annotation : Observation n°244 : Observation de Mme Pietri considérant que le plan n'apporte pas assez de précisions sur les incinérateurs (taille, lieu d'implantation...). Elle estime qu'ils vont générer plus de déchets à enfouir qu'un tri à la source. Elle évoque un article du Monde de 2023 informant de problématique de taux de dioxines autour d'incinérateur d'Ivry et regrette l'absence d'étude sur ce sujet dans le plan. Elle demande une intensification du tri et une gestion publique des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°245 (Web)

Par Mondoloni

Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 12:17

Campo Santo .Route de Sartène

20171 MONACIA D AULLENE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°139, N°171, N°212

Contribution:

Au nom du collectif anti-mafia Massimo Susini , veuillez trouver , en pièce jointe , l'avis de notre collectif sur le cadrage juridique du PTPGD

Documents :

- contribution_245_Web_1.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°245 : Dans le document joint, le collectif anti-mafia Massimo Susini demande le retrait du plan pour révision et corrections, afin de prendre en compte les enjeux de lutte contre l'emprise mafieuse dans l'économie des déchets en Corse. Il estime essentiel de mettre en place une véritable gestion publique des structures de traitement, de prévenir les situations de monopole et de renforcer la gouvernance du projet pour garantir son efficacité. Il juge inacceptable d'envisager sa privatisation totale et de laisser les groupes mafieux prospérer dans ce secteur. Pour faire face à cette « situation criminelle », il lui apparaît impératif de revoir et de renforcer le cadrage juridique du PTPGD.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°246 (Web)

Par Viale Anne Claire

Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 15:59

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°247, N°253, N°254

Contribution:

Seule la collecte au porte à porte qui oblige à trier à la source, incite chacun à produire moins de déchets et permet ainsi de réduire la quantité totale des déchets produits, comme le montre l'expérience réussie de la ComCom Calvi-Balagne depuis plus d'un an ; le PTPGD proposé manque d'action pour la prévention des déchets. "Tous les emballages et les papiers se recyclent" (phrase qui est une publicité CITEO), ceci permet la réduction des déchets non revalorisés grâce au tri poussé des papiers et emballages, en plus du verre, et le PTPGD proposé manque de suivre activement les 3R "réduire/ réemploi/ recycler". Je refuse le tri approximatif du CTM avec sa filière des CSR alors que les déchets des revêtements routiers encombrant déjà les bords des routes ! Le CTM dédouanerait chacun de trier et sa combustion échaufferait la région bastiaise, pour Monte, alors que Bastia-Cap Corse a déjà un microclimat qui assèche gravement les sols depuis 4 ans, malgré les précipitations, ce qui est avéré et inclus dans le PTGE ; et enfin le CTM produirait des dioxines cancérigènes malgré des filtres des fumées à entretenir avec soin, ce qui questionne la responsabilité de l'état qui finance à 80% le CTM de Monte polluant, tout en demandant un Plan Régional Santé Environnement qui réduise la pollution localement !

Annotation : Observation n°246 : Madame Viale s'oppose au plan et est pour un tri à la source prenant en exemple la ComCom Calvi-Balagne. Elle est contre le projet d'un CTM avec filière CSR dangereux environnementalement et exonérant les habitants d'un tri plus vertueux comme le schéma 3r (réutilisé réemploi recyclage) dénigrer en partie par le plan. Elle met en avant qui

finance à 80 % le centre polluant de Monte tout en demandant la mise en place d'un plan santé environnement.

Contribution n°247 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 16:42

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°246, N°253, N°254

Contribution:

Je suis contre ce plan des déchets comportant le centre de tri mécanique qui est un incinérateur un peu sophistiqué alors que nous avons déjà refusé toute incinération.

Annotation : Synthèse de l'observation n°247 : Le contributeur est contre le plan, le CTM et la filière CSR. Synthèse de l'observation n°245 : Dans le document joint, le collectif anti mafia Massimo Susini demande le retrait du plan qui doit être revu et corrigé afin de prendre en compte les enjeux de lutte contre l'emprise mafieuse dans l'économie des déchets en Corse. Il est essentiel de mettre en place une véritable gestion publique des structures de traitement des déchets, de prévenir les situations de monopole et de renforcer la gouvernance du plan pour garantir son efficacité. Il est inacceptable de permettre la privatisation totale de cette économie et de laisser les groupes mafieux prospérer dans ce secteur. Il est donc impératif de revoir et de renforcer le cadrage juridique du PTPGD pour faire face à cette situation criminelle.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°248 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 18:36

Contribution:

Soutien à Guy Armanet. Et si une unité de valorisation énergétique est encore possible à réaliser, allez-y.

Annotation : Synthèse de l'observation n°248 : Le contributeur soutient Monsieur Armanet et la valorisation énergétique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°249 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 21:27

Contribution:

Ce plan est une aberration, une régression contre productive par rapport à une collecte au porte à porte assortie à une taxation incitative plus responsabilisante. La mise en place d'usines surdimensionnées de surtri vont mettre fin au tri. Le summum est atteint avec "les unités de valorisation énergétique" déclinaison sémantique de l'incinérateur. Le tout au profit de qui??? Quand on parle de dérives... à qui sert t'on la soupe?

Annotation : Synthèse de l'observation n°249 : Le contributeur critique le plan et les centres de surtri qui mettent fin aux espoirs d'un tri plus responsable.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°250 (Web)

Par Cullittivu anti mafia Massimo Susini

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 08:27

Campo Santo .Route de Sartène

20171 MONACIA D AULLENE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°252

Contribution:

Le cullittivu Massimo Susini demande le retrait du PTPGD pour les raisons exposées dans le document joint.

Annotation : Observation n°250 : Observation du collectif anti mafia Massimo Susini. A rapprocher de l'observation n°252 pour lecture de la pièce jointe.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°251 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 08:29

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°243, N°266

Contribution:

Bonjour, Absolument contre ce plan qui est diamétralement à l'opposé de ce que vous avez proposés à l'initial, le tri à la source et en porte à porte avec un système de bonus/malus, c'est à cela que nous avons adhéré et la vous nous la faites à l'envers. INNO A A MAFIA !!! Une île comme la Corse, nous devrions être à la pointe de tout ce qui touche à l'environnement et c'est ce que veulent la majorité des Corses.

Annotation : Synthèse de l'observation n°251 : Le contributeur est contre le plan, pour un renforcement du tri et s'inquiète d'une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°252 (Web)

Par Cullittivu anti mafia Massimu Susini

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 08:32

Campo Santo .Route de Sartène

20171 MONACIA D AULLENE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°250

Contribution:

rectificatif :Le Cullittivu anti mafia Massimu Susini demande le retrait du PTPGD pour les raisons exposées dans le document ajouté.

Documents :

- contribution_252_Web_1.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°252 (complétude de l'observation N°250) : Dans le document joint, le collectif anti-mafia Massimu Susini analyse et conclut que le PTPGD est loin de répondre aux enjeux de lutte contre l'emprise mafieuse sur l'économie des déchets en Corse. Ainsi le plan ne prescrit-il pas, selon lui, une pleine et entière gestion publique des structures de traitement, seule garante à la fois de transparence et d'équité dans l'attribution des marchés publics, et de prévention contre les situations de monopole. De plus, il ne définit pas de gouvernance claire, ce qui induit la perspective non seulement d'une inefficacité dans sa mise en œuvre mais encore de dérives incontrôlables. Le collectif recommande les mesures suivantes pour remédier aux insuffisances du Plan sur les questions afférentes à la lutte contre l'emprise mafieuse et à la gestion durable et efficiente des déchets sur l'île : - la création d'une régie publique, placée sous la tutelle de la Collectivité de Corse, afin d'assurer une transparence et une équité dans l'attribution des marchés publics ; - la création d'un comité de pilotage, composé de représentants de la Collectivité de Corse, des communes, des EPCI, et de professionnels du secteur, en vue de suivre l'avancée du plan et de prendre les décisions nécessaires à sa mise en œuvre ; - un renforcement des contrôles sur l'ensemble de la chaîne de traitement, effectués par des agents de la Collectivité de Corse, de l'État ou d'organismes indépendants, pour détecter et sanctionner les éventuels dysfonctionnements ou dérives.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°253 (Web)

Par Masson-Viale Lisana

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 09:49

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°246, N°247, N°254

Contribution:

Je suis contre les CTM avec la filière des CSR du PTPGD parce que ce sont des incinérateurs qui aggravent le dérèglement climatique qui est indéniable aujourd'hui, alors pourquoi aggraver notre situation quand on peut faire autrement ?

Annotation : Synthèse de l'observation n°253 : Madame Masson Viale est contre les CTM et la filière CSR considérée comme un incinérateur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°254 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 09:54

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°246, N°247, N°253

Contribution:

Je suis contre le plan proposé qui valide la construction coûteuse des CTM avec l'argent public alors que les particuliers peuvent trier gratuitement, la Corse a besoin de cet argent ailleurs, autrement.

Annotation : Synthèse de l'observation n°254 : Le contributeur est contre les CTM financé par de l'argent public.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°255 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 10:05

Contribution:

Je refuse le PTPGD proposé qui manque d'une tarification incitative pour faire payer les ordures ménagères résiduelles (OMR) non-triées et ainsi avantager financièrement à trier ses déchets, où utilisateurs des OMR = payeurs car je pratique le zéro déchet alors je refuse de payer le même prix que ceux qui refusent de trier.

Annotation : Synthèse de l'observation n°255 : Le contributeur est contre le projet car il n'est pas prévu de tarification incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.8 du rapport.

Contribution n°256 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 13:36

Contribution:

Je suis étudiant corse à Paris et pour après mes études, lorsque je rentrerai vivre en Corse, je refuse ce PTPGD, car j'estime que les déchets doivent être triés à la source et ramassés en porte à porte pour faire participer tout le monde à la gestion des déchets (comme c'est fait à Calvi actuellement et pas comme à Paris).

Annotation : Observation n°256 : Le contributeur est contre le PTPGD et pour le tri à la source.

Contribution n°257 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 13:53

Contribution:

bonjour concernant les déchets , ne faudrait il pas faire de la gestion du tri au port a porte, du recyclage localement , plutôt que d'envoyer les déchets dans des usines sur le continent. par ailleurs recycle, de manière efficace , par du brûlage qui produit de la chaleur pour les bâtiments communaux, ou public, de l'électricité en complément , remplacement des centrales au fioul. de consigner les bouteilles en verre qui pourraient être réutilisées par les sociétés qui peuvent l'utiliser (eau, bière, vin..)

Annotation : Synthèse de l'observation n°257 : Le contributeur est pour un tri porte à porte, un recyclage in situ, pour une valorisation énergétique et une mise en place de consignes pour le verre.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°258 (Web)

Par Dandoy Eloise

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 13:58

50350 Donville-les-bains

Contribution:

Ma famille habite en Corse et je suis très sensible à la crise des déchets. Le PTPGD n'incite pas au tri à la source, ni à consommer différemment, il va à l'encontre d'une remise en question de nos modes de vie, et du respect de l'environnement. Nous devons cesser de créer des déchets toxiques, et penser à l'incidence qu'aurait un incinérateur (ou deux!) sur l'île. J'espère que ce budget ira vers des projets plus vertueux et respectueux...

Annotation : Synthèse de l'observation n°258 : Le contributeur est pour un tri efficace et contre les projets d'incinération.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°259 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 15:10

Contribution:

Il est fort dommageable que le plan d'action voté par l'assemblée de Corse le 16 mai 2016 n'ait pas été suivi d'effets notoires et d'une réelle volonté politique. Celui-ci prévoyait un objectif atteignable grâce à un ensemble de moyens précis et peu coûteux, passant par la généralisation du tri à la source (notamment des biodéchets), l'usage de plateformes de compostage de proximité, la collecte au porte à porte et la gestion au plus près des lieux de production. Cette méthode a déjà été mise en œuvre dans de nombreuses villes, villages ainsi que dans plusieurs pays avec efficacité. Seule une réelle volonté politique permettra sa mise en œuvre. Dans certains village la traction animale est même utilisée pour la collecte des déchets, mais il existe aussi des petits véhicules spéciaux électriques adaptés, des quads, des vélos triporteurs électriques ... Pourquoi ne pas prendre comme base les différents labels touristiques nationaux existants qui font en sorte de rendre plus accueillants nos villages ? Quand nos entrées et sorties de villes et villages, nos places, cesseront d'accueillir les gens par des alignements de bacs à ordures, de points d'apports volontaires, débordants, sales et malodorants ? Quid des résultats du compostage individuel après la distribution massive ces dernières années de milliers de composteurs individuels, nul ne le sait ! Par ailleurs, le projet de création sur la commune de Sisco, dans le Cap Corse, d'un centre de regroupement du tri ainsi que d'une plateforme de compostage (décision attaquée et en cours d'instruction au TA) est une aberration, non seulement au point de vue de l'empreinte carbone générée, mais aussi en raison de son

emplacement au bord d'un ruisseau, dans un site faisant l'objet de mesures de protection, très dangereux dans l'alignement de la capitale d'un champ de tir et dans un secteur soumis à des vents très violents qui obligent, par mesures de sécurité, la fermeture de la recyclerie actuelle dès les premières rafales ! Rien de tel que la collecte au porte à porte, comme initialement prévu, le compostage individuel ou partagé, au plus près de la source, et la taxation incitative, comme le pratiquent déjà avec succès de très nombreuses collectivités.

Annotation : Synthèse de l'observation n°259 : Le contributeur regrette l'échec du plan d'action 2016 voté par l'assemblée de Corse basée sur une politique de tri peu coûteuse. Il demande ce qu'il est advenu des milliers de composteurs individuels. Il est contre le projet de centre de regroupement de tri et d'une plateforme de compostage sur la commune de Sisco, projets susceptibles d'impacter l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°260 (Web)

Par Battistelli Jean Joseph
Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 18:49
20167 sarrola carcopino
20167 Sarrola-Carcopino

Contribution:

Avant de parler de sur tri, apprenons à trier. Nous ne voulons pas d'usine de sur tri sur notre commune à côté d'une maison de retraite, de commerces et d'une école. Dans ce plan il n'y a aucune explication sur le traitement des CSR. Et aucune explication sur le coût financier pour les habitants des communes.

Annotation : Synthèse de l'observation n°260 : Monsieur Battistelli prône un apprentissage du tri, s'interroge sur le traitement des CSR ainsi que sur le coût du projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5, 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°261 (Web)

Par BENEDETTI MN
Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 19:27
\${speechPostalCodeAndCity#261}

Contribution:

Je suis CONTRE le PTPGD proposé, J'espère que la CdC va retirer ce plan qui est inacceptable car il fait abstraction de la loi de transition énergétique avec obligation du tri à la source des déchets

pour privilégier la filière, industrielle et de surcroît privée, CSR très coûteuse et polluante, destructrice de notre environnement et dangereuse pour notre santé: UNE ABERRATION! Je suis POUR l'extension de la collecte au porte à porte avec une tarification incitative, la collecte des biodéchets et le compostage, la mise en place d'une filière de tri généralisé digne de ce nom et la valorisation des déchets par une gestion publique du "marché des déchets"!

Annotation : Synthèse de l'observation n°261 : Monsieur Benedetti est contre le PTPGD privilégiant le dispositif CSR contraire à la loi de transition énergétique, coûteux, et polluant . Il est pour une obligation du tri avec collecte porte à porte et une tarification incitative. Il est également pour une gestion publique des déchets avec la mise en place d'une filière de tri généralisée.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°262 (Web)

Par LA MAFIA

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 19:56

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°107, N°108, N°220, N°294, N°323, N°385

Contribution:

- J'ai pas envie de trier les ordures. Je suis pas un cave - Ça va polluer, mais c'est pas chez moi. Je m'en contre balance - Ça va vous coûter un max de taxes. Pour de longues années - Les élus vous ont dit une chose, ils en font une autre. Vous êtes habitués - Moi, je n'existe pas et je vais me remplir les poches Je suis pour le plan QUI SUIS-JE ?

Annotation : Observation n°262 : Observation sous la forme d'une charade pour mettre en avant le risque de dérive mafieuse dans la gestion des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°263 (Web)

Par Mme

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 20:17

19 résidence de baleone
20167 Sarrola Carcopino

Contribution:

Je suis totalement contre ce projet qui ne tient pas la route a cause de : La pollution que cela va générer. Le coût financier pour les Corses Pas d'infrastructures routières cohérentes et le trafic

routier va augmenter et abîmer les routes, occasionnant encore des conséquences financières pour refaire les routes. Le plan présenté est trop vague et pas convainquant. D'après ce que j'ai compris les décharges continueront à être utilisées. Cette solution me semble totalement inapproprié et dangereuse et j'en demande le retrait ; je suis pour un tri rigoureux (avec éventuellement du tri à la porte, surtout pour les personnes âgées) et le compostage des déchets organiques. Je désire pour mon île qu'on respecte tous les critères écologiques et qu'on arrête avec ces projets pharaoniques qui enrichissent quelques uns !

Annotation : Synthèse de l'observation n°263 : Madame Pittiloni est contre le projet jugé vague, la pollution générée, le coût notamment engendré par le transport impactant des infrastructures routières, et elle estime que l'enfouissement va perdurer. Elle suggère un tri rigoureux ainsi que le développement du compostage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°264 (Web)

Par Nutoni patrick

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 22:08

Hameau de Carcopino

20167 Sarrola carcopino

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°308

Contribution:

Je demande le retrait de ce plan. Recyclage et incinération le grand enfumage. Par exemple : La moitié des emballages plastique mis aujourd'hui sur le marché ne sont pas Recyclable. Tenons compte des explications sur le site Corsica pulita...nous ne voulons pas infecter la corse et encore moins nos enfants et les générations à venir. Prenons en compte que les déchets augmentent d année en année à une vitesse grand V. Combien de tonnes de déchets à enfuir pour pourrir notre sol? Combien de tonnes de déchets à incinérer pour impacter le climat? Je ne crois pas une seconde à des fumées saines vu la quantité massive des déchets. Le projet présenté est inadapté et dangereux. Le site ne serait il pas prévu face à une maison de repos? A 200 mètres de commerces? Pas loin d'une école? Un comble ! Sans oublier les embouteillages déjà récurrents qui seront amplifiés à cause du va et vient des camions. Et pour la commune de Sarrola : gérer aussi les déchets de la corse du sud : Le grand enfumage dans tous les sens du terme.

Annotation : Observation n°264 : Observation de M. Nutoni demandant le retrait du plan. Il considère que le recyclage ne peut être fait au vu des déchets produits. En outre, il s'oppose à l'incinération, pour sa pollution de l'air, et notamment à l'installation d'un site sur la commune de Sarrola à proximité d'une maison de soins et d'une école. Il se réfère aux arguments de Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°265 (Web)

Par CASALONGA Toni

Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 23:13

3 chjassu di u Giardinettu

20220 PIGNA

Contribution:

Ayant été moi-même engagé au niveau local pour faire progresser le tri et le compostage dans le cadre du Pays de Balagne, ayant eu des responsabilités électives sur le plan communal et institutionnelles sur le plan du Conseil Economique, social et Culturel, j'ai eu à connaître le dossier, d'un point de vue très pratique mais également du point de vue des Lois et directives qui règlementent ce sujet. J'exprime ici mon étonnement et mon opposition aux systèmes de traitement préconisés, dès la rédaction du Plan, auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers territoriaux et du Président de l'Office de l'environnement. . Je constate en outre que la délibération de l'Assemblée de Corse AC10/2010 en date du 25 novembre 2010 actant le renoncement à tout traitement thermique pour le traitement de déchets (réaffirmée lors du PPGDND du juillet 2015), toujours en vigueur, n'est pas mentionnée dans le Plan. Pour mémoire, la délibération « ACTE le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes : incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz. » Cette délibération n'est pas rappelée dans le projet de délibération ni dans le rapport, ni dans le plan. Elle devrait être intégrée dans les 3 documents car elle engage toujours la majorité territoriale actuelle, aurait dû la conduire à étudier en priorité les scénarios conformes à la délibération. Je constate que le volume du Plan exclut une lecture simple pour les citoyens, avec près de 800 pages. Comment de simples citoyens, même très concernés, peuvent ils s'y atteler ? Il n'y a eu aucun débat préliminaire de présentation pour le public, ce qui l'exclut d'une forme de démocratie participative, indispensable sur un sujet aussi important et complexe. De plus, il y a de fortes contradictions entre le rapport du Président de l'Exécutif, qui présente l'incinération comme hypothèse de travail, mais n'a pas de valeur opposable, et le corps du Plan, qui présente l'incinération comme seule voie possible. Je constate aussi que le chiffre de gisement retenu pour le BTP est considérable - 655 000 t par an, alors qu'il est rappelé partout dans le diagnostic que les chiffres ne sont pas connus et donc pas fiables ; mais ils servent de base pour tous les calculs, ce qui gonfle les résiduels à traiter. Pour mémoire, ces déchets étaient évalués à 250 000 t en 2017. Même incertitude (reconnue) sur les DAE : comme les DAE et DMA sont comptés ensemble, on arrive à un tonnage résiduel après tri à la source très élevé, dépassant le million de tonnes annuel, qui permet de justifier de grosses installations. Les évaluations des quantités résiduelles sont donc faussées en amont. Or on ne peut pas grouper les différents types de déchets, pour lesquels les solutions de traitement ne sont pas les mêmes ; ainsi les déchets du BTP ne peuvent être brûlés, puisqu'ils s'agit de gravats 100% réutilisables après tri des PVC, Plastiques ; ils ne peuvent donc entrer dans un calcul global, mais permettent en l'occurrence de surévaluer la quantité à brûler. Seuls une partie des DAE et les DMA doivent légalement et logiquement être pris en compte pour le calcul des résiduels à traiter. Je regrette qu'il soit prévu de poursuivre le tri en PAV, dont toutes les collectivités savent qu'il plafonne à 20% maximum ; la preuve en est que le tri en Corse, après avoir couvert l'île de conteneurs, reste cantonné à 15% en moyenne, et a même régressé en 2022 (chiffres Syvadeo). Ce sont les déchets de déchetteries, avec un meilleur maillage, qui constituent l'essentiel du tri (évalué au total à 38 %). Pour l'amélioration du tri, seul un scénario au porte à porte avec part incitative de redevance ou taxe peut permettre d'atteindre les objectifs de la Loi AGEC. Je constate l'absence de plan d'action immédiat pour la séparation des biodéchets, et l'absence totale de calendrier. Pourtant, le tri à la source des biodéchets a été rendu obligatoire tant par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015 que par la Directive européenne du 14

juin 2018, dans les termes ci-dessous, particulièrement explicites. « Les États membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 [...], les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets » (Article 22 de la Directive européenne). Je considère qu'entériner l'opinion que « le tri coûte plus cher » comme le fait le Plan n'est pas normal : c'est seulement vrai si en PAP il n'y a pas substitution des collectes (moins de collectes de déchets résiduels), s'il y a des tournées séparées en absence de camions bi-flux, et si on n'explique pas aux usagers qu'il ne faut sortir sa poubelle que si elle est pleine Et en PAV, ramasser les plastiques seuls fait exploser les coûts (on collecte du vide). La piste de la collecte groupée emballages/papier, qui fait économiser une, voire 2 collectes, n'est pas évoquée. Or le groupage est possible dès maintenant (un opérateur est déjà équipé pour séparer ces 2 flux), et avec un aménagement complémentaire lié à la largeur du tapis de tri, il pourrait trier en même temps les cartons, dont la quantité explose avec la vente internet : donc groupage de 3 flux engendrant une économie considérable sur la collecte. Ce scénario permettrait d'économiser considérablement sur les frais de collecte, qui dans notre île sont particulièrement élevés en raison de la configuration géographique. Il aurait aussi pour avantage de simplifier le geste de tri, actuellement trop complexe. Ce scénario n'a pas été étudié. Au lieu de ça, on continue sur un système de PAV qui fonctionne mal et va coûter de plus en plus cher avec la hausse des carburants, jusqu'à l'implosion. Le Plan devrait par ailleurs imposer le renouvellement du parc des camions de collecte en camions multi-flux, surtout en habitat pavillonnaire ou dispersé et refuser de financer des camions mono flux, sauf dans les zones les plus peuplées. Un autre point me tient particulièrement à cœur : la valorisation locale des déchets triés. Or, actuellement, Citeo rachète en sortie de surtri sur le continent d'où un coût supplémentaire considérable (Nîmes : + 1 000 € sur les plastiques) ; le bilan carbone est désastreux sur les déchets triés : transport à Béziers pour le verre, dans le nord pour papier et cartons ; Performance in fine très médiocre pour un coût de collecte et surtri très élevé. Pourtant le Syvadec a refusé à plusieurs reprises des projets de valorisation locale de plastiques car Citeo est « propriétaire » des déchets triés. Le Plan devrait poser ce problème, affirmer qu'un maximum de valorisation matière doit être effectuée sur place, fixer des objectifs et calendrier par matière ; et exiger que les matières puissent être valorisées sur place : 2 projets au moins ont ainsi été refusés, c'est incohérent. Tant pour le bilan transport que pour le niveau de prix, une étude de transport des matières triées vers l'Italie est indispensable. Le Plan devrait envisager le scénario de sortie de Citeo pour favoriser la transformation sur place et la possibilité de vente directe sur le marché européen. Ce n'est pas envisagé. Bien qu'affirmée de façon continue par la Collectivité, la gestion publique des déchets n'est pas proposée dans ce Plan. Je n'ai pas trouvé la mention d'étude d'une régie publique des transports, or c'est une clé majeure pour faire baisser les prix. Les scénarios pour les résiduels sont « justifiés » par l'Exécutif au prétexte de la hiérarchie de traitement, notamment la valorisation énergétique inscrite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte - Loi 2015-992 du 17 août 2015 Article 19 Alinéa 5, ET sur la Directive européenne. La transposition de cet article dans le Code l'environnement (article L. 541-1 6) précise que : « I.-La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. Ses objectifs, adoptés de manière à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au II, sont les suivants : (...) 9° Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. Dans ce cadre, la préparation et la valorisation de combustibles solides de récupération font l'objet d'un cadre réglementaire adapté. Afin de ne pas se faire au détriment de la prévention ou de la valorisation sous forme de matière, la valorisation énergétique réalisée à partir de combustibles solides de récupération doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité, présentant des capacités de production de chaleur ou d'électricité

dimensionnées au regard d'un besoin local et étant conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler de la biomasse ou, à terme, d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets. » Il y a donc une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus, si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. Avec le système de calcul utilisé, qui intègre tous les types de déchets, il est évident que la quantité de résiduels est trop importante ; mais le calcul de base étant inexact, la valorisation matière aurait dû suffire. Je trouve absolument stupéfiant que le Plan prévoie de brûler jusqu'à 150 000 tonnes de CSR par an. (Page 143 et 152 dans le document d'avril 2022) Quel que soit le « niveau d'ambition » affiché, le résultat est le suivant : - deux centres de tri et préparation de CSR, pour un montant de 11 M (tri) plus 45 M (préparation CSR) chaque, soit 112 M d'Euros, - et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et cartons) d'une capacité minimale de 128 000 t pouvant aller jusqu'à 155 000 t/an, pour un montant de 119 M d'€. Soit un investissement de 231 M d'€ au total, avec un coût de traitement annoncé à la tonne qui varie de 300 à 450 € (ce qui n'est pas tout à fait la même chose !), hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refiom. Or la quantité de DMA résiduels s'élève à 170 000 tonnes par an (actuellement enfouis), dont 10 000 tonnes probablement issues des professionnels, comme l'indique le Syvadec dans différents rapports. Le Syvadec, en charge du transfert et traitement des déchets, affirme que dans ces 170 000 tonnes, au moins 70% sont recyclables en valorisation matière. Cela signifie qu'on peut encore extraire par le tri à la source 119 000 tonnes. Il resterait donc 51 000 tonnes de déchets résiduels à enfouir. Ce qui revient à dire que l'objectif réel du Plan en matière de tri supplémentaire à 6 ans est de 20 000 tonnes supplémentaires par an, soit 16% des poubelles grises sur un potentiel de 70 % ! Ces chiffres ne sont conformes ni aux objectifs de la Loi AGECE, ni à ceux de la LTECV. L'hypothèse d'un surtri mécanique basique sur les 50 000 tonnes résiduelles permettant de diminuer encore le résidu n'est pas même envisagé, puisque le Plan s'arrête à l'incinération de CSR en grande quantité. En conclusion et en raison de l'ensemble de ces éléments, j'exprime mon opposition à ce plan et demande au Conseil Exécutif de le réviser afin de le rendre conforme à ses propres engagements. Toni Casalonga Ancien adjoint du Maire de Pigna Ancien Président du Conseil de la Culture, de l'Education et du Cadre de vie Ancien Président du Conseil Economique, Social et Culturel Ancien Président de l'Association de préfiguration du Pays de Balagne

Annotation : Observation n°265 : Observation de M. Casalonga, ancien élu engagé au niveau local et ayant fait partie, entre autre, du Conseil économique social et culturel. Il s'étonne des solutions proposées dans le plan. Il rappelle la délibération de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2010 actant " le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ces formes" et constate qu'elle n'est pas mentionnée dans le plan. Il estime que cette délibération engage toujours la majorité territoriale actuelle. Il considère que le document est lourd, peu accessible aux citoyens et regrette l'absence de débat préliminaire. Il s'étonne des chiffres retenus notamment ceux du BTP alors que le diagnostic évoque une absence de chiffres et de données fiables. Il s'interroge sur ces incertitudes et considère que cela fausse les résultats. En outre, il regrette la priorisation du tri en point d'apport volontaire car il considère que ce dernier plafonne et que seul le tri en porte à porte peut améliorer considérablement le pourcentage de tri, en le couplant avec une part incitative de redevance ou taxe. De plus, il regrette l'absence de plan d'action immédiat pour la séparation des biodéchets, en rappelant la législation en vigueur depuis 2015. Il reproche au plan d'entériner l'opinion "que le tri coûte cher", et préconise une réflexion sur la mise en place de tournées groupées pour le ramassage, et ce afin de limiter les coûts liés au transport. Il préconise également le renouvellement du parc des camions de collecte en camions mult flux. Il s'attarde ensuite, sur la valorisation locale des déchets triés. Il considère qu'il faut envisager un maximum de valorisation matière sur place pour éviter un surtri sur le continent générant des coûts supplémentaires et un bilan transports négatif. Il préconise un étude de transport des matières triées vers l'Italie. Il regrette l'absence de

mention d'un régime public des transports qui est à son avis , le seul moyen de faire baisser les coûts. Sur la valorisation des déchets, il rappelle la législation en vigueur. Il admet une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. En revanche, il ne comprend pas les chiffres annoncés par le plan et considère que cela ne correspond pas aux attentes énoncées dans la loi AGEC ou la LTECV. Pour toutes ces raisons, il demande la révision de ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°266 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 05:55

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°243, N°251

Contribution:

Bonjour, Absolument contre ce plan qui va servir a engraisser quelques uns au dépend de la majorité. Il faut appuyer sur le tri à la source. A mafia no,a vita ie.

Annotation : Observation n°266 : Observation anonyme opposée au plan et préconisant surtout le tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°267 (Web)

Par Celine Robilliart

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 06:55

residence agliani bat e1 app77

20600 bastia

Contribution:

Le meilleur des déchets c'est celui que l'on achète pas ! Pour une meilleure gestion des déchets il faut soutenir en amont les projets de coopératives alimentaires, groupements d achats solidaires et épiceries vrac et valoriser les citoyens qui pratiquent le 0 déchet. Je trouve le travail de Corsica Pulita, de Tavignanu Vivu et de Zeru Frazu remarquable, leur solutions sont pertinentes, justes et innovantes. Moins de déchets = moins de risques d emprise mafieuse. Ça fait plus de 8 ans qu'on le sait, il serait temps de passer à l'action.

Annotation : Observation n°267 : Observation de Mme Robilliart considérant qu'il faut tendre vers le zéro déchet. Elle soutient les collectifs Corsica Pulita, Tavignanu vivu et zero frazu. Elle estime qu'une production moindre de déchets limitera les risques de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°268 (Web)

Par Associu Sipofà
Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 10:02
U Ponte
20160 Rennu

Contribution:

L'associu Sipofà est engagée depuis plusieurs années dans une démarche publique de promotion du tri sélectif (composteur partagé + recyclerie.....). Ce plan, à l'encontre du message que nous portons, impose de fait de renoncer au tri généralisé pour privilégier la filière CSR. Filière polluante, coûteuse, au profit d'intérêts privés Douteux ! Nous demandons le retrait de ce plan déchets

Annotation : Observation n°268 : Observation de l'association Sipofà qui considère que le plan, en proposant la filière CSR, va à l'encontre de leur engagement, une démarche orientée vers le tri sélectif. Elle est opposée à une filière qu'elle estime polluante, coûteuse, au profit d'intérêts privés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°269 (Web)

Par Paganucci gerard
Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 12:27
Partine
20200 Santa Maria Di Iota

Contribution:

Au-delà des chiffres qui sont exorbitants,,,projets qui ne respecte pas le droit ,,,,et surtout qui ne respecte pas humain ,,,,trois émissions sur France Inter ,rassemblant des spécialistes physiques et biologistes ainsi que médecins ,,,,sont tous d'accord pour dire que les incinérateurs sont polluants malgré leurs filtres ,,,,projet dangereux pour notre santé ,d'autres projets sont possibles moins dangereux ,,,

Annotation : Observation n°269 : Observation anonyme opposée au plan. L'auteur de l'observation fait mention d'émissions radiophoniques avec différents spécialistes énonçant que les incinérateurs sont polluants. Il estime que d'autres projets moins polluants sont possibles.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°270 (Web)

Par Association APEEM

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 13:51

Contribution:

En tant qu'usager dans la ComCom Calvi-Balagne, nous expérimentons le tri à la source avec la collecte au porte à porte depuis plus d'un an et constatons que cette gestion des déchets fonctionne parfaitement (avec une seule exaction en un an). Cela pourrait être certainement réalisé partout en Corse. En tant qu'association corse agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre régional, nous sommes sollicités au sein du Plan Régional Environnement et Santé et du CODERST contre la pollution environnementale. C'est pourquoi nous refusons le PTPGD proposé avec la filière des CSR, sans tri à la source ni collecte au porte à porte, et qui valide des CTM avec une incinération source de dioxines cancérigènes même à très faible dose en sortie de filtres.

Annotation : Observation n°270 : Observation de l'association APEEM. L'association évoque le système expérimental mis en place par la communauté de communes en Balagne du tri à la source avec collecte au porte à porte. Elle considère que le système fonctionne bien et pourrait être étendu à l'ensemble du territoire corse. Elle rappelle qu'en tant qu'association agréée au titre de la protection environnementale au niveau régional, elle est consultée pour le plan régional environnement et santé et participe au Coderst sur la pollution environnementale. Pour ces raisons, elle s'oppose au plan proposé avec la filière CSR.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°271 (Web)

Par Paoli Françoise

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 15:37

residence paesolu di prunete

20221 cervione

Contribution:

Je souhaite que l'application de ce plan soit annulé . Afin de prendre le temps de comparer avec d'autres solutions. Je préfère une gestion publique des déchets, une gestion locale avec de plus petites unités ce qui limiterait les transports. Que l'on favorise au maximum, tout d'abord la diminution du volume de déchets par personne, par entreprise. Ensuite que l'on essaie au maximum de recycler ces déchets et de les valoriser. Le plan proposé ne permet pas d'atteindre l'objectif gouvernemental de 65% au moins de déchets recyclés.

Annotation : Observation n°271 : Observation de Mme Paoli demande l'annulation de ce plan, le temps d'envisager d'autres solutions. Elle souhaiterait une gestion publique à plus petite échelle pour limiter les transports. Elle considère qu'il faut réduire la production de déchets à la source (personne et entreprise) et qu'il faut le plus possible recycler et valoriser. Elle estime que ce plan ne répond pas à l'objectif gouvernemental de 65% de déchets recyclés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°272 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 15:41

Contribution:

Le coût de l'incinérateur est astronomique. Pourquoi jeter de l'argent par les fenêtres alors que d'autres solutions à taille humaine existent. Et qu'en sera-t-il de nos impôts ? C'est déprimant ! Par une belle matinée j'ouvre la fenêtre et ce ne sont plus les embruns de la mer que je respire mais les effluves dangereuses et cancérigènes de cet incinérateur de malheur. Non,non,non et non!

Annotation : Observation n°272 : Observation anonyme s'opposant à l'incinération du fait de son coût et des pollutions. L'auteur de l'observation considère que d'autres solutions existent.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°273 (Web)

Par GRISCELLI Marie Thérèse

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 17:15

20200 Santa Maria di Lota

Contribution:

Ce plan est dangereux pour notre Corse, il doit être retiré NON à un incinérateur polluant l'atmosphère de résidus toxiques et cancérigènes NON à la privatisation du traitement des déchets NON à la MAFIA OUI à la valorisation du tri sélectif avec collecte en porte à porte

Annotation : Observation n°273 : Observation de Mme Griscelli opposée au plan. Elle s'oppose à l'incinération, à la privatisation du traitement des déchets. Elle s'inquiète d'un risque de dérive mafieuse. Elle préconise le tri avec collecte au porte à porte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°274 (Web)

Par marie-dominique battini
Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 17:55
le cavallinu
20126 Evisa

Contribution:

Ce projet est néfaste. Il remet en cause les engagements de la Ctc et les efforts réalisés par des particuliers et des collectifs pour une gestion intelligente des déchets : tri à la source, compostage... C'est une porte ouverte à tous les abus, toutes les dérives. Juste inacceptable

Annotation : Observation n°274 : Observation de Mme Battini opposée au plan. Elle estime qu'il remet en cause les engagements de la CtC et les efforts de tri fournis par les citoyens. Elle craint des abus dans la gestion des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°275 (Web)

Par MOZZICONACCI josette
Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 18:38
Casa pianeddi
20167 Sarrola carcopino
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°337, N°429, N°431

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets pour plusieurs raisons, j'habite Sarrola Carcopino, village depuis toujours et je trouve que l'on subit déjà trop de nuisances tels que : - les gravières qui dégagent énormément de poussières - un incinérateur de déchets hospitaliers - une déchetterie à ciel ouvert qui récolte tous les déchets de la CAPA voir plus De plus il y a aussi les fumées des cheminées de la centrale du Vazzio. J'ai tenté de lire le document il est complexe et pas très compréhensible, ils ne prévoit en aucun cas de privilégier le tri à la source et le compostage. Deux chaudières à CSR sont prévues, est ce que ce sont des incinérateurs ? Que ferons nous de ces CSR ces déchets dangereux ? Allons nous les enfouir, les envoyer sur le continent voir plus loin ? Qui prendra en charge le coût du transport ? Sur le plan environnemental c'est une catastrophe. Il faut arrêter de privilégier le profit en dépit de la Santé.

Annotation : Observation n°275 : Observation de Mme Mozziconacci opposée au plan. Habitante de la commune de Sarrola, elle évoque les installations déjà existantes comme les gravières, un incinérateur de déchets hospitaliers, une déchetterie à ciel ouvert. Elle considère que le plan

n'est pas facile à lire et qu'il ne prévoit de privilégier le tri à la source et le compostage. Elle s'interroge sur les chaudières à CSR. Elle se demande s'il s'agit d'incinérateurs, comment seront traités les déchets, enfouissement ou transport vers le continent, le coût. Elle estime qu'il faut privilégier la santé et non les profits.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°276 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 19:18

Contribution:

Je suis contre la création d'un incinérateur, car encore trop de polluants à la sortie des filtres, ce n'est pas une solution pour l'avenir de la Corse. La solution étant le ramassage aux portes à portes.

Annotation : Observation n°276 : Observation anonyme contre la création d'un incinérateur jugé trop polluant et pour la collecte au porte à porte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°277 (Web)

Par Fanny Arrighi

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 19:18

Murella

20160 Letia San Roccu

Contribution:

Non à ce plan déchets polluant, trop coûteux et dont la gestion va être confiée au privé ! Je soutiens l'action du collectif Corsica Pulita qui demande le retrait du plan.

Annotation : Observation n°277 : Observation de Mme Arrighi opposée à ce plan jugé trop coûteux et polluant. Elle se rattache aux arguments avancés par Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°278 (Web)

Par Michèle

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 19:19

131 impasse des cerisiers

20290 BORGGO

Contribution:

Je suis défavorable au PTPGD . J'adhère totalement à chacun des points traités dans l'analyse exprimée par le collectif Corsica Pulita. Ma conviction première est que la gestion des déchets relève totalement de la responsabilité des instances publiques . C'est de leur ressort de mettre en place une ligne politique efficace qui vise à provoquer, gérer, encourager les pratiques vertueuses , mais aussi à sanctionner, à contraindre . Faire de chacun un écocitoyen convaincu et lui donner les moyens de le rester , c'est ce à quoi elles doivent s'atteler ! Le PTPGD , outre toutes les failles du dossier pointées par Corsica Pulita, ne réveillera que peu la conscience collective et, de fait, s'auto-alimentera au fil des ans : « toujours plus ». Ce plan fait la part belle au privé . Fi de l'intérêt général, place aux bénéfices commerciaux !

Annotation : Observation n°278 : Observation opposée au plan et adhérent aux arguments proposés par Corsica Pulita. Il est demandé une réelle gestion publique du traitement des déchets. Elle considère qu'il faut encourager les actions individuelles vertueuses et pourquoi pas envisager des contraintes pour faire de chacun un écocitoyen.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°279 (Web)

Par Nathalie Béghin

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 19:20

20218 MOLTIFAO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°357

Contribution:

QUID de la séparation des biodéchets et du tri à la source... Tri qui est pourtant obligatoire...
QUID de la tarification incitative... QUID de la mise en place d'une réutilisation régionale du tri...
JE M'OPPOSE À CE PROJET QUI POUSSE AU NON TRI. Projet délétère pour la Corse, d'un point de vue environnemental, c'est une catastrophe annoncée. Monsieur le Président de l'exécutif, que sont devenus vos engagements et vos idéaux?

Annotation : Observation n°279 : Observation de Mme Béghin qui s'interroge sur l'absence de tri dans le projet, notamment le tri à la source, séparation des biodéchets. Elle se demande également où est la notion de taxe incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°280 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 20:36

Contribution:

Pour les biodéchets, installation de bac collectif plutôt qu'indique Tri porte à porte pour les emballages (Politique incitative) Doubler les containers à cartons (pensons aux personnes âgées) Pas d'usine de surtri avec incinération en bout de chaîne (cancer) Non à la politique du Syvadec Pour les mauvais trieurs amande (bac avec puce) Travaillons main dans la main pour sortir de cette impasse pour les générations futures. On n'arrive pas à solutionner ce problème des déchets, La planète souffre et se dégrade, n'en rajoutons pas. Certaines communautés de communes il serait temps de vous mettre au travail La Corse ne sera plus île de beauté mais île à poubelles. De grâce messieurs et mesdames les politiciens mettez vous au travail toute tendance confondue.

Annotation : Observation n°280 : Observation anonyme préconisant le tri à la source, séparation des biodéchets. L'auteur de l'observation est contre la politique du Syvadec et de la création d'usine avec incinération en bout de chaîne. Il est demandé une action des communautés de communes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°281 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 17 novembre 2023 à 20:44

Contribution:

Je suis contre, écologiquement et économiquement

Annotation : Observation n°181 : Observation anonyme contre le plan sur le plan économique et le plan environnemental.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°282 (Web)

Par Galeazzi Pascal

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 05:28

Le clos des Oliviers

20220 Ile Rousse

Contribution:

Ca peut paraître succin, mais... Inno à a mafia!!!

Annotation : Observation n°282 : Observation de M. Galeazzi craignant un risque de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°283 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 11:22

Contribution:

Stop à ce projet qui est situé trop proche des zones d'habitations et qui va générer de la pollution supplémentaire dans un environnement déjà plus que saturé.

Annotation : Observation n°283 : Observation anonyme demandant l'arrêt du projet trop proche des habitations et générant une nouvelle pollution.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°284 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 12:54

Contribution:

Contre le plan déchets inefficace, polluant, coûteux et opaque.

Annotation : Observation n°284 : Observation anonyme contre le plan jugé polluant, coûteux et opaque.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°285 (Web)

Par Guerrini Philippe

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 13:36

Strada di u fragnu
20243 Prunelli Di Fium'Orbu

Contribution:

cette politique du traitement des déchets est la porte encore plus ouverte à l'accaparement des marchés par la mafia qui s'y est déjà pleinement employée. Je m'oppose formellement à ce plan dangereux et néfaste pour l'avenir de la Corse et des corses.

Annotation : Observation n°285 : Observation de M. Guerrini considérant que ce plan ouvre la porte à des dérives mafieuses. Il s'oppose à ce plan qu'il estime néfaste et dangereux pour la Corse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°286 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 14:56

Contribution:

En tant que riverain du futur projet, je m'y oppose fortement car ce n'est pas la solution pour traiter les déchets qui ne sont pas suffisamment valorisés en corse. Il faut un incinérateur pour les deux grosses agglomérations et à l'instar du continent, cela permettra de produire de l'énergie pour le chauffage d'immeubles et infrastructures communales.

Annotation : Observation n°286 : Observation anonyme qui considère que les déchets ne sont pas suffisamment valorisés. L'auteur de l'observation est favorable aux incinérateurs sur la région bastiaise et ajaccienne qui pourraient fournir de l'énergie pour chauffer différents bâtiments.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°287 (Web)

Par D. de Casabianca, Xavier

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 16:59

Route du Village

20215 Vescovato

Contribution:

C'est un hold-up ! Le plan, c'est de gaspiller 1/2 milliard d'euros d'argent public (c'est-à-dire au frais des contribuables et du plus grand nombre) dans une technique transitoire et qui ne verrait

le jour qu'en 2027. D'ici là, nous avons largement le temps de mettre les bouchées doubles et de rattraper notre retard en matière de tri gratuit [celui que nous pouvons faire avec nos mains], et de diminution drastique de création d'emballages inutiles.

Annotation : Observation n°287 : Observation de M. De Casabianca opposé au plan. Il estime que l'argent utilisé et le temps prévu au plan permettrait de généraliser le tri et de diminuer la création d'emballages inutiles.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°288 (Web)

Par Conrad Bernadette
Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 17:26
route de Calvi
20218 Castifao

Contribution:

Cette enquête est-elle une tromperie supplémentaire ? 600 pages : qui, à part quelques pauvres innocents, va lire ce pavé ? La réduction à la source, le tri, le porte monnaie, on voudrait bien y croire. Mais avez-vous été voir de près dans les villages ce qui se passe ? certains me disent que les gens ne veulent pas trier. Je pense que c'est faux. Comment voulez-vous trier quand il n'y a jamais eu de benne de tri dans un hameau ? Quand on est obligé de prendre sa voiture et faire 6 km pour trouver un tri, on n'aime pas entendre dire que les gens ne trient pas. C'est faux, archifaux. Les bennes sont souvent pleines, trop pleines, c'est récurrent : Tattone, Bocognano, Venaco, Île rousse, gare de Ponte Leccia... Bref, je ne veux pas pour la Corse de ces usines dont le nom véritable est incinérateurs, les dégâts pour la santé et l'environnement sont certains.

Annotation : Observation n°288 : Observation de Mme Conrad qui considère que le plan est trop important pour être bien lu. Elle interroge sur la réalité du tri dans les petites communes ou hameaux qui sont sans benne de tri et qui nécessitent de prendre son véhicule pour pouvoir trier. En outre, elle ne veut pas d'incinérateurs qu'elle considère néfastes pour l'environnement et la santé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.1, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°289 (Web)

Par Lucie Albericci
Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:08
Casalta
20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°291, N°293

Contribution:

Ce plan me semble contraire à une gestion vertueuse des déchets en privilégiant la filière CSR (à terme un incinérateur), en renonçant au tri généralisé et en privilégiant la privatisation. Il est contraire à l'intérêt des Corses et de la Corse. Je souhaite son retrait !!!!!

Annotation : Synthèse de l'observation n°289 : Madame Albericci est contre le retrait qui privilégie la filière CSR au détriment du tri, et la gestion privée.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5, et 4.6 du rapport.

Contribution n°290 (Web)

Par Bartoli madeleine

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:17

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°292

Contribution:

Préserver notre île notre santé

Annotation : Observation n°290: Observation demandant la préservation de l'île et de la santé.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°291 (Web)

Par Benoit Fermier

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:18

Murella

20160 Letiz

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°289, N°293

Contribution:

Je n'ai pas lu les 600 pages du plan.... Et d'ailleurs cette difficulté d'accès à l'information me paraît problématique !!!! Mais je suis contre la filière CSR et encore plus contre la gestion privée des déchets. Je souhaite une solution moins polluante, moins coûteuse, gérée en toute transparence par une entité publique. Non à ce plan déchets !!!

Annotation : Synthèse de l'observation n°291 : Monsieur Fermier est contre la filière CSR et la gestion privée. Il privilégie une gestion moins polluante et couteuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°292 (Web)

Par Bartoli madeleine

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:24

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°290

Contribution:

Préserver notre île notre santé

Doublon de : Contribution N°290 (Web)

Contribution n°293 (Web)

Par Marie Luce Battesti

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:28

Casalta

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°289, N°291

Contribution:

Je suis très inquiète des choix faits pour la Corse avec ce plan qui opte résolument pour une gestion privatisée des déchets et qui met en péril notre santé et notre environnement. D'autre part il est excessivement coûteux ! Je souhaite le retrait de ce plan

Annotation : Observation n°293 : Madame Battesti est contre ce plan considéré comme très coûteux et s'inquiète d'une future gestion privée.

Contribution n°294 (Web)

Par Plasenzotti Martinu

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:32

20200 BASTIA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°107, N°108, N°220, N°262, N°323, N°385

Contribution:

Ces deux dernières années nos responsables politique à la CDC nous affirment qu'ils travaillent sur le tri généralisé. Les ComCom sont aidées financièrement pour aller dans cette direction. Le SYVADEC nous abreuve de brochures pour le tri et annonce même qu'en Corse il est en progression constante. L'Exécutif de la CDC nous garantit que la gestion du secteur des déchets

ne pourra être que publique parce qu'il y a un grand danger que des éléments « douteux » s'empare de cette filière (comme beaucoup d'endroit dans le monde). ET VOILÀ QU'ON NOUS IMPOSE TOUT, ABSOLUMENT TOUT LE CONTRAIRE ! Je n'ai pas besoin de lire tout le pavé de 600 pages pour comprendre qu'on a été floué. * CSR puis incinérateur * Privatisation de la filière C'est inacceptable ! Ce Plan est une forfaiture et il doit être retiré pour revenir à des solutions non polluantes, nous évitant ainsi d'être collectivement rackettés pour de nombreuses années

Annotation : Synthèse de l'observation n°294 : Monsieur Plasenzotti dénonce que la gestion publique, le tri généralisé annoncé par la CdC, instillés par la politique d'information du SYVADEC est fausse. Il constate que la filière sera privatisée et que l'incinération sera enclenchée via la filière CSR. Il demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°295 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:42

Contribution:

Je suis contre ce plan déchet pour ces raisons : L'incinération est une méthode très polluante de traiter les déchets, et absolument pas durable et viable, pour la pollution aérienne comme pour les résidus qui restent Les partenariats publics-privés inquiètent beaucoup lorsqu'on sait les sommes que ça peut représenter, et quel genre de groupes ou d'individus peut en avoir l'emprise Ça risquerait de favoriser la propagation de la mafia

Annotation : Synthèse de l'observation n°295 : Le contributeur est contre l'incinération et fait part de son inquiétude pour un partenariat public privé induisant une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°296 (Web)

Par Risterucci Françoise

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 18:56

20270 Frassicia

Contribution:

Je trouve que ce projet manque d'ambition concernant les objectifs. Tri des déchets, et gestion des déchets du BTP particulièrement. D'autre part, quasiment rien en ce qui concerne la diminution de la production des déchets. Enfin, le caractère particulier de l'île vis à vis de l'activité touristique est énoncé au début mais jamais pris en compte dans les actions proposées

Annotation : Synthèse de l'observation n°296 : Madame Risterucci constate un manque d'information concernant la prévention des déchets et peu de prise en compte de l'activité touristique. Elle constate un manque d'ambition concernant les objectifs (Tri des déchets, et gestion des déchets du BTP).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°297 (Web)

Par Association U LEVANTE

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 20:09

Contribution:

Voir fichier joint

Documents :

- contribution_297_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°297 : Observation de l'association U Levante qui rappelle au préalable avoir voté contre le plan lors de la présentation au Cesec le 23 février 2021. Elle réitère son opposition en considérant qu'il va à l'encontre de l'objectif prioritaire qu'est le tri généralisé à la source. Sur le projet de création de deux usines de tri TMB. U Levante estime qu'il est opposé à la loi AGEC, notamment sur l'obligation de tri à la source des biodéchets. Elle énonce que la Cour des comptes qualifie ce type d'usines de gouffres financiers et d'échec technique. Elle annonce leur interdiction en Europe du fait d'une pollution. Elle estime que ces usines amoindrissent un recyclage de qualité. U Levante estime que pour alimenter ces usines, il faut réduire le tri à la source. Sur l'absence des projets de cartographie territoriale, il est considéré que l'implantation est laissée à l'initiative d'un porteur de projet privé générant une inégale répartition sur le territoire. Sur l'absence d'un bonus-malus de la CdC envers les EPCI, il est estimé que la mise en place d'un tel système, inciterait à généraliser le tri à la source. Il est considéré que le plan ne comprend pas un vrai projet d'économie circulaire territorial permettant un vrai recyclage et une valorisation des déchets, notamment par le recours à l'AMI rendant la démarche dépendante des entreprises. L'association considère que le plan n'est pas mis en cohérence avec le schéma régional des carrières. U Levante estime que le plan ne comprend pas de plan de gestion des DAE et notamment des déchets issus du BTP, de même pour un plan de gestion de certains déchets dangereux comme l'amiante. En tant que membre de la coordination de Corsica Pulita, il est demandé le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°298 (Web)

Par gabrielle

Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 22:48
47 route du vittulo
20000 ajaccio

Contribution:
Je suis contre

Annotation : Observation n°298 : Observation de "Gabrielle" contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°299 (Web)

Par Jean-Louis Susini
Déposée le samedi 18 novembre 2023 à 23:44
Santu Turinu
20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:
Ce plan est une aberration économique, environnementale et sociétale. Sans parler du risque d'emprise mafieuse ! Il est urgent de mettre en place un tri généralisé des déchets et de donner les moyens à tous de trier. Retrait du plan !!!!

Annotation : Synthèse de l'observation n°299 : Monsieur Susini est pour le retrait du plan, craint un dérive mafieuse et voudrait la mise en place d'un tri généralisé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°300 (Web)

Par Giacometti
Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 10:08
107, cours Napoléon
20090 Ajaccio

Contribution:
Après avoir attendu des années un projet respectueux de l'environnement et relevant du service public, c'est exactement l'inverse qui est promu. C'est non.

Annotation : Observation n°300 : Observation de M. Giacometti opposé au plan car il ne correspond pas à ses attentes en matière de respect de l'environnement et de gestion publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°301 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 12:07

Contribution:

JE SUIS ABSOLUMENT CONTRE CE "PLAN DECHETS" Gouffre financier quand à nos portes (Balagne, Sardaigne , Bretagne..) un autre type de plans déchets est mis en place , opérationnel et moins couteux Il nous faut exiger des solutions alternatives, qui existent, pour une réelle gestion publique, économe et écoresponsable Pour que les déchets ne soient plus une pompe à argent pour la mafia ET CONTRE l'intérêt des contribuables et des citoyens.nes il faudrait, a minima : Mettre en place une réelle gestion publique (via par exemple des régies publiques, comme cela est le plus fréquent sur le continent) en décrivant précisément son fonctionnement dans le Plan ; Plafonner les coûts de transport et de traitement a priori ; Séparer les marchés (construction, traitement, transport) pour éviter la consolidation de la situation oligopolistique.

Annotation : Observation n°301 : Observation anonyme opposée au plan considéré comme trop coûteux. Il est demandé une gestion publique, économique et écoresponsable. Il est craint une dérive mafieuse. Il est demandé un plafonnement des coûts de transport et une séparation des marchés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°302 (Web)

Par Mondoloni

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 12:51

Rue JB Fontanarosa

20250 Corte

Contribution:

Ce projet est une aberration à tous niveaux et un reniement politique pour L'Exécutif de l'assemblée de Corse ! Quelles études de faisabilité et d'expertise viennent justifier la filière CSR ? Précisément pour quel coût, pour nous contribuables ? Pendant combien de temps supporterons nous l'inflation relative au "retour sur l'investissement " des CSR ? - Quel traitement et évaluation de l'impact environnemental des rifioms , machefers et autres rejets toxiques des fumées ? De l'enfouissement ultime dans nos terres ? Une énième exportation sur le continent ? Un nouveau coût supplémentaire à faire payer aux Corses ? Où est la

gestion publique, économe et écoresponsable au plus près des lieux de production, via le tri à la source généralisé ? La régie publique doit être au cœur du projet et s'imposer dans toutes ses composantes. Ce projet doit être retiré par l'exécutif de la CDC, dès la fin de la procédure liée à l'enquête publique, lors de la prochaine session de l'assemblée de Corse. Un nouveau cycle doit s'ouvrir via un nouveau plan imposant au syvadecc l'exécution des choix et votes de l'assemblée de Corse. Un plan déchet qui impose la création et la gestion d'une régie publique (il y a plus de 5000 agents à la CDC donc un large potentiel de personnel à former et de filières à créer). La complicité de l'Etat via son soutien financier énorme annoncé par le président Macron et l'intervention des "groupes privés" laisse craindre le pire. En effet, le système mafieux serait plus que jamais renforcé et enraciné durablement en Corse si un tel projet devait voir le jour. U troppu stroppia !

Annotation : Synthèse de l'observation n°302 : Monsieur Mondoloni demande le retrait du plan. Il constate que la filière CSR manque d'informations sur son coût financier, sa faisabilité technique, son impact environnemental (traitement des REFIOM, Mâchefer, entre autres). Il indique qu'il n'y a pas d'information sur une gestion publique écoresponsable et demande la création d'une régie publique via un nouveau plan. Il dénonce la complicité de l'Etat par son soutien financier augurant d'une mainmise mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°303 (Web)

Par Andrea Artighi

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 13:05

Suaralta

20129 Bastelicaccia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Non à ce plan déchets qui fait le choix de la filière CSR ! - Polluant - Coûteux - Dangereux pour notre santé - Privilégiant des intérêts privés - Favorisant l'emprise mafieuse Je soutiens le collectif Corsica Pulita et demande le retrait de ce plan

Annotation : Synthèse de l'observation n°303 : Madame Artighi est contre ce plan (coûteux, polluant, dérive mafieuse, favorisant les intérêts privés) et la filière CSR. Elle soutient Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°304 (Web)

Par Mathieu Santoni

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 13:14

20117 Eccica Suarella

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Avec ce plan la CDC nous impose une filière néfaste à l'environnement et à notre santé. Son coût est exorbitant ! Contrairement à ce que nos élus semblaient défendre la gestion sera confiée à des privés. Nous ne pouvons pas accepter ce choix contraire à l'intérêt des Corses et de la Corse ! Il faut que ce plan soit retiré au profit d'un plan privilégiant et facilitant un tri à la source généralisé.

Annotation : Observation n°304 : Monsieur Santoni est contre le plan, la filière choisie, une gestion privée, et son coût financier. Il veut un tri à la source généralisé.

Contribution n°305 (Web)

Par Axel Robert

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 13:28

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Non à la filière CSR privilégiée par ce plan. Elle n'est pas adaptée à la Corse, va nous coûter très cher, dangereuse pour la santé. Donnons les moyens aux gens de trier dans de bonnes conditions. Les bacs de tri sont souvent pleins, il n'y en a pas suffisamment. Et surtout diminuons les déchets, surtout plastiques. Trop d'emballage et de sur emballage. Je demande le retrait de ce plan déchet.

Annotation : Synthèse de l'observation n°305 : Monsieur Robert demande le retrait du plan, la filière CSR, et demande la mise en place d'un tri rigoureux.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°306 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 13:31

Contribution:

Les solutions pour la gestion des déchets existent et elles sont simples. Déjà mises en œuvre sur d'autres territoires, elles font leurs preuves. Bien des régions et villes d'Europe (Toscane, Ciudad Real, Cracovie...) se passent du CSR et fonctionnent avec des collectes séparatives très bien organisées, des plateformes de compostage et des centres de tri mécanisés très performants pour parfois atteindre 80 % de valorisation matière. Les matières valorisées sont revendues. Seule la Corse ne connaîtrait pas ces techniques ? ERREUR ! Malgré l'absence d'usines de tri performantes en Corse, la Communauté de Communes de Calvi montre l'exemple et présente des taux de valorisation matière avoisinant les 65 %... Sans production ni incinération de CSR. En 2016, l'Exécutif avait démontré ses capacités et sa volonté de se passer des CSR en adoptant des principes d'intensification et de déconcentration du tri des déchets sur les territoires. Des technologies courantes, mais performantes pour le compostage et le tri des déchets étaient alors évoquées. L'Assemblée de Corse avait même voté un « Plan d'action pour la gestion des déchets » et l'Office de l'environnement de la Corse avait produit une Étude technique et financière pour la programmation d'un centre de tri pour le grand Ouest Corse. Ces deux documents officiels montrent des moyens techniques à mettre en œuvre pour atteindre des performances de tri élevées sans recours au CSR. MAIS que c'est-il passé ? Pourquoi ce revirement de situation ? Quelles pressions s'exercent sur les membres de l'Exécutif Corse ? ... A MAFIA FORA! Qu'en est-il de cette technologie dite filière CSR ? Après le TMB (Tri Mécano Biologique)... Suffirait-il de changer l'acronyme en CSR (Combustible Solide de Récupération) et le discours de communication pour nous faire avaler la toxique et indigeste pillule ? ... INNÓ! La gestion des déchets est l'affaire de tous, alors continuons à responsabiliser les citoyens en les sensibilisant. Encourageons financièrement le tri à la source et valorisons les matières organiques par le compostage. Mais avant tout, faisons pression sur les filières industrielles toutes confondues et les consortiums insulaires pour limiter la production de déchet à la source en encourageant les pratiques vertueuses : limiter leurs importations sur l'île, moins d'emballage, emballage biodégradable ou recyclable, réemploi et réparabilités des objets de consommation. Pour conclure, la mise en place de la filière CSR en Corse sur la base de simples hypothèses, sans comparaison avec d'autres filières, notamment celle d'une valorisation matière efficace, crée toutes les conditions favorables à : - un gouffre financier, - un fiasco technique - une rupture de confiance durable entre les citoyens et les responsables politiques. Cette filière est fondamentalement contraire au principe de base de proximité de traitement et de hiérarchisation des modes de traitement imposés par la Loi (prévention, réemploi, recyclage, et en derniers recours valorisation énergétique et enfouissement). Elle enchaîne les Corses à un lourd impôt pour tous, élevé et sans plafond, à payer pendant des décennies. Compte tenu : - de l'absence de données fiables reconnues par les rédacteurs du Plan, des inconnues sur tous les aspects techniques et financiers liés à l'absence d'études, - de la certitude de l'augmentation des pollutions, des transports et des coûts de la non-conformité juridique de la priorité donnée à cette filière - de l'inutilité de cette filière face à des solutions efficaces de tri et de compostage Je demande donc, à minima, le retrait complet de cette filière CSR du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Corse et le retour à des solutions de tri poussé sans incinération.

Annotation : Synthèse de l'observation n°306 : Le contributeur met en avant des modèles européens sans filière CSR, ainsi que l'exemple de la Communauté de Communes Calvi-Balagne. Il rappelle le vote, par l'Assemblée de Corse, du Plan d'actions pour la gestion des déchets en 2016, ainsi que le projet d'un grand centre de tri sans filière CSR pour le grand ouest, étudié par l'Office de l'environnement de la Corse, et constate à regret qu'ils sont restés « lettres mortes ». Il souhaiterait que soit exercée une pression sur les industriels et les « consortiums corses » afin de limiter la production de déchets. Il s'interroge sur la filière CSR : - il juge que sa mise en place, sans étude comparative, est contraire à la hiérarchie des traitements et aura un impact tout

autant financier que technique et politique. - il indique enfin une non-conformité juridique par priorisation. Il demande a minima le retrait de la filière CS

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°307 (Web)

Par Deleuze jacques

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 15:31

Baca

20144 Zonza Sainte Lucie de Porto Vecchio

Contribution:

j'ai de tout temps été contre l'incinération des déchets particulièrement en Corse. Tout d'abord parce que la pollution engendrée par les résidus est importante (et on sait comment sont faits les contrôles de pollution!) mais aussi parce la population sur l'île varie énormément entre la période estivale et le reste de l'année. En effet, les incinérateurs doivent rester actifs toute l'année, donc demandent de quoi brûler l'année durant. Si la taille de ceux est calculée sur la période estivale, il faudra alors brûler d'autres ordures recyclables pendant la période hivernale, ce qui est un contre-sens écologique; inversement si la taille est calculée pour l'hiver, ils seront trop petits pour les déchets produits en été et il faudra donc faire des stockages! Vouloir "mettre tous les œufs dans le même panier" est un non-sens. Il faut créer des petites structures de recyclage écologique et expliquer à la population pourquoi cela est important!

Annotation : Observation n°307 : Observation de M. Deleuze opposé à l'incinération. Il considère que cette solution est d'autant plus difficile à mettre en oeuvre du fait de la fluctuation du nombre de la population pendant la période estivale.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°308 (Web)

Par Nutoni Patrick

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 17:22

20167 Sarrola

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°264

Contribution:

Non à la filière CSR privilégiée par ce plan. Ce projet doit être retiré. L'exécutif de la CDC devrait faire une nouvelle fois volte face mais cette fois-ci pour revenir sur sa décision initiale qui était sans appel : refuser ce plan. J'ai lu et je valide totalement les explications de Corsica pulita... De plus, la commune de Sarrola risque de voir ses habitants, ses enfants scolarisés, ses restaurants à proximité, ses malades de la maison de repos à quelques mètres du projet être entourés de

fumées toxiques. D autres moyens existent. Non a ce projet sur ma commune. Sarrula é Carcupinu devient la poubelle de la corse du sud à tous les niveaux. Troppu stroppia

Annotation : Synthèse de l'observation n°308 : Monsieur Nutoni est contre le plan, la filière CSR et il soutient "Corsica Pulita". il est contre le projet d'implantation d'une unité de valorisation énergétique type CSR sur sa commune de Sarrola Carcopino, ce projet ayant un impact majeur sur la santé publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°309 (Web)

Par BALDASSARI MONIQUE

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 18:38

20221

20221 CERVIONE

Contribution:

Madame la Présidente de la Commission d'Enquête, Mesdames, Monsieur les Membres, J'émet un avis défavorable ; car, le recours à l'incinération n'est pas le seul possible et pose, avec la production de déchets hautement toxiques, qu'elle engendre, un problème d'éthique environnementale. Outre, le fait que ce système de traitement des déchets est très onéreux, il cumule l'énorme désavantage d'un impossible retour en arrière. D'autres techniques existent et sont disponibles en Sardaigne, Italie, Espagne ... ; et, dans le reste de l'Europe. Pour la Corse, le Plan d'Action voté en 2016 par l'Assemblée de Corse et le projet de centre de tri pour le Grand Ouest Corse produit par l'Office de l'Environnement de la Corse exposaient très précisément, les techniques de collectes et de tri disponibles, pour atteindre les objectifs réglementaires de valorisation matière. Ces techniques ont depuis évolué notamment, dans le tri optique, les méthodes de compostage et, la méthanisation. Leur généralisation oriente les prix vers une stabilisation, ce qui est favorable à la valorisation matière. En conclusion : ces techniques sont à privilégier, pour notre Santé et notre environnement, qui sont intimement liées.

Annotation : Observation n°309 : Observation de Mme Baldassari opposée au plan. Elle considère que le recours à l'incinération n'est pas la seule solution possible au traitement des déchets. L'incinération lui apparaît être un processus très onéreux, sans retour possible en arrière. Il est rappelé les exemples sarde, italien, espagnol. L'auteur de l'observation considère que le plan voté en 2016 proposait des solutions de tri et collecte permettant d'atteindre les objectifs de valorisation matière. Elle demande à ce que ces techniques soient favorisées.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°310 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 19:29

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°527

Contribution:

Deux remarques préalables : il est anormal que les documents (le « Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets de Corse. Projet de PTPGD / Juin 2022 » et son «Résumé non technique ») ne comportent pas de glossaire explicitant les innombrables sigles ; ceci en rend la lecture difficile et, peut-être, décourageante pour certain·e·s ; on pourrait sourire du fait que le fichier pdf du Plan comporte comme titre « Modèle de rapport méthodo GIRUS GE » et cela ne peut que faire douter de la rigueur de son élaboration. Ce plan est imprécis sur de nombreux points et repose sur des données et des calculs parfois approximatifs (par ex. : combien de déchets du BTP? de déchets verts ?), voire erronés. Le plus grave est que, au lieu de consacrer l'essentiel des moyens (financiers et en termes d'organisation) à la réduction des déchets et au tri à la source qu'il faut mettre en œuvre immédiatement, il prévoit de mettre en place une filière, coûteuse, de combustible solide de récupération (CSR). Ceci revient à incinérer au lieu de recycler, et à produire ainsi de nouveaux déchets, plus dangereux, sur le devenir desquels le plan reste vague. En outre, ce plan ne prévoit pas précisément comment il sera mis en œuvre ; il n'organise pas la gestion publique des déchets en Corse, pourtant indispensable pour éviter les agissements mafieux dans ce domaine au moins. Ce PTPGD va donc à contre-sens de ce qui est nécessaire tant sur le plan écologique que pour le progrès de la société corse. Il est donc dangereux et doit impérativement être retiré.

Annotation : Synthèse de l'observation n°310 : Le contributeur constate la difficulté de lecture des documents entre autres, par l'absence d'un glossaire. il constate également le manque de données précises. Il constate que le plan met en avant une filière coûteuse CSR qui peut s'avérer dangereuse pour l'environnement, au lieu de privilégier la prévention des déchets par le tri à la source. Il constate que le plan n'organise pas de gestion publique des déchets en Corse susceptible d'empêcher une dérive mafieuse. Il demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°311 (Web)

Par L. Perrot

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 19:44

Route d'Alata

20090 Ajacvivo

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets et je demande son retrait. Je soutiens la coordination Corsica Pulita et les associations qui œuvrent pour l'environnement. L'incinération des déchets est un mauvais choix pour la Corse

Annotation : Observation n°311 : Monsieur Perrot est contre l'incinérateur, demande le retrait du plan , et soutient "Corsica Pulita".

Contribution n°312 (Web)

Par Fabienne Giovannini

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 19:58

23, Chemin du Furcone

20200 Bastia

Contribution:

Monsieur le Commissaire enquêteur, Par la présente, je veux manifester mon opposition au Plan Déchets présenté par l'Office d'Environnement de la Corse. Je suis très étonnée et inquiète par son aspect régressif, contraire aux choix opérés dans de précédentes délibérations de l'Assemblée de Corse. Ce plan est en effet : - contradictoire : il est impossible d'associer la priorité à une généralisation du tri et l'option de ce qui demeure, quoiqu'on en dise, une incinération par le choix d'une filière CSR couplé à des usines de TMB ou centres de sur-tri. Ces options sont totalement opposées. Le tri réclame un effort à la source, une collecte séparée pour la production d'un compost de qualité optimale, et une organisation dans chaque territoire, que l'incinération gomme en apparaissant faussement comme une solution radicale et immédiate. La filière CSR, couplé à un sur-tri en aval de la collecte forcément de mauvaise qualité, va annihiler les volontés d'un tri vertueux, priver notre île d'une ressource importante de valorisation de ses biodéchets, et renouer avec l'incinération de déchets qui sont une ressource pour notre société. Ces déchets bio sont de l'engrais pour nos sols. Il importe qu'ils soient de bonne qualité. Tous les autres déchets sont recyclables à quasiment 100% lorsqu'ils ne sont pas mélangés aux fermentescibles. L'intelligence commande donc qu'ils soient séparés en amont des fermentescibles pour ne pas être souillés. Ce plan est également contradictoire par rapport aux précédents engagements pris par la Collectivité de Corse qui donnait justement priorité au tri à la source. - Non conforme à la législation : Ce plan n'est pas conforme à la réglementation. Le tri mécano biologique n'est pas autorisé hors d'abord, de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Il n'est donc tolérable que pour opérer un tri supplémentaire à ce qui n'a pu être trié. Or dans le plan proposé, le TMB est central. De plus l'utilisation du résultat du tri des fermentescibles dans ces usines de TMB est annoncée comme interdite par la loi dans l'agriculture dès 2027. Enfin, le tri des biodéchets sera obligatoire à partir de 2024. Ce plan le diffère. Il ne peut être adopté sauf à se mettre hors la loi. - dangereux : pour la santé de la population, des animaux, notamment des animaux domestiques, et de l'environnement (air, sol, eau), car l'incinération produit des rejets polluants, néfastes à leur santé. En effet, l'incinération est nocive car les CSR contiennent des éléments chimiques, des résidus de plastiques, des textiles, et autres fragments de métaux, malgré les filtrages, qui posent un problème reconnu. Pour de nombreux scientifiques, dans certains polluants, comme les dioxines, les produits chlorés, les métaux lourds, ce n'est pas « la dose qui fait le poison » mais l'exposition. Or une incinération a toujours des retombées et ces retombées sont dans l'environnement. L'homme vit dans l'environnement et est exposé à ces polluants chimiques. La Corse est déjà soumise à plusieurs pollutions atmosphériques, mais aussi de ses eaux, de ses sols, et il n'est pas tolérable qu'elle le soit davantage. Le Plan est aussi dangereux par la privatisation de ce secteur

grandement soumis au risque mafieux. Les deux collectifs anti-mafia mais aussi la JIRS, alertent sur cette mainmise de la mafia sur le secteur des déchets, réputé « juteux », et le coût extravagant des investissements projetés dans le Plan n'est pas fait pour rassurer. Pour maîtriser ce risque mafieux, il est indispensable de maîtriser la gestion de ce secteur par la puissance publique. Or, la gestion du traitement est entièrement confiée à des entreprises privées pour des sommes colossales au niveau de l'investissement, bénéficiant qui plus est d'un financement public, et au niveau du fonctionnement par la suite. C'est extrêmement dangereux et de nature à attirer les convoitises.

- coûteux : par le choix de construire des usines de TMB ou sur-tri forcément non performant du fait de devoir opérer sur des déchets mélangés, humides, fortement dégradés, d'une part, et d'une d'incinération (appelé ici « chaudière ») d'autre part de ces déchets souillés ; le tout à un coût très élevé (250M€), avec un coût de fonctionnement certainement exponentiel, qui va au-delà de la rentabilité de ces centres, et de la capacité budgétaire de la Collectivité de Corse d'assumer de tels investissements. Autant dire qu'il n'y aura plus (ou de manière insignifiante) de financement disponible pour développer en parallèle une filière tri ! Un tel choix, dont on ne maîtrise pas le fonctionnement, risque de plonger notre île dans un nouveau gouffre financier. Il n'y a aucune garantie dans la durée sur le soutien affiché de l'Etat à cet investissement. Nous avons vécu par le passé des engagements d'Etat qui n'allaient pas au bout. Et c'est d'autant plus à retenir que cet investissement est illégal car non conforme à la Loi sur la transition énergétique (2015). Ce Plan ne va dans le sens ni des directives européennes en matière d'amélioration du traitement des déchets, ni des choix pris au niveau national dans l'objectif du développement durable (Grenelle de l'environnement, accord de Paris, Loi de transition énergétique etc).
- inefficace : car le résultat non seulement est mauvais au niveau du traitement, mais il a des effets pervers, celui tout d'abord, pour rendre optimal le fonctionnement des usines de TMB et l'incinération par CSR, de devoir se fournir en déchets, donc d'ouvrir le risque d'importation de déchets produits ailleurs. Ce qui est un comble et contrevient aux objectifs, territoriaux comme nationaux et européens, de réduction des déchets. Autre conséquence perverse, et non des moindres, la production par l'incinération d'un nouveau déchet très nocif, à travers les déchets ultimes ou mâchefers (25%) et Refiom (5%), qu'il va falloir de toutes façons stocker et/ou enfouir à des conditions encore plus drastiques et coûteuses. Ces options d'un sur-tri en aval, condamnant de la filière biodéchet, couplé à la fabrication de CSR, ne permettent d'échapper ni à la réduction des déchets, ni à l'enfouissement.
- non-démocratique : c'est un plan qui ne respecte pas l'intérêt de la Corse en s'alignant sur les exigences de l'Etat de la mise en place de ces usines de TMB, couplée à la fabrication de CSR, en mobilisant qui plus est les fonds du PTIC et de l'ADEME ! La CdC, qui avait opté pour un plan ambitieux de la généralisation du tri à la source, est ainsi, sans se l'avouer, prise en otage de ces exigences et c'est insupportable d'un point de vue démocratique. Le Syvadec a voté ce projet avec seulement 7 élus présents sur 105. Il a lancé et attribué les marchés pour ses deux usines de TMB avant même que le Plan Déchets de la CdC ne soit voté et mis en œuvre. Si ça n'est pas une mise devant le fait accompli... qu'est-ce donc ? Les intercommunalités naviguent à vue sur le coût qui reviendra in fine au contribuable. L'aide annoncée de l'Etat au financement des usines de TMB et de la chaudière est illégale car elle contrevient à la Loi sur la transition énergétique (article 70) qui rend obligatoire le tri à la source et de manière séparée des déchets bio. Selon la Loi, l'Etat ne doit plus financer des usines de TMB. En France, en Europe, dans le monde, la pertinence de la filière CSR n'est pas reconnue, bien au contraire, dans la loi sur la transition énergétique de 2015, elle est déclarée « non pertinente ». L'optimisation du tri ne peut être effective sans que la priorité lui soit totalement donnée par : - la facilitation du geste de tri des particuliers comme des entreprises ou des collectivités en installant des systèmes de collecte régulière à la source ; en sensibilisant fortement la population par une communication permanente et par la mobilisation d'ambassadeurs du tri ; - l'incitation à ce geste de tri par un intérêt pécunier (redevance incitative) comme il en existe partout en Europe où le tri est performant ; - le rejet de tout autre traitement qui porterait la population à renoncer au geste quotidien du tri (incinération, enfouissement) ; - le

soutien aux EPCI pour l'organisation de la collecte et la sensibilisation des particuliers, des entreprises, des institutions. - l'organisation du traitement en aval par le soutien à la mise en place de filières de recyclage, génératrices d'emplois, mais aussi par des politiques de réduction de déchets à la source (emballages notamment). Tout ceci réclame une planification et une mobilisation de tous les moyens, or les options retenues dans ce Plan conduisent à la confiscation de ces moyens par la filière CSR, comme par la mise en place d'usines de TMB, et leurs coûts considérables cumulés, condamnent la priorité du tri à la source. Le Plan doit viser à réduire les déchets dans un objectif vertueux pour la société, et non pas à les produire en confiant la gestion à des industriels qui ont besoin de la matière pour faire du bénéfice. La filière CSR traite les déchets en mélange et donc encourage à un renoncement au geste de tri quand il faut au contraire travailler à le faire croître. Encore une fois, elle n'est absolument pas compatible avec le tri à la source pourtant indispensable pour une gestion durable de nos déchets. Ce plan n'est pas compatible avec le PADDUC et l'objectif politique noble et ambitieux de faire de la Corse un laboratoire d'expériences pour le développement durable. Le discours qui vante le tri à la source n'est pas un discours utopique. Il a produit des résultats spectaculaires ailleurs. Et notamment chez nos voisins sardes, région d'Italie parmi les plus performantes en tri dans un pays lui-même parmi les plus performants en Europe. Ce que font les Sardes est accessible aux Corses. Il n'y a aucune raison d'en douter. Et une action commune des deux îles est même à rechercher et pourrait être des plus pertinentes et productives pour elles. Exporter en Corse le savoir-faire sarde ferait gagner du temps à la CdC dans le traitement des ordures ménagères. Pourquoi ces options qui performant ailleurs ne sont-elles pas examinées dans le plan ? Ce plan pose aussi des problèmes de gouvernance, de respect (par l'Etat, comme par les intercommunalités ou le Syvadec) des compétences de la Collectivité de Corse qui doit davantage s'imposer pour organiser la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs : intercommunalités, Syvadec, Collectivité de Corse et autres institutions et entreprises intervenantes. Le Syvadec doit être un facilitateur de la généralisation du tri à la source (notamment par la mise en place de plateforme urbaine, de collecte à la source etc), et pas un saboteur avec des choix imposés avec la complicité de l'Etat. Les intercommunalités doivent être encouragées par tous les moyens, notamment dans l'attribution des aides aux communes et aux collectivités en introduisant une conditionnalité des aides. Il faut des objectifs contraignants pour chacun des acteurs, avec un pilotage territorial, la CdC étant l'instance garante de l'intérêt du peuple corse. Enfin, le plan est prévu pour une durée de six ans (2021-2027), et s'appuie sur des statistiques déjà dépassés (bilan 2018) alors que sa mise en œuvre ne pourrait être effective au mieux qu'en 2024. Son obsolescence est tellement évidente qu'il est incompréhensible qu'il soit mis en enquête publique. Il ne respecte pas le taux de valorisation global de 65% imposé par la Loi. Ce taux se situe autour de 43% en réalité. Même chose concernant le taux d'enfouissement maximum des déchets ménagers, évalué à 10% alors qu'il se situe en réalité à plus de 23%. La population qui consulte est trompée par toutes ces erreurs de chiffrages qui tendent à justifier les choix opérés de l'incinération et du sur-tri en aval par des usines de TMB. L'enquête publique est ainsi faussée. Le Plan doit être retiré et entièrement retravaillé conformément aux objectifs politiques du PADDUC pour la mise en œuvre d'un développement durable. Conformément à la Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 qui rend obligatoire la généralisation du tri à la source, ne retient pas l'option des usines de TMB et encore moins l'option incinération. Conformément enfin à la Directive européenne du 14 juin 2018 (article 22) qui rend obligatoire la généralisation du tri à la source, « au plus tard le 31 décembre 2023 » et réclame une collecte séparée des biodéchets. J'ose espérer que vous retiendrez ces arguments et je reste à votre disposition. Bien à vous, le 19 novembre 2023, Fabienne GIOVANNINI Ancienne élue territoriale (2010-2020) Ancienne conseillère exécutive (2015-2017).

Documents :

- contribution_312_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°312 : Observation de Mme Giovannini, ancienne élue territoriale et ancienne conseillère exécutive. Elle considère que le plan est contradictoire car il ne peut prioriser une généralisation du tri et l'incinération par le choix d'une filière CSR. Cette dernière risquerait de réduire les bonnes volontés du tri vertueux. Elle estime le plan non conforme à la législation car doit être d'abord généralisé le tri à la source des biodéchets. En outre, ce tri serait obligatoire à partir de 2024. Le différer, c'est être contraire à la loi. Le plan est considéré comme dangereux. Il est tout d'abord évoqué la pollution produite par l'incinération. Cette dernière génère des retombées polluantes dans l'environnement. Le plan est aussi dangereux, pour l'auteur de l'observation car une privatisation de ce secteur impliquerait une privatisation de ce secteur. Il est considéré comme indispensable une gestion publique. Ce plan est également considéré comme coûteux ne permettant pas d'avoir des financements disponibles pour développer la filière tri. Il est estimé que ce plan ne va pas ni dans le sens des directives européennes, ni des choix actés au niveau national dans le traitement des déchets et le développement durable. L'auteur de l'observation estime le plan inefficace. Tout d'abord, il est craint que l'ouverture d'usines de TMB risque d'inciter à l'apport supplémentaire pour rentabiliser les infrastructures. De plus, se pose la problématique des mâchefers et Refiom qu'il va falloir stocker et/ou enfouir. C'est un plan considéré comme non démocratique. Il est reproché un alignement sur les exigences de l'Etat pour la création de la filière CSR. Il est évoqué le vote du syvadec avec seulement 7 élus présents sur 105. Il est reproché également le lancement et l'attribution des marchés des usines de TMB avant même le vote du plan. Il est estimé que la pertinence de la filière CSR n'est pas reconnue par la loi de transition énergétique. Il est considéré que l'optimisation du tri ne peut se faire sans être totalement priorisée. L'auteur de l'observation pense que le plan doit conduire à une réduction des déchets par une valorisation liée au tri et non à l'incinération. Il est rappelé l'exemple sarde. Enfin, il est considéré que le plan, en s'appuyant sur des données de 2018, est déjà obsolète, sans respect du taux global de valorisation de 65% imposé par la loi.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°313 (Web)

Par NIVOT NATHALIE

Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 21:13

5 rue du dc del Pellegrion

20090 AJACCIO

Contribution:

Je suis POUR un plan de prévention et de gestion des déchets qui donne EN PRIORITE une part d'un tiers environ de ses moyens, à la réduction et à la prévention des déchets avant tout projet de traitement des déchets. Je suis POUR le trépied Zeru Frazu : tri à la source des déchets, tri des biodéchets (idéalement compostage) et tarification incitative. Je suis POUR un service public de gestion des déchets avec des réponses locales à des problématiques locales : ex. plateforme de compostage au niveau d'une EPCI en collaboration avec le monde agricole. Je suis POUR des installations de sur-tri LOCALES si elles créent de l'emploi ETHIQUE et une dynamique SOCIALE dans les zones rurales. Je suis CONTRE les projets de Tri Mécano Biologique sur les ordures ménagères qui sont coûteuses et peu efficaces alors qu'un accompagnement au tri à la source

des déchets par les ménages et les professionnels grâce à des campagnes de sensibilisation et à la tarification incitative sont des politiques qui ont fait leur preuve dans d'autres pays. Je suis CONTRE des projets d'usines de traitement des déchets votés par le Syvadec par 7 élus sur 105. Je suis CONTRE l'incinération des Combustibles Solides de Récupération en Corse car la gestion des résidus toxiques des filtres et des mâchefers est complexe. Je suis CONTRE des infrastructures qui font le jeu d'investisseurs privés mais dont le fonctionnement finit par peser sur les collectivités et les ménages.

Annotation : Synthèse de l'observation n°313 : Madame Pivot est pour une prévention et gestion des déchets budgétée à un tiers, le "trépied Zeru Frazu", une gestion publique, des installations de surtri local avec dynamique sociale. Elle est contre les projets de tri mécano biologique coûteux et peu efficace contrairement au tri à la source associé à une tarification incitative, les projets d'usines de traitement des déchets votés par le Syvadec, la filière CSR dangereuse avec la production de mâchefers, contre des infrastructures gérés par des investisseurs privés.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°314 (Web)

Par Association A SENTINELLA
Déposée le dimanche 19 novembre 2023 à 22:58
embranchement de l'église - bottacina
20129 Bastelicaccia

Contribution:

L'association A SENTINELLA qui soutient l'action de CORSICA PULITA souhaite que le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Corse soit retiré ! En effet, Le Plan évoque à plusieurs reprises la fabrication des CSR (Combustibles Solides de Récupération) pour une valorisation énergétique. Il liste clairement les incertitudes de leur pertinence (Calibrage de l'installation, Débouchés d'utilisation, Dangers de pollutions, Mesures de l'importance des transports vers les utilisateurs...), mais il cite par ailleurs les projets en cours destinés à produire des CSR : le Centre de Traitement et de Valorisation (CTV) de Monte pour le Grand Bastia, dont l'étude est quasiment achevée par le Syvadec, et le projet d'une même structure pour la CAPA en région ajaccienne. La superposition de ces deux faits traduit une totale contradiction. Par ailleurs, la combustion des CRS entraînera une émission de microparticules responsables de cancers, de maladies cardio-vasculaires et respiratoires et ce choix est en totale contradiction avec les objectifs de prévention du plan régional santé. Le Plan de la Collectivité de Corse, tout comme l'État, s'appuient sur le Code de l'Environnement pour justifier la nécessité de brûler 70 % des déchets qui n'ont pas fait l'objet de valorisation matière en l'état des techniques disponibles. Ce choix fait l'impasse sur la valorisation matière des déchets alimentaires et de jardin, qui représentent un tiers du poids des déchets ménagers et assimilés, et dont les techniques de valorisation organique sont parfaitement connues depuis longtemps (compostage, méthanisation) et disponibles ! La Loi Agec du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire oblige au 1er janvier 2024 au tri à la source des bio déchets, afin de les détourner des résiduels. A travers les projets permis et annoncés par le Plan, les bio déchets seront en grande partie. Il n'en reste pas moins que les bio déchets triés en amont chez leurs producteurs, particuliers et professionnels, sont une ressource locale. Ils constituent la

principale valorisation matière réalisable en Corse de façon décentralisée pour un retour à la terre de la matière organique. C'est précisément l'un des enjeux importants de l'économie circulaire, inclus dans le Plan sous la dénomination " Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Économe Circulaire". A la lumière des dérives qu'elle induit, nous sommes totalement opposés à la priorité faite à la filière CSR, car elle conduit outre la pollution à l'aberration de brûler un maximum de matières recyclables et compostables, qui sont des ressources. Elle ne respecte pas la "hiérarchie des modes de traitement", socle juridique de la gestion des déchets. Ce choix prend les problèmes à l'envers en prévoyant des usines qui seraient opérationnelles en 2027 (à condition qu'il n'y ait aucun retard) pour traiter des tonnages de déchets résiduels non triés, dont on n'envisage pas la réduction. L'urgence est à la prévention, premier objet du Plan, et au déploiement d'une organisation efficace pour la gestion de tous les types de déchets en mettant la priorité sur la valorisation matière, y compris pour des déchets du bâtiment.

Annotation : Observation n°314 : Observation de l'association "A Sentinella" demandant le retrait du plan. Il est considéré que le plan est contradictoire en évoquant d'une part, la filière CSR et les incertitudes de sa pertinence et d'autre part, les projets en cours comme le CTV de Monte. En outre, il est estimé que le choix de l'incinération exclut la valorisation matière, ce qui ne correspond pas aux objectifs de la loi AGECE. De plus, pour l'association, la valorisation matière est un des enjeux importants de l'économie circulaire présentée dans le PTAEC. Opposée à la priorité donnée à la filière CSR, l'association estime que le choix de cette filière très polluante ne respecte pas la hiérarchie des modes de traitement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°315 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 08:14

Contribution:

Bonjour, NON A CE PLAN DES DÉCHETS, CELA VA NOUS INTOXIUER POUR ENRICHIR A MAFIA. Que s'est il passé pour que l'on abandonne le tri a la source et de porte a porte ???? A MAFIA FORA

Annotation : Observation n°315 : Observation anonyme opposée au projet et craignant une dérive mafieuse. Il est regretté le tri à la source et le porte à porte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°316 (Web)

Par Tallarico gustave

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 09:07

Rte du pont de peri strada furnacci N16
20167 Peri
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°318

Contribution:

Dans la cadre de la politique à adopter, cette dernière doit avoir comme ligne de mire la protection de l'environnement et de la santé pour les générations futures. La politique de gestion doit éviter la multiplication des structures de traitement des déchets. Si Monte sera doté d'une usine de traitement des déchets, cette dernière devra absorber l'ensemble du tri sélectif de la région. Acheminé par le ferroviaire pour les déchets de la Corse du sud. Quand à l'usine qui devra se construire dans le bassin ajaccien. Cette dernière devra traiter entièrement et uniquement les déchets fermentescibles. Transfert du tri sur Monte. Retour par ferroviaire des fermentescibles dans le sud.

Annotation : Observation n°316 : Observation de M. Tallarico qui considère que la gestion des déchets doit éviter une multiplication des structures. Il demande que Monte dotée d'une usine, absorbe l'ensemble des déchets triés de la région acheminé par voie ferroviaire et que celle du bassin ajaccien absorbe les déchets fermentescibles par retour ferroviaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°317 (Web)

Par Torre André
Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 09:08
175 FICARELLA
20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO

Contribution:

Je partage l'avis de l'association Corsica Pulita sur le plan des déchets et je suis partisan du tri au porte à porte. Je demande à nos élus de tous bords de rejeter ce plan et de tenir leur engagement de ne jamais construire d'usine d'incinération en Corse, ou de valorisation thermique des déchets.

Annotation : Observation n°317 : Observation de M. Torre adhérant aux idées du collectif Corsica Pulita. Il se prononce en faveur du tri généralisé et de la collecte en porte à porte. Il est demandé aux élus de ne jamais construire d'incinérateur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°318 (Web)

Par Tallarico gustave

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 09:08

Rte du pont de peri strada furnacci N16

20167 Peri

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°316

Contribution:

Dans la cadre de la politique à adopter, cette dernière doit avoir comme ligne de mire la protection de l'environnement et de la santé pour les générations futures. La politique de gestion doit éviter la multiplication des structures de traitement des déchets. Si Monte sera doté d'une usine de traitement des déchets cette dernière devra absorber l'ensemble du tri sélectif de la région. Acheminé par le ferroviaire pour les déchets de la Corse du sud. Quand à l'usine qui devra se construire dans le bassin ajaccien. Cette dernière devra traiter entièrement et uniquement les déchets fermentisibles. Transfert du tri sur Monte. Retour par ferroviaire des fermentisibles dans le sud.

Doublon de : Contribution N°316 (Web)

Contribution n°319 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 09:48

Contribution:

Il est indispensable de donner la gestion des déchets à un organisme public, de ne pas laisser des intérêts privés se saisir de cette pompe à fric. La gestion doit être transparente et les coûts doivent être limités. On a vu Naples et le sud de l'Italie qui ont laissé la mafia agir à sa guise. Il faut créer des centres de valorisation des déchets, des centres d'insertion où on répare les appareils défectueux, ce qui crée des cercles vertueux et crée des emplois. N'est-ce pas ce que la Collectivité de Corse désire pour son île? Il m'avait semblé entendre qu'ils étaient attachés au devenir de l'île et de ses habitants. Bien sûr, toutes ces belles déclarations avant les élections et leur prise du pouvoir!

Annotation : Synthèse de l'observation n°319 : Le contributeur est pour une gestion publique afin d'éviter une dérive mafieuse. Il est pour la mise en place d'installation pour un tri efficace.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°320 (Web)

Par De Peretti Charles Henri

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 10:11

Contribution:

Une meilleur alternative est possible : recyclage, gestion propre ... !

Annotation : Synthèse de l'observation n° 320 : Monsieur De Peretti est pour un recyclage efficace.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°321 (Web)

Par Maddalena Massiani

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 10:55

Pianu à a Tavula

20250 CASANOVA

Contribution:

Je suis contre ce plan car il va à l'encontre de tout ce qui avait été préconisé antérieurement : tri à la source, au porte à porte, priorité au tri des biodechets, taxe incitative, etc , qui, s'ils étaient mis en place sérieusement annuleraient la création des 2 gros centres de Monte et d'Ajacciu. Je me joins à tous ceux qui demandent le retrait de ce plan

Annotation : Synthèse de l'observation n°321 : Madame Massiani constate l'abandon entre autres du tri, d'une taxe incitative avec la mise en place de deux centres à Monte et Ajaccio.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°322 (Web)

Par Caudron Abigail

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 10:55

Lieu-dit Pardine

20214 Zilia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°324

Contribution:

Citoyenne de Balagne, je suis contre ce plan. Le bon sens, et les exemples réussis de réduction et revalorisation de déchets dans de nombreuses villes et régions du monde, d'Europe et de France, nous montrent le chemin à suivre: tri sérieux à la source, et un peu de bonne volonté. Le tri et la collecte au porte à porte fonctionnent très bien dans notre communauté de communes de Calvi-Balagne avec d'excellents résultats de réduction du volume de déchets. Honte aux intérêts mafieux qui condamnent la nature et notre santé avec leur usines absurdes, obsolètes, impactantes, et particulièrement coûteuses, et honte à nos "irresponsables politiques". Les

citoyens sont perdants sur toute la ligne, au profit d'une petite poignée d'industriels exogènes sans vergogne. Tri, compostage à domicile, collecte au porte à porte avec incitation financière, c'est juste l'évidence. Et l'expérience montre que c'est faisable et que ça fonctionne.

Annotation : Synthèse de l'observation n°322 : Madame Gaudron met en avant la gestion de pays européens concernant le tri. Elle indique l'efficacité d'un tri avec une collecte porte à porte avec une tarification incitative et félicite la communauté de communes CALVI BALAGNE (et ses élus Observation N°324). Elle dénonce les intérêts mafieux dans la gestion des déchets et l'irresponsabilité de certains élus.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°323 (Web)

Par Alice Gauclin

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 11:08

20200 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°107, N°108, N°220, N°262, N°294, N°385

Contribution:

Ce plan va à contre-courant de toutes les préconisations faites par les pouvoirs publics depuis des années. Aujourd'hui, en lieu et place du tri généralisé à la source qui responsabilise chacun d'entre nous et nous fait économiser de l'argent, on nous impose des CSR et un incinérateur, déguisé en producteur d'eau chaude, et on donne les clés du tout au privé sans garanties pour la population. Belle manière d'hypothéquer l'avenir de la jeunesse, dont je suis pour l'instant. Ce plan est une ineptie économique pour nous tous mais pas pour une caste qui semble maintenant diriger la Corse en sous-main. Ce plan est une anomalie alors qu'on nous alerte chaque jour sur notre empreinte carbone. Ce plan est une escroquerie sur les deniers publics et un racket organisé sur les contribuables. Ce plan est malsain pour notre santé. Qui défend les intérêts et la santé des corses ? Les élus de la CDC ? C'est ce que nous allons voir prochainement. Le retrait de ce plan est une urgence et il faut espérer un sursaut salutaire de leur part.

Annotation : Observation n°323 : Madame Gauclin dénonce la mise en place de la filière CSR qui va à l'encontre d'un tri généralisé plus vertueux. Elle constate la négativité du plan et l'inaction des élus. Elle se positionne pour le retrait du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°324 (Web)

Par Abigail Caudron

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 11:35

Lieu-dit Pardine

20214 Zilia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°322

Contribution:

... et remerciements et soutien aux élus de Calvi-Balagne qui prouvent au quotidien que la réduction des déchets à la source est faisable en Corse, avec compostage et porte à porte, suivant une stratégie cohérente et durable qui a fait ses preuves.

Annotation : Observation n°324 : Complète observation n°322 (remercie les élus de Balagne).

Contribution n°325 (Web)

Par GERONIMI Jeanne

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 12:19

Résidence d'Ajaccio, Bât B, rue Nicolas Peraldi

20090 AJACCIO

Contribution:

Dans le cadre de l'adoption du plan régional de gestion et de gestion des déchets par l'Assemblée de Corse, je vous fais part des observations que ce document appelle de ma part. Ce document d'importance majeure pour la préservation environnementale de son patrimoine naturel et humain ne démontre pas le bien fondé des choix qui sont proposés du point de vue réglementaire, environnemental, sanitaire et économique. En effet, j'observe qu'en matière de gestion et traitement, le plan retient la voie de la valorisation énergétique à partir du broyage et du tri mécanisé des matières solides. Or, cette filière (CSR) ne doit être retenue qu'après épuisement ou impossibilité de réaliser d'autres solutions telles que le tri organisé, le recyclage, le réemploi, etc..... Dans ces conditions, le choix retenu apparaît incompatible avec les dispositions réglementaires qui imposent un traitement à la source plus approprié. Du point de vue environnemental et sanitaire le traitement des combustibles solides de récupération vont générer des nuisances telles (fumées, cendres, pollutions des sols à travers les centres de stockage des solides) que la filière retenue s'avère désastreuse tant pour les sols que pour les humains. Aucune analyse sérieuse ne semble produite pour évaluer l'impact de ce système. Je note aussi l'absence d'études comparatives des avantages et inconvénients des différentes filières envisageables. Du point de vue économique, j'observe que la filière CSR va induire des coûts et des nuisances (sonores, émission de gaz à effet de serre) liées au transport des matières traitées ou à valoriser. Les Corses ont un faible pouvoir d'achat et par suite notre Île ne sera plus réservée qu'aux nantis. Nous devons être à la hauteur de notre patrimoine, et être notre propre acteur de préservation. Pour ces motifs je considère que le plan projeté doit être remanié et que l'accent doit être mis sur la prévention par la voie de la sensibilisation et l'éducation des jeunes en particulier. Nous devons impérativement réduire la production des déchets, composter, mieux trier afin d'atteindre des objectifs vertueux de réduction des déchets à traiter. En conséquence, j'émet un avis défavorable sur le projet de plan soumis à l'enquête publique et proposé par l'Assemblée de Corse.

Annotation : Observation n° 325 : Madame Geronimi constate que la filière CSR est contraire à la hiérarchie des modes de traitements (imposant un traitement à la source plus approprié). Elle constate que cette filière va avoir des conséquences sanitaires et environnementales d'importances. Elle note l'absence d'études comparatives et du coût financier très importants de cette filière pour les habitants de la Corse. Elle veut la mise d'un tri efficace et vertueux. Elle se positionne contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°326 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 12:51

Contribution:

2 centres dominants de production des déchets Ajaccio et Bastia doivent être en mesure de traiter leurs déchets dans leur voisinage, et éviter une noria de camions à travers la Corse, un non sens économique et environnemental - sauf pour les mafias qui supportent Giuncaggio et les transporteurs. La plaine orientale ne veut plus être la poubelle de toute la Corse

Annotation : Synthèse de l'observation n°326 : Le contributeur affirme que les centres d'Ajaccio et de Bastia sont suffisants sauf pour les mafias (ces dernières soutenant le projet à Giuncaggio et ainsi que les transports de déchets).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°327 (Web)

Par NATALI Christine

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 14:21

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°545, N°546

Contribution:

Après des années de report, voici le plan du renoncement : renoncement au tri à la source performant renoncement à l'esprit et à la lettre des lois : tri maximum ET gestion de proximité renoncement à la maîtrise publique renoncement à la maîtrise des coûts Je souscris aux argumentaires développés par Corsica pulita, U levante (297) , Fabienne Giovannini (312) et suis contre ce plan

Annotation : Synthèse de l'observation n°327 : Madame Natali souscrit aux arguments de "Corsica Pulita" et "d'U Levante". Elle constate le renoncement du plan, au tri, à la gestion publique, et à la maîtrise des coûts.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°328 (Web)

Par Massoni Caroline

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 15:14

Contribution:

J'ai lu la lettre ouverte de la coordination corsica pulita et adhère au fait que le plan déchet est à revoir. Les remarques de cette coordination sont cohérentes et peuvent permettre de modifier judicieusement ce plan déchets.

Annotation : Synthèse de l'observation n°328 : Madame Massoni adhère aux propositions de l'association "Corsica Pulita".

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°329 (Web)

Par Ecologia sulidaria

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 15:57

Chez Agnès Simonpietri

20218 Saliceto

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°330, N°345

Contribution:

Ecologia sulidaria, mouvement d'écologie politique territoriale, s'oppose à ce Plan pour de nombreuses raisons qui sont exposées in extenso dans le document joint Pour la Coordination d'Ecologia sulidaria Anne-Marie Luciani Agnès Simonpietri

Documents :

- contribution_329_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°329 : Observation de l'association Ecologia Sulidaria ,mouvement d'Ecologie politique. L'association constate en premier lieu l'absence de référence à la délibération de l'Assemblée de Corse de 2010 actant le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes. Il est considéré que cette délibération engage toujours la majorité territoriale actuelle. Il aurait pu aussi être pris en considération l'expérience de régions limitrophes comme le Nord de l'Italie (plus de 70% de tri). L'association estime que le plan est trop volumineux pour une lecture aisée par les citoyens et qu'il manque un débat préliminaire pour une démocratie participative. L'association note une contradiction entre le rapport de présentation du Plan où l'incinération est une hypothèse et le plan présentant l'incinération comme seule solution possible. Il est considéré que les chiffres annoncés pour le BTP et les DAE sont complètement aléatoires et leur cumul faussé justifie le recours à l'incinération. Il est estimé que pour une véritable amélioration du tri, le seul scénario possible et le porte à porte avec une part incitative de redevance ou taxe. C'est, pour l'association, la seule

possibilité d'atteindre les objectifs de la loi AGECE. En outre, il est reproché l'absence de mesures pour la séparation des biodéchets pourtant rendue obligatoire par la loi de transition énergétique. L'association reproche au plan d'entériner l'opinion "que le tri coûte cher", et préconise une réflexion sur la mise en place de tournées groupées pour le ramassage, et ce afin de limiter les coûts liés au transport. Il préconise également le renouvellement du parc des camions de collecte en camions multiflux. Elle s'attarde ensuite, sur la valorisation locale des déchets triés. Elle considère qu'il faut envisager un maximum de valorisation matière sur place pour éviter un surtri sur le continent générant des coûts supplémentaires et un bilan transports négatif. L'association préconise une étude de transport des matières triées vers l'Italie. Elle regrette l'absence de mention d'une régie publique des transports qui est à son avis, le seul moyen de faire baisser les coûts. Sur la valorisation des déchets, elle rappelle la législation en vigueur. Elle admet une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. En revanche, l'association ne comprend pas les chiffres annoncés par le plan et considère que cela ne correspond pas aux attentes énoncées dans la loi AGECE ou la LTECV. Pour toutes ces raisons, il est demandé la révision de ce plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. rapport.

Contribution n°330 (Web)

Par Simonpietri Agnès

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 16:04

U Salgetu

20218 Saliceto

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°329, N°345

Contribution:

Agnès Simonpietri 20218 U Salgetu Simonpietri@wanadoo.fr Madame la Présidente, Je viens exprimer mon opposition au Plan Déchets porté par la Collectivité de Corse par le biais de son Office de l'Environnement. J'interviens en tant que citoyenne directement concernée, en tant que militante contre l'incinération des déchets en 2007/2008, mais également en temps qu'ancienne élue à l'Assemblée de Corse ayant eu à suivre le dossier des déchets entre 2010 et 2015, dans l'opposition. J'ai ensuite porté ce dossier en tant que présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse en 2016 et 2017. En tant que Conseillère exécutive, j'ai présenté un Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de Corse (AC Délibération 16/113), adopté par l'Assemblée de Corse le 27 mai 2016. Je regrette que ce Plan n'ait pas connu la moindre application du fait de la dispersion des responsabilités en matière de traitement des déchets, les intercommunalités et le Syvadec ayant « oublié » de s'y conformer, ce qui nous a mis en grand retard sur la gestion des biodéchets, et sur les performances de tri, aujourd'hui particulièrement faibles au regard de celles de nos voisins italiens et de quelques régions françaises. Je constate de grandes différences voire de fortes contradictions entre le rapport de présentation du Plan par le Président de l'Exécutif, qui présente l'incinération comme simple hypothèse de travail, et le Plan lui-même. Peu de citoyens savent que seul le corps du Plan est opposable, et la plupart des associations et élus s'en sont tenus au rapport. Il y a donc là une forme de désinformation qui me semble inacceptable sur un dossier aussi sensible. Cela porte essentiellement sur les choix de l'incinération d'un maximum de déchets, qui risque d'avoir des conséquences sur notre santé, notre environnement et notre portefeuille de contribuable en

raison des coûts extraordinairement élevés pour les usines TMB/CSR et chaudières d'incinération. La présentation du Plan, son volume sont de nature à dissuader toute lecture, et prive donc les citoyens de leur droit à connaître leur avenir. Rendant ainsi presque inutile une Enquête publique à laquelle il est extrêmement difficile de participer, faute d'éléments simples de connaissance, et décourageant la participation. Qui lira les 800 pages du Plan ? Qui ira piocher dans les annexes les calculs nécessaires à la compréhension ? La situation des déchets aujourd'hui en Corse - 4 000 tonnes de biodéchets collectés sur 40 000 tonnes - 70% de matières recyclables encore dans nos poubelles (données du Syvadec) - 170 000 tonnes/ an de déchets à transporter et stocker à il y en aurait moins de 60 000 tonnes si le tri en Corse était aussi efficace que dans les régions du nord de l'Italie - 295 euros/habitant/an : le coût des ordures ménagères en Corse, plus de 2 fois la moyenne française ! Alors que les performances de tri de nos voisins proches sont quasi doubles SARDAGNE 75 % TRENTIN 77 % VENETIE 76 % LOMBARDIE 73 % SLOVENIE Près de 75 % Des performances obtenues grâce à des systèmes de tri adaptés, notamment le tri des biodéchets à la source. Pourquoi un tel écart ? Pourquoi sommes-nous à la traîne tout en payant plus cher ? Un tri particulièrement mal organisé : l'apport volontaire dans des conteneurs souvent éloignés, peu accessibles – on rentre les bouteilles une par une, les journaux un par un ! Des conteneurs qui souvent débordent ; et des systèmes qui varient au gré du temps...Résultat : pour beaucoup, le découragement ou le refus du geste de tri L'absence de solution pour les biodéchets : des composteurs individuels peu performants, souvent abandonnés rapidement ; et pas de collecte en ville, sauf rares exceptions ; pourtant, les déchets organiques, c'est près d'un quart de notre poubelle ! Pas de collecte des cartons, qui représentent pourtant près de 15% des déchets avec l'explosion des commandes sur internet Des collectes de tri trop coûteuses, aléatoires et des coûts de traitement bien supérieurs à la moyenne française ou italienne Même en Corse, on sait faire beaucoup mieux ! La Communauté de Calvi/Balagne, qui a mis partiellement en place le tri au porte à porte et collecte les biodéchets parvient à la meilleure performance de Corse : 58% de tri, dont 39 % en papier / verre / emballages (contre 11% à Aiacciu). Le Plan devrait analyser ces performances et en déduire des bonnes pratiques à mettre en œuvre. Il ne le fait pas. Les incohérences et les approximations du Plan présenté Les chiffres de base sont complètement aléatoires (le document lui-même reconnaît dans son diagnostic que les chiffres ne sont pas connus et pas fiables) qui, en partant d'un tonnage dépassant le million de tonnes annuel, confondant tous types de déchets – ménagers, du bâtiment, inertes, dangereux – conduisent à des tonnages résiduels considérables : ce qui permet de justifier les systèmes les moins performants, les plus coûteux, les plus polluants : le Tri mécano-biologique (TMB) et l'incinération des déchets résiduels. Exemple : le chiffre de gisement retenu pour le BTP est de 655 000 t par an, alors que ces déchets étaient évalués à 250 000 t en 2017 par le Service Déchets de L'Office de l'environnement, lorsque je le dirigeais. Ce saut quantitatif n'est nulle part justifié. Au demeurant, la Loi ne permet pas de grouper les différents types de déchets – vous ne traitez pas des gravats comme du plastique ! Cela signifie que l'objectif réel du Plan en matière de tri supplémentaire à 6 ans est de 20 000 tonnes supplémentaires par an, soit 16% des poubelles grises sur un potentiel de 70 %. Le taux de tri global ne pourra dépasser les 45 % et ne parviendra pas à l'objectif de 65% imposé par la Loi. Ces chiffres ne sont conformes ni aux objectifs de la Loi AGECE, ni à ceux de la LTECV. - L'hypothèse d'un surtri mécanique basique sur les 50 000 tonnes résiduelles après tri poussé à la source permettant de diminuer encore le résidu n'est pas même envisagé, puisque le Plan s'arrête à l'incinération de CSR en grande quantité. Le niveau d'investissement de ces systèmes Quel que soit le « niveau d'ambition » annoncé, la proposition est la suivante : 2 centres de tri et préparation de CSR, pour un montant de 112 M d'Euros, et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et cartons) d'une capacité minimale de 128 000 t pouvant aller jusqu'à 155 000 t/an, pour un montant de 119 M d'€. Un investissement de 231 M d'€ au total ; le coût de traitement annoncé à la tonne varie de 300 à 450 € ((une sérieuse incertitude), hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refiom. On peut s'interroger

sur l'approximation et les inconnues quant aux conséquences pour les contribuables sur les taxes à payer. Ce coût pharamineux s'ajoutant au coût de tri actuel, puisqu'il est obligatoire de par les Lois et Directives. Les dangers de l'incinération Le Plan ne traite pas des dangers liés au brûlage, ne dit pas où seraient enfouis les 25 % de mâchefers toxiques issus de la combustion, ni les 5 % de REFIOM issus du filtrage. Et reconnaît qu'il n'y a aucune garantie sur l'utilisation de la production de chaleur à l'annexe 8 du Plan. En transformant des déchets non dangereux en déchets toxiques, l'incinération reste plus que jamais inacceptable pour notre santé et notre environnement. L'argument d'une « obligation légale » de brûlage ne s'applique que si la valorisation matière est insuffisante ; or un tri à la source efficace permet d'atteindre des objectifs de valorisation « matière » qui évitent de brûler les résiduels, comme le font les régions voisines. Absence d'indications sur la destination des résidus – mâchefers et Refiom. Le Plan élude aussi la question de l'acceptation de l'incinération en ne donnant aucune localisation, ni des centres de tri, ni de la chaudière : cette absence d'indications empêche les citoyens de bénéficier d'une information complète, ce n'est pas acceptable. Compte tenu du passé et des engagements pris par la majorité territoriale il y a 15 ans contre toute forme d'incinération des déchets, il est probable que l'incinérateur sera très difficile à imposer, avec un risque fort de trouble à l'ordre public, et des retards prévisibles pour les « solutions » de traitement final. Les incertitudes sur le tri Le Plan n'envisage pas la collecte groupée des flux papiers/emballages/cartons, pourtant prévue au Plan de 2016. Même avec une légère perte de matière (3 à 4% suivant les professionnels), l'avantage en coût de collecte est majeur. Il ne préconise pas la mise en place systématique du tri en porte à porte, seul garant d'une meilleure performance, avec l'incitation financière qui peut et doit l'accompagner. Un défaut important de ce Plan par rapport aux textes de Loi. Pas de Plan d'action pour les biodéchets, pas d'objectifs de tri, il semble que tout s'arrête dans l'attente d'usines, qui ne sortiront pas de terre avant 2027, voire au-delà. Que fait-on d'ici là ? Le défaut d'informations sur la localisation des installations. Pas de localisation, ni pour les usines TMB CSR, ni pour l'incinération, ni pour les ISDND, les citoyens n'ont aucune visibilité. - Pas de respect des hiérarchies légales : le brûlage ne peut intervenir qu'en fin de processus, après une valorisation matière poussée, et non se substituer au tri à la source. - Approximation des données, des calculs, absence d'éléments déterminant comme la localisation. - Absence de Plan pour les biodéchets, dont le tri est désormais obligatoire à la source - Absence d'alternative au TMB/CSR - Les risques liés à l'incinération ne sont pas étudiés - Les coûts pour les contribuables ne sont pas suffisamment précis. Ces quelques éléments, qui n'ont aucunement la prétention de balayer l'ensemble du Plan qui est pratiquement illisible pour le citoyen de base, me conduisent à refuser fermement ce Plan. 20 novembre 2023

Annotation : Observation n°330 : Observation de Mme Simonpietri, ancienne élue territoriale, ancienne présidente de l'office de l'environnement et ancienne conseillère exécutive lors du vote du plan de 2016. Elle regrette la non application du plan de 2016 ayant générée, à son avis, un grand retard sur la mise en place du tri, de la valorisation matière. Elle note une contradiction entre le rapport de présentation du Plan où l'incinération est une hypothèse et le plan présentant l'incinération comme seule solution possible. Elle estime en outre que le plan est trop volumineux pour une lecture aisée et donc une bonne information des citoyens. Il est rappelé ensuite les chiffres des déchets aujourd'hui et donné les exemples sur le tri effectué par des pays voisins réussissant à doubler leurs performances de tri. Elle considère que cela est dû à une mauvaise organisation du tri décourageant les citoyens : absence de containers ou peu accessibles, souvent pleins, une absence de solution pour les biodéchets, problématique de la collecte des cartons... Elle rappelle l'exemple positif du tri en Balagne. elle relève des incohérences dans le plan notamment sur les chiffres avancés, comme par exemple ceux du BTP. Elle estime que ces chiffres ne sont pas conformes aux objectifs de la loi AGECE ou de la LTECV. Il est proposé deux centres de tri et de préparation CSR dont elle estime le coût exorbitant. En

outre, elle estime que les dangers de l'incinération ne sont pas suffisamment évoqués, dangers sanitaires et environnementaux. Enfin, elle constate un défaut d'information du public sur les usines quant à leur localisation.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°331 (Web)

Par Frasseto Marsili Marie

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 17:37

CAPUCINE

20215 Vescovato

Contribution:

Les philosophes se sont longuement épanchés sur la définition de "réalité". Dans le monde du Dieu ARGENT la réalité c'est faire n'importe quoi n'importe comment n'importe où pourvu que ça rapporte un max de fric ! Dans le monde de ceux qui essaient de défendre le Vivant sous toutes ses formes, ce plan de gestion des déchets sur notre territoire de Corse est mortifère et délétère. La réalité c'est que tout est fait dans ce plan pour engraisser certains, pour donner la conscience tranquille au gouvernement qui est lassé du problème des déchets en Corse et accomplir le summum du déni des réalités économiques, écologiques et sanitaires ! En 1972, René Dumont, ancien homme politique agronome chef des travaux en agriculture comparée sur les terres agricoles du pourtour méditerranéen disait que la plaine du Golo était une des plus fertiles de France. Eh bien, bingo : où mettre un projet d'usine bien polluante aux sols artificialisés avec des jus toxiques évacués ? sur les rives du Golo, terre au potentiel agricole inégalé. Je rajoute même que depuis les modifications de la structure du bassin d'évacuation du fleuve Golo, les inondations sont de plus en plus fréquentes. Je me suis penchée plus particulièrement sur le projet de l'usine de Monte car il additionne toutes les absurdités, celui de Sarrola est également à rejeter. Une autre aberration, notre autonomie alimentaire est de 3.5% et nous projetons de stériliser les sols fertiles dans un site où le maraichage aurait été une belle ambition. Avec ce plan, c'est l'enterrement des valeurs de protection des sols, de l'air environnant, de l'eau des nappes et des cours d'eau, de la santé de nos enfants avec la mise en avant d'un incinérateur déguisé qui est présenté comme un élément de "valorisation énergétique". Alors, allons-nous céder devant ces propositions qui cultivent l'ignorance des conséquences de l'implantation de telles usines ? Les solutions existent et nous en avons les preuves. Depuis quelques semaines nous travaillons sur cette question pour notre avenir et nos ambitions locales. Le document joint est un résumé. Allons-nous assister à la réalisation de ce qui nous détruit ? Tous les rapports des villes de France qui ont installé ces usines l'attestent, c'est TOXIQUE, TRES COUTEUX, et nous POUVONS FAIRE AUTREMENT ! NON à ces deux projets qui n'ont aucun intérêt pour nous humains. OUI au tri sélectif et à la gestion adaptée pour nos déchets insulaires. U troppu stroppia Marie Frasseto Marsili Citoyenne de notre Terre à tous Citoyenne sur cette île de Corse qui aimerait rester "la plus belle" Professeur de yoga Ex professeur de sciences de la Vie et de la Terre en collège, lycée et lycée agricole. Membre d'Ecologia Sulidaria Membre du collectif A Rimigna

Documents :

- contribution_331_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°331 : Observation de Mme Frasseto Marsili opposée aux deux infrastructures de surtri qu'elle considère comme polluantes. Elle estime que ce plan est à l'encontre des valeurs environnementales. Elle préconise le tri à la source et une gestion adaptée des déchets de la Corse. Elle joint à son observation un document d'Ecologia Sulidaria.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°332 (Web)

Par dorothy

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 17:37

Chiosu cummunu plaine de cuttoli

20167 cuttoli corticchiato

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°333, N°334, N°338

Contribution:

Contre

Annotation : Observation n°332 : Observation anonyme contre.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°333 (Web)

Par Stara patrick

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 17:39

Chiosu cummunu plaine de cuttoli

20167 CUTTOLI CORTICCHIATO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°332, N°334, N°338

Contribution:

Opposition à ce programme

Annotation : Observation n° 333 : Observation anonyme opposée au projet.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°334 (Web)

Par Stara maeva

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 17:41

Chiosu cummunu

20167 CUTTOLI CORTICCHIATO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°332, N°333, N°338

Contribution:

Opposition au projet

Annotation : Observation n°334 : Observation opposée au projet.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°335 (Web)

Par sylvia

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 18:18

Figarella Village, Santa Maria di Lota

20200 Santa Maria di Lota

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°233

Contribution:

En pj, la contribution d'Ecologia Sulidaria à laquelle je souscris pleinement.

Documents :

- contribution_335_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°335 : Traitée dans l'observation n°329.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°336 (Web)

Par Luciani Anne-Marie

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 18:24

47 rue de Wagram

20000 AJACCIO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°340

Contribution:

20 novembre 2023 En mon nom personnel j'adhère totalement à la position prise au sein du mouvement Ecologia Sulidaria A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête Contribution à l'Enquête publique « Plan Déchets » de la Collectivité de Corse. Ecologia

solidaria est un mouvement d'Ecologie politique, qui regroupe des militants particulièrement sensibilisés à la problématique des déchets, et qui, le plus souvent, sont eux-mêmes engagés au niveau local pour faire progresser le tri et le compostage ; certains d'entre eux ont ou ont eu des responsabilités électives, et connaissent donc le dossier, d'un point de vue très pratique mais également du point de vue des Lois et directives qui règlementent ce sujet. Ecologia solidaria a exprimé directement son étonnement et son opposition aux systèmes de traitement préconisés, dès la rédaction du Plan, auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers territoriaux et du Président de l'Office de l'environnement. Ecologia solidaria s'est également exprimé publiquement sur le projet, par le biais de communiqués et de conférences de presse. Ecologia solidaria constate que la délibération de l'Assemblée de Corse AC10/2010 en date du 25 novembre 2010 actant le renoncement à tout traitement thermique pour le traitement de déchets (réaffirmée lors du PPGDND voté en juillet 2015), toujours en vigueur, n'est pas mentionnée dans le Plan. Pour mémoire, la délibération « ACTE le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes : incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz. » Elle n'est pas rappelée dans le projet de délibération ni dans le rapport, ni dans le plan. Elle devrait être intégrée dans les 3 documents. Cette délibération, qui engage toujours la majorité territoriale actuelle, aurait dû conduire à étudier en priorité les scénarios conformes à la délibération. Par ailleurs, l'expérience des régions limitrophes de la Corse aurait pu être intégrée aux préconisations du nouveau plan (plus de 70 % de tri dans les régions du Nord de l'Italie), à titre de modèle d'efficacité. A ce jour, Ecologia solidaria constate les points suivants : Le volume du Plan exclut une lecture simple pour les citoyens, avec près de 800 pages. Comment de simples citoyens, même très concernés, peuvent-ils s'y atteler ? Il n'y a eu aucun débat préliminaire de présentation pour le public, ce qui l'exclut d'une forme de démocratie participative, indispensable sur un sujet aussi important et complexe, qui devrait mobiliser tous les citoyens. Les citoyens, premiers concernés pour la mise en œuvre et pour les conséquences financières, en tant que contribuables, des décisions prises lorsqu'elles sont appliquées. Nous constatons qu'il y a de fortes contradictions entre le rapport de présentation du Plan par le Président de l'Exécutif, qui présente l'incinération comme hypothèse de travail, mais sans que rien ne soit complètement décidé en raison des problèmes posés par les résidus de combustion (mâchefers et Refiom), et le corps du Plan, qui présente l'incinération comme seule voie possible pour traiter en masse les déchets résiduels. Peu de citoyens savent que seul le corps du Plan est opposable, et s'en sont tenus au rapport. Il y a donc là une manière de masquer la réalité qui nous semble particulièrement dommageable. Les scénarios sont traités dans des annexes avec des tableaux quasiment illisibles, ce qui renvoie à la question d'une réelle information des citoyens. 1) Des chiffres complètement aléatoires pour le BTP et les DAE Le chiffre de gisement retenu pour le BTP est considérable - 655 000 t par an, alors qu'il est rappelé partout dans le diagnostic que les chiffres ne sont pas connus et donc pas fiables ; mais ils servent de base pour tous les calculs, ce qui gonfle les résiduels à traiter. Pour mémoire, ces déchets étaient évalués à 250 000 t en 2017. Même incertitude (reconnue) sur les DAE : comme les DAE et DMA sont comptés ensemble, on arrive à un tonnage résiduel après tri à la source très élevé, dépassant le million de tonnes annuel, qui permet de justifier de grosses installations. Les évaluations des quantités résiduelles sont donc faussées en amont. Or on ne peut pas grouper les différents types de déchets, pour lesquels les solutions de traitement ne sont pas les mêmes ; ainsi les déchets du BTP ne peuvent être brûlés, puisqu'ils s'agit de gravats 100% réutilisables après tri des PVC, Plastiques ; ils ne peuvent donc entrer dans un calcul global, mais permettent en l'occurrence de surévaluer la quantité à brûler. Seule une faible partie des DAE et les DMA doivent légalement et logiquement être pris en compte pour le calcul des résiduels à traiter. 2) Les scénarios proposés pour le tri Il s'agit pour le Plan de poursuivre le tri en points d'apport volontaire - PAV, dont toutes les collectivités savent qu'il plafonne à 20% maximum ; la preuve en est que le tri des flux verre-papieremballages en Corse, après avoir couvert l'île de conteneurs,

reste cantonné à 15% en moyenne, et a même régressé en 2022 (chiffres Syvadec). Ce sont les déchets de déchetteries, avec un meilleur maillage, qui constituent l'essentiel du tri (évalué au total à 38 %). Pour l'amélioration du tri, seul un scénario au porte à porte avec part incitative de redevance ou taxe peut permettre d'atteindre les objectifs de la Loi AGEC. Nous constatons l'absence de Plan d'action immédiat pour la séparation des biodéchets, et l'absence totale de calendrier. Pourtant, le tri à la source des biodéchets a été rendu obligatoire tant par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015 que par la Directive européenne du 14 juin 2018, dans les termes ci-dessous, particulièrement explicites. « Les États membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 [...], les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets » (Article 22 de la Directive européenne). Entériner le fait que « le tri coûte plus cher » comme le fait le Plan n'est pas normal : c'est seulement vrai si en PAP il n'y a pas substitution des collectes (moins de collectes de déchets résiduels), s'il y a des tournées séparées en absence de camions bi-flux, et si on n'explique pas aux usagers qu'il ne faut sortir sa poubelle que si elle est pleine Et en PAV, ramasser les plastiques seuls fait exploser les coûts (on collecte du vide). La piste de la collecte groupée emballages/papier, qui fait économiser une, voire 2 collectes, n'est pas évoquée. Or le groupage est possible dès maintenant (un opérateur est déjà équipé pour séparer ces 2 flux), et avec un aménagement complémentaire lié à la largeur du tapis de tri, il pourrait trier en même temps les cartons, dont la quantité explose avec la vente internet : donc groupage de 3 flux engendrant une économie considérable sur la collecte. Ce scénario permettrait d'économiser considérablement sur les frais de collecte, qui dans notre île sont particulièrement élevés en raison de la configuration géographique. Il aurait aussi pour avantage de simplifier le geste de tri, actuellement trop complexe. Il n'a pas été étudié. Au lieu de ça, on continue sur un système de PAV qui fonctionne mal et va coûter de plus en plus cher avec la hausse des carburants, jusqu'à l'implosion. Le Plan devrait par ailleurs imposer le renouvellement du parc des camions de collecte en camions multi-flux, surtout en habitat pavillonnaire ou dispersé et refuser de financer des camions mono flux, sauf dans les zones les plus peuplées. 3) La valorisation locale des déchets triés Actuellement, Citeo rachète en sortie de surtri sur le continent d'où un coût supplémentaire considérable (Nîmes : + 1 000 € sur les plastiques) ; le bilan carbone est désastreux sur les déchets triés : transport à Béziers pour le verre, dans le nord pour papier et cartons. Performance in fine très médiocre pour un coût de collecte et surtri très élevé. Or le Syvadec a refusé à plusieurs reprises des projets de valorisation locale de plastiques car Citeo est « propriétaire » des déchets triés. Le Plan devrait poser ce problème, affirmer qu'un maximum de valorisation matière doit être effectuée sur place, fixer des objectifs et calendrier par matière ; et exiger que les matières puissent être valorisées sur place : 2 projets au moins ont ainsi été abandonnés par leurs promoteurs, c'est incohérent. Tant pour le bilan transport que pour le niveau de prix, une étude de transport des matières triées vers l'Italie est indispensable. Le Plan devrait envisager le scénario de sortie de Citeo pour favoriser la transformation sur place et la possibilité de vente directe sur le marché européen. Ce n'est pas envisagé. 4) La gestion publique des déchets Bien qu'affirmée de façon continue par la Collectivité, ce n'est pas présent dans le Plan. Nous n'avons pas trouvé la mention d'étude d'une régie publique des transports, or c'est une clé majeure pour faire baisser les prix de transfert actuellement pratiqués, qui sont bien supérieurs aux moyennes nationales et complètement maîtrisés par 2 opérateurs en situation de monopole. 5) Les scénarios pour les résiduels Ils sont « justifiés » par l'Exécutif par la hiérarchie de traitement, notamment la valorisation énergétique inscrite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte - Loi 2015-992 du 17 août 2015 Article 19 Alinéa 5, ET sur la Directive européenne. La transposition de cet article dans le Code l'environnement (article L. 541-1 6) : « I.-La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. Ses objectifs, adoptés de manière à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au II, sont les suivants : (...) 9° Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques

disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. Dans ce cadre, la préparation et la valorisation de combustibles solides de récupération font l'objet d'un cadre réglementaire adapté. Afin de ne pas se faire au détriment de la prévention ou de la valorisation sous forme de matière, la valorisation énergétique réalisée à partir de combustibles solides de récupération doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité, présentant des capacités de production de chaleur ou d'électricité dimensionnées au regard d'un besoin local et étant conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler de la biomasse ou, à terme, d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets. » Il y a donc une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus, si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. Avec le système de calcul utilisé, qui intègre tous les types de déchets, il est évident que la quantité de résiduels est trop importante ; mais le calcul de base étant inexact, la valorisation matière aurait dû suffire. De façon stupéfiante, le Plan prévoit de brûler jusqu'à 150 000 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) par an. (Page 143 et 152 dans le document d'avril 2022) Quel que soit le « niveau d'ambition » affiché, le résultat est le suivant : 2 centres de tri et préparation de CSR, pour un montant de 11 M (tri) plus 45 M (préparation CSR) chaque, soit 112 M d'Euros, et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et cartons) d'une capacité minimale de 128 000 t pouvant aller jusqu'à 155 000 t/an, pour un montant de 119 M d'€. Un investissement de 231 M d'€ au total, avec un coût de traitement annoncé à la tonne qui varie de 300 à 450 € (ce qui n'est pas tout à fait la même chose !), hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refiom. Or la quantité de DMA résiduels s'élève à 170 000 tonnes par an (actuellement enfouis), dont 10 000 tonnes probablement issues des professionnels, comme l'indique le Syvadec dans différents rapports. Le Syvadec, en charge du transfert et traitement des déchets, affirme que dans ces 170 000 tonnes, au moins 70% sont recyclables en valorisation matière. Cela signifie qu'on peut encore extraire par le tri à la source 119 000 tonnes. Il resterait donc au plus 51 000 tonnes de déchets résiduels. Ce qui revient à dire que l'objectif réel du Plan en matière de tri supplémentaire à 6 ans est de 20 000 tonnes supplémentaires par an, soit 16% des poubelles grises sur un potentiel de 70 %, autrement dit 119 000 tonnes ! Ces chiffres ne sont conformes ni aux objectifs de la Loi AGECE, ni à ceux de la LTECV. L'hypothèse d'un surtri mécanique basique sur les 50 000 tonnes résiduelles permettant de diminuer encore le résidu n'est pas même envisagé, puisque le Plan s'arrête à l'incinération de CSR en grande quantité. 6) Les approximations du Plan A - Sur l'obligation de descendre à 10 % de déchets enfouis / total produit en 2010, soit 20 000 t, le Plan l'applique à l'ensemble des déchets alors qu'elle s'applique aux DMA et pas au reste. B - Sur les CSR Le Plan ne prend pas en compte la Loi de 2015, qui juge « non pertinente » la réalisation des TMB en raison de leur performance très faible (autour de 40 % de tri) Le coût à la tonne en investissement et en fonctionnement risque de faire exploser les taxes pour la population : le Plan n'annonce pas le surcout prévisible par habitant de ces installations. C - Sur la production d'énergie : Contrairement à ce qui est dit dans le rapport de l'Exécutif, l'énergie issue de la combustion des CSR n'est pas une énergie renouvelable, mais bien une énergie fossile, puisque les CSR sont essentiellement composés de plastiques...fabriqués à partir de pétrole. L'Europe a d'ailleurs refusé de la considérer comme renouvelable. Dans l'Annexe 8, le Plan reconnaît l'incertitude sur l'utilisation de la chaleur produite, en l'absence de réseaux de chaleur. 7) Les dangers de l'incinération Les produits issus de la combustion de plastique sous forme de CSR sont encore plus dangereux que ceux des UVE classiques car « concentrés » (chlore, brome, furanes, dioxines, etc). Il y a donc un risque majeur pour la santé et l'environnement. La fabrication de CSR est un simple tri (c'est expliqué les pages 600 et suivantes) : le coût de l'installation de préparation à 45 M d'€ (pour 1 centre) est donc extrêmement surévaluée. (Contradiction interne au Plan : s'il y a brûlage sur place, il n'y a pas besoin de préparer des catégories de CSR, puisqu'on brûlerait directement tous les résidus de tri

- donc l'investissement pour trier les CSR serait inutile). Le problème des mâchefers (20 à 25 % du volume entrant) n'est pas résolu : leur enfouissement est très complexe et il est impossible en Corse de les utiliser en sous-couche routière (exemple stockage à Fos des mâchefers des incinérateurs de Cannes, Antibes et Nice) ; trop dangereux pour nos routes (contraintes trop fortes, eau à proximité), risques dans les ISDND (et refus) ; Pour 70 000 t annuelles à brûler, comme annoncé par le Président de l'OEC dans une première usine de TMB/CSR, les CSR représenteraient 175 000 m3 par an (environ 190 t par jour = 130 camions) et en mâchefers, 25 % soit 17 500 t par an, pratiquement 50 tonnes par jour. Que deviendront ces CSR dans un premier temps, sachant que sur 800 000t de CSR produits annuellement en France, 2/3 sont aujourd'hui stockés car non utilisables, selon une récente étude du Groupe Amorce ? Le problème des REFIOM (saturation des décharges, transport) 4,4 à 4,8 % : 3 300 t par an, qu'il est impossible de stocker en Corse puisqu'il faut une décharge de classe 1. LE PLAN N'ENVISAGE PAS CES QUESTIONS ET ÉLUDE LE PROBLÈME DE LA DANGÉROSITÉ SANITAIRE POUR LA POPULATION ET LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT EN RAISON DE POLLUANTS PERSISTANTS. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les lois successives (LTECV et AGECE) obligent à brûler en même temps un autre combustible, pour éviter tout appel d'air sur déchets non triés - ce qui serait de toute évidence le cas avec les quantités annoncées : le Plan ne précise pas le type de combustible associé. Le Plan élude aussi la question de l'acceptation de l'incinération en ne donnant aucune localisation, ni des centres de tri, ni de la chaudière : cette absence d'indications empêche les citoyens de bénéficier d'une information complète, ce n'est pas acceptable. Compte tenu du passé et des engagements pris par la majorité territoriale il y a 15 ans contre toute forme d'incinération des déchets, il est probable que l'incinérateur sera très difficile à imposer, avec un risque fort de trouble à l'ordre public, et des retards prévisibles pour les « solutions » de traitement final. EN RAISON DE L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, QUI NE SONT QU'UNE ANALYSE PARTIELLE D'UN PLAN TROP TOUFFU, QUI PRIVE LES CITOYENS D'INFORMATIONS ESSENTIELLES : - NON RESPECT DE LA HIERARCHIE EUROPÉENNE ET DES OBJECTIFS LÉGAUX DE TRI. - ERREURS OU APPROXIMATION SUR LES BASES DE CALCUL. - ABSENCE DE PLAN D'ACTION SUR LES BIODÉCHETS DONT L'ÉCARTEMENT À LA SOURCE EST RENDU OBLIGATOIRE DES JANVIER 2024. - ABSENCE D'ALTERNATIVE AUX TMB / CSR. - RISQUES LIÉS À L'INCINÉRATION. - ABSENCE DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS. - ABSENCE DE CALENDRIER. NOUS EXPRIMONS NOTRE OPPOSITION À CE PLAN ET DEMANDONS SA RÉVISION COMPLÈTE POUR LE RENDRE CONFORME À LA LOI ET AUX ENGAGEMENTS DE L'EXÉCUTIF DE CORSE.

Annotation : Observation n°336 : Traitée sous l'observation n°329.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°337 (Web)

Par MOZZICONACCI Etienne

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 18:44

Casa Pianeddi

20167 SARROLA CARCOPINO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°275, N°429, N°431

Contribution:

avis défavorable causes de ce rejet : rapport de 600 pages incohérent et le tri sélectif n'est pas priorisé notre vallée de la Gravona est devenue un couloir d'air nauséabonde dangereux pour la santé trop de sites polluants sur notre commune, gravières, déchetterie et Sanicorse u troppu stroppia !

Annotation : Synthèse de l'observation n°337 : Monsieur Mozziconacci constate un projet difficilement lisible et le renoncement au tri sélectif.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°338 (Web)

Par Jean mi menager

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 19:11

Chiosu cummunu plaine de cuttoli

20260 Cuttoli-Corticchiato

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°332, N°333, N°334

Contribution:

Contre ce projet

Annotation : Observation n°338 : Observation contre ce projet.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°339 (Web)

Par Valet Thierry

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 19:22

7 Rue du Jars

63720 CHAVAROUX

Contribution:

La Corse et les corses méritent combien mieux que ça ! Leur isolement (au sens propre mais aussi surtout figuré ?... à en croire l'attitude complaisante de l'Etat français) insulaire, avec ses problématiques exacerbées de production de déchets liés au tourisme (nous n'avons pas dit sur-tourisme...) invalide les partis pris et rend d'autant plus importants et vitaux des objectifs de tri à la source plus ambitieux encore que ceux de nos voisins italiens. C'est déconsidérer les corses que de ne pas les en croire capables, alors qu'il suffirait simplement de leur en donner les moyens, et d'abord le choix, plutôt que de les ponctionner un peu plus à travers les impôts et les taxes alors que le pouvoir d'achat d'une majorité d'entre eux est déjà exangue ! Et au profit de qui ? Je souscris et fait mien le combat d'Eculugia sulidaria et plus généralement des corses, sur ce plan et bien d'autres.

Annotation : Observation n°339 : Observation de M. Valet adhérent aux idées d'Ecologia Sulidaria. Il considère que le tri peut largement avoir sa place en Corse. Il estime qu'il faut prendre en compte l'augmentation des déchets lors des fortes périodes touristiques.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°340 (Web)

Par Paganelli Norbert

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 19:30

Hameau d'Olmo 20167 PERI

20167 PERI

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°336

Contribution:

A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête Contribution à l'Enquête publique « Plan Déchets » de la Collectivité de Corse. Ecologia sulidaria est un mouvement d'Ecologie politique, qui regroupe des militants particulièrement sensibilisés à la problématique des déchets, et qui, le plus souvent, sont eux-mêmes engagés au niveau local pour faire progresser le tri et le compostage ; certains d'entre eux ont ou ont eu des responsabilités électives, et connaissent donc le dossier, d'un point de vue très pratique mais également du point de vue des Lois et directives qui règlementent ce sujet. Ecologia sulidaria a exprimé directement son étonnement et son opposition aux systèmes de traitement préconisés, dès la rédaction du Plan, auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers territoriaux et du Président de l'Office de l'environnement. Ecologia sulidaria s'est également exprimé publiquement sur le projet, par le biais de communiqués et de conférences de presse. Ecologia sulidaria constate que la délibération de l'Assemblée de Corse AC10/2010 en date du 25 novembre 2010 actant le renoncement à tout traitement thermique pour le traitement de déchets (réaffirmée lors du PPGDND voté en juillet 2015), toujours en vigueur, n'est pas mentionnée dans le Plan. Pour mémoire, la délibération « ACTE le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes : incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz. » Elle n'est pas rappelée dans le projet de délibération ni dans le rapport, ni dans le plan. Elle devrait être intégrée dans les 3 documents. Cette délibération, qui engage toujours la majorité territoriale actuelle, aurait dû conduire à étudier en priorité les scénarios conformes à la délibération. Par ailleurs, l'expérience des régions limitrophes de la Corse aurait pu être intégrée aux préconisations du nouveau plan (plus de 70 % de tri dans les régions du Nord de l'Italie), à titre de modèle d'efficacité. A ce jour, Ecologia sulidaria constate les points suivants : Le volume du Plan exclut une lecture simple pour les citoyens, avec près de 800 pages. Comment de simples citoyens, même très concernés, peuvent-ils s'y atteler ? Il n'y a eu aucun débat préliminaire de présentation pour le public, ce qui l'exclut d'une forme de démocratie participative, indispensable sur un sujet aussi important et complexe, qui devrait mobiliser tous les citoyens, premiers concernés pour la mise en œuvre et pour les conséquences financières, en tant que contribuables, des décisions prises lorsqu'elles sont appliquées. Nous constatons qu'il y a de fortes contradictions entre le rapport de présentation du Plan par le Président de l'Exécutif, qui présente l'incinération

comme hypothèse de travail, mais sans que rien ne soit complètement décidé en raison des problèmes posés par les résidus de combustion (mâchefers et Refiom), et le corps du Plan, qui présente l'incinération comme seule voie possible pour traiter en masse les déchets résiduels. Peu de citoyens savent que seul le corps du Plan est opposable, et s'en sont tenus au rapport. Il y a donc là une manière de masquer la réalité qui nous semble particulièrement dommageable. Les scénarios sont traités dans des annexes avec des tableaux quasiment illisibles, ce qui renvoie à la question d'une réelle information des citoyens.

1) Des chiffres complètement aléatoires pour le BTP et les DAE Le chiffre de gisement retenu pour le BTP est considérable - 655 000 t par an, alors qu'il est rappelé partout dans le diagnostic que les chiffres ne sont pas connus et donc pas fiables ; mais ils servent de base pour tous les calculs, ce qui gonfle les résiduels à traiter. Pour mémoire, ces déchets étaient évalués à 250 000 t en 2017. Même incertitude (reconnue) sur les DAE : comme les DAE et DMA sont comptés ensemble, on arrive à un tonnage résiduel après tri à la source très élevé, dépassant le million de tonnes annuel, qui permet de justifier de grosses installations. Les évaluations des quantités résiduelles sont donc faussées en amont. Or on ne peut pas grouper les différents types de déchets, pour lesquels les solutions de traitement ne sont pas les mêmes ; ainsi les déchets du BTP ne peuvent être brûlés, puisqu'ils s'agit de gravats 100% réutilisables après tri des PVC, Plastiques ; ils ne peuvent donc entrer dans un calcul global, mais permettent en l'occurrence de surévaluer la quantité à brûler. Seuls une faible partie des DAE et les DMA doivent légalement et logiquement être pris en compte pour le calcul des résiduels à traiter.

2) Les scénarios proposés pour le tri Il s'agit pour le Plan de poursuivre le tri en points d'apport volontaire - PAV, dont toutes les collectivités savent qu'il plafonne à 20% maximum ; la preuve en est que le tri des flux verre-papieremballages en Corse, après avoir couvert l'île de conteneurs, reste cantonné à 15% en moyenne, et a même régressé en 2022 (chiffres Syvadeq). Ce sont les déchets de déchetteries, avec un meilleur maillage, qui constituent l'essentiel du tri (évalué au total à 38 %). Pour l'amélioration du tri, seul un scénario au porte à porte avec part incitative de redevance ou taxe peut permettre d'atteindre les objectifs de la Loi AGEC. Nous constatons l'absence de Plan d'action immédiat pour la séparation des biodéchets, et l'absence totale de calendrier. Pourtant, le tri à la source des biodéchets a été rendu obligatoire tant par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015 que par la Directive européenne du 14 juin 2018, dans les termes ci-dessous, particulièrement explicites. « Les États membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 [...], les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets » (Article 22 de la Directive européenne). Entériner le fait que « le tri coûte plus cher » comme le fait le Plan n'est pas normal : c'est seulement vrai si en PAP il n'y a pas substitution des collectes (moins de collectes de déchets résiduels), s'il y a des tournées séparées en absence de camions bi-flux, et si on n'explique pas aux usagers qu'il ne faut sortir sa poubelle que si elle est pleine Et en PAV, ramasser les plastiques seuls fait exploser les coûts (on collecte du vide). La piste de la collecte groupée emballages/papier, qui fait économiser une, voire 2 collectes, n'est pas évoquée. Or le groupage est possible dès maintenant (un opérateur est déjà équipé pour séparer ces 2 flux), et avec un aménagement complémentaire lié à la largeur du tapis de tri, il pourrait trier en même temps les cartons, dont la quantité explose avec la vente internet : donc groupage de 3 flux engendrant une économie considérable sur la collecte. Ce scénario permettrait d'économiser considérablement sur les frais de collecte, qui dans notre île sont particulièrement élevés en raison de la configuration géographique. Il aurait aussi pour avantage de simplifier le geste de tri, actuellement trop complexe. Il n'a pas été étudié. Au lieu de ça, on continue sur un système de PAV qui fonctionne mal et va coûter de plus en plus cher avec la hausse des carburants, jusqu'à l'implosion. Le Plan devrait par ailleurs imposer le renouvellement du parc des camions de collecte en camions multi-flux, surtout en habitat pavillonnaire ou dispersé et refuser de financer des camions mono flux, sauf dans les zones les plus peuplées.

3) La valorisation locale des déchets triés Actuellement, Citeo rachète en sortie de surtri sur le continent d'où un coût supplémentaire considérable (Nîmes : + 1 000 € sur les plastiques) ; le bilan carbone est

désastreux sur les déchets triés : transport à Béziers pour le verre, dans le nord pour papier et cartons. Performance in fine très médiocre pour un coût de collecte et surtri très élevé. Or le Syvadec a refusé à plusieurs reprises des projets de valorisation locale de plastiques car Citeo est « propriétaire » des déchets triés. Le Plan devrait poser ce problème, affirmer qu'un maximum de valorisation matière doit être effectuée sur place, fixer des objectifs et calendrier par matière ; et exiger que les matières puissent être valorisées sur place : 2 projets au moins ont ainsi été abandonnés par leurs promoteurs, c'est incohérent. Tant pour le bilan transport que pour le niveau de prix, une étude de transport des matières triées vers l'Italie est indispensable. Le Plan devrait envisager le scénario de sortie de Citeo pour favoriser la transformation sur place et la possibilité de vente directe sur le marché européen. Ce n'est pas envisagé. 4) La gestion publique des déchets Bien qu'affirmée de façon continue par la Collectivité, ce n'est pas présent dans le Plan. Nous n'avons pas trouvé la mention d'étude d'une régie publique des transports, or c'est une clé majeure pour faire baisser les prix de transfert actuellement pratiqués, qui sont bien supérieurs aux moyennes nationales et complètement maîtrisés par 2 opérateurs en situation de monopole. 5) Les scénarios pour les résiduels Ils sont « justifiés » par l'Exécutif par la hiérarchie de traitement, notamment la valorisation énergétique inscrite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte - Loi 2015-992 du 17 août 2015 Article 19 Alinéa 5, ET sur la Directive européenne. La transposition de cet article dans le Code l'environnement (article L. 541-1 6) : « I.-La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. Ses objectifs, adoptés de manière à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au II, sont les suivants : (...) 9° Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. Dans ce cadre, la préparation et la valorisation de combustibles solides de récupération font l'objet d'un cadre réglementaire adapté. Afin de ne pas se faire au détriment de la prévention ou de la valorisation sous forme de matière, la valorisation énergétique réalisée à partir de combustibles solides de récupération doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité, présentant des capacités de production de chaleur ou d'électricité dimensionnées au regard d'un besoin local et étant conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler de la biomasse ou, à terme, d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets. » Il y a donc une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus, si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. Avec le système de calcul utilisé, qui intègre tous les types de déchets, il est évident que la quantité de résiduels est trop importante ; mais le calcul de base étant inexact, la valorisation matière aurait dû suffire. De façon stupéfiante, le Plan prévoit de brûler jusqu'à 150 000 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) par an. (Page 143 et 152 dans le document d'avril 2022) Quel que soit le « niveau d'ambition » affiché, le résultat est le suivant : 2 centres de tri et préparation de CSR, pour un montant de 11 M (tri) plus 45 M (préparation CSR) chaque, soit 112 M d'Euros, et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et cartons) d'une capacité minimale de 128 000 t pouvant aller jusqu'à 155 000 t/an, pour un montant de 119 M d'€. Un investissement de 231 M d'€ au total, avec un coût de traitement annoncé à la tonne qui varie de 300 à 450 € (ce qui n'est pas tout à fait la même chose !), hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refiom. Or la quantité de DMA résiduels s'élève à 170 000 tonnes par an (actuellement enfouis), dont 10 000 tonnes probablement issues des professionnels, comme l'indique le Syvadec dans différents rapports. Le Syvadec, en charge du transfert et traitement des déchets, affirme que dans ces 170 000 tonnes, au moins 70% sont recyclables en valorisation matière. Cela signifie qu'on peut encore extraire par le tri à la source 119 000 tonnes. Il resterait donc au plus 51 000 tonnes de déchets résiduels. Ce qui revient à dire que l'objectif réel du Plan en matière de tri supplémentaire à 6 ans est de 20 000 tonnes supplémentaires par

an, soit 16% des poubelles grises sur un potentiel de 70 %, autrement dit 119 000 tonnes ! Ces chiffres ne sont conformes ni aux objectifs de la Loi AGECE, ni à ceux de la LTECV. L'hypothèse d'un surtri mécanique basique sur les 50 000 tonnes résiduelles permettant de diminuer encore le résidu n'est pas même envisagé, puisque le Plan s'arrête à l'incinération de CSR en grande quantité. 6) Les approximations du Plan A - Sur l'obligation de descendre à 10 % de déchets enfouis / total produit en 2010, soit 20 000 t, le Plan l'applique à l'ensemble des déchets alors qu'elle s'applique aux DMA et pas au reste. B - Sur les CSR Le Plan ne prend pas en compte la Loi de 2015, qui juge « non pertinente » la réalisation des TMB en raison de leur performance très faible (autour de 40 % de tri) Le coût à la tonne en investissement et en fonctionnement risque de faire exploser les taxes pour la population : le Plan n'annonce pas le surcout prévisible par habitant de ces installations. C - Sur la production d'énergie : Contrairement à ce qui est dit dans le rapport de l'Exécutif, l'énergie issue de la combustion des CSR n'est pas une énergie renouvelable, mais bien une énergie fossile, puisque les CSR sont essentiellement composés de plastiques...fabriqués à partir de pétrole. L'Europe a d'ailleurs refusé de la considérer comme renouvelable. Dans l'Annexe 8, le Plan reconnaît l'incertitude sur l'utilisation de la chaleur produite, en l'absence de réseaux de chaleur. 7) Les dangers de l'incinération Les produits issus de la combustion de plastique sous forme de CSR sont encore plus dangereux que ceux des UVE classiques car « concentrés » (chlore, brome, furanes, dioxines, etc). Il y a donc un risque majeur pour la santé et l'environnement. La fabrication de CSR est un simple tri (c'est expliqué les pages 600 et suivantes) : le coût de l'installation de préparation à 45 M d'€ (pour 1 centre) est donc extrêmement surévaluée. (Contradiction interne au Plan : s'il y a brûlage sur place, il n'y a pas besoin de préparer des catégories de CSR, puisqu'on brûlerait directement tous les résidus de tri - donc l'investissement pour trier les CSR serait inutile). Le problème des mâchefers (20 à 25 % du volume entrant) n'est pas résolu : leur enfouissement est très complexe et il est impossible en Corse de les utiliser en sous-couche routière (exemple stockage à Fos des mâchefers des incinérateurs de Cannes, Antibes et Nice) ; trop dangereux pour nos routes (contraintes trop fortes, eau à proximité), risques dans les ISDND (et refus) ; Pour 70 000 t annuelles à brûler, comme annoncé par le Président de l'OEC dans une première usine de TMB/CSR, les CSR représenteraient 175 000 m³ par an (environ 190 t par jour = 130 camions) et en mâchefers, 25 % soit 17 500 t par an, pratiquement 50 tonnes par jour. Que deviendront ces CSR dans un premier temps, sachant que sur 800 000t de CSR produits annuellement en France, 2/3 sont aujourd'hui stockés car non utilisables, selon une récente étude du Groupe Amorce ? Le problème des REFIOM (saturation des décharges, transport) 4,4 à 4,8 % : 3 300 t par an, qu'il est impossible de stocker en Corse puisqu'il faut une décharge de classe 1. LE PLAN N'ENVISAGE PAS CES QUESTIONS ET ÉLUDE LE PROBLÈME DE LA DANGÉROSITÉ SANITAIRE POUR LA POPULATION ET LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT EN RAISON DE POLLUANTS PERSISTANTS. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les lois successives (LTECV et AGECE) obligent à brûler en même temps un autre combustible, pour éviter tout appel d'air sur déchets non triés - ce qui serait de toute évidence le cas avec les quantités annoncées : le Plan ne précise pas le type de combustible associé. Le Plan élude aussi la question de l'acceptation de l'incinération en ne donnant aucune localisation, ni des centres de tri, ni de la chaudière : cette absence d'indications empêche les citoyens de bénéficier d'une information complète, ce n'est pas acceptable. Compte tenu du passé et des engagements pris par la majorité territoriale il y a 15 ans contre toute forme d'incinération des déchets, il est probable que l'incinérateur sera très difficile à imposer, avec un risque fort de trouble à l'ordre public, et des retards prévisibles pour les « solutions » de traitement final. EN RAISON DE L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, QUI NE SONT QU'UNE ANALYSE PARTIELLE D'UN PLAN TROP TOUFFU, QUI PRIVE LES CITOYENS D'INFORMATIONS ESSENTIELLES : - NON RESPECT DE LA HIERARCHIE EUROPÉENNE ET DES OBJECTIFS LÉGAUX DE TRI. - ERREURS OU APPROXIMATION SUR LES BASES DE CALCUL. - ABSENCE DE PLAN D'ACTION SUR LES BIODÉCHETS DONT L'ÉCARTEMENT À LA SOURCE EST RENDU OBLIGATOIRE DES JANVIER 2024. - ABSENCE D'ALTERNATIVE AUX TMB / CSR. - RISQUES LIÉS À L'INCINÉRATION. - ABSENCE DE

LOCALISATION DES INSTALLATIONS. - ABSENCE DE CALENDRIER. NOUS EXPRIMONS NOTRE OPPOSITION À CE PLAN ET DEMANDONS SA RÉVISION COMPLÈTE POUR LE RENDRE CONFORME A LA LOI ET AUX ENGAGEMENTS DE L'EXÉCUTIF DE CORSE. Replier

Annotation : Observation n°340 : Traitée sous l'observation n°329.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°341 (Web)

Par Emma Arrighi

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 19:31

Tucarellu

20160 Letia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Le choix de la filière CSR est inadapté et dangereux pour la Corse. C'est une erreur environnementale, économique, sociétal. Faisons le choix d'un tri à la source généralisé et d'une gestion transparente et publique. Je dis non au PTPGD !

Annotation : Observation n°341 : Observation de Mme Arrighi opposée à la filière CSR et pour un tri généralisé et une gestion publique de traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°342 (Web)

Par SIMEON DE BUOCHBERG CORNELIA

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 19:50

Contribution:

Je suis opposée a ce projet C est scandaleux et inquiétant que l'on propose en 2023 un pareil projet incohérent et dangereux pour la Corse et la santé des habitants

Annotation : Observation n°342 : Observation de Mme Simeon de Buochberg opposée au plan qu'elle considère comme dangereux pour la Corse et ses habitants.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°343 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 20:30

Contribution:

Je suis contre le projet de gestion des déchets tel qu'il est proposé car il va occasionner des dépenses inconsidérées qui vont grever nos impôts locaux alors que d'autres voies existent tel que le développement du tri en amont évitant la mise en place des incinérateurs prévus, dont le fonctionnement induira des conséquences néfastes sur notre santé!

Annotation : Observation n°343 : Observation anonyme opposée au plan considéré comme très coûteux et ayant à terme un impact sur les impôts locaux. Il est considéré l'incinération comme nocive et préconisé le développement du tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°344 (Web)

Par Ambrosini Lucien

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 21:03

Contribution:

Je souhaite attirer l'attention des décideurs concernés par la gestion des déchets ainsi que la gestion des abords des installations et plus largement des routes. En effet les bords des routes sont par endroits jonchées de déchets dont beaucoup de plastiques. Ces déchets n'étant quasiment jamais ramassés s'accumulent au fil du temps causant une pollution évidente et un spectacle désolant (les bas côtés ont parfois des allures de décharge...). Pire les déchets sont broyés par le débroussaillage ce qui amplifie et diffuse la pollution ! Après avoir alerté maintes fois les décideurs (Service des routes CDC, Office de l'environnement, Préfecture, élus...) il s'avère que ce problème, bien que connu, n'est pas du tout pris en charge. Il apparaît notamment une sorte de faille dans cette gestion déficiente : le Service des routes, bien que chargé de l'entretien des abords et bas côtés, considère que sa mission s'arrête au bon état de la bande de roulement et à la sécurité. Du coup la mission d'entretien de l'environnement immédiat de la route est oubliée. Il me semble essentiel d'intégrer cette MISSION de PROPLETE des ROUTES dans le nouveau dispositif régional de gestion des déchets afin de traiter ce problème dans un cadre durable et de manière efficace. Ainsi l'agrément de nos trajets, le respect de notre environnement et l'image de notre région en seront grandement améliorés.

Documents :

- contribution_344_Web_1.JPG
- contribution_344_Web_2.JPG
- contribution_344_Web_3.JPG

Annotation : Observation n°344 : Observation de M. Ambrosini regrettant le manque de traitement des déchets situés au bord des routes. Il considère qu'une transversalité entre les services de la route et ceux de l'environnement pourrait éviter de voir des déchets stagnés en bord de route et broyés lors du nettoyage de ces routes générant une volatilité des plastiques préjudiciables à l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°345 (Web)

Par Simonpietri Bernard

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 21:07

Case suttane

20218 Saliceto

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°329, N°330

Contribution:

Je suis tout à fait opposé à ce Plan de gestion des déchets. Pour avoir participé activement à la lutte contre l'installation d'un incinérateur à Ponte Leccia, j'ai pris connaissance des graves problèmes liés à la combustion de déchets : pollution de l'air, production de mâchefers et résidus de filtrage hautement toxiques. Alors que la Loi prévoit désormais un tri poussé à la source, au moment où les régions proches de notre île parviennent par le tri à de remarquables performances de tri - plus de 75%, il est impensable de prévoir de brûler d'énormes quantités de déchets de plastiques rebaptisés CSR - jusqu'à 155 000 tonnes par an. C'est incompréhensible, sachant qu'il y a 170 000 tonnes à trier, et qu'un vrai tri mieux organisé permettrait d'après le Syvadec d'en extraire encore près de 120 000 tonnes recyclables ! Ce Plan est à revoir, pour être en conformité avec la Loi...et la logique.

Annotation : Synthèse de l'observation n°345 : Monsieur Simonpietri est contre ce plan. Il se positionne pour un tri à la source et contre la filière CSR susceptible d'impacter fortement l'environnement par la production de mâchefers et de résidus toxiques.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°346 (Web)

Par Simeon de Buochberg Arnaud

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 21:14

Maison Arrighi

20226 Speloncato

Contribution:

Je suis contre ce projet de traitement des déchets.

Annotation : Synthèse de l'observation n°346 : Monsieur Simeon de Buochberg est contre le plan.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°347 (Web)

Par Giudicelli

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 21:24

Rte A sarra Pinarello

20144 sSainte-Lucie-de-Porto-Vecchio

Contribution:

Le projet d'enfouissement n'est pas une solution satisfaisante, il fait partie d'un plan très inquiétant sous plusieurs aspects. L'avis récent du Conseil National de la Protection de la Nature est d'ailleurs défavorable au projet. L'incinération et les Combustibles Solides de Récupération représentent un danger et sont le fruit d'une orientation à rebours de celle promue par des régions plus vertueuses comme la Sardaigne Il est indispensable aujourd'hui de promouvoir une véritable collecte des déchets à la source, comme le soutiennent les associations Tavignanu Vivu et Zero Frazu. Il serait très grave pour le Tavignanu, pour la Corse et ses habitants et plus largement, pour l'avenir de la planète, de laisser passer un projet aussi dangereux.

Annotation : Synthèse de l'observation n°347 : Monsieur Giudicelli est contre le projet d'enfouissement et d'incinération. Il veut un tri à la source, prenant en exemple la Sardaigne.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°348 (Web)

Par NOVELLA CHRISTIAN

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 21:44

Poggio

20217 OLMETA DI CAPO CORSO

Contribution:

Du rêve à la réalité Dans son rapport de présentation du PTGD pour information en Février 2021, le président de l'exécutif de Corse lançait une consultation par étapes obligatoires de deux années .Ce qui est proposé aujourd'hui est une enquête publique de pure forme, dont le président de l'OEC dit qu'elle ne peut modifier un plan arrêté que sur des détails .En réalité, entre le plan initial et sa version actuelle ,on peut noter une évolution négative :la concrétisation de ce qui n'étaient présentées,sans doute habilement, que comme des hypothèses « il est rappelé que le conseil exécutif réaffirme son choix de ne pas retenir la valorisation énergétique par incinération»Néanmoins, étaient déjà prévus des centres de sur tri de valorisation matière couplés à une unité de fabrication de CSR comme valorisation énergétique (incinération)

modulable comme méthode de traitement: «Si cette solution est retenue la valorisation locale des CSR (installation d'une chaudière en Corse à des fins de production de chaleur ,d'électricité ou d'hydrogène vert) nécessitera également une étude de faisabilité approfondie» «Le dimensionnement des centres de sur tri devra être compatible avec un tri à la source généralisé et performant (collecte au porte à porte ,détournement des bio déchets et fiscalité incitative)» Le choix du nombre final de centres de sur tri et leur dimensionnement sera déterminé en fonction des performances réellement atteintes en phase opérationnelle de la première installation et en fonction du coût global de l'opération» Or deux très importantes usines de tri valorisation très coûteuses à l'entretien et aux performances techniques insuffisantes (cour des comptes au sujet du même type d'usine en fonction sur le continent) sont déjà actées à la CAB et à la CAPA sans qu'un tri à la source généralisé et performant soit effectué et conditionne ou non l'installation de ces usines .Le renforcement du tri à la source installé comme «axe stratégique majeur du plan» n'a donc plus de sens .cela s'appelle brûler les étapes (désolé). Pourtant,dés la présentation du plan ,en 2021,au Cesec (conseil économique environnemental et culture de la Corse) u levante, représentant les associations de l'environnement en son sein,s'est élevé contre ce plan en pointant les principaux point négatifs, dans l'espoir que sa contribution soit prise en compte .Le Cesec, qui représente la société civile de l'île,a dans plusieurs avis,et sur son document «femu autrement contribution pour une gestion vertueuse et pratique des déchets» émis des préconisations comme « privilégier les porteurs de projets publics aux porteurs de projets privés qui dans un souci de rentabilité proposent des usines de traitement ou d'enfouissement surdimensionnées dont l'alimentation est contraire à la politique du tri à la source et de réduction des déchets» .Tout cela en vain. Une gestion privatisée Il est notoire désormais, que, pour prendre des décisions politiques importantes, les élus régionaux ou nationaux, ont recours aux experts des cabinets d'études. Ces derniers leur offrent des pistes avec des priorités à mettre en avant selon les désirs des commanditaires .C 'est ce qui s'est passé pour l'élaboration de ce plan . Est installé comme objectif à atteindre le concept vertueux de tri à la source qui repose essentiellement sur les communautés de communes qui ont la compétence déchets et sont entièrement libres de l'appliquer sans vraies contraintes de conditionnalités financières, comme un bonus-malus, mais seulement par des conventions incitatives passées avec la CDC, pour celles qui le désirent. On peut émettre l'hypothèse que l'exécutif de l'assemblée de corse, s'apercevant sans doute, que,ce tri à la source porte à porte ,malgré quelques progrès ,se heurte à des blocages, tels qu'il faille trouver d'autres solutions plus rapides ;Que pour des raisons politiques,il renonce à installer les leviers contraignants nécessaires pour les lever ; Et que donc,il s'en remet aux solutions techniques ,clefs en mains ,proposées par des grands groupes nationaux qui font du traitement des déchets un profit très lucratif, tout en y associant les entreprises locales qui géraient déjà à leur guise ce traitement .Exemple: les voraces coûteuses et peu performantes usines de tri valorisation .C'est hélas, ce qui s'est passé. L'état ,qui n'a de cesse de privatiser tous les services publics, s'est empressé de valider ce plan .il est donc faux d'affirmer que la gestion des déchets est à caractère public puisqu'elle va continuer ,plus que jamais, a être transférée à des sociétés privées. Pourtant, la région Corse, à l'instar d'autres régions, a le pouvoir de proposer une gestion en régie publique ,plutôt ,que de recourir à des délégations de prestations de services .A ce sujet, le rapport d'évaluation de politique publique à gestion des déchets par les collectivités locales établi par le conseil général de l'environnement et du développement durable est un document récent et fort instructif . Quelle gouvernance ? Que dit le rapport d'information du président de l'exécutif «l'articulation de la mise en oeuvre de ces compétences et donc la synergie entre les acteurs qui en sont les titulaires est une condition sine qua non de la réussite du plan» Or, CDC -Syvadec, EPCI Etat(préfet Ademe Dreal) sont des entités qui doivent agir ensemble et ne le font pas, y compris, si elles affichent , un objectif commun,défini dans le plan. Elles n'agissent pas de manière concertée et appliquent des démarches différentes, dont, certaines sont influencées par des conflits de politique politicienne. Il existe donc un sérieux problème de gouvernance que le plan n'a pas réglé. Le Cesec dans son document «femu

altrimente» a pointé le problème ,en proposant ,en vain « l'élaboration d'un document unique de stratégie et de pilotage qui mette en synergie les différents gestionnaires institutionnels et les conduisent à prendre des décisions communes pour harmoniser et mutualiser les pratiques» .Au lieu de cela est installé un observatoire de suivi et des conventions facultatives entre CDC et EPCI. On peut aussi se poser la question de l'intérêt de conserver dans un plan qui prône une nouvelle gestion des déchets, un organisme comme le Syvadec, auquel n'adhèrent pas toutes les communes ou EPCI, qui n'a pas fait ses preuves dans son objectif de réduire les déchets produits sur le territoire, et qui propose, et impose ,un traitement des déchets résiduels par valorisation thermique et production des Csr à l'encontre de son axe stratégique de recyclage .Voilà une structure de trop qui fait obstacle à une gestion publique Des communes et des citoyens actifs ? Pourquoi ne pas associer les communes et les citoyens à la gestion des déchets qu'ils produisent? A été oublié, en effet, dans le plan, le rôle fondamental qu'ils peuvent jouer dans l'application d'un plan de tri à la source efficace ,consenti et non subi . les citoyens ou les entreprises sont à la source de la production des déchets . les lieux de collecte et de tri se trouvent dans les communes. Un bon tri à la source doit absolument associer, ce que le président de L'OEC appelle les petites mains, c'est à dire, les habitants et les municipalités ,de manière à les rendre acteurs du parcours déchets .Ainsi, un élu communal ou un employé municipal peut- il contrôler la qualité du tri des poubelles grises et des emballages et les conditions de leur ramassage . Par l'installation d'outils, comme des composteurs collectifs de proximité ,des bennes pour accueillir les nombreux déchets de chantiers et gravats, que l'on retrouve dans la nature (convention avec entreprise agréée pour les enlever et les traiter avec paiement à la mairie de la taxe d'enlèvement facturée aux clients par l'entreprise)d'unités de stockage des déchets verts pour broyage sur place, de sacs jaunes,etc.. Dans ces communes, des citoyens peuvent être associés à cette action pour créer une dynamique constructive . Aux EPCI qui ont la compétence légale d'activer l'action communale en matière de déchets ,et, à la CDC, auteur du plan, d'imposer cette démarche et de donner aux citoyens et aux municipalités ,des responsabilités et des moyens de mise en place. On stigmatise souvent l'incivilité des citoyens, mais force est de constater, qu'on ne les incite pas avoir le geste juste, en donnant un sens et des preuves de son efficacité, tant au niveau de la collecte que celui du traitement .Dans le doute, beaucoup de citoyens s'abstiennent de trier .les autorités constatent et, plutôt, que de faire l'autocritique constructive de leurs carences institutionnelles et à proposer des solutions, préfèrent avoir recours aux solutions industrielles miracles . Les communes ont aussi la possibilité d'inscrire le diagnostic déchets dans le PADD de leur PLU, et, de proposer un plan de gestion communale en accord avec le plan régional .Elles ne le font que rarement, sachant, toutefois, que plus de la moitié des communes corses est dépourvue de documents d'urbanisme .C'est du ressort de l'état et de la CDC que d'exiger que la problématique déchets soit traitée dans des documents d'aménagement du territoire. Absence de plan sur les déchets dangereux comme amiante et déchets issus du BTP Habitant le village d'Olméta Du Cap Corse, une des communes les plus en terrains amiantifères de Corse, selon la cartographie établie par le BRGM ,je voudrais attirer l'attention sur la gestion défailante des déchets amiantés issus des chantiers publics et privés, effectués sur le sol de ces communes .IL existe différentes manières de les traiter :la manière vertueuse en prenant les précautions nécessaires ,en relation avec les entreprises spécialisées habilitées qui stockent de manière sécurisée sur place et acheminent ensuite dans un centre de traitement comme l'exige la loi, .Ce que font certaines communes . Et, celle qui consiste, lors d'importants chantiers publics, comme la réfection du réseau d'eau D'Olméta Di Capi Corsu, à déposer, à même le sol, pour les stocker définitivement sur place, des tonnes de terre et de roches contaminées ou non,(sachant que, selon, l'INRS, chapitre «santé et sécurité au travail déchets amiantés issus du BTP »que même à des concentrations faibles, les fibres d'amiante sont susceptibles de causer des maladies donc des cancers») pour les tasser et les recouvrir de bâches chargées de favoriser l'ancrage de végétaux .Ce procédé s'est avéré être un échec lors de l'installation d'un stockage de ce type de déchets en bordure de route d'accès

au col de Teghjime. C'est une véritable piste de déchets amiantés sur un terrain pentu jouxtant un hélicoptère qui est en train de se constituer à Olmeta Di Capicorsu, avec l'accord des porteurs du projet: municipalité, ARS, CDC, agence de l'eau et entreprise qui a remporté l'appel d'offres. Les ouvriers travaillant sur le chantier sont équipés de combinaisons et masques conformément aux réglementations en vigueur. Ils sont en sécurité. Pour des raisons économiques relatives au coût du transport et du traitement par une entreprise spécialisée, a été choisie l'option qui met en danger la santé des habitants. La gestion des déchets amiantés issus des travaux publics comme celle des déchets du Btp, dont le plan dit qu'il n'existe aucune source fiable concernant les gisements collectés, est absente. Sauf à préconiser pour les déchets amiantés des solutions locales. De manière générale, on se soucie peu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement de l'île comme sur celui de la santé de ses habitants. Conclusion En conclusion, il est très regrettable que faute d'assumer leurs responsabilités respectives pour la mise en place d'un vrai tri à la source vertueux et la « territorialisation des unités de traitement et de valorisation dont la création de plateformes de traitement et de compostage au plus près des territoires et la création de nouveaux centres de stockage des déchets ultimes » les organismes d'état, la CDC, les EPCI nous imposent un plan standard, très coûteux, qui va augmenter une taxe d'ordures ménagères déjà très élevée, qui ne tient aucun compte des spécificités de l'île, de son environnement de la santé de ses habitants. Il n'est donc pas d'intérêt public mais au service d'intérêts privés. Pour ces raisons, et totalement en accord avec les revendications des associations du collectif Corsica pulita, je souhaite que ce plan soit retiré.

Annotation : Synthèse de l'observation n°348 : Monsieur Novella considère qu'il n'est pas pertinent d'évoquer un renforcement du tri à la source, celui-ci ayant été défini comme « axe stratégique majeur du plan », sauf à parler de solutions locales préconisées pour les déchets amiantés. Entre le plan initial et sa version actuelle, il note une évolution négative. Notamment dans ce qui n'a été présenté, sans doute habilement, que sous la forme d'hypothèses. Il rappelle que « le Conseil exécutif réaffirme son choix de ne pas retenir la valorisation énergétique par incinération ». Néanmoins, des centres de tri de valorisation matière, couplés à une unité de fabrication de CSR en valorisation énergétique, étaient déjà prévus (incinération). « Si cette solution est retenue, la valorisation locale du CSR (installation d'une chaudière en Corse à des fins de production de chaleur, d'électricité ou d'hydrogène vert) nécessitera également une étude de faisabilité approfondie ». Il estime que le dimensionnement des centres de tri doit être compatible avec un tri à la source généralisé et efficace (collecte en porte-à-porte, détournement des déchets organiques et incitation fiscale). Le choix du nombre final de centres de tri et de leur dimensionnement devra être, selon lui, non seulement conditionné aux performances réalisées en phase d'exploitation de la première installation, mais aussi déterminé en fonction du coût global de l'opération. Au final, il juge que l'enquête publique menée est purement formelle. Il en veut pour preuve la déclaration du président de l'OEC affirmant qu'elle ne peut modifier un plan décidé dans les détails. Pour ces raisons, et en total accord avec les revendications des associations du collectif Corsica Pulita, il souhaite que ce plan soit retiré.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°349 (Web)

Par laurent

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 22:13

route de sainte restitude

20214 CALENZANA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°350

Contribution:

je suis contre ce projet de gestion des déchets A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête Contribution à l'Enquête publique « Plan Déchets » de la Collectivité de Corse. Ecologia sulidaria est un mouvement d'Ecologie politique, qui regroupe des militants particulièrement sensibilisés à la problématique des déchets, et qui, le plus souvent, sont eux-mêmes engagés au niveau local pour faire progresser le tri et le compostage ; certains d'entre eux ont ou ont eu des responsabilités électives, et connaissent donc le dossier, d'un point de vue très pratique mais également du point de vue des Lois et directives qui règlementent ce sujet. Ecologia sulidaria a exprimé directement son étonnement et son opposition aux systèmes de traitement préconisés, dès la rédaction du Plan, auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers territoriaux et du Président de l'Office de l'environnement. Ecologia sulidaria s'est également exprimé publiquement sur le projet, par le biais de communiqués et de conférences de presse. Ecologia sulidaria constate que la délibération de l'Assemblée de Corse AC10/2010 en date du 25 novembre 2010 actant le renoncement à tout traitement thermique pour le traitement de déchets (réaffirmée lors du PPGDND voté en juillet 2015), toujours en vigueur, n'est pas mentionnée dans le Plan. Pour mémoire, la délibération « ACTE le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes : incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz. » Elle n'est pas rappelée dans le projet de délibération ni dans le rapport, ni dans le plan. Elle devrait être intégrée dans les 3 documents. Cette délibération, qui engage toujours la majorité territoriale actuelle, aurait dû la conduire à étudier en priorité les scénarios conformes à la délibération. Par ailleurs, l'expérience des régions limitrophes de la Corse aurait pu être intégrée aux préconisations du nouveau plan (plus de 70 % de tri dans les régions du Nord de l'Italie), à titre de modèle d'efficacité. A ce jour, Ecologia sulidaria constate les points suivants : Le volume du Plan exclut une lecture simple pour les citoyens, avec près de 800 pages. Comment de simples citoyens, même très concernés, peuvent-ils s'y atteler ? Il n'y a eu aucun débat préliminaire de présentation pour le public, ce qui l'exclut d'une forme de démocratie participative, indispensable sur un sujet aussi important et complexe, qui devrait mobiliser tous La politique (re)prend des couleurs. les citoyens, premiers concernés pour la mise en œuvre et pour les conséquences financières, en tant que contribuables, des décisions prises lorsqu'elles sont appliquées. Nous constatons qu'il y a de fortes contradictions entre le rapport de présentation du Plan par le Président de l'Exécutif, qui présente l'incinération comme hypothèse de travail, mais sans que rien ne soit complètement décidé en raison des problèmes posés par les résidus de combustion (mâchefers et Refiom), et le corps du Plan, qui présente l'incinération comme seule voie possible pour traiter en masse les déchets résiduels. Peu de citoyens savent que seul le corps du Plan est opposable, et s'en sont tenus au rapport. Il y a donc là une manière de masquer la réalité qui nous semble particulièrement dommageable. Les scénarios sont traités dans des annexes avec des tableaux quasiment illisibles, ce qui renvoie à la question d'une réelle information des citoyens. 1) Des chiffres complètement aléatoires pour le BTP et les DAE Le chiffre de gisement retenu pour le BTP est considérable - 655 000 t par an, alors qu'il est rappelé partout dans le diagnostic que les chiffres ne sont pas connus et donc pas fiables ; mais ils servent de base pour tous les calculs, ce qui gonfle les résiduels à traiter. Pour mémoire, ces déchets étaient évalués à 250 000 t en 2017. Même incertitude (reconnue) sur les DAE : comme

les DAE et DMA sont comptés ensemble, on arrive à un tonnage résiduel après tri à la source très élevé, dépassant le million de tonnes annuel, qui permet de justifier de grosses installations. Les évaluations des quantités résiduelles sont donc faussées en amont. Or on ne peut pas grouper les différents types de déchets, pour lesquels les solutions de traitement ne sont pas les mêmes ; ainsi les déchets du BTP ne peuvent être brûlés, puisqu'ils s'agit de gravats 100% réutilisables après tri des PVC, Plastiques ; ils ne peuvent donc entrer dans un calcul global, mais permettent en l'occurrence de surévaluer la quantité à brûler. Seuls une faible partie des DAE et les DMA doivent légalement et logiquement être pris en compte pour le calcul des résiduels à traiter. 2) Les scénarios proposés pour le tri Il s'agit pour le Plan de poursuivre le tri en points d'apport volontaire - PAV, dont toutes les collectivités savent qu'il plafonne à 20% maximum ; la preuve en est que le tri des flux verre-papieremballages en Corse, après avoir couvert l'île de conteneurs, reste cantonné à 15% en moyenne, et a même régressé en 2022 (chiffres Syvadec). Ce sont les déchets de déchetteries, avec un meilleur maillage, qui constituent l'essentiel du tri (évalué au total à 38 %). Pour l'amélioration du tri, seul un scénario au porte à porte avec part incitative de redevance ou taxe peut permettre d'atteindre les objectifs de la Loi AGECE. Nous constatons l'absence de Plan d'action immédiat pour la séparation des biodéchets, et l'absence totale de calendrier. Pourtant, le tri à la source des biodéchets a été rendu obligatoire tant par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015 que par la Directive européenne du 14 juin 2018, dans les termes ci-dessous, particulièrement explicites. « Les États membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 [...], les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets » (Article 22 de la Directive européenne). Entériner le fait que « le tri coûte plus cher » comme le fait le Plan n'est pas normal : c'est seulement vrai si en PAP il n'y a pas substitution des collectes (moins de collectes de déchets résiduels), s'il y a des tournées séparées en absence de camions bi-flux, et si on n'explique pas aux usagers qu'il ne faut sortir sa poubelle que si elle est pleine Et en PAV, ramasser les plastiques seuls fait exploser les coûts (on collecte du vide). La piste de la collecte groupée emballages/papier, qui fait économiser une, voire 2 collectes, n'est pas évoquée. Or le groupage est possible dès maintenant (un opérateur est déjà équipé pour séparer ces 2 flux), et avec un aménagement complémentaire lié à la largeur du tapis de tri, il pourrait trier en même temps les cartons, dont la quantité explose avec la vente internet : donc groupage de 3 flux engendrant une économie considérable sur la collecte. Ce scénario permettrait d'économiser considérablement sur les frais de collecte, qui dans notre île sont particulièrement élevés en raison de la configuration géographique. Il aurait aussi pour avantage de simplifier le geste de tri, actuellement trop complexe. Il n'a pas été étudié. Au lieu de ça, on continue sur un système de PAV qui fonctionne mal et va coûter de plus en plus cher avec la hausse des carburants, jusqu'à l'implosion. Le Plan devrait par ailleurs imposer le renouvellement du parc des camions de collecte en camions multi-flux, surtout en habitat pavillonnaire ou dispersé et refuser de financer des camions mono flux, sauf dans les zones les plus peuplées. 3) La valorisation locale des déchets triés Actuellement, Citeo rachète en sortie de surtri sur le continent d'où un coût supplémentaire considérable (Nîmes : + 1 000 € sur les plastiques) ; le bilan carbone est désastreux sur les déchets triés : transport à Béziers pour le verre, dans le nord pour papier et cartons. Performance in fine très médiocre pour un coût de collecte et surtri très élevé. Or le Syvadec a refusé à plusieurs reprises des projets de valorisation locale de plastiques car Citeo est « propriétaire » des déchets triés. Le Plan devrait poser ce problème, affirmer qu'un maximum de valorisation matière doit être effectuée sur place, fixer des objectifs et calendrier par matière ; et exiger que les matières puissent être valorisées sur place : 2 projets au moins ont ainsi été abandonnés par leurs promoteurs, c'est incohérent. Tant pour le bilan transport que pour le niveau de prix, une étude de transport des matières triées vers l'Italie est indispensable. Le Plan devrait envisager le scénario de sortie de Citeo pour favoriser la transformation sur place et la possibilité de vente directe sur le marché européen. Ce n'est pas envisagé. 4) La gestion publique des déchets Bien qu'affirmée de façon continue par la Collectivité, ce n'est pas présent dans le

Plan. Nous n'avons pas trouvé la mention d'étude d'une régie publique des transports, or c'est une clé majeure pour faire baisser les prix de transfert actuellement pratiqués, qui sont bien supérieurs aux moyennes nationales et complètement maîtrisés par 2 opérateurs en situation de monopole. 5) Les scénarios pour les résiduels Ils sont « justifiés » par l'Exécutif par la hiérarchie de traitement, notamment la valorisation énergétique inscrite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte - Loi 2015-992 du 17 août 2015 Article 19 Alinéa 5, ET sur la Directive européenne. La transposition de cet article dans le Code l'environnement (article L. 541-1 6) : « I.-La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. Ses objectifs, adoptés de manière à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au II, sont les suivants : (...) 9° Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. Dans ce cadre, la préparation et la valorisation de combustibles solides de récupération font l'objet d'un cadre réglementaire adapté. Afin de ne pas se faire au détriment de la prévention ou de la valorisation sous forme de matière, la valorisation énergétique réalisée à partir de combustibles solides de récupération doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité, présentant des capacités de production de chaleur ou d'électricité dimensionnées au regard d'un besoin local et étant conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler de la biomasse ou, à terme, d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets. » Il y a donc une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus, si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. Avec le système de calcul utilisé, qui intègre tous les types de déchets, il est évident que la quantité de résiduels est trop importante ; mais le calcul de base étant inexact, la valorisation matière aurait dû suffire. De façon stupéfiante, le Plan prévoit de brûler jusqu'à 150 000 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) par an. (Page 143 et 152 dans le document d'avril 2022) Quel que soit le « niveau d'ambition » affiché, le résultat est le suivant : 2 centres de tri et préparation de CSR, pour un montant de 11 M (tri) plus 45 M (préparation CSR) chaque, soit 112 M d'Euros, et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et cartons) d'une capacité minimale de 128 000 t pouvant aller jusqu'à 155 000 t/an, pour un montant de 119 M d'€. Un investissement de 231 M d'€ au total, avec un coût de traitement annoncé à la tonne qui varie de 300 à 450 € (ce qui n'est pas tout à fait la même chose !), hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refiom. Or la quantité de DMA résiduels s'élève à 170 000 tonnes par an (actuellement enfouis), dont 10 000 tonnes probablement issues des professionnels, comme l'indique le Syvadec dans différents rapports. Le Syvadec, en charge du transfert et traitement des déchets, affirme que dans ces 170 000 tonnes, au moins 70% sont recyclables en valorisation matière. Cela signifie qu'on peut encore extraire par le tri à la source 119 000 tonnes. Il resterait donc au plus 51 000 tonnes de déchets résiduels. Ce qui revient à dire que l'objectif réel du Plan en matière de tri supplémentaire à 6 ans est de 20 000 tonnes supplémentaires par an, soit 16% des poubelles grises sur un potentiel de 70 %, autrement dit 119 000 tonnes ! Ces chiffres ne sont conformes ni aux objectifs de la Loi AGECE, ni à ceux de la LTECV. L'hypothèse d'un surtri mécanique basique sur les 50 000 tonnes résiduelles permettant de diminuer encore le résidu n'est pas même envisagé, puisque le Plan s'arrête à l'incinération de CSR en grande quantité. 6) Les approximations du Plan A - Sur l'obligation de descendre à 10 % de déchets enfouis / total produit en 2010, soit 20 000 t, le Plan l'applique à l'ensemble des déchets alors qu'elle s'applique aux DMA et pas au reste. B - Sur les CSR Le Plan ne prend pas en compte la Loi de 2015, qui juge « non pertinente » la réalisation des TMB en raison de leur performance très faible (autour de 40 % de tri) Le coût à la tonne en investissement et en fonctionnement risque de faire exploser les taxes pour la population : le Plan n'annonce pas le surcout prévisible par habitant de ces installations. C - Sur la production d'énergie : Contrairement à ce qui est dit dans

le rapport de l'Exécutif, l'énergie issue de la combustion des CSR n'est pas une énergie renouvelable, mais bien une énergie fossile, puisque les CSR sont essentiellement composés de plastiques...fabriqués à partir de pétrole. L'Europe a d'ailleurs refusé de la considérer comme renouvelable. Dans l'Annexe 8, le Plan reconnaît l'incertitude sur l'utilisation de la chaleur produite, en l'absence de réseaux de chaleur. 7) Les dangers de l'incinération Les produits issus de la combustion de plastique sous forme de CSR sont encore plus dangereux que ceux des UVE classiques car « concentrés » (chlore, brome, furanes, dioxines, etc). Il y a donc un risque majeur pour la santé et l'environnement. La fabrication de CSR est un simple tri (c'est expliqué les pages 600 et suivantes) : le coût de l'installation de préparation à 45 M d'€ (pour 1 centre) est donc extrêmement surévaluée. (Contradiction interne au Plan : s'il y a brûlage sur place, il n'y a pas besoin de préparer des catégories de CSR, puisqu'on brûlerait directement tous les résidus de tri – donc l'investissement pour trier les CSR serait inutile). Le problème des mâchefers (20 à 25 % du volume entrant) n'est pas résolu : leur enfouissement est très complexe et il est impossible en Corse de les utiliser en sous-couche routière (exemple stockage à Fos des mâchefers des incinérateurs de Cannes, Antibes et Nice) ; trop dangereux pour nos routes (contraintes trop fortes, eau à proximité), risques dans les ISDND (et refus) ; Pour 70 000 t annuelles à brûler, comme annoncé par le Président de l'OEC dans une première usine de TMB/CSR, les CSR représenteraient 175 000 m³ par an (environ 190 t par jour = 130 camions) et en mâchefers, 25 % soit 17 500 t par an, pratiquement 50 tonnes par jour. Que deviendront ces CSR dans un premier temps, sachant que sur 800 000t de CSR produits annuellement en France, 2/3 sont aujourd'hui stockés car non utilisables, selon une récente étude du Groupe Amorce ? Le problème des REFIOM (saturation des décharges, transport) 4,4 à 4,8 % : 3 300 t par an, qu'il est impossible de stocker en Corse puisqu'il faut une décharge de classe 1. LE PLAN N'ENVISAGE PAS CES QUESTIONS ET ÉLUDE LE PROBLÈME DE LA DANGÉROSITÉ SANITAIRE POUR LA POPULATION ET LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT EN RAISON DE POLLUANTS PERSISTANTS. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les lois successives (LTECV et AGEC) obligent à brûler en même temps un autre combustible, pour éviter tout appel d'air sur déchets non triés - ce qui serait de toute évidence le cas avec les quantités annoncées : le Plan ne précise pas le type de combustible associé. Le Plan élude aussi la question de l'acceptation de l'incinération en ne donnant aucune localisation, ni des centres de tri, ni de la chaudière : cette absence d'indications empêche les citoyens de bénéficier d'une information complète, ce n'est pas acceptable. Compte tenu du passé et des engagements pris par la majorité territoriale il y a 15 ans contre toute forme d'incinération des déchets, il est probable que l'incinérateur sera très difficile à imposer, avec un risque fort de trouble à l'ordre public, et des retards prévisibles pour les « solutions » de traitement final. EN RAISON DE L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, QUI NE SONT QU'UNE ANALYSE PARTIELLE D'UN PLAN TROP TOUFFU, QUI PRIVE LES CITOYENS D'INFORMATIONS ESSENTIELLES : - NON RESPECT DE LA HIERARCHIE EUROPÉENNE ET DES OBJECTIFS LÉGAUX DE TRI. - ERREURS OU APPROXIMATION SUR LES BASES DE CALCUL. - ABSENCE DE PLAN D'ACTION SUR LES BIODÉCHETS DONT L'ÉCARTEMENT À LA SOURCE EST RENDU OBLIGATOIRE DES JANVIER 2024. - ABSENCE D'ALTERNATIVE AUX TMB / CSR. - RISQUES LIÉS À L'INCINÉRATION. - ABSENCE DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS. - ABSENCE DE CALENDRIER. NOUS EXPRIMONS NOTRE OPPOSITION À CE PLAN ET DEMANDONS SA RÉVISION COMPLÈTE POUR LE RENDRE CONFORME À LA LOI ET AUX ENGAGEMENTS DE L'EXÉCUTIF DE CORSE.

Annotation : Observation n°349 : Traitée sous l'observation n°329.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°350 (Web)

Par laurent BILLARD

Déposée le lundi 20 novembre 2023 à 22:16

route de sainte restitude

20214 CALENZANA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°349

Contribution:

je suis contre ce projet de gestion des déchets A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête Contribution à l'Enquête publique « Plan Déchets » de la Collectivité de Corse. Ecologia sulidaria est un mouvement d'Ecologie politique, qui regroupe des militants particulièrement sensibilisés à la problématique des déchets, et qui, le plus souvent, sont eux-mêmes engagés au niveau local pour faire progresser le tri et le compostage ; certains d'entre eux ont ou ont eu des responsabilités électives, et connaissent donc le dossier, d'un point de vue très pratique mais également du point de vue des Lois et directives qui règlementent ce sujet. Ecologia sulidaria a exprimé directement son étonnement et son opposition aux systèmes de traitement préconisés, dès la rédaction du Plan, auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers territoriaux et du Président de l'Office de l'environnement. Ecologia sulidaria s'est également exprimé publiquement sur le projet, par le biais de communiqués et de conférences de presse. Ecologia sulidaria constate que la délibération de l'Assemblée de Corse AC10/2010 en date du 25 novembre 2010 actant le renoncement à tout traitement thermique pour le traitement de déchets (réaffirmée lors du PPGDND voté en juillet 2015), toujours en vigueur, n'est pas mentionnée dans le Plan. Pour mémoire, la délibération « ACTE le renoncement définitif au procédé de traitement thermique sous toutes ses formes : incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz. » Elle n'est pas rappelée dans le projet de délibération ni dans le rapport, ni dans le plan. Elle devrait être intégrée dans les 3 documents. Cette délibération, qui engage toujours la majorité territoriale actuelle, aurait dû la conduire à étudier en priorité les scénarios conformes à la délibération. Par ailleurs, l'expérience des régions limitrophes de la Corse aurait pu être intégrée aux préconisations du nouveau plan (plus de 70 % de tri dans les régions du Nord de l'Italie), à titre de modèle d'efficacité. A ce jour, Ecologia sulidaria constate les points suivants : Le volume du Plan exclut une lecture simple pour les citoyens, avec près de 800 pages. Comment de simples citoyens, même très concernés, peuvent-ils s'y atteler ? Il n'y a eu aucun débat préliminaire de présentation pour le public, ce qui l'exclut d'une forme de démocratie participative, indispensable sur un sujet aussi important et complexe, qui devrait mobiliser toute la politique (re)prendre des couleurs. Les citoyens, premiers concernés pour la mise en œuvre et pour les conséquences financières, en tant que contribuables, des décisions prises lorsqu'elles sont appliquées. Nous constatons qu'il y a de fortes contradictions entre le rapport de présentation du Plan par le Président de l'Exécutif, qui présente l'incinération comme hypothèse de travail, mais sans que rien ne soit complètement décidé en raison des problèmes posés par les résidus de combustion (mâchefers et Refiom), et le corps du Plan, qui présente l'incinération comme seule voie possible pour traiter en masse les déchets résiduels. Peu de citoyens savent que seul le corps du Plan est opposable, et s'en sont tenus au rapport. Il y a donc là une manière de masquer la réalité qui nous semble particulièrement dommageable. Les scénarios sont traités dans des annexes avec des tableaux quasiment illisibles, ce qui renvoie à la question d'une réelle information des citoyens. 1) Des chiffres complètement aléatoires pour le BTP et les DAE Le chiffre de gisement retenu pour le BTP est considérable - 655 000 t par an, alors qu'il est rappelé partout dans le diagnostic que les chiffres ne sont pas connus et donc pas fiables ; mais ils

servent de base pour tous les calculs, ce qui gonfle les résiduels à traiter. Pour mémoire, ces déchets étaient évalués à 250 000 t en 2017. Même incertitude (reconnue) sur les DAE : comme les DAE et DMA sont comptés ensemble, on arrive à un tonnage résiduel après tri à la source très élevé, dépassant le million de tonnes annuel, qui permet de justifier de grosses installations. Les évaluations des quantités résiduelles sont donc faussées en amont. Or on ne peut pas grouper les différents types de déchets, pour lesquels les solutions de traitement ne sont pas les mêmes ; ainsi les déchets du BTP ne peuvent être brûlés, puisqu'ils s'agit de gravats 100% réutilisables après tri des PVC, Plastiques ; ils ne peuvent donc entrer dans un calcul global, mais permettent en l'occurrence de surévaluer la quantité à brûler. Seuls une faible partie des DAE et les DMA doivent légalement et logiquement être pris en compte pour le calcul des résiduels à traiter. 2) Les scénarios proposés pour le tri Il s'agit pour le Plan de poursuivre le tri en points d'apport volontaire - PAV, dont toutes les collectivités savent qu'il plafonne à 20% maximum ; la preuve en est que le tri des flux verre-papieremballages en Corse, après avoir couvert l'île de conteneurs, reste cantonné à 15% en moyenne, et a même régressé en 2022 (chiffres Syvadec). Ce sont les déchets de déchetteries, avec un meilleur maillage, qui constituent l'essentiel du tri (évalué au total à 38 %). Pour l'amélioration du tri, seul un scénario au porte à porte avec part incitative de redevance ou taxe peut permettre d'atteindre les objectifs de la Loi AGECE. Nous constatons l'absence de Plan d'action immédiat pour la séparation des biodéchets, et l'absence totale de calendrier. Pourtant, le tri à la source des biodéchets a été rendu obligatoire tant par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015 que par la Directive européenne du 14 juin 2018, dans les termes ci-dessous, particulièrement explicites. « Les États membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 [...], les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets » (Article 22 de la Directive européenne). Entériner le fait que « le tri coûte plus cher » comme le fait le Plan n'est pas normal : c'est seulement vrai si en PAP il n'y a pas substitution des collectes (moins de collectes de déchets résiduels), s'il y a des tournées séparées en absence de camions bi-flux, et si on n'explique pas aux usagers qu'il ne faut sortir sa poubelle que si elle est pleine Et en PAV, ramasser les plastiques seuls fait exploser les coûts (on collecte du vide). La piste de la collecte groupée emballages/papier, qui fait économiser une, voire 2 collectes, n'est pas évoquée. Or le groupage est possible dès maintenant (un opérateur est déjà équipé pour séparer ces 2 flux), et avec un aménagement complémentaire lié à la largeur du tapis de tri, il pourrait trier en même temps les cartons, dont la quantité explose avec la vente internet : donc groupage de 3 flux engendrant une économie considérable sur la collecte. Ce scénario permettrait d'économiser considérablement sur les frais de collecte, qui dans notre île sont particulièrement élevés en raison de la configuration géographique. Il aurait aussi pour avantage de simplifier le geste de tri, actuellement trop complexe. Il n'a pas été étudié. Au lieu de ça, on continue sur un système de PAV qui fonctionne mal et va coûter de plus en plus cher avec la hausse des carburants, jusqu'à l'implosion. Le Plan devrait par ailleurs imposer le renouvellement du parc des camions de collecte en camions multi-flux, surtout en habitat pavillonnaire ou dispersé et refuser de financer des camions mono flux, sauf dans les zones les plus peuplées. 3) La valorisation locale des déchets triés Actuellement, Citeo rachète en sortie de surtri sur le continent d'où un coût supplémentaire considérable (Nîmes : + 1 000 € sur les plastiques) ; le bilan carbone est désastreux sur les déchets triés : transport à Béziers pour le verre, dans le nord pour papier et cartons. Performance in fine très médiocre pour un coût de collecte et surtri très élevé. Or le Syvadec a refusé à plusieurs reprises des projets de valorisation locale de plastiques car Citeo est « propriétaire » des déchets triés. Le Plan devrait poser ce problème, affirmer qu'un maximum de valorisation matière doit être effectuée sur place, fixer des objectifs et calendrier par matière ; et exiger que les matières puissent être valorisées sur place : 2 projets au moins ont ainsi été abandonnés par leurs promoteurs, c'est incohérent. Tant pour le bilan transport que pour le niveau de prix, une étude de transport des matières triées vers l'Italie est indispensable. Le Plan devrait envisager le scénario de sortie de Citeo pour favoriser la transformation sur place et la

possibilité de vente directe sur le marché européen. Ce n'est pas envisagé. 4) La gestion publique des déchets Bien qu'affirmée de façon continue par la Collectivité, ce n'est pas présent dans le Plan. Nous n'avons pas trouvé la mention d'étude d'une régie publique des transports, or c'est une clé majeure pour faire baisser les prix de transfert actuellement pratiqués, qui sont bien supérieurs aux moyennes nationales et complètement maîtrisés par 2 opérateurs en situation de monopole. 5) Les scénarios pour les résiduels Ils sont « justifiés » par l'Exécutif par la hiérarchie de traitement, notamment la valorisation énergétique inscrite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte - Loi 2015-992 du 17 août 2015 Article 19 Alinéa 5, ET sur la Directive européenne. La transposition de cet article dans le Code l'environnement (article L. 541-1 6) : « I.-La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. Ses objectifs, adoptés de manière à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au II, sont les suivants : (...) 9° Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. Dans ce cadre, la préparation et la valorisation de combustibles solides de récupération font l'objet d'un cadre réglementaire adapté. Afin de ne pas se faire au détriment de la prévention ou de la valorisation sous forme de matière, la valorisation énergétique réalisée à partir de combustibles solides de récupération doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité, présentant des capacités de production de chaleur ou d'électricité dimensionnées au regard d'un besoin local et étant conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler de la biomasse ou, à terme, d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets. » Il y a donc une possibilité de valorisation énergétique en fin de processus, si et seulement si l'objectif de tri n'est pas atteint. Avec le système de calcul utilisé, qui intègre tous les types de déchets, il est évident que la quantité de résiduels est trop importante ; mais le calcul de base étant inexact, la valorisation matière aurait dû suffire. De façon stupéfiante, le Plan prévoit de brûler jusqu'à 150 000 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) par an. (Page 143 et 152 dans le document d'avril 2022) Quel que soit le « niveau d'ambition » affiché, le résultat est le suivant : 2 centres de tri et préparation de CSR, pour un montant de 11 M (tri) plus 45 M (préparation CSR) chaque, soit 112 M d'Euros, et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et cartons) d'une capacité minimale de 128 000 t pouvant aller jusqu'à 155 000 t/an, pour un montant de 119 M d'€. Un investissement de 231 M d'€ au total, avec un coût de traitement annoncé à la tonne qui varie de 300 à 450 € (ce qui n'est pas tout à fait la même chose !), hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refiom. Or la quantité de DMA résiduels s'élève à 170 000 tonnes par an (actuellement enfouis), dont 10 000 tonnes probablement issues des professionnels, comme l'indique le Syvadec dans différents rapports. Le Syvadec, en charge du transfert et traitement des déchets, affirme que dans ces 170 000 tonnes, au moins 70% sont recyclables en valorisation matière. Cela signifie qu'on peut encore extraire par le tri à la source 119 000 tonnes. Il resterait donc au plus 51 000 tonnes de déchets résiduels. Ce qui revient à dire que l'objectif réel du Plan en matière de tri supplémentaire à 6 ans est de 20 000 tonnes supplémentaires par an, soit 16% des poubelles grises sur un potentiel de 70 %, autrement dit 119 000 tonnes ! Ces chiffres ne sont conformes ni aux objectifs de la Loi AGECE, ni à ceux de la LTECV. L'hypothèse d'un surtri mécanique basique sur les 50 000 tonnes résiduelles permettant de diminuer encore le résidu n'est pas même envisagé, puisque le Plan s'arrête à l'incinération de CSR en grande quantité. 6) Les approximations du Plan A - Sur l'obligation de descendre à 10 % de déchets enfouis / total produit en 2010, soit 20 000 t, le Plan l'applique à l'ensemble des déchets alors qu'elle s'applique aux DMA et pas au reste. B - Sur les CSR Le Plan ne prend pas en compte la Loi de 2015, qui juge « non pertinente » la réalisation des TMB en raison de leur performance très faible (autour de 40 % de tri) Le coût à la tonne en investissement et en fonctionnement risque

de faire exploser les taxes pour la population : le Plan n'annonce pas le surcout prévisible par habitant de ces installations. C - Sur la production d'énergie : Contrairement à ce qui est dit dans le rapport de l'Exécutif, l'énergie issue de la combustion des CSR n'est pas une énergie renouvelable, mais bien une énergie fossile, puisque les CSR sont essentiellement composés de plastiques...fabriqués à partir de pétrole. L'Europe a d'ailleurs refusé de la considérer comme renouvelable. Dans l'Annexe 8, le Plan reconnaît l'incertitude sur l'utilisation de la chaleur produite, en l'absence de réseaux de chaleur. 7) Les dangers de l'incinération Les produits issus de la combustion de plastique sous forme de CSR sont encore plus dangereux que ceux des UVE classiques car « concentrés » (chlore, brome, furanes, dioxines, etc). Il y a donc un risque majeur pour la santé et l'environnement. La fabrication de CSR est un simple tri (c'est expliqué les pages 600 et suivantes) : le coût de l'installation de préparation à 45 M d'€ (pour 1 centre) est donc extrêmement surévaluée. (Contradiction interne au Plan : s'il y a brûlage sur place, il n'y a pas besoin de préparer des catégories de CSR, puisqu'on brûlerait directement tous les résidus de tri – donc l'investissement pour trier les CSR serait inutile). Le problème des mâchefers (20 à 25 % du volume entrant) n'est pas résolu : leur enfouissement est très complexe et il est impossible en Corse de les utiliser en sous-couche routière (exemple stockage à Fos des mâchefers des incinérateurs de Cannes, Antibes et Nice) ; trop dangereux pour nos routes (contraintes trop fortes, eau à proximité), risques dans les ISDND (et refus) ; Pour 70 000 t annuelles à brûler, comme annoncé par le Président de l'OEC dans une première usine de TMB/CSR, les CSR représenteraient 175 000 m³ par an (environ 190 t par jour = 130 camions) et en mâchefers, 25 % soit 17 500 t par an, pratiquement 50 tonnes par jour. Que deviendront ces CSR dans un premier temps, sachant que sur 800 000t de CSR produits annuellement en France, 2/3 sont aujourd'hui stockés car non utilisables, selon une récente étude du Groupe Amorce ? Le problème des REFIOM (saturation des décharges, transport) 4,4 à 4,8 % : 3 300 t par an, qu'il est impossible de stocker en Corse puisqu'il faut une décharge de classe 1. LE PLAN N'ENVISAGE PAS CES QUESTIONS ET ÉLUDE LE PROBLÈME DE LA DANGÉROSITÉ SANITAIRE POUR LA POPULATION ET LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT EN RAISON DE POLLUANTS PERSISTANTS. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les lois successives (LTECV et AGECE) obligent à brûler en même temps un autre combustible, pour éviter tout appel d'air sur déchets non triés - ce qui serait de toute évidence le cas avec les quantités annoncées : le Plan ne précise pas le type de combustible associé. Le Plan élude aussi la question de l'acceptation de l'incinération en ne donnant aucune localisation, ni des centres de tri, ni de la chaudière : cette absence d'indications empêche les citoyens de bénéficier d'une information complète, ce n'est pas acceptable. Compte tenu du passé et des engagements pris par la majorité territoriale il y a 15 ans contre toute forme d'incinération des déchets, il est probable que l'incinérateur sera très difficile à imposer, avec un risque fort de trouble à l'ordre public, et des retards prévisibles pour les « solutions » de traitement final. EN RAISON DE L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, QUI NE SONT QU'UNE ANALYSE PARTIELLE D'UN PLAN TROP TOUFFU, QUI PRIVE LES CITOYENS D'INFORMATIONS ESSENTIELLES : - NON RESPECT DE LA HIERARCHIE EUROPÉENNE ET DES OBJECTIFS LÉGAUX DE TRI. - ERREURS OU APPROXIMATION SUR LES BASES DE CALCUL. - ABSENCE DE PLAN D'ACTION SUR LES BIODÉCHETS DONT L'ÉCARTEMENT À LA SOURCE EST RENDU OBLIGATOIRE DES JANVIER 2024. - ABSENCE D'ALTERNATIVE AUX TMB / CSR. - RISQUES LIÉS À L'INCINÉRATION. - ABSENCE DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS. - ABSENCE DE CALENDRIER. NOUS EXPRIMONS NOTRE OPPOSITION À CE PLAN ET DEMANDONS SA RÉVISION COMPLÈTE POUR LE RENDRE CONFORME À LA LOI ET AUX ENGAGEMENTS DE L'EXÉCUTIF DE CORSE.

Annotation : Observation n°350 : Traitée sous l'observation n°329.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°351 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 06:18

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°526

Contribution:

Bonjour, Non au plan de traitement des déchets proposé. D'accord avec A CORSICA PULITA

Annotation : Synthèse de l'observation n°356 : Le contributeur est contre le plan et est en accord avec Corsica Pulita.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°352 (Web)

Par cortinchi alexis

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 07:46

petrignani

20230 ste lucie de moriani

Contribution:

Je suis totalement opposé à ce plan qui fait la part belle aux usines de sur-tri et à la production de CSR. En effet la Corse a besoin d'un véritable plan de gestion des déchets mais cette orientation usine de sur-tri ne va pas développer un tri à la source pratiqué par les citoyens mais au contraire les inciter à ne rien faire puisque l'usine fera tout ensuite. C'est à la source qu'il faut agir pour que les déchets soient triés au mieux, produisant ainsi des matières qui ne sont pas souillées et donc facilement revalorisables. C'est par ailleurs le socle du plan antérieur porté par la Collectivité qui est aujourd'hui totalement dévoyé, nous serons nous en souvenir lors des prochaines élections. D'autre part, cette approche de d'usine de sur-tri et de fabrication de CSR est très onéreuse, pas adaptée à notre île, nous prenons encore un chemin qui ne vas pas faire baisser le coût de gestion des O.M qui est le plus élevé de tout le territoire Français. Une autre raison pour ne pas mettre en œuvre ce plan avec le volet CSR.

Annotation : Synthèse de l'observation n°352 : Monsieur Cortinchi est contre l'implantation des usines de surtri et de la filière CSR, coûteuse eu égard au territoire, en n'incitant pas à pratiquer un tri à la source plus efficace.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport

Contribution n°353 (Web)

Par Jean Michel Sorba

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 08:33
Quartier grossetti
20250 CORTE

Contribution:

L'intégration des usines CSR invalide le plan. En effet, la seule politique d'avenir pour la Corse est la maximisation du tri à la source aux cotés des habitants et l'arrêt des fausses solutions à la fois coûteuses, génératrices d'intérêts maffieux etd'autres déchets.

Annotation : Synthèse de l'observation n°366 : Monsieur Sorba est contre l'implantation d'une filière de surtri, coûteuse et susceptible d'entraîner une dérive mafieuse. Il veut pour la Corse une maximisation du tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°354 (Web)

Par Giuntini Frédéric
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 09:45
10 place du prince pierre
20214 Calenzana

Contribution:

Je suis formellement opposé à ce plan de traitement des déchets qui en dépit des lois AGEC et LTECV fait la part belle aux usines aux coûts financiers, environnementaux et sanitaires déplorables et met fin à une volonté avérée de tri à la source. Nous voilà après 15 ans de lutte contre l'incinérateur au moment crucial de prendre enfin la bonne voie en appliquant les méthodes qui marchent chez nos voisins directs et permettent d'obtenir 80% de tri. Un modèle qui nous est donné en exemple depuis 10 ans et qui s'appuie sur la seule volonté politique permettant une action citoyenne efficace et respectueuse de sa terre. Pour épargner au citoyen la lecture de 800 pages d'un rapport sur les déchets, dont l'avis ne sera que consultatif, nous sommes en droit d'attendre de nos décideurs politiques de prendre les décisions qui servent le seul intérêt collectif. Les décisions qui écartent toute velléité mafieuse de (continuer à) s'accaparer le marché juteux des déchets. Et enfin les décisions qui grâce aux bons résultats obtenus à moindre coût et dans des délais records, pointent les déchets ultimes, donnant ainsi la possibilité de travailler par item pour cherchant les réponses adaptées à chaque problème. C'est ainsi et uniquement ainsi que nous pourrons tendre vers le zéro déchet, qui pour le moment n'a pas dépassé le seuil des « belles paroles ». Après 7 années de mandat, on en est toujours aux balbutiements sur un des enjeux majeurs de notre territoire. 4 000 tonnes de biodéchets collectés sur les 40 000 tonnes produites, une situation dite insoluble en raison de la multiplicité des acteurs : collectivité, intercommunalités, syvadec, centres de stockages, pour que seuls les transporteurs privés continuent d'y trouver leur intérêt. Le flux principal, le plus simple à traiter au plus près de son gisement et celui posant le plus de problème s'il n'est pas écarté du reste de nos déchets, n'a toujours pas été pris en charge. Sur ce sujet en revanche, on tend vers le point zéro ! Une situation que l'on a occultée, tout en la laissant pourrir, donnant une sursaturation des

lieux de stockage et un avenir tout tracé à la pseudo-bonne idée du traitement industriel et de l'incinération. La route est dramatiquement mauvaise ! Le changement de cap doit être immédiat pour ne pas hypothéquer l'avenir de notre île dès demain. Pour permettre à ses habitants de respirer et de se nourrir sans risque pour leur santé et de vivre en lien avec leur terre.

Annotation : Synthèse de l'observation n°354 : Monsieur Giuntini est contre une filière CSR coûteuse financièrement et sanitaire. Il indique qu'il faut suivre le modèle de nos voisins par l'optimisation d'une politique de tri. Il constate que le rapport sera consultatif et que la seule volonté politique pourrait favoriser une solution efficace et vertueuse de tri. Il constate un flux très pauvre de biodéchets traités ou seuls les transporteurs privés y trouvent leur intérêt en raison de la multiplicité d'acteurs institutionnels. Il constate une inertie qui a contribué à une sursaturation des lieux de stockage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°355 (Web)

Par Avenoso Corinne

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 10:28

Altu Furiani

20 600 FURIANI

Contribution:

Le sur tri ne sert pas et n'encourage pas le tri. La valorisation énergétique des déchets et un incinérateur déguisé dont les effets sur la pollution de l'air et des sols sont démontrés. Le tri à la source et la taxe de ordures lié au poids ont fait leurs preuves...Le dossier des déchets piétine et cela profite à certains qui s'enrichissent. Naples a réussi, la Toscane aussi pourquoi pas nous ? La Corse devient l'île aux déchets, l'île aux plastiques.

Annotation : Synthèse de l'observation n°355 : Madame Avenoso est contre la filière CSR polluante. Elle est pour un tri et une taxe spécifique en prenant exemple sur nos voisins toscans.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°356 (Web)

Par Mozziconacci Joseph

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 11:32

Le loretto

20090 Ajaccio

Contribution:

Avis défavorable pour les raisons suivantes : Trop de pollution de l'air due au rejet de ce mode de chaudière à CSR Le tri n'est pas privilégié pourquoi ne pas faire des usines de traitement à la place

Annotation : Observation n°356 : Monsieur Mozziconacci est contre le plan et la filière CSR et pour la mise en place d'usines de traitement.

Contribution n°357 (Web)

Par Richard MOULENC

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 11:37

21 lotissement communal

20218 MOLTIFAO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°279

Contribution:

Je suis contre ce plan qui, basé sur la valorisation énergétique, est une honte pour la Corse, fausse solution de facilité, il va l'engager pour des années vers une gestion calamiteuse des déchets . - Les UVE sont des incinérateurs qui se cachent sous prétexte de valorisation. - Les UVE doivent tourner à plein et sont de facto opposés au tri et au recyclage. - Les UVE ne sont pas un moyen efficace de se débarrasser des déchets, juste d'en diminuer le volume tout en les rendant beaucoup plus toxiques . - L'incinération quand elle est expliquée est impopulaire; refusée en 2006 par la population et en 2010 par l'Assemblée de Corse. - Avec deux UVE comme moyen principal de gestion des déchets ce plan est en contradiction avec la loi Agec, la Loi de Transition Énergétique de 2015 et la Directive Européenne de 2018 qui rend obligatoire le tri des biodéchets fin 2023. - Ce plan est beaucoup plus coûteux et moins générateur de main d'œuvre qu'une saine gestion des déchets telle que réalisée par ailleurs. - Sur bien des aspects ce plan est vague, incomplet ou inexact sur les dates, les volumes, les coûts ou les durées. Les décideurs savent pourtant qu'une saine gestion des déchets est pratiquée avec bonheur ailleurs et qu'elle est basée sur; - Un tri véritable à la source des déchets avec priorité au tri séparé des bio-déchets . - Un contrôle rigoureux de la qualité des tris. - Une tarification incitative généralisée. - Un traitement local des bio déchets par compostage. - Un recyclage ou valorisation régionale des déchets triés - Une gestion ou supervision publique Attention ce plan n'est pas la solution miracle..... Un ci hè bellu peschu senza lishe !

Annotation : Synthèse de l'observation n°357 : Monsieur Moulenc dénonce un plan basé sur la mise en place de deux UVE contraires au recyclage, à la loi AGEC et à La loi de transition énergétique de 2015. Il constate que l'incinération est impopulaire en Corse. Il constate un plan coûteux et très imprécis. Il constate "qu'ailleurs" la gestion des déchets est meilleure, par la mise en place d'une gestion publique, un tri efficace, la mise en place d'une tarification incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°358 (Web)

Par Anfriani ghislaine
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 11:38
La pinacchiu
20167 Afa

Contribution:

Je suis contre ce projet car il engendre trop de pollution et ne favorise pas le tri . Privilégions le tri et le compostage plutôt.

Annotation : Synthèse de l'observation n°358 : Madame Anfriani s'oppose à un plan polluant et est favorable au tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°359 (Web)

Par Mozziconacci Michel
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 11:45
Jardins de l'empereur roi de Rome
200000 Ajaccio

Contribution:

Je suis contre ce projet Pour des raisons de santé publique ayant moi même été touché par un cancer il y a trop de pollution déjà sur Ajaccio entre les fumées de la centrale du Vazzio , les fumées des bateaux dans les port. Il faudrait plutôt privilégier le tri.

Annotation : Synthèse de l'observation n°359 : Monsieur Mozziconacci est contre le projet pour des raisons de santé publique et est en faveur du tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°360 (Web)

Par Jean-François
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 12:09
Sarr'Alta. Campumoru
20110 Belvidè à Campumoru

Contribution:

Contre votre plan Car pollution +++ Risques majeurs que la pression mafieuse se retrouve sur la gestion des déchets car nos politiques veulent privatiser celle ci

Annotation : Synthèse de l'observation n°360 : Le contributeur est contre le plan jugé polluant, et susceptible de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°361 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 12:21

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°362

Contribution:

Je me permet de donner mon avis après avoir été éclairée par Corsica Pulita. Ce plan n'apporte rien de bon à notre belle île. C'est un projet absurde et démesuré face aux possibilités qui pourraient être mises en place. A l'heure où le problème écologique est un combat gouvernemental, je ne comprends pas qu'une telle mise en place de projet de pollution soit mis en place. Appuyé par nos politiciens qui doivent surtout y trouver leur compte au détriment de leur population et leur futur descendance. En effet, je ne pense pas qu'un projet de pollution sur l'île soit une bonne idée. Je ne pense pas qu'il faut dépenser autant d'argent pour permettre de tuer l'endroit où nous vivons. Je pense juste qu'au moment où le monde a besoin de trouver des solutions durables. Celle ci n'en ai pas une ! Je ne veux absolument pas de cette MERDE ! J'ai 28 ans, j'aime mon île et je la défendrais corps et âme !

Annotation : Observation n°361 : Observation anonyme reprochant un projet polluant et coûteux. L'auteur de l'observation adhère aux idées du collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°362 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 12:23

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°361

Contribution:

Je me permet de donner mon avis après avoir été éclairée par Corsica Pulita. Ce plan n'apporte rien de bon à notre belle île. C'est un projet absurde et démesuré face aux possibilités qui pourraient être mises en place. A l'heure où le problème écologique est un combat gouvernemental, je ne comprends pas qu'une telle mise en place de projet de pollution soit mis en place. Appuyé par nos politiciens qui doivent surtout y trouver leur compte au détriment de leur population et leur futur descendance. En effet, je ne pense pas qu'un projet de pollution sur

l'île soit une bonne idée. Je ne pense pas qu'il faut dépenser autant d'argent pour permettre de tuer l'endroit où nous vivons. Je pense juste qu'au moment où le monde a besoin de trouver des solutions durables. Celle ci n'en ai pas une ! Je ne veux absolument pas de cette horreur ! J'ai 28 ans, j'aime mon île et je la défendrais corps et âme !

Doublon de : Contribution N°361 (Web)

Annotation : Observation n°362 : Doublon de l'observation n°361

Contribution n°363 (Web)

Par benedicte ECHARD

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 12:53

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°364, N°367

Contribution:

En tant que médecin, je souhaite exprimer mes préoccupations pour la santé publique autour des incinérateurs que ce soit en terme de pollution atmosphérique qui génère des pathologies respiratoires, ou en terme de polluants type dioxine, classée cancérigène : "Aussi toxiques que persistantes dans l'environnement, les dioxines figurent sur la liste noire des composés chimiques les plus préoccupants de l'Organisation mondiale de la santé. Elles sont classées cancérigènes pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer. Dangereuses même à des doses infimes, elles s'accumulent dans la chaîne alimentaire." (source: Le Monde 13 Novembre 2023) Ces polluants atmosphériques se déposent sur tous les végétaux alentours et contaminent notamment les potagers, mais aussi les prés et bois et par conséquent les animaux qui vivent autour des incinérateurs. Je suis donc très préoccupée par les problèmes qui seraient générés par un tel incinérateur en Corse.

Annotation : Observation n°363 : Observation du Dr Echard qui s'inquiète des conséquences sanitaires de l'incinération et notamment les pollutions atmosphériques type dioxines qui se déposent sur tout l'environnement alentour et joue sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°364 (Web)

Par DARRIGRAND Pierric

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 13:08

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°363, N°367

Contribution:

Je suis contre l'installation d'un incinérateur, pour des raisons de santé publique: Je suis medecin et je peux observer que de nombreux problèmes médicaux surviennent aux alentours de ceux ci: comme dernièrement à Ivry sur Seine où les rejets de Dioxine ne sont pas controlés et s'étendent

à toute une région. Ci dessous copie de l' article du Monde il y a quelques jours "L'étude de biosurveillance de février 2022 avait mis en évidence des teneurs importantes de dioxines dans des œufs de poules élevés en plein air autour de l'incinérateur, sur les communes d'Ivry-Seine, d'Alfortville (Val-de-Marne) et de Paris. Depuis, l'agence régionale de santé (ARS) recommande de ne plus consommer d'œufs issus de poulaillers domestiques à l'échelle de toute l'Ile-de-France." Il ne s'agit pas ici d'une pollution locale mais bien de tout un territoire qui est concerné, ce qui serait catastrophique pour la Corse. C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles je suis opposé à ce projet

Annotation : Observation n°364 : Observation du Dr Darrigrand s'inquiétant des conséquences sanitaires de l'incinération et notamment de la pollution atmosphérique. Il est donné pour exemple le centre d'Ivry et les conséquences sur les œufs provenant de poulaillers de particuliers.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°365 (Web)

Par Ottavy P
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 13:53
Rue Fred Scamaroni
20000 Ajaccio

Contribution:

Nous sommes une fois de plus pris au piège et on veut nous imposer, en douce, un plan déchets polluant, hors de prix, qui aiguise les intérêts privés voire mafieux ! Nous avons peu d'informations, un plan de 600 pages, imprécis sur des points essentiels (de coût notamment) Nous ne pouvons pas accepter ce plan désastreux !

Annotation : Synthèse de l'observation n°365 : Monsieur Ottavy juge le plan imprécis et susceptible d'entraîner une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°366 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 13:56

Contribution:

Il faut favoriser le tri !

Annotation : Observation n°366 : Observation anonyme favorable au tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°367 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 14:59

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°363, N°364

Contribution:

Je m'oppose fermement à la construction d'un incinérateur de Combustible Solide de Récupération (CSR) qui porte atteinte à la santé et à l'environnement. Je souhaite une gestion publique des déchets et pas une gestion privée et mafieuse qui permet à certains de s'enrichir tout en polluant.

Annotation : Synthèse de l'observation n° 367 : Le contributeur est contre une filière CSR polluante et pour une gestion publique évitant une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°368 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 15:14

Contribution:

L'application de ce plan serait un désastre économique et environnemental pour la Corse et les Corses, il serait nocif pour l'environnement et pour les citoyens.

Annotation : Observation n°368 : Observation anonyme défavorable au plan considéré comme désastreux au niveau environnemental et économique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°369 (Web)

Par AUDON-PLASENZOTTI Davia

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 16:03

Contribution:

Je suis contre le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). CSR, incinérateurs et enfouissement ne sont plus des solutions envisageables. La combustion de déchets va poursuivre l'empoisonnement de l'air, alors même que la qualité de l'air en Corse est très souvent dégradée, c'est contraire au bon sens de se diriger vers des projets de traitements des déchets aussi polluants et au coût exorbitant. Il est nécessaire de généraliser et de développer le tri à la source et de prendre exemple, comme l'indique Corsica Pulita sur son site, : sur la communauté de communes Calvi Balagne et sur des régions et villes d'Europe (Toscane, Ciudad Real, Cracovie...) qui se passent du CSR et fonctionnent avec des collectes séparatives très bien organisées, des plateformes de compostage et des centres de tri mécanisés très performants.

Annotation : Observation n°369 : Observation de Mme Audon Plasenzotti opposée au plan. Il est considéré que CSR, incinérateur et enfouissement ne sont pas des solutions possibles et qu'il faut généraliser le tri à la source et prendre exemple sur des régions ou villes qui ont su le mettre en place.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°370 (Web)

Par Brigitte Etcheber

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 16:04

Contribution:

Contre ce plan qui aura durablement un coût économique exorbitant malgré des impacts environnementaux et de santé publique très négatifs!

Annotation : Observation n°370 : Observation anonyme opposée au plan considéré comme coûteux et ayant des conséquences négatives sur le plan environnemental et sanitaire.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°371 (Web)

Par COORDINATION CORSICA PULITA

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 16:24

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°113, N°126, N°162, N°170

Contribution:

Madame La présidente de la Commission d'enquête ; Mesdames et Monsieur les Membres titulaires et suppléants de la Commission d'enquête , Nous vous adressons en pièce jointe l'avis de la Coordination Corsica Pulita composée de 15 associations et collectifs de défense de

l'Environnement et de la Santé ainsi que des 2 comités anti-mafia de Corse. Vous pouvez aussi vous référer au site www.corsicapulita.com pour accéder au détail de nos analyses. Nous restons à votre disposition pour toute précision ou demande d'information. Cordialement, Les Membres de la Coordination Corsica Pulita.

Documents :

- [contribution_371_Web_1.pdf](#)

Annotation : Observation N°371 : observation de COORDINATION CORSICA PULITA qui est composé de 17 associations et collectifs d'associations de Corse (15 associations et collectifs de défense de l'environnement et de la santé et 2 comités anti-mafia) et fournit son analyse en 9 pages qui est le résumé de leurs positions et explications que l'on retrouve également sur leur site internet auquel il nous renvoie pour plus d'explications si besoin. Le collectif demande le retrait du PTPGD à Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement ainsi qu'à l'exécutif en raison des éléments suivants : - le Plan se fonde sur la filière CSR/Valorisation énergétique ; - Il estime que les documents du PTPGD révèlent : • 800 pages absolument illisibles par le grand public • plusieurs incertitudes qu'il qualifie d'« assumé » et qui sont relatives : □ aux centres de tri ou « installations permanentes destinées notamment à un tri des ordures ménagères résiduelles » : - elles produiront du compost : ce dernier aura-t-il vocation à être séché pour être incinéré ? - les choix d'implantation : celui sur la commune de Monte sur une parcelle Espace Stratégique Agricole ESA ; celui d'Ajaccio/Sarrola à la proximité du fleuve Gravona, d'une école et des habitations □ au nombre des incinérateurs, leur dimension et au choix d'implantation ; □ aux chiffres fournis relatifs aux déchets ménagers et assimilés (DMA), aux biodéchets, aux déchets verts, aux déchets d'activités économiques (DAE) mais également au tonnage de mâchefers et aux REFIOM . Il estime que ces chiffres sont volontairement inexacts afin de faire coïncider avec le scénario 2027 /2033 dont l'objectif de valorisation de matière réglementaire est de 65 %. Le calcul du collectif aboutit à un taux de valorisation matière à 43,1 % contre 65 % annoncé, et un taux de d'incinération en UVE à 30,2 % contre 14 % annoncé et, un taux de déchets enfouis de la filière DMA à au moins 22,2 % pour 10 % autorisé par la Loi. • Une absence d'étude sur la filière CSR (et précise que le plan, page 166, annonce qu'une étude réalisée mais sans citer de référence)et une absence de prévision des installations de traitement en aval de l'incinération. Or opposable aux tiers, il estime que les choix du Plan doivent s'appuyer sur de réels fondements techniques, financiers et organisationnels, et non sur de simples hypothèses non étudiées. • Une absence de prévision des conditions techniques et de coûts de transport des CSR mais également des REFIOM et un silence sur les risques sanitaires inhérents ; • Une absence d'inventaire des techniques existantes et ainsi pas d'alternative proposée à celle du « Tri Mécano Biologique pour la fabrication de Combustibles Solides de récupération et Incinération pour production d'énergie » • Ne fait pas état de la délibération de l'Assemblée de Corse AC10/2010 en date du 25 novembre 2010 actant le renoncement à tout traitement thermique (incinération, thermolyse ou gazéification autre que les voies de transformation de la matière organique en biogaz) pour le traitement de déchets , délibération réaffirmée lors du PPGDND du juillet 2015 actuellement en vigueur. • Que le plan contreviendrait à la loi AGECE (notamment pour l'obligation du tri à la source des bio déchets d'ici 2024) et à la directive UE 2018/851 du 30 Mai 2018 qui exige que des mesures pour la protection de l'environnement et de la santé humaine soient incluses dans les plans de gestion des déchets. • Une impossibilité de recyclage de qualité dans le cadre du développement d'une économie circulaire car ces usines accueilleront des déchets mélangés ; • Un plan sans calendrier de réalisation des installations, ni de cartographie de répartition des futures installations ; • Gouvernance : alors qu'un risque de dérive mafieuse lui semble avéré, le collectif estime que le PTPGD n'inscrit pas clairement une « gestion publique des structures de traitement des déchets » car il rappelle : o le plan en sa page 141 : « Le projet peut être porté par une

maîtrise d'ouvrage publique ou privée» o l'avis de la MRAE du 22/05/2023 : «renforcer la gouvernance du PTPGD et préciser sa déclinaison opérationnelle pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le plan » et « « Sans plus de précisions sur le pilotage et la coordination de ce plan d'actions, on peut identifier le risque de ne pas atteindre les objectifs dès 2027 a minima pour le scénario nécessaire » en reproduisant ce qui n'a pas ou peu fonctionné jusqu'à aujourd'hui » » o et le choix du SYVADEC qui a attribué, à un groupe privé, l'exploitation exclusive du plus grand CTV de Corse, avec le choix de la filière CSR, et ce avant même que le PTPGD ne soit soumis à l'enquête publique et voté ; et s'interroge donc sur l'utilité du PTPGD si les deux principaux investissements, sont décidés sur le plan en cours, approuvé en 2015, qui ne valide pas, notamment, la filière CSR. Le collectif conclue que le Plan contrevient aux principes fondamentaux de la Loi pour les non respects suivants : - Non respect des seuils minimum de valorisation matière - Non respect du seuil de mise en ISDND des déchets ménagers et assimilés - Non respect du principe de proximité - Non respect du principe d'autosuffisance - Non respect de la hiérarchie des modes de traitement

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°372 (Web)

Par Leterreur Caroline

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 17:29

Cavu

20144 ZONZA

Contribution:

De nombreuses villes et régions de France et du monde (ainsi que la Balagne) ont montré qu'il est possible de réduire fortement la production de déchets sans passer par des usines coûteuses et polluantes. Je suis contre ce plan tel qu'il est présenté. Il va à l'encontre de la Gestion Zéro Déchet qui s'appuie sur 3 leviers puissants : Réduction à la source des déchets, Contrôle du Tri donc de la pureté des Flux collectés, Tarification Incitative, qui fait payer au producteur le juste prix de sa production de déchets. Il ne prends pas pris en compte les problèmes environnementaux, sanitaires et économiques liés à la combustion des CSR et aux transports. Il ne prends pas en compte les coûts de fonctionnement des futures usines qui viendront s'ajouter à ceux existants, sans réduire les transports, ni ceux de la gestion des résidus de la combustion, qui ne sont pas évoqués. il encourage la production massive de CSR alors que la réglementation sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets privilégie la valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique.

Annotation : Observation n°372 : Observation de Mme Leterreur défavorable au plan. Elle considère que l'on peut réduire la production de déchets sans passer par l'incinération. Elle donne pour cela l'exemple de la Balagne. Elle estime que le plan ne tend pas vers le zéro déchet. Elle s'inquiète des conséquences environnementales et sanitaires de la filière CSR et des coûts afférents. Pour l'auteur de l'observation, le plan ne respecte pas la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui doit privilégier la valorisation matière avant la valorisation énergétique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°373 (Web)

Par Brescaglia Pascale
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 17:34
Villa l'aiarella
20133 Ucciani

Contribution:
Contre ce projet

Annotation : Observation n°373 : Observation de Mme Brescaglia opposée au projet.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°374 (Email)

Par Conseil Communautaire de la CAPA
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 16:51

Contribution:
Objet : PTPGD : avis de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien Madame, Monsieur
Je vous prie de trouver ci-joint la délibération prise par le Conseil Communautaire de la CAPA le 16 novembre dernier portant avis sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets. Je vous remercie de prendre en compte cet avis dans le cadre de l'enquête publique en cours. Bien cordialement Vincent TRAMOY Directeur Général Adjoint Pôle Technique
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien Espace Alban 18, rue Antoine SOLLACARO 20 000 AJACCIO

Documents :

- contribution_374_Email_1.pdf

Annotation : Observation n°374 : Délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien donnant un avis favorable sur le plan. Il est considéré que la CAPA a déjà entrepris une grande partie des actions proposées dans le plan comme la mise en oeuvre des plans de prévention, une optimisation des services de collecte, le développement du tri à la source et le déploiement de la tarification incitative. Elle s'interroge toutefois, sur les effets du plan en termes de tonnage et d'économies financières. La CAPA se prononce favorablement sur la nécessité d'un centre de tri et de valorisation sur son territoire mais s'interroge sur la faisabilité de deux ISDND supplémentaires. Sur les perspectives, il est considéré comme nécessaire de le rediscuter et de le définir sur la base de données actualisées.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°375 (Web)

Par Leroy
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 17:57
66 rue du capitaine Julia, Mas de Sandy
81000 Albi

Contribution:

Après avoir relevé les incohérences et mensonges figurant dans le plan déchets je me suis aperçu de l'arnaque de ce plan! L'incinération n'est pas une solution et ne doit pas non plus servir de vache à lait à la mafia Je m'oppose donc à ce plan déchets et demande son annulation

Annotation : Observation n°375 : Observation de M. Leroy opposé au plan. Il considère que le document comporte de nombreuses incohérences, que l'incinération n'est pas la solution. Il craint des dérives mafieuses.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°376 (Web)

Par Angeli Xavier
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 18:41
Sarrola carcopino
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°207, N°377

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets. Je fais confiance aux associations de défense de l'environnement qui constituent la coordination Corsica Pulita et me rends compte grâce à leur site que les chaudières CSR sont privilégiés dans ce plan . Je demande une gestion publique et non une gestion privée qui sera engloutie par la mafia. Je demande aux élus de la CDC de ne pas voter ce plan et de tout reprendre en privilégiant le tri à la source.

Annotation : Observation n°376 : Observation de M. Angeli défavorable au plan. Il adhère aux idées du collectif Corsica Pulita. Il s'oppose à l'incinération et demande une gestion publique du traitement des déchets par crainte de dérive mafieuse. Il souhaite la généralisation du tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°377 (Web)

Par Angeli Xavier

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 18:42

Sarrola carcopino

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°207, N°376

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets. Je fais confiance aux associations de défense de l'environnement qui constituent la coordination Corsica Pulita et me rends compte grâce à leur site que les chaudières CSR sont privilégiés dans ce plan. Je demande une gestion publique et non une gestion privée qui sera engloutie par la mafia. Je demande aux élus de la CDC de ne pas voter ce plan et de tout reprendre en privilégiant le tri à la source.

Doublon de : Contribution N°376 (Web)

Contribution n°378 (Web)

Par Lahitte Loustau Marina

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 19:39

Contribution:

Il est important que le plan déchets ne porte pas atteinte : - au développement du tri à la source - à la réduction de la production des déchets (processus de fabrication). Il serait intéressant de creuser l'idée d'un accord avec les incinérateurs de Sardaigne pour nos déchets non recyclables. En effet, les incinérateurs sont très gourmands en déchets pour fonctionner. Le risque est donc de ne pas être incité à réduire nos déchets. En plus cela permettrait d'assurer des liaisons avec la Sardaigne toute l'année.

Annotation : Observation n°378 : Observation de Mme Lahitte Loustau qui souhaite que le plan ne porte pas atteinte au développement du tri à la source et à la réduction de production de déchets. Elle propose un partenariat avec la Sardaigne et leur incinérateur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°379 (Web)

Par Sonia Battistelli

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 19:51

Sarrola village

20167 Sarrola Carcopino

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets. Où vont aller les mâchefers ? Où vont être stockés les refiom ? Combien ce plan va-t-il coûter aux corses ? Privilégier le tri à la source et le compost aurait été plus intelligent et digne d'une Assemblée de Corse POUR les corses ! À qui profite ce plan ??

Annotation : Observation n°379 : Observation de Mme Battistelli s'opposant au plan et notamment à la mise en place de la filière CSR. Elle est favorable au tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°380 (Web)

Par Guy Bastianelli
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 20:34
Casuccio
20238 Morsiglia
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°381

Contribution:
Je suis pour être responsable de mes déchets. Pour le tri à la source. Contre le projet présenté

Annotation : Observation n°380 : Observation de M. Bastianelli pour le tri à la source et opposé au projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°381 (Web)

Par Catherine Bastianelli
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 20:38
Casuccio
20238 Morsiglia
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°380

Contribution:
Je suis contre le projet présenté. Pour le tri au départ et le compostage

Annotation : Observation n°381 : Observation de Mme Bastianelli opposée au projet. Elle est favorable au tri et au compostage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°382 (Web)

Par Sauveur

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 21:02

6 Rue Francois Pietri

20090 Ajaccio

Contribution:

Vouloir mettre en place des unités de valorisation énergétique terme pompeux pour INCINÉRATEURS c'est condamner à mort le tri c'est ignorer superbement les habitants en sacrifiant leur santé Il est largement démontré que dans la périphérie de ces installations on note une augmentation des leucémies chez les enfants et de la cancérogenèse par l'émission de particules fines de l'ordre du micron. C'est aussi mettre en place une machine à fric qui va impacter le budget des contribuables et en particulier des plus démunis tout en sacrifiant leur santé sur l'autel de groupe mafieux

Annotation : Observation n°382 : Observation de Sauveur opposé à la mise en place d'incinérateurs considérés comme nocifs, cancérogènes. Il estime que cela ne peut qu'empêcher le tri. Il craint également les risques de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°383 (Web)

Par Gauthier Alain

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 21:07

20000 Ajaccio

Contribution:

Quelques réflexions sur le plan déchets pour la Corse Compte tenu d'un dossier particulièrement volumineux, bourré d'acronymes nous n'avons ni la prétention ni les compétences pour donner un avis motivé sur l'ensemble des problématiques proposées et des solutions envisagées. Il faut sans doute plus d'une semaine de travail assidu pour prendre connaissance de 800 pages du rapport et nous doutons en conséquence que beaucoup de contributeurs aient eu le temps d'en prendre totalement connaissance. Nous nous contenterons ici de rappeler quelques évidences et de faire part de notre expérience d'hydrogéologue tout en regrettant le temps perdu pour la recherche de certaines solutions (Cf. ci-dessous). Trier, trier plus, trier mieux, tels sont les avis majoritaires qui apparaissent sur le registre dématérialisé (près de 300 participations à la date de la rédaction de cet avis). Certes sur le plan théorique le tri est la meilleure des solutions pour diminuer le volume des déchets, mais l'expérience montre, malgré des déclarations très optimistes et largement utopiques depuis de nombreuses années, qu'on est loin, très loin des buts recherchés. Il suffit de jeter un œil dans les bacs à ordures aux pieds des immeubles d'Ajaccio, par exemple, pour constater que le tri est loin d'être généralisé et que les valeurs attendues en 2025 et au-delà ne seront pas atteintes. Bien sur les volumes triés augmentent, mais comme en même temps les volumes produits augmentent en parallèle, les volumes enfouis ne changent guère en valeur absolue. Reste alors trois possibilités, non

exclusives, pour tenter de « se débarrasser » des déchets produits : - L'exportation L'exportation est déjà réalisée pour les déchets dangereux (environ 14000 tonnes/an et a été utilisée au moins une fois pour les ordures ménagères : près de 10000 tonnes de la CAPA. Cette exportation onéreuse s'est traduite par l'incinération sur le continent des déchets. Outre qu'on est loin dans ce cas de l'autonomie réclamée par ailleurs, nous n'avons pas entendu beaucoup de protestation à ce moment-là, sur le procédé employé, mais il est vrai que l'adage NIMBY (pas dans mon jardin) s'appliquait alors. Si l'on doit admettre avec le projet qu'il faudra toujours exporter les déchets dangereux produits en trop faible quantité pour justifier la mise en place de certaines filières, un casier destiné à recevoir les déchets amiantés et/ou les terres polluées devrait voir le jour, le plus vite possible. - L'enfouissement Les deux sites actuels s'avéreront à court ou moyen terme insuffisants et le dossier a raison d'indiquer qu'il faut trouver des sites nouveaux. Un seul, sauf avis contraire, est à un stade d'instruction assez avancé. Il rencontre par ailleurs une très forte opposition. Il est vrai que le site retenu est loin de remplir les conditions adéquates : proximité du Tavignani et instabilité des versants par exemple. Sur le plan hydrogéologique sa localisation est loin d'être satisfaisante. Pour avoir eu à donner notre avis sur d'autres sites, il est certain que toute proposition de site nouveau, entraînera immédiatement une levée de bouclier (NIMBY) et pourtant ces sites sont nécessaires, même en optimisant le tri. Il nous semble néanmoins que plusieurs sites (6 par exemple) localisés dans chaque grande unité productrice, éviteraient : o Des transports insensés : Cap Corse – Prunelli, Centre ouest – Viggianello, etc. ; o L'impression pour les riverains d'être la poubelle du département, voire de la Corse ; o Inciteraient peut-être à un tri plus vertueux, puisqu'en définitive, le centre d'enfouissement ne recevrait que les déchets produits par les habitants de la microrégion. Encore faut-il se presser compte tenu des délais qui s'écouleront forcément entre le choix des sites, les études préalables, les autorisations à obtenir, les contestations à purger. On peut donc s'étonner que le dossier reste très flou sur ce point. A part le dossier sur le Tavignani, y a-t-il d'autres sites envisagés ? si oui, quel est l'état d'avancement des dossiers ? Ne faudrait-il pas, plutôt que d'attendre qu'un particulier propose un site, choisi pour des opportunités qui peuvent être loin des raisons sanitaires ou autres, mobiliser les compétences d'organismes spécialisés (BRGM par exemple) qui identifieraient des secteurs où le futur centre d'enfouissement serait le moins polluant possible (impermeabilité des terrains, éloignement des cours d'eau, zone peu peuplée, etc.). On peut regretter que dans ce dossier particulièrement volumineux ce point soit occulté ou traité de façon particulièrement sommaire. Autrement dit que l'on ait mis « la charrue avant les bœufs ». Existe-t-il un autre site que celui du Tavignani pour recevoir les déchets amiantifères ? Notre principal reproche au dossier à l'enquête et donc le flou concernant ces dispositifs, flou sur des localisations possibles et sur les délais nécessaires une fois les sites choisis suggèrent que les délais indiqués dans l'étude ne pourront pas être tenus. - L'incinération. C'est ce dispositif où ce qui y ressemble (CSR) qui entraîne le maximum de réponses négatives. Il est vrai que l'incinérateur avait été vivement combattu et rejeté par une part importante de la population insulaire et de nombreux élus. Le changement de stratégie s'explique peut-être (?), mais il aurait dû dans ce cas être argumenté de façon plus sérieuse afin d'apporter des réponses aux critiques qui étaient prévisibles. Les rejets signalés sur le registre invoquent les problèmes de coûts, de pollution et de tonnage. Sur le premier point, les coûts indiqués nous paraissent en effet très élevés et méritent une contre-expertise sérieuse, sur le deuxième point nous regrettons que des précisions fassent défaut sur les gaz rejetés (nature et volume) sur les volumes et la nature des produits solides, etc., mais nous regrettons également que l'on n'ait pas réalisé une étude sur la situation actuelle, les milliers de litres de gas-oil consommés pour amener les ordures, parfois de très loin, aux centres d'enfouissements, ce qui permettrait peut-être des avis plus nuancés. Enfin le troisième point nous interroge. Les tonnages retenus sont importants et signifient donc que le tri sera très important ce dont nous ne sommes pas certains (Cf. ci-dessus). Si tel est le cas se posera alors le problème des lieux de stockage des résidus de combustion. A contrario si les tonnages sont beaucoup plus faibles, la filière a-t-elle encore un intérêt ? Et que fera-t-on des

déchets ? En conclusion à ce modeste avis nous pensons bien sûr : o Que « le meilleur déchet et celui qui n'est pas produit » o Que le tri doit être développé au maximum, - Mais nous estimons qu'il est nécessaire de prévoir un tonnage significatif de produits à exporter (produits dangereux) à enfouir (produits hélas non triés, produits non valorisables, etc.) et nous regrettons vivement que ce rapport fasse l'impasse de la localisation des centres d'enfouissement à créer en complément et remplacement des sites actuels. Nous pensons que les coûts des CSR est excessifs et que leur nécessité est à tout le moins mal démontrée et leur innocuité mal argumentée. Ces diverses remarques expliquant probablement en partie le grand nombre d'avis négatifs, souvent véhéments. - Enfin, une dernière remarque concerne les déchets produits par les entreprises de BTP. - L'absence de connaissance des tonnages produits, les divergences considérables entre les tonnages estimés, nous paraissent difficiles à comprendre alors que la réalisation du document s'est déroulée sur un grand nombre d'années et que cette mauvaise connaissance est pointée depuis le début. En conséquence, sans rejeter complètement ce rapport, qui a le mérite d'exister, nous pensons qu'il est possible et nécessaire de l'améliorer et qu'il reste bien des points à préciser, comme indiqué ci-dessus et qu'en particulier la mise en place des CSR doit être réexaminée, mieux argumenté si cela est possible (?) et abandonnée si le coût ne peut en être réduit. Certes les délais sont contraints et beaucoup de temps s'est écoulé depuis le début de réalisation du plan, mais prendre un peu plus de temps pour choisir et argumenter les solutions nous paraît nécessaire. Seul le choix des six (?) futurs sites pour l'enfouissement des résidus non valorisables et/ou non triés doit être entrepris le plus vite possible afin d'être opérationnel rapidement lorsque le projet deviendra opérationnel. -

Annotation : Observation n°383 ; Observation de M. Gautier, hydrogéologue. Une première réflexion concerne le volume du dossier, considéré comme trop important pour être assimilé facilement par le public. Sa deuxième réflexion concerne le tri qu'il trouve vertueux mais dont il estime que ce n'est pas la solution au du nombre grandissant de déchets et du manque d'application par un bon nombre de citoyens. Il donne pour exemple la ville d'Ajaccio. Il propose 3 solutions pour "éliminer les déchets" : - l'exportation : il estime que nous utilisons déjà cette technique pour les déchets dits dangereux, d'un volume trop faible en Corse pour être traités directement sur le territoire. Il préconise alors d'y ajouter les déchets amiantés et / ou les terres polluées. - l'enfouissement : il reconnaît que les 2 sites sont insuffisants et pense que l'implantation d'un troisième près du Tavignanu n'est pas le plus opportun. Il propose de prévoir 6 sites sur l'ensemble du territoire afin de limiter les transports, et d'inciter les citoyens à mieux trier. Il reproche au plan un flou sur ces dispositifs, lieu d'implantation, échéance... - L'incinération : il regrette l'absence d'arguments pour expliquer le changement de position sur ce sujet. Il considère que le plan prévoit des coûts extrêmement importants et demande une contre-expertise sur ce point. Il estime que les études ne sont pas assez précises sur les gaz rejetés lors de l'incinération et demande une nouvelle étude sur les tonnages dont les chiffres lui semblent très importants. En conclusion, il considère que le plan doit être amélioré, que la filière CSR doit être à nouveau étudiée, que le tri doit être valorisé et qu'il faut prévoir 6 sites d'enfouissement et de l'exportation pour les déchets ne pouvant être traités sur place.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°384 (Web)

Par Salge Joseph

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 21:45
28 route de la cathédrale
20217 Saint florent
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°445

Contribution:

Moins de déchets, c'est moins de poubelles à enfouir, c'est moins de camions-bennes, c'est moins de pollution. Le projet de CTV est un mauvais projet. En l'absence de tri efficace, les centres multi-filières du Grand Bastia et du Pays ajaccien recevront de forts tonnages de sacs noirs des déchets non triés, malodorants, avec des matériaux souillés non recyclables en valorisation matière, avec des restes alimentaires perdus pour le compost, qui devront être séchés et enfouis. Le poids des ordures résiduelles est depuis toujours la base de la rémunération du transport, de l'enfouissement, et la condition de la rentabilité des usines de surtri qui facturent les tonnes entrantes. Qui a intérêt à voir réduire les déchets ? Il y a une volonté évidente de ne pas développer les vraies filières de valorisation organique, pourtant obligatoires par les réglementations françaises et européennes. Comment nos décideurs nationaux, régionaux et locaux peuvent-ils envisager, lors de la mise en service de ce centre de tri et de valorisation en Corse dans 4 ans, de continuer à collecter dans les sacs noirs des biodéchets mélangés à hauteur de 46 %, pour qu'en sortie ils finissent en décharge, sans se préoccuper de la Loi qui en interdit l'enfouissement et impose leur tri à la source au 1er janvier 2024, dans tous les pays de l'Union Européenne ? Comment l'État peut-il encourager ce projet d'usine par un financement à hauteur de 80 %, en ignorant ses propres lois ? Comment peut-on délibérément jeter 26 500 tonnes annuelles de déchets alimentaires, alors qu'il est prioritaire de les traiter dans une filière de valorisation organique et produire du compost de qualité pour un retour à la terre, par des méthodes simples sans haute technologie et peu énergivores, sur des plateformes de proximité réparties sur le territoire ? C'est possible, il y a des solutions. Il suffit d'aller voir là où ça marche, les exemples ne manquent pas et éviter ce qui ne marche pas la aussi les exemples sont nombreux Tout est une question d'organisation et de volonté politique

Annotation : Observation n°384 : Observation de M. Salge opposé au projet de CTV. Il considère qu'en l'absence de tri efficace, un nombre très important de déchets vont se retrouver dans les usines de traitement énergétique. Il pense que seront incinérés tout type de déchets, mélangés sans tri préalable. Il estime que ne sont pas prises en compte toutes les réglementations imposant en priorité la valorisation matière et que doit être recyclés les déchets alimentaires permettant le compostage. Il demande à étudier les exemples où le tri fonctionne.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°385 (Web)

Par Plasenzotti Ghjuvansantu
Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 21:50
20130 Cargese
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°107, N°108, N°220, N°262, N°294, N°323

Contribution:

« La plupart des actions proposées sont en phase avec la politique de gestion des déchets de la CAPA. UNE INTERROGATION SUBSISTE QUAND AUX EFFETS DE CE PLAN D'ACTION, AUSSI BIEN EN TERMES DE TONNAGES DÉTOURNÉS , QU'EN TERME D'ÉCONOMIES FINANCIÈRES ANNONCÉES ». (contribution de la CAPA N° 374 à l'Enquête publique) Ainsi la CAPA est en phase avec ce plan sans avoir de garanties sur « les tonnages détournés » et sur « les économies financières annoncées ». En clair, ON NE SAIT RIEN MAIS ON SIGNE ! (vous montez dans un avion sans rien savoir de la destination et sans savoir si vous aurez assez de carburant, mais l'avion est beau). Les corses vont-ils faire confiance à ce genre de pilotes ? On plongerait alors dans la quatrième dimension ! L'Urgence c'est le Retrait du Plan pour commencer à sauver l'essentiel de notre avenir

Annotation : Observation n°385 : Observation de M. Plasenzotti qui s'étonne de l'avis rendu par la CAPA qui donne un avis favorable mais s'interroge sur les effets de ce plan en termes de tonnages détournés qu'en termes d'économies financières annoncées.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°386 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 21 novembre 2023 à 22:23

Contribution:

Ce PTPGD est une gabegie d'argent public (surcoûts inexpliqués liés à la privatisation), un scandale environnemental (incinération avec la filière CSR, objectifs de réduction des déchets et de l'enfouissement qui ne seront pas atteints), une aubaine pour les grands groupes privés et les groupes mafieux historiquement intéressés par les déchets. Après lecture de ce PTPGD, je rejoins les analyses des associations réunies dans la coordination Corsica Pulita. Il faut le retirer pour ne pas faire perdre encore des années à la Corse.

Annotation : Observation n°386 : Observation anonyme adhérent aux idées du collectif Corsica Pulita. L'auteur de l'observation s'oppose à l'incinération, craint une dérive mafieuse de par une gestion privée du traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°387 (Web)

Par MARONI PATRICK

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 05:54

240 rte de l'école Zaccaraccia

20290 BORGIO

Contribution:

Je rejette ce plan de privatisation de la gestion de nos déchets. Ce qui doit être fait pour le bien de tous c'est de promouvoir et installer, à partir des EPCI, une filière de tri, de compostage, voire de méthanisation, sûre, plus simple, déconcentrée, publique et bien moins coûteuse à mettre en œuvre. Et de favoriser voire d'imposer l'absence d'emballage plastique surabondant et inutile et de revenir à une gestion de la consigne locale du verre notamment pour le vin puisque la Corse est une grande région viticole (emploi local et économie pour la réutilisation du verre) voir ce qui se fait dans d'autres régions, Haut de France notamment.

Annotation : Observation n°387 Observation de M. Maroni opposé au plan. Il souhaite une gestion publique de traitement des déchets, la mise en place d'un tri, de compostage voire de méthanisation. Il préconise d'imposer la diminution des emballages plastiques jugés surabondants. Il propose de revenir à la consigne du verre (comme par exemple dans les Hauts de France).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°388 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 07:04

Contribution:

Bonjour, Non à ce plan de traitement des déchets. Non à la mafia. Oui au tri à la source et de porte à porte.

Annotation : Observation n°388 : Observation anonyme opposée au plan car craint une dérive mafieuse. L'auteur de l'observation est pour le tri et le porte à porte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°389 (Web)

Par Costa

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 08:28

10 bd J et B Maglioli

20000 AJACCIO

Contribution:

Je suis opposé à ce plan territorial de prévention et de gestion des déchets sur le cours du Tavignanu qui va engager une pollution de très longue durée à partir du site choisi. Ce site est sur une colline que le fleuve encercle et qui amènera une pollution qui va s'aggraver avec le

temps et qu'il ne sera pas possible d'interrompre. La vallée du Tavignanu sera polluée à partir de ce site et empêchera d'utiliser ce fleuve pour des opérations de loisir et d'usage de l'eau pour les agriculteurs. Les communes en aval seront dans l'incapacité de prélever de l'eau dans son cours quelques années après son établissement. C'est une hérésie pour la Corse alors qu'il existe sur l'île des lieux fermés qui pourraient accueillir ces déchets sans conséquence pour ses habitants et pour son image d'île préservée.

Annotation : Observation n°389 : Observation de M. Costa opposé au projet sur le bord du Tavignanu. Il considère que cela va apporter une pollution qui restera pendant de longues années. Il considère que d'autres sites pourraient accueillir les déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°390 (Web)

Par Mondoloni Romane
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 08:58
Route de Sartène
20 171 Monaccia d'Aullène

Contribution:

Ce projet représente une menace environnementale et économique pour la Corse. En outre une gestion privée d'un tel projet ne ferait que renforcer le système mafieux déjà présent dans le domaine de gestion des déchets.

Annotation : Observation n°390 : Observation de Mme Mondoloni défavorable au projet, qu'elle considère comme une menace environnementale. Elle estime qu'une gestion privée ne peut que faire craindre une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°391 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 09:34

Contribution:

Je suis contre

Annotation : Observation n°391 : Observation anonyme contre le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°392 (Web)

Par IBARRECHE Conrad

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 09:36

Domaine U Scalegiu

20137 PORTO-VECCHIO

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°394

Contribution:

Ce projet est en contradiction totale avec les solutions de collecte des déchets de toutes les régions nous environnant. Ce projet sera très couteux pour les Corses car au prix très élevé des centres de sur-tri et à leur fonctionnement, s'ajoutera l'incinération et une grande partie des coûts actuels. Ce projet est en contradiction avec les lois demandant un meilleur tri à la source et une meilleur recyclage. Trier et recycler c'est récupérer toutes les matières premières dont nous aurons à nouveau besoin. Les faire disparaître c'est détruire l'avenir. Ce projet produira des substances dangereuses, c'est encore détruire l'avenir.

Documents :

- contribution_392_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°392 : Observation de M. Ibarreche défavorable au plan qu'il considère en contradiction avec les lois et règlementations sur le traitement des déchets. Il estime qu'il faut un meilleur tri à la source et un meilleur recyclage. Est joint l'avis de l'association Ecologia Sulidaria.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°393 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 09:48

Contribution:

pour nos poumons, pour nos enfants, pour notre ile !!!

Annotation : Observation n°393 : Observation anonyme que l'on suppose opposée au projet.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°394 (Web)

Par CLEMENT Emmanuel

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 09:57
Maltinponu
20137 PORTO-VECCHIO
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°392

Contribution:

En résumé des 800 pages du dossier, ce plan déchet va nous coûter très cher et nous polluer, il est donc mauvais. Pourquoi ne pas prendre exemple sur les régions voisines d'Italie où le tri à la source est de plus de 70%? Si elles y arrivent, ce doit être possible en Corse et dans ce cas plus besoin de payer des centres de tri et des incinérateurs.

Annotation : Observation n°394 : Observation de M. Clément défavorable au plan qu'il juge très coûteux et polluant. Il invite à imiter l'Italie qui trie à 70% ces déchets et considère que cette solution éviterait toute usine d'incinération.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°395 (Web)

Par GIAMMARI LAUNOIS Michèle
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 11:30

Contribution:

Préserveons l'environnement de la Corse et la santé des Corses. Je demande le retrait du plan du PTPGD basé sur la filière CSR et sa reformulation complète sans incinération. Je suis pour un tri à la source, pour des installations publiques du traitement des déchets réparties dans toute la Corse.

Annotation : Observation n°395 : Observation de Mme Giammari Launois demandant le retrait du plan et une nouvelle formule sans incinération. Elle est favorable au tri à la source et à une gestion publique du traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°396 (Web)

Par Calvet Laurent
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 11:44

Contribution:

Le plan présenté n'est absolument pas assez ambitieux pour traiter notamment les DMA alors que la Corse présente le raccords de France de production de déchets : moins 15% à l'horizon

2030 ! il conviendrait d'imposer dans les meilleurs délais le tri à la source au pied des maisons et immeubles avec l'obligation des 4 poubelles relevées séparément avec contrôle du contenu (poubelle non relevée si contenu non conforme) comme cela est pratiquée dans bon nombre de communes sur le continent depuis bien longtemps. Le plan prévoit d'ouvrir à court terme deux nouveaux ISDND alors que les deux existants sont déjà quasiment saturés fonctionnant 40% de l'année hors normes et qu'aucune commune n'accepte politiquement sur son territoire l'implantation d'un ISDND (ex: Moltifao ou Bonifacio) Il convient que le plan intègre dès à présent la politique de l'incinération des DMA et relance l'étude d'une implantation d'un incinérateur desservi par le chemin de fer dans le centre de la Corse cela avait été envisagé par l'Etat et la Collectivité dans les années 1985/1990 avec une implantation entre Caporalino et Francardo. Le transport des DMA par trains de nuit est tout à fait possible (déchets volumineux mais peu lourds) sans déranger le trafic passagers et surtout bien moins onéreux et moins polluant que le transport actuel calamiteux par camions. Ce plan infiniment couteux ne peut que recevoir un avis défavorable.

Annotation : Observation n°396 : Observation de M. Calvet défavorable au plan. Il considère qu'il faut favoriser le tri à la source et imposer à toute habitation les 4 poubelles de tri avec vérification du contenu avant relevage. Il s'interroge sur la planification de deux nouveaux ISDND alors que les deux existants sont déjà saturés. Il convient de l'incinération mais propose son installation dans le centre de la Corse avec une desserte des déchets par la voie du chemin de fer.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°397 (Web)

Par Raffalli Marie-Catherine
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 13:06
20200 Bastia

Contribution:

Je suis totalement opposée à ce plan, qui va à l'encontre de toutes les promesses faites par les responsables politiques de la CDC. Compte tenu de l'état actuel de la Corse, tant au niveau écologique qu'au niveau de la gestion des entreprises privées, il est impensable de mettre en place une politique si polluante des déchets, et qui plus est qui ne sera pas dirigée par une entité publique. Ce plan m'inquiète non seulement pour l'avenir de la gestion de l'environnement en Corse, mais surtout pour la transparence de cette gestion.

Annotation : Observation n°397 : Observation de Mme Raffali défavorable à ce plan considéré comme à l'opposé des promesses faites par les élus. Elle souhaite une gestion publique du traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°398 (Web)

Par François Allardi

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 13:11

Chjirascia

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

De qui se moque t'on ? Un plan de 600 pages.... Qui va le lire ? Et pas d'informations par ailleurs pour les Corses. Ce que l'on sait, quand même, c'est que la filière CSR n'est pas le bon choix pour notre île ! Polluante, néfaste pour notre santé et des coûts hallucinants. Nous n'en voulons pas ! Je demande le retrait de ce plan déchets. Au travail pour une solution respectueuse de l'environnement, de notre santé, économiquement raisonnable, non convoitée par les appétits mafieux.

Annotation : Observation n°398 : Observation de M. Allardi jugeant le plan trop volumineux pour être lu. Il s'oppose à la filière CSR considéré polluante et très coûteuse. Il craint une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.1, 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°399 (Web)

Par Isabelle Mattei

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 13:19

Chjirascia

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Préservez notre île et notre santé. Développons le tri à la source, le compostage qui réduit considérablement les déchets. Refusons une usine hors de prix qui va transformer nos déchets en combustibles, qui vont eux même produire des déchets dont on ne saura que faire. Pourquoi choisir une solution très coûteuse (filière CSR) et polluante ? Incohérent sauf à servir des intérêts privés, douteux ! Je demande le retrait de ce plan déchets et je soutiens l'action du collectifs Corsica Pulita.

Annotation : Observation n°399 : Observation de Mme Mattei défavorable au plan. Elle s'oppose à la filière CSR jugée trop coûteuse et polluante. Elle est favorable au tri et à la gestion publique de traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°400 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 13:23

Contribution:

Avis défavorable au plan déchet. Il représente un danger massif pour l'environnement de notre si belle île.

Annotation : Observation n°400 : Observation anonyme défavorable au projet. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°401 (Web)

Par Isabelle Mattei

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 17:43

Chjirascia

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Préserveons notre île et notre santé. Développons le tri à la source, le compostage qui réduit considérablement les déchets. Refusons une usine hors de prix qui va transformer nos déchets en combustibles, qui vont eux même produire des déchets dont on ne saura que faire. Pourquoi choisir une solution très coûteuse (filrière CSR) et polluante ? Incohérent sauf à servir des intérêts privés, douteux ! Je demande le retrait de ce plan déchets et je soutiens l'action du collectifs Corsica Pulita.

Doublon de : Contribution N°399 (Web)

Contribution n°402 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 17:56

Contribution:

Arrêter le traitement des déchets par le privé semble essentiel .

Annotation : Observation n°402 : Observation anonyme opposée à une gestion privée du traitement des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°403 (Web)

Par Jureczek Marcel
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 18:14
Petra Rossa - Peraccia
20167 PERI

Contribution:

Bonjour, Après avoir pris connaissance du plan de gestion des déchets et des arguments de ses opposants (Corsica Pulita, Eculugia Sulidaria, Toni Casalonga), il ne fait aucun doute que ce plan, non seulement contredit ce qu'on nous annonçait depuis 8 ans (Plan de 2015) mais en plus est rempli d'approximations, de chiffres farfelus et d'oublis fâcheux (.déchets du BTP). On ne peut pas engager la Corse dans une telle aventure juste pour satisfaire des intérêts privés dans l'opacité la plus complète. CSR et incinérateurs sont contraires, non seulement à tout ce qui devrait être fait (généralisation du tri), mais auront un impact certain sur notre santé et sur nos prélèvements fiscaux. Ce plan doit être impérativement retiré pour que la Corse puisse être l'égale des régions méditerranéennes vertueuses (Sardaigne, Toscane ...) dans le domaine de la politique des déchets.

Annotation : Observation n°403 : Observation de M. Jureczek demandant le retrait du plan. Il reproche les chiffres approximatifs et la contradiction avec le plan de 2015. Il est opposé à la filière CSR jugée trop coûteuse et nocive pour la santé. Il souhaite une gestion publique du traitement des déchets. Il rejoint les arguments des opposants des différents collectifs et associations.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°404 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 18:25

Contribution:

Bonjour, Compte tenu des omissions et inexactitudes compte tenu dans les documents du Plan Déchets mis à la disposition du public, je ne saurais qu'en recommander une révision et ne peut, en tout état de cause, soutenir le plan en l'état. Je rejoins les conclusions de l'autorité environnementale dans son avis N° 2023-AC2 : "La MRAe recommande de renforcer la gouvernance du PTPGD et de préciser sa déclinaison opérationnelle pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le plan : - en expliquant comment sont fixés et gérés les degrés de priorité et de complexité dans la mise en œuvre du plan ; - en indiquant comment est assurée la coordination par la collectivité de Corse des actions portées par plusieurs pilotes ou, plus

généralement, par les communes et les EPCI ; - en précisant les modalités d'animation, de suivi et de coordination de la mise en œuvre du plan". Cordialement,

Annotation : Observation n°404 : Observation anonyme demandant a minima une révision du plan. L'auteur de l'observation rappelle les conclusions de la MRAe sur la question de la gouvernance du plan. Il s'interroge sur cette gouvernance et la manière dont les objectifs seront appliqués. Il est demandé les degrés de priorité des actions à mener et comment la CdC va coordonner l'application du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°405 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 19:08

Contribution:

on est contre ce Plan en raison de l'incinération et de ses dangers, de l'insuffisance du tri à la source qui y est prévu. Alors que nos voisins trient 75% à la source, nous sommes à peine à 38%. Parce que les opérateurs privés veulent des grosses installations qui leur rapporteraient un maximum, au dépens des contribuables.

Annotation : Observation n°405 : Observation anonyme défavorable au PTPGD car opposé à l'incinérateur et demande le développement du tri à la source et non de grosses usines onéreuses pour le contribuable.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.6 du rapport.

Contribution n°406 (Web)

Par Leandri Catherine

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 19:08

Contribution:

Ce plan est une réponse se voulant aussi simple qu'un coup de baguette magique à une problématique durant sur l'île depuis bientôt un demi siècle. Depuis plus de 20 ans, la Corse entend parler d'incinération, de tri, d'enfouissement, de transfert des déchets vers le continent, et de manière symptomatiques, des collectifs se dressent contre ces solutions miracles; peut-être est-ce parce que justement, ces solutions sont aussi miraculeuses pour notre île qu'un centre d'essai atomique dans le massif de l'argentina? Ce plan devrait donc en toute logique aller dans le sens de ces mobilisations, en répondant aux préoccupations des nombreux citoyens qui désespèrent de voir la Corse disparaître sous les déchets sans qu'aucune solution viable ne soit

proposée. De plus, nous pourrions nous attendre à un plan novateur, soucieux de l'avenir de notre île et de nos enfants, héritier des luttes environnementales (Argentella, boues rouges, protection du littoral, ...) qui ont mené à la création du mouvement nationaliste en Corse, celui dont l'actuelle majorité à l'assemblée de Corse est héritière. Ces luttes ont donné une place internationale à notre île, avec le congrès de Beyrouth. Au lieu de nous souvenir, nous plongeons aujourd'hui la Corse et les corses dans un monde en désaccord total avec les fondamentaux de la lutte environnementale dont nous avons été les piliers, et nous utilisons les mêmes canaux que les entreprises et institutions qui jadis par leurs actions ou inactions ont pollué notre île: Nous avancerons ainsi plusieurs arguments qui nous suffisent à nous positionner contre ce plan: - Les chiffres sont erronés et ne prennent pas en compte certains facteurs, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises dans les médias, notamment par la coordination Corsica Pulita. - Ce plan propose le traitement d'1/3 des déchets via une filière encore expérimentale, la filière CSR. celle-ci propose d'incinérer les déchets afin de produire de l'énergie, solution alléchante, mais dont nous ne savons pas réellement quel sera l'impact environnemental, ni comment les déchets de combustion seront traités. le plan déchet ne présente d'ailleurs aucune étude sur la filière CSR. - Ce plan prévoit le recours à des acteurs privés, malgré les nombreuses attaques commises à l'encontre d'entreprises du secteur des déchets, et malgré les paroles des élus, qui ont admis que ce secteur économique était un secteur exposé aux "dérives mafieuses", à l'occasion de plusieurs interviews. En l'état, de nombreuses questions restent aussi en suspend: sur le coût du traitement pour les contribuables que nous sommes, sur l'impact environnemental réel du traitement des déchets, ainsi que sur nos santés. En l'état, ce plan déchet ne répond pas, selon nous, à nos attentes concernant la gestion des déchets. Catherine Leandri - Serge Kérichard

Annotation : Observation n°406 : Observation de Mme Leandri Catherine qui rappelle en premier lieu les luttes environnementales en Corse. Puis explique pourquoi ce plan ne répond pas à ses attentes et notamment elle estime que - Les chiffres fournis au plan comme l'indique le collectif Corsica Pulita seraient erronés. - Ce plan prévoit le traitement d'1/3 des déchets par la filière CRS, solution ayant un impact environnemental avec des déchets de combustion dont le traitement n'est pas indiqué. -Ce plan prévoit le recours à des acteurs privés avec risques de dérive mafieuse. En l'état, le PTPGD ne répond pas à ses interrogations sur le coût réel du traitement pour les contribuables, ainsi que sur l'impact environnemental et sanitaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°407 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 19:16

Contribution:

Prenons exemple sur nos voisins italiens avec le tri à la source et le compostage qui réduit considérablement les déchets. NON à une usine hors de prix qui va transformer nos déchets et engraisser la mafia à nos frais!. Je demande le retrait de ce plan déchets et je soutiens l'action du collectif Corsica Pulita.

Annotation : Observation n°407 : Observation anonyme opposée à la filière CSR qui risque d'entraîner une dérive mafieuse. Il est donné en exemple l'Italie pour le tri et le compostage. L'auteur de l'observation soutient le collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°408 (Web)

Par Karine Padovani

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 19:54

Poggio

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je suis contre ce plan déchets qui privilégie la filière CSR néfaste pour l'environnement et pour notre santé. Je souhaite un plan axé sur la réduction des déchets et le tri, qui nous donne les moyens de trier dans de bonnes conditions (sans faire des kilomètres..... pour trouver des conteneurs pleins !). Je souhaite une gestion publique et transparente des déchets pour écarter le risque d'emprise mafieuse. Je demande le retrait de ce plan inadapté aux intérêts de la Corse et des Corses !

Annotation : Observation n°408 : Observation de Mme Padovani défavorable au plan. Elle considère la filière CSR comme néfaste au niveau environnemental et sanitaire. Elle souhaite un plan axé sur le tri et la réduction des déchets. Elle souhaite également une gestion publique de traitement des déchets pour éviter tout risque de dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°409 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 20:35

Contribution:

Toujours le même profit pour les mêmes personnes, nous devons dire stop

Annotation : Observation n°409 : Observation anonyme considérant que ce sont toujours les mêmes personnes qui font du profit.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°410 (Email)

Par Pascale et Jean Giambelli

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 15:33

Contribution:

Objet : Nous sommes absolument contre le PTPGD proposé par la CDC. Nous sommes pour organiser efficacement le tri à la source notamment la collecte des bio déchets. Pascale et Jean Giambelli Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Annotation : Observation n°410 : Observation de M. et Mme Giambelli opposés au plan et favorable au tri à la source et notamment les biodéchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°411 (Web)

Par Marie Rose

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 20:56

Contribution:

Aucune usine de tri ne pourra remplacer plus efficacement celui effectué avec nos deux mains ,dans notre cuisine ! Le projet initial de l'Office de l'environnement présentait un centre de sur-tri, et sa construction validé à la condition que le taux de tri des déchets atteigne 65 pour cent !! Dans de telles conditions pourquoi pas ?..... mais aujourd'hui on en est bien loin ! Non seulement le tri stagne et n'excède pas les 30 pour cent mais on se retrouve avec un projet d'usine à CSR !...et une pollution supplémentaire !(combustibles solides de récupération) Investir 250 millions d'euros dans une usine dans le but de récupérer dans le sac noir de nos poubelles nos épiluchures ,restes de repas ,pour in fine les brûlés en les rendant ainsi toxiques, par le processus de combustion ,me semble être une catastrophe financière et environnementale annoncée ! Ce projet n'encouragera plus les corses à trier davantage bien au contraire , dès lors qu'ils penseront à tort ,que cette infrastructure le fera à leur place Si le Syvadec et les Communautés de communes avaient fait leur travail sérieusement en appliquant le plan de gestion qui était prévu ,avec le tri en porte à porte ,la séparation de biodéchets ,la facture incitative , ce projet insensé n'aurait sans doute pas été d'actualité !.. Le tri n'avance pas car ,la méthode actuelle avec les points d'apports volontaires ne marche pas ! Les Points d'apports volontaires portent bien leur noms ,car chaque individu est volontaire ...ou pas ,de déposer son sac dans le bac approprié ...ou pas !! Aucune surveillance, aucun contrôle ,aucune pression ,aucune sanctiondans ces conditions il devient évident qu'il ne peut y avoir de tri ! En mettant des moyens à disposition de la population pour faciliter le tri aux portes , des

ambassadeurs visitant chaque foyer , pour informer ,sensibiliser et accompagner la population , en créant des plateformes de compostages de proximité ,et au final une facture qui récompense les bons trieurs ,nulle doute que nous aurions avancé à grand pas sur le problème des déchets , et par voie de conséquence réduit le volume à l enfouissement ;comme cela est le cas ailleurs partout où cette méthode est appliquée scrupuleusement ! Dans la perspective d un statut d autonomie, la Corse aura t elle les moyens de gérer cette usine à CSR ? De plus il est regrettable que la plupart de la population ne soit pas plus informée sur le fonctionnement de cette usine ,ni sur la possibilité de donner son avis à cette enquête publique .

Annotation : Synthèse de l'observation n°411 : La contributrice indique qu'aucune installation de tri ne pourra remplacer plus efficacement celui réalisé à deux mains, dans notre cuisine ! Le projet initial de l'Office de l'Environnement présentait un centre de sur-tri, et sa construction validée à condition que le taux de tri des déchets atteigne 65 pour cent !! Ce projet n'incitera plus les Corses à trier davantage, bien au contraire, puisqu'ils penseront à tort que cette infrastructure le fera à leur place. Si le Syvadec et les Communautés de Communes avaient fait leur travail avec sérieux en appliquant le plan de gestion qui était prévu, avec le tri en porte-à-porte, le tri des biodéchets, la facture incitative, ce projet insensé n'aurait sans doute pas été d'actualité !...Le tri n'avance pas car la méthode actuelle avec les points de contribution volontaire ne progresse pas, ça ne marche pas ! Les points de contribution volontaire portent bien leur nom, car chaque individu est volontaire...

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5, 4.6 et 4.7 du rapport.

Contribution n°412 (Web)

Par Bona Catherine

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 21:41

RT50

20251 Pancheraccia

Contribution:

Le 13 juillet 2022 à la réunion de la CCESP (Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan) pour l'examen du Plan des déchets, je représentais l'association Zeru Frazu. J'ai approuvé ce plan dans la mesure où il donnait la priorité au tri à la source avec, en particulier, la collecte séparée des biodéchets (celle-ci devenant par ailleurs obligatoire à compter du 1 janvier 2024). J'ai cependant émis des restrictions au nom de Zeru Frazu par rapport à la présence dans ce plan d'usines de surtri en soulignant que ces usines, comme leur nom l'indique, ne devaient pas prendre le pas sur le tri. J'ai fait remarquer que, si le tri était bien fait, les tonnages restants ne justifiaient pas la présence de ces usines. Il nous a été expliqué qu'étant donné l'obligation faite par l'Etat et l'ADEME qu'il y ait de la valorisation énergétique sur 70% des ordures résiduelles, leur présence dans le plan était obligatoire, sinon le plan serait retoqué. Seize mois plus tard, où en sommes-nous? Le tri n'a guère progressé. En revanche, l'usine de surtri de Monte est déjà financée avant même que le Plan ne soit effectif et pour un tonnage bien supérieur aux tonnages résiduels à prévoir après tri. L'approbation du Plan par les associations est brandie sur les ondes, en particulier par le Président de l'Office de l'environnement de la Corse, cela bien sûr sans rappeler les réserves qui avaient été faites par leurs représentants . Les associations servent ainsi

pour certains à cautionner un projet de Plan qui a pris une toute autre tournure. Le tri à la source n'est plus la priorité. Les associations ont été bernées. La mise en place de la collecte séparée des biodéchets (et leur compostage) permettrait de progresser d'au moins 25% dans le tri et d'atteindre très vite plus de 60% de valorisation des déchets. C'est la portion de tri la moins onéreuse et la plus valorisable localement avec, à la clef, un enrichissement des sols. Pour l'instant, elle plafonne à moins de 5% des déchets des ménages alors que sa part dans les déchets ménagers est de 30%. Les usines de surtri sont extrêmement coûteuses en investissement et en entretien. Elles conduisent à une forme d'incinération pour brûler des CSR, procédé polluant. Si on envoie dans ces usines les poubelles en mélange, ce sera une catastrophe à la fois écologique et financière pour la Corse. Seuls les grands groupes qui se partageront le gâteau, peuvent s'en réjouir. Nos voisins sardes, comme d'autres régions, sont parvenus en peu de temps à un tri pouvant aller jusqu'à 80% dans certaines communes. Ils envisagent maintenant la fermeture d'un incinérateur devenu inutile. Ils ont réussi grâce à une réelle volonté politique. Cette même volonté politique a permis à la communauté de communes de Calvi-Balagne la mise en place du tri et de la collecte contrôlée au porte à porte dans 13 villages, avec un résultat en baisse sur les tonnages de déchets résiduels. Ailleurs en Corse, cette volonté politique n'existe pas et nous ne progressons pas. Les raisons ? Elles semblent multiples et pas très honorables. En tout cas, ce sont les contribuables et la nature qui en feront les frais et pour des décennies. Les choix qui sont en train de se faire ne permettront plus de faire machine arrière et d'avoir les moyens financiers de mettre en place une politique vertueuse pour nos déchets. Il est indispensable de mettre en place très rapidement la collecte séparée des biodéchets et leur compostage à proximité des lieux de collecte.

Annotation : Observation n°412 Observation de Mme Bona représentant l'association Zero Frazu à la réunion de la CCESP en 2021. Elle avait approuvé ce plan dans la mesure où il priorisait le tri à la source mais avait émis des restrictions sur la mise en place des usines de surtri. Elle regrette que depuis le tri n'est pas été plus développé mais qu'au contraire l'usine de surtri de Monte soit déjà financée, et ce avant l'approbation du plan. Elle estime que la mise en place de la collecte des biodéchets permettrait de favoriser le tri. Il est donné l'exemple de la Sardaigne qui a su développer le tri et qui envisage de fermer une usine d'incinération. Elle reproche aux usines de surtri, leur coût et leurs conséquences négatives au niveau environnemental et sanitaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°413 (Web)

Par darrigrand joan pèir
Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 21:47
229 lo carreròt
64270 ramous

Contribution:

je suis opposé au projet de traitement des ordures ménagères tel que proposé car il me semble ne pas prendre en compte les dommages environnementaux. De plus une proposition plus vertueuse et respectueuse des contraintes écologique existe. Il faut la promouvoir

Annotation : Synthèse de l'observation n°413 : Monsieur Darigand est opposé au projet de traitement des ordures ménagères tel qu'il est proposé car il semble ne pas prendre en compte les dommages environnementaux.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°414 (Web)

Par Mondoloni Raphaëlle

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 22:07

20110 Propriano

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°523

Contribution:

Je suis contre ce PTPGD pour les raisons suivantes : Les données concernant les gisements de déchets ne sont pas fiables et vérifiables comme celles des gisements des déchets du BTP ou des DAE . Cette absence de données fiables ne permet pas de vérifier le respect des principes de valorisation et proximité et donc on ne peut pas savoir si la hiérarchie des modes de traitement est respectée. Le tri généralisé à la source qui devait être le fondement de ce plan est oublié au profit de la filière CSR . Cette filière va créer, à partir de déchets recyclables (64000 de CSR issus de DMA) en plus des milliers de tonnes de refus , des milliers de tonnes de Refiom que la Corse ne peut traiter sur place et des milliers de tonnes de mâchefers inutilisables en Corse . Donc sous prétexte de moins enfouir la Corse va se retrouver avec des milliers de tonnes de mâchefers et Refiom à stocker en Corse. De plus cette filière a un coût exorbitant : 45 millions d'euros/ site pour fabriquer des CSR , 119 millions d'euros / site pour incinérer les CSR issus des déchets du BTP et 50 millions d'euros/ site pour incinérer les CSR issus de DMA . Aucune information n'est donnée pour justifier de tels coûts . Je demande donc le retrait de ce plan.

Annotation : Synthèse de l'observation n°414 : Madame Mondoloni est contre le PTPGD pour les raisons suivantes. Les données concernant les gisements de déchets ne sont pas fiables et vérifiables comme celles des gisements des déchets du BTP ou des DAE . Le tri généralisé à la source qui devait être le fondement de ce plan est oublié au profit de la filière CSR . Cette filière va créer, à partir de déchets recyclables en plus des milliers de tonnes de Refiom que la Corse ne peut traiter sur place et des milliers de tonnes de mâchefers inutilisables en Corse . Donc sous prétexte de moins enfouir, la Corse va se retrouver avec des milliers de tonnes de mâchefers et Refiom à stocker en Corse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°415 (Web)

Par Kuczynski Joël

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 22:17

résidence les vallons du Macchione

20600 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°416

Contribution:

Bonjour Madame,Monsieur, Comme indique le collectif pulita,il faut suivre les conclusions et les recommandations contre se projet ,car ses associations sont sur le terrain et sont expérimenté dans le domaine écologique . Adhérent Zeru Frazu

Annotation : Synthèse de l'observation n°415 et n°416 : Monsieur kuczynski (adhérent à Zéru Frazu est en accord avec Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V.

Contribution n°416 (Web)

Par Kuczynski Joël

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 22:27

résidence les vallons du Macchione

20600 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°415

Contribution:

Bonjour Madame,Monsieur, Comme indique le collectif pulita,il faut suivre les conclusions et les recommandations contre se projet ,car ses associations sont sur le terrain et sont expérimentées dans le domaine écologique . Adhérent Zeru Frazu

Annotation : Observation n°416 : Observation de M. Kucinsky qui recommande de suivre les préconisations des associations.

Contribution n°417 (Web)

Par Clerc , Philippe

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 22:31

RTE DE BASTIA LA MARINE 20287 Méria

20287 MERIA

Contribution:

j'ai lu ce gros document, qui semble davantage être un document préalable à la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte , de tri et de traitement mais pas du tout un projet à réaliser prochainement alors que la situation est catastrophique ; Noria de véhicules de tout genre, tri de tout sans évoquer les recettes pouvant en être dégagées . Des incinérateurs de quelle importance pour produire quelle énergie , pour quel usage ? Situés où Les déchets industriels , ceux produits par les millions de touristes qui sont assez spécifiques .Ce dossier me fait craindre qu'aucune réalisation conséquente ne pourra avoir lieu avant 5 où 6 ans .

Annotation : Synthèse de l'observation n°417 : Monsieur Clerc constate que ce document est un plus un document préalable à la mise en place d'un dispositif de tri qu'un projet. Il demande pour quelle énergie, il y a mise en place d'incinérateurs.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°418 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 22:42

Contribution:

pour quelles raison utiliser ce moyen polluant si d'autres alternatives ont été déjà éprouvées ailleurs? quand finira-t-on par nous écouter ?

Annotation : Synthèse de l'observation n°418 : L'auteur de l'observation est apparemment contre la filière CSR.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°419 (Web)

Par fanucchi

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 22:42

3 chemin di a capella

20260 Lumio

Contribution:

nous sommes résidents de Balagne où le tri au porte à porte fonctionne parfaitement et nous ne comprenons pas que l'assemblée de Corse ne généralise pas cette gestion des déchets. l'usine TMB de Monte est pour nous une erreur : les retours de terrain ne sont pas concluants dans les endroits où elles fonctionnent déjà. Le compost est pollué de micro plastiques. Les résidus sont incinérés, alors que nous avons lutté contre les incinérateurs. On revient sur des méthodes polluantes et très onéreuses, on ne privilégie pas le tri à la source tel qu'il est actuellement en Balagne. La solution serait peut être d'encourager la population et les industriels a générer moins de déchets et recycler. Nous sommes surpris et déçus des décisions prises par l'assemblée de Corse. Nous espérons une plus grande implication de celle ci.

Annotation : Synthèse de l'observation n°419 : Monsieur Fanucchi est contre le projet le projet TMB de Monte et la filière CSR, et met en avant la méthode de tri instauré en Balagne. Il se dit déçu et surpris des décisions de l'assemblée de Corse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°420 (Web)

Par Pascale Bona

Déposée le mercredi 22 novembre 2023 à 23:01

Route de Lugo

20231 VENACO

Contribution:

De deux choses l'une: - soit le tri en amont est fait, et on n'a aucun besoin d'une (ou deux) usine(s) de surtri. A quoi servirait-elle, sinon à engraisser des opérateurs industriels tout en créant des surcoûts insupportables pour les contribuables? - soit le tri en amont n'est pas fait, et l'usine de surtri est une usine de tri sur ordures brutes, dont les résultats ne peuvent qu'être calamiteux! D'autres régions en ont fait la désastreuse expérience. Pourquoi (ou pour préserver quels intérêts) ne pas appliquer les méthodes défendues depuis des années par l'association Zeru Frazu, clairement exposées lors des conférences de Rossano Ercolini, Paul Connet, Jacques Müller. Ces méthodes sont mises en oeuvre en Toscane, en Sardaigne et ailleurs, et obtiennent très rapidement des taux de 80% de tri: - priorité à un véritable tri à la source, avec mise en place immédiate du tri des biodéchets, comme le prévoit la loi à partir du 01 janvier 2024! - tarification incitative. L'incinération, trompeusement nommée valorisation énergétique, engendrerait une pollution supplémentaire de l'air. L'enfouissement obligatoire des résidus d'incinération (refiom, mâchefers) polluerait à son tour l'eau et les sols, comme le fait déjà le tout enfouissement. Est-ce vraiment ce que nous voulons pour nos enfants?

Annotation : Observation n°420 : Madame Bona soulève deux options concernant le tri des déchets. La première option est de faire le tri en amont, ce qui éliminerait le besoin d'une usine de surtri. Cela éviterait les coûts supplémentaires pour les contribuables et l'enrichissement des opérateurs industriels. La deuxième option est de ne pas faire le tri en amont, ce qui conduirait à une usine de surtri qui ne donnerait que des résultats désastreux, comme cela a été le cas dans d'autres régions. Elle suggère d'appliquer les méthodes défendues par l'association Zeru Frazu, qui ont été mises en oeuvre avec succès en Toscane, en Sardaigne et ailleurs, et qui permettent d'atteindre rapidement des taux élevés de tri. Ces méthodes comprennent un véritable tri à la source, en commençant par le tri des biodéchets, et une tarification incitative. Elle met également en garde contre l'incinération, qui entraînerait une pollution de l'air, et l'enfouissement des résidus d'incinération, qui polluerait l'eau et les sols. Elle soulève la question de savoir si c'est vraiment ce que nous voulons pour nos enfants.

Contribution n°421 (Web)

Par Isabelle Guyot

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 00:12

Contribution:

Après avoir suivi depuis 15 ans les projets et les propositions de gestion saine des déchets de l'île, les initiatives locales (tri et collecte à la source en Balagne par ex.) et dans des territoires proches (Sardaigne, Toscane, etc) qui fonctionnent, ainsi que les précédentes délibérations de l'Assemblée de Corse (qui priorisaient le tri des déchets à la source), je suis complètement contre ce Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets pour la Corse qui est dangereux pour l'économie et la santé et contraire au bon sens et aux réglementations nationale et européenne en vigueur. En effet, les experts (hydrogéologues, biologistes, ingénieurs chimistes ou

agronomes...) et les élus connaisseurs (ou ayant mis en place) des méthodes de gestion efficace et saine des déchets sont unanimes pour dénoncer que les Unités de Valorisation Energétique prévues dans le PTPGD de Corse sont en fait des "incinérateurs déguisés", qui empêcheront en amont toute réduction des déchets (car ces UVE en ont besoin pour fonctionner), ainsi que, contrairement à leur dénomination, toute « valorisation » des bio-déchets et autres déchets « récupérables » à la source. Le PTPGD ne prévoit pas les méthodes simples, plus économiques, saines et efficaces qui ont fait et font leurs preuves (voir ci-contre les nombreuses contributions argumentées), telles que : - la séparation et la collecte des biodéchets en amont, alors qu'il est démontré depuis des années que c'est la principale action à faire en premier (notamment pour leur valorisation en compost) et alors que le tri à la source des biodéchets est rendu obligatoire au 31/12/2023 (Directive européenne de 2018), - le tri des déchets « à la maison » et leur ramassage au porte à porte, qui ont été mis en place par exemples par la communauté de communes de Calvi-Balagne, en Sardaigne, dans certains secteurs de Toscane, présentent de bons résultats : pourquoi n'ont-ils pas été réalisés partout en Corse ? - le traitement sur place et le recyclage des déchets dans de petites unités, - etc Et, le plus important est de mettre en place en Corse une véritable politique de réduction des déchets : diminution des emballages, réduction des importations dans l'île de futurs déchets en plastique (comme par exemple les bouteilles d'eau alors que la Corse a la chance de posséder de bonnes « Eaux de Source »), remise en activité des consignes, etc. Enfin, la mauvaise lisibilité du dossier d'enquête publique (800 pages difficiles à lire laissant de nombreux flous sur les points techniques qui deviennent incompréhensibles) et l'absence de concertation préalable auprès de la population de l'île qui est donc aujourd'hui mise devant le fait accompli, rendent ce Plan déchets pour la Corse anti-démocratique. Je réitère donc mon opposition à ce PTPGD.

Annotation : Observation n°421 : Observation de Mme Isabelle Guyot ; elle confirme son opposition au PTPGD car elle estime que celui-ci est dangereux pour l'économie et la santé (et rappelle les avis d'experts) ainsi que contraire au bon sens et aux réglementations nationale et européenne en vigueur. Elle estime également que les Unités de Valorisation Energétique prévues au plan sont en fait des "incinérateurs déguisés", qui ne permettront pas la réduction des déchets à la source . Elle est favorable : - au tri y compris des biodéchets pour le compostage comme à la Communauté des Communes Calvi-Balagne avec ramassage au porte à porte. -et le recyclage des déchets dans de petites unités Elle critique la mauvaise lisibilité du dossier d'enquête publique ("nombreux flous sur les points techniques") et l'absence de concertation préalable .

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°422 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 06:06

Contribution:

Bonjour, contre le plan des "décès". Petit rappel pour ceux qui ont la mémoire courte : "En 2018, Gilles Simeoni lui-même expliquait les raisons conduisant à écarter l'option CSR dans son rapport N°2018/02/350 : «La préparation de CSR à partir de déchets résiduels non recyclables relève de

techniques qui ajoutent un coût supplémentaire pour différencier notamment la qualité calorifique des matières à valoriser. Certains résidus brûlent mal et doivent aller directement en stockage. Leur combustion produit, en plus des résidus gazeux dangereux (dioxines, furanes, composants bromés), 25 à 35% de déchets solides posant de sérieux problèmes environnementaux et de santé publique, les mâchefers ainsi que les Refiom, déchets très toxiques impossibles à traiter en Corse en l'absence de centre spécialisé. Créant un nouveau déchet à stocker, la pertinence environnementale et économique des CSR n'est pas établie. Il est très compliqué de calculer des coûts d'exploitation, leur valeur marchande n'étant pas prévisible.

» Le Président du Conseil Exécutif a raison ! Mais cinq ans après, donne t-il raison au Président de l'Office de l'Environnement qui s'apprête à brûler 154 000 tonnes de CSR par an ? Où sont les études de faisabilité qui lui auraient permis de changer d'avis ? Il n'y en a pas ! Dans ces conditions, comment les citoyens et les élus pourraient-ils donner leur accord ?"

Annotation : Observation n°422 : Observation anonyme qui est défavorable au PTPGD qu'il surnomme "plan des décès" et rappelle un extrait du rapport N°2018/02/350 de Gilles Simeoni qui conduit à écarter l'option CSR en raison que la pertinence environnementale et économique des CSR n'est pas établie.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°423 (Web)

Par BONARDI Jean Philippe
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 06:51
LD VACHETTA
20167 SARROLA CARCOPINO

Contribution:

En contradiction avec tous vos engagements passés notamment lors des dernières campagnes électorales, vous avez choisi l'incinération comme solution ultime pour le traitement des déchets. Outre le caractère toxique des fumées et déchets toxiques et leur impact à moyen et long terme sur les populations concernées, ce choix m'inquiète car il signifie un renoncement:

- renoncement à combattre les mécanismes pervers qui, à l'heure actuelle, structurent la société Corse et la maintiennent dans un état d'aliénation et de dépendance.
- renoncement à combattre les tenants de ce système, qu'il s' agisse d'oligarchies ou de puissances souterraines.

Je n'ai pas voté pour ça, et il me sera difficile, par la suite de voter pour les promoteurs d'un tel plan. A quoi sert de tout changer si, en définitive, rien ne change. Devant une telle volte-face une question se pose avec insistance: subissez-vous des pressions? Je demande le retrait de ce plan.

Annotation : Synthèse de l'observation n°423 : Monsieur Bonardi critique le choix de l'incinération comme solution pour le traitement des déchets en Corse, en raison de son impact toxique sur les populations et de son renoncement à combattre les mécanismes pervers de la

société corse (dérive mafieuse notamment). Il demande le retrait de ce plan et se demande si des pressions ont été subies pour prendre cette décision.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°424 (Web)

Par Alesandrini Jacques
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 07:54
20243 San Gavino di Fium Orbo
20243 San Gavino di Fium Orbo

Contribution:

En Île -de-France, face aux Polluants Organiques Persistants, l'ARS recommande de ne plus consommer les oeufs des poulaillers domestiques qui se trouvent à proximité ou même éloignés des incinérateurs. Qui aura le courage d'accepter la construction d'un incinérateur près de sa maison ? Que les volontaires lèvent la main ! Moi, je n'en veux pas.

Annotation : Synthèse de l'observation n°424 : Monsieur Alesandrini est contre l'incinération donnant l'exemple de l'ARS île de France, préconisant de ne pas manger des œufs à proximité d'un incinérateur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.5 du rapport.

Contribution n°425 (Web)

Par Darrigrand Nicolas
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 08:20
7bis avenue du chenil
40230 St Vincent de Tyrosse

Contribution:

Compte tenu des informations, des risques sanitaires et environnementaux encourus, je m'oppose au plan de traitement des déchets tel qu'il est proposé.

Annotation : Observation n°425 : Monsieur Darrigrand est contre le plan sanitaire et environnementalement dangereux.

Contribution n°426 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 09:02

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°427

Contribution:

nos poumons

Annotation : Observation n°426 : Sans objet.

Contribution n°427 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 09:04

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°426

Contribution:

nos poumons

Doublon de : Contribution N°426 (Web)

Contribution n°428 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 09:05

Contribution:

Laissez-nous respirer Comment se justifier face aux enfants Trouver un moyen pour contraindre ceux qui ne font pas le tri

Annotation : Observation n°428 : Observation anonyme favorable au tri et à la mise en place d'un mode de contrainte pour ceux qui ne feraient pas le tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 & 4.8 du rapport.

Contribution n°429 (Web)

Par Mozziconacci stefanu

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 09:21

Casa pianeddi

20167 Sarrola carcopino

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°275, N°337, N°431

Contribution:

Je suis contre ce projet pour diverses raisons. Trop de pollution dans la vallée de la gravona: - carrières beaucoup de poussières de sable et de ciment - les fumées toxiques du Vazzio - Sanicorse, incinération des déchets hospitaliers et industriels toxiques - déchèterie Rocca traitant tous les déchets de la CAPA Privilégions le tri et faisons plutôt des usines de traitement de ces déchets. Protégeons notre île

Annotation : Synthèse de l'observation n°429 : Monsieur Mozziconacci s'oppose à ce projet en raison de la pollution dans la vallée de Gravona, y compris l'extraction de sable lourd et de ciment, les fumées toxiques de Vazzio, Sanicorse et les installations de traitement des déchets de Rocca, plutôt que de protéger nos terres.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.6 du rapport.

Contribution n°430 (Web)

Par Gabriel CHAPUIS

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 09:37

U ponte

20160 Balogna

Contribution:

Le problème des déchets nous concerne tous, il ne doit pas être laissé au bon vouloir du privé qui ne se soucie jamais des intérêts communs.

Annotation : Observation n°430 : Observation de M. Gabriel CHAPUIS qui est défavorable à une gestion privée qu'il estime contraire aux intérêts communs.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°431 (Web)

Par Fontana jennifer

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 09:46

casa pianeddi

20167 sarrola carcopino

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°275, N°337, N°429

Contribution:

Il y a 4 décennies la centrale thermique du Vazzio était installée contre l'avis de la population, on en voit le résultat aujourd'hui. De nombreux cancers et problèmes respiratoires. Ces fameuses chaudières à CSR apporteront plus de pollutions que de résolutions. Il serait préférable de

privilégier le tri à la source et des usines de retraitement des déchets. Pensons à notre île et à nos enfants merci

Annotation : Observation n°431 : Observation de Mme Fontana Jennifer qui est défavorable au CRS qu'elle estime polluant et favorisant les risques de cancers et de problèmes respiratoires. Elle est favorable au tri sélectif et au recyclage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.6 du rapport.

Contribution n°432 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 10:21

Contribution:
NON À CE PLAN!!!!!!!

Annotation : Observation n°432 : Observation anonyme qui s'oppose à ce plan. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°433 (Web)

Par Laumont Danielle

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 10:57

N°16 La grangimare

85310 La chaize Le Vicomte

Contribution:

FEVE Force écocitoyenne de Vendée le 23 novembre 2023-11-23 Mme Laumont N°16 La Grangimare 85310 La Chaize Le vicomte A Mr Le commissaire enquêteur , Concernant Le plan de gestion des déchets en Corse la FEVE s'associe à la demande de retrait du plan déchets auprès du président du conseil exécutif (enquête du 23/10/23) Pourquoi La FEVE en Vendée intervient ? Nous savons que des relations ont eu lieu avec le syndicat mixte Trivalis de Vendée au sujet du Tri mécano biologique ... Cette technique remise en cause le « compost » TMB devant être interdit d'épandage en 2027, Trivalis pour justifier ces installations (2 TMB) est près à mettre en place une usine de fabrication de Combustibles solides de récupération (CSR) 3M€ de l'ADEME et une entreprise touche 12M€ de l'ADEME) pour construire une « chaudière à CSR » un incinérateur qui ne dit pas son nom. Cela fait moins peur ! Tous les arguments annoncés par la coordination Corsica pulila peuvent être confirmés par les enquêtes publiques qui ont eu lieu en Vendée : Enquête publique Trivalis à St Christophe Du ligneron – enquête publique Piveteau Bois . Je joins 2 documents : 1 sur l » la chaudière CSR – et un sur les CSR NB : les enquêtes publiques révèlent des carences graves sur les études sanitaires et l'ARS reconnaissent des pollutions anthropiques , sans incidences sur l'environnement et la santé ! Pour toutes ces raisons la FEVE est contre l'installation de ces incinérateurs aux « 4 coins » de la

France , ce qui se prépare sous prétexte d'énergie renouvelable ! Les dégagements de dioxines mêmes à faible doses sont très toxiques et sont encore d'actualité , l'ARS ayant déclarés les œufs des poulaillers de la région parisienne impropres à la consommation. Danielle Laumont La Chaudière CSR, un incinérateur qui ne dit pas son nom. Monsieur le commissaire enquêteur, Les normes des rejets : de l'incinération et de la co-incinération données par l'arrêté du 21 février 2021 sont les mêmes. Coût de la chaudière : - La subvention accordée par l'ADEME est annoncée à 12 M€, - Or, une chaudière de même nature, chez Séché à Laval, coûte 31 M€, Ceci amène évidemment à poser la question : combien coûtera cette chaudière, vu les subventions données ? Les citoyens ont le droit de savoir ! Sa consommation : est de 33000T / an : 22000T provenant d'Eco Mobilier et 11000T du refus de tri primaire de l'usine de tri mécano biologique de St Christophe du Ligneron (85), du Maine et Loire et de la Loire atlantique Nous avons déjà signalé la difficulté de fabriquer des CSR à partir des refus primaires des TMB ! Provenance locale obligatoire : Par ailleurs, suivant les dispositions réglementaires, les CSR devraient provenir exclusivement du département de la Vendée. Or, les projets grandioses de Trivalis montrent que cette entreprise a pour projet de se charger elle-même de la fabrication des CSR, et ce à grande échelle (voir lettre API émises ultérieurement), soit hors du périmètre local. Prix de la tonne : Dans le dossier, le prix à la tonne de CSR est très faible : 30€. Or, dans le dossier Berthin technologie de Sarlat, le prix annoncé est de 130 € (estimation d'un fournisseur de CSR) ! Le coût de production est de 70 € ; à cela s'ajoutent 10 € par tonne par tranche de 50 km (info OBS juin 2021 voir internet). Les cendres volantes : représentent 250T. Elles sont issues de la chaudière biomasse, auxquelles s'ajoutent 1050 T de la chaudière CSR. Ce qui fait un total de 1300T. Dans le dossier, Berthin-technologie annonce un traitement de la tonne à de 200 €/T. Or, dans le dossier, une facture de Chimirec fait apparaître un coût de 400 €/T. Ces cendres seront stabilisées et stockées par Solitop à Saint- Cyr-des-Gâts, au motif que ce sont des produits hautement toxiques : soit 260.000 € (si 200 €/T) ou 520.000 € (si 400 €/T. ????... D'après le dossier Berthin, ces cendres seraient transportées par des camions de 30T, ce qui fait 1300/30 pour 48 camions à 645 €/camion, soit un total de 27.730 €. Pour les cendres sous foyer : 2000T issues de la chaudière biomasse + 3500T de la chaudière CSR = 5500T. Coût cité : 70 €/T= 385.000 €, soit 185 camions, soit 119.325 €. Philippe Piveteau projette d'utiliser les cendres sous-chaudière pour la sous-couche routière, l'épandage, la cimenterie, le compostage ou des filières équivalentes. Or, le préfet a répondu à plusieurs reprises que dans le dossier, « En absence d'arrêté ministériel ou de guide encadrant la valorisation en technique routière des cendres sous-chaudière et de mâchefers (rubrique 2971), cette filière ne peut être retenue. Ce qui nous semble totalement justifié ! Pour chaque type de déchet et de produit dangereux : le montant doit être justifié par une facture. Or, en ce qui concerne l'élimination des mâchefers, il faut également prendre en considération le coût de l'évacuation vers une installation de stockage de déchets (Véolia cite le centre de Grand « Landes »). Les effluents de la chaudière : Dans son dossier de concertation présenté aux associations » - Environnement et cadre de vie : « L'entreprise minimise les rejets atmosphériques de la chaudière. » Rappelons que les mêmes normes sévères s'appliquent à l'incinérateur (dioxines – furanes...) d'après l'arrêté du 23 février 2021 – annexe7. Traitement des eaux : Dans ce dossier, Piveteau Bois évite de parler du traitement des eaux dues à l'épuration des fumées et du traitement des scories ou mâchefers et des eaux pluviales. Or, les eaux résiduaires doivent respecter les limites de l'annexe 8 : ces eaux, à notre avis, devraient être stockées séparément et transiter par une station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel du fait de la présence de biocide, signalée dans le petit Lay, de cuivre ; la MES des eaux pluviales en 2011, ainsi que d'hydrocarbures totaux, sont élevés. Le préfet dit avec raison que « Piveteau Bois traite les rejets actuels et futurs dans le dossier, mais rien ne prouve l'acceptabilité de l'ensemble ». Pollution des sols : L'étude de la pollution du sol actuelle s'est heurtée à « des difficultés ». En octobre 2014, les cendres produites ont été épandues pendant un an lors de l'extension du site. Or, Piveteau Bois a-t-il demandé officiellement son autorisation ? Cela nous semble extrêmement dangereux de procéder de la sorte ! On trouve des excès de cuivre de

façon très hétérogène, à raison de 110 à 4500mg/Kg, de matière sèche présent au droit du stockage historique des cendres . Cette étude a-t-elle alors procédé à la recherche de présence de dioxines furanes et de métaux lourds ? Par ailleurs, le site, bizarrement, aurait « fait l'objet d'une dépollution en 2021. » ? ? ?... Page 33 : Le 22/11/21, jour de l'investigation, une partie de l'emprise de l'étude Nord n'est plus accessible au motif que, sous une plate-forme de remblais de plusieurs mètres de haut, « L'étude n'a pas pu lever toutes les incertitudes », d'après les conclusions explicites du laboratoire. Au regard de toutes ces observations ainsi que du manque de sérieux de la gestion passée, nous sommes encore plus inquiets pour ce qui concerne la gestion future de ce site, notamment du fait de l'arrivée de cette chaudière CSR. L'usine est classée BASIAS, activité industrielle pouvant être à l'origine de pollution de sols et des eaux souterraines (Chaudière CSR et bien sur les nombreux traitements du bois). Vu le stockage pratiqué ce jour, et celui à venir de substances toxiques encore plus nombreuses, nous estimons que l'entreprise Piveteau Bois doit être classée SEVESO, et que la proximité des habitations est incompatible avec ce projet qui doit être retiré. Le CSR est un produit hautement incertain, hasardeux, qui est qualifié à priori par Trivalis et Piveteau Bois de : novateur. A priori il proviendrait de l'usine de St christophe Du Ligneron qui fabriquera des CSR à partir des refus de TMB de St Christophe du Ligneron ; d'après les documents de Trivalis à partir de 50 000T de refus, on obtiendrait 20 000 T de CSR. Préparation des CSR Trivalis annonce que pour 50 000T de refus il fabriquera 20 000 t de CSR (que faire du reste ? l'enfouir , ???) La composition des CSR : varie de façon importante de 10 à 70% de plastiques, de 20 à 70% de papiers, carton, textile, bois (éventuellement peint ou vernis), ... 2014 : Etude de faisabilité de l'ADEME , réalisée par la Fédération nationale des collectivités qui pratique le compostage sur refus de TMB. Elle met en avant plusieurs limites : les CSR sont plus difficiles à produire à partir des refus primaires de TMB que des refus de centres de tri. Elle met en évidence la nécessité d'une étape de préparation entre les refus et l'utilisation du CSR :et plusieurs limites quant aux exigences de qualité des utilisateurs comme : - La présence importante d'incombustibles : métaux – cailloux – verre, - L'humidité supérieure au seuil, -Le taux de cendres élevés, -Le PCI correct mais en limite des valeurs demandées, - Le taux de Chlore légèrement supérieur au seuil. Il y a nécessité d'améliorer la qualité pour le cahier des charges des utilisateurs ; - limiter la présence de fibreux : papiers – cartons - - favoriser la présence de plastiques produisant moins de cendres. Eliminer les incombustibles – abaisser l'humidité. Retirer les PVC –(riche en chlore) et les piles. L'étude conclue sur une qualité insuffisante des CSR issus des TMB, pour améliorer cela demande un investissement important de la collectivité et sont à mettre en oeuvre dès la collecte. Il n'est même pas sûr qu'ils pourront effectivement être utilisables . La préparation nécessite plusieurs étapes selon la nature et la qualité des déchets utilisés ainsi que la qualité du CSR recherché par l'utilisateur. Il constitue un ensemble homogène à partir de gisements hétérogènes A partir des refus primaires (avant compostage des TMB), la qualité des refus est inférieure au refus des centres de tri : - teneur en incombustibles est très variable : 3,9% en moyenne , leur présence est une contrainte pour les cimentiers, -humidité moyenne : 35,1 supérieure au seuil de 12 à 16 % . Il faudra abaisser l'humidité, - taux de cendres moyen de 16,4% le seuil est d 10 à 20% : la préparation devra faire baisser le taux de fibreux : papiers – bois – cartons- papiers – textiles au bénéfice des plastiques ou composites, - taux de chlore est trop élevé : 5578 ppm la limite est de 5000ppm le chlore provient du PVC et du chlore diffus ; il faudra retirer le PVC ; (le chlore génère de l'acide chlorhydrique dans les fumées et influe donc sur la corrosion des installations). Le taux de soufre joue sur le traitement des fumées par le bicarbonate de soude. - PCI valeur élevée : 21,4 MJ/Kg doit être compris entre 13 et 20 MJ/kg(+ le PCI est élevé plus le CSR doit être épuré et trié. D'où le cahier des charges : il faut baisser l'humidité – extraire le PVC, les incombustibles ... Les déchets sont broyés , homogénéisés , stérilisés à la vapeur sous pression. Quel est le coût énergétique et financier de cette fabrication ? L'arrêté du 23/5/2016 demande une analyse par lot maximum de 1500T + un contrôle visuel de l'utilisateur la radioactivité est vérifiée par Trivalis (centres de TMB). Le CRS reste juridiquement un déchet Un exemple de composition de CSR d'un

fournisseur est donné par Bertin technologie pour la chaudière de Sarlat page 36/71 ainsi que les paramètres des CSR page 37/71. Origine locale du CSR Sarlat. Deux exigences pour l'appel à projet 2019 : la réparation des CSR doit être située : pour 50% du besoin à moins de 50 km – pour 90% à moins de 200km. 80% du tonnage de déchets servant à la préparation doit être collecté dans un rayon de 100 km de l'unité de préparation (Piveteau bois parle de St Christophe du Ligneron. Mais les refus peuvent venir du Maine et Loire , de Loire Atlantique des Deux-Sèvres et même plus dans les projets Trivalis). Besoins de la chaudière CSR : 33000T, soit 22000 T d'éco mobilier et 11 000T de CSR de refus de TMB (90 T jour – 3T75 par heure). Les arrêtés successifs concernant l'utilisation des CSR : Arrêté du 23 mai 2016 : préparation et utilisation des CSR rubrique 2971 les valeurs limites des rejets atmosphériques sont très contraignantes. On constate que les valeurs limites de l'incinération et cimenteries n'ont pas changé depuis 2002 – Pour la co-incinération le taux de NOX passe de 200 à 400mg/Nm3- le taux de SO2 de 50 à 400mg/Nm3. . Etude de l'ADEME décembre 2015 ; dès la fin de l'étude les pouvoirs publics ont présenté un nouvel arrêté dédié à la combustion des CSR très proche de la rubrique 2771. Arrêté du 2 octobre 2020 modifie 2016 vu le ministre et les organisations professionnelles concernées. Sont également concernés les déchets de bois non dangereux. Le non respect des rendements mensuels est autorisé en cas de dysfonctionnement 2 mois consécutifs – 1 seule période par an. Des analyses réduites aux critères pertinents concrètement les analyses systématiques des éléments trace et de la somme des métaux lourds est supprimée. Reste un contrôle du PCI – mercure –chlore – brome , de la somme des halogènes auquel s'ajoute les éléments traces pertinents (????) Arrêté du 12/1/2021 : définit les meilleurs techniques disponibles applicables aux installations d' incinération de co-incinération Une norme a été définie NF –EN 15359 et une classification des CSR selon leurs qualités, a été modifiée en mai 2021 NF-EN ISO 21 640 Pourquoi tous ces changements depuis 2016 ? Les refus des TMB sont appelés à baisser compte tenu de la baisse de tonnage des déchets collectés et de la progression du tri. La valorisation en combustion des CSR ne génère pas forcément de recette pour le producteur : La prise en charge d'un transfert peut représenter un coût de 20à 80€/T Piveteau Bois dit payer la tonne 30 € alors que dans le dossier de Sarlat le coût est évalué à 130€/T. Le seul élément mis en leur faveur c'est le non paiement de la TGAP : mise en place pour favoriser l'utilisation des CSR alors que la TGAP pour l'enfouissement est augmentée et s'élève à 65 € En 2013 Marc Chevery chef de service gestion et prévention des déchets de l'ADEME appelle « à se poser les bonnes questions pour éviter les surcapacités, sa crainte est qu'un développement incontrôlé crée des aspirateurs à déchets comme ce fut le cas pour l'incinération ». Le développement des CSR n'est pas sans ambiguïté au regard des priorités nationales en matière de gestion des déchets. Mais en 2016, un appel à projets de l'ADEME en a sélectionné 16 dont un de Trivalis ! Pour le TMB : La loi de transition énergétique du 17 août 2015 qualifie cette technique de non pertinente ,Les TMB n'auront plus de justification pour produire du compost , la tentative de légitimisation passe par la production de CSR à partir des refus des TMB, des centres de tri et du tout venant. La cour de comptes tire la sonnette d'alarme ; le 17/3/2021, elle qualifie les TMB vendéens de « technologies coûteuses , peu efficaces il faut payer deux fois pour s'en débarrasser : une fois pour le TMB et une pour le stockage des refus en CSDU 60% ! ». « Le projet de construction d'une usine de production de CSR comporte un risque juridique et financier en renforçant la dépendance de Trivalis vis-à-vis de tiers « la prévention n'est pas une priorité , elle représente moins de 1% du budget » alors qu'elle devrait être prioritaire dans la hiérarchie de gestion des déchets. Les Assises nationales des déchets 2022 à Nantes (vues en vidéo conférence). Certains intervenants soulignent la lenteur de mise e place des projets, les entreprises hésitent à les utiliser il faut avoir un débouché 24 h sur 24 , sur 10 à 20 ans. La valorisation des CSR ne fait pas partie des investissements des fonds verts Européens (ne sont pas dans la taxonomie de ces fonds verts). Les entreprises devraient acheter ces CSR alors que les cimenteries se font payer pour les brûler ! Pour faire accepter cette technologie la TGAP : taxe sur les activités polluantes pour les refus de fabrication des CSR est annulée. Pour la FEVE c'est un retour à l'incinération qui ne dit pas on

nom...Nous sommes opposés au développement de cette technique : la hiérarchie de traitement des déchets n'étant pas réalisée ! Danielle Laumont Présidente de la FEVE le 14/11/2023

Relations dossiers Trivalandes -Piveteau Pour de nombreux sujets concernant le dossier d'enquête publique Piveteau Bois , on doit aller chercher les réponses à nos questions dans le dossier d'enquête publique de Trivalandes usine de production de CSR par Trivalis . -Pour connaître quelle quantité de refus bruts de TMB et leur provenance exacte seront utilisés pour la fabrication des CSR livrés à Piveteau Bois, on doit aller chercher l'information dans l'enquête publique de Trivalandes . - Pour connaître la composition des refus primaires qui serviront à faire des CSR, même problème. -Pour montrer qu'il n'y a pas de réduction de l'enfouissement des déchets en Vendée : même chose -- Pour le bilan carbone global de Piveteau bois on doit également aller consulter le dossier Trivalandes , car dans le dossier Piveteau Bois ce bilan carbone est réduit au strict minimum -Réduction de l'enfouissement en Vendée dans les CSU soit disant en voie de saturation Le tableau de l'enquête publique Trivalis dans le chapitre rapports et conclusions : 1er document page 16 dans les annexes est illisible ! Provenance exacte des déchets importés ! la première partie du schéma : 4 usines de TMB tri mécano biologique apportent leurs refus bruts dans des l'usine de fabrication de(CSR) Combustible solide de récupération -Trivalone – Trivalandes (85) - Eco centre de Pornic (44) -Bourgneuf en Mauges (49) Soit au total = sur 73050T/an seulement 48250T/an pour la Vendée Déjà on peut se poser la question de traiter les déchets d'autres com com ? Trivalis dit que nos centres d'enfouissement sont proches de la saturation ! Donc pour réduire l'enfouissement Trivalis veut faire des CSR à partir des refus de ces 4 TMB Bilan futur (2 ème partie du schéma) Pour fabriquer les CSR Trivalis a fait le choix de partir des refus primaire des TMB cela correspond aux flèches qui convergent vers 50 000T de refus primaire Les autres flèches 23930T iront en enfouissement en Vendée « pour ne pas alourdi le bilan carbone en les retournant en 44 et 49 « Mais ce n'est pas fini ! Des 50 000T de refus primaire Trivalis ne tirera que 15 500T de CSR ! 23000T de refus de fabrication de CSR (retire les inertes ; cailloux – verres – métaux et PVC trop chloré) Ce qui fait que 23930T + 23000T = 46930 T dans les centres d'enfouissement de Vendée : St Christophe du ligneron et St Flaive des Loups Donc très peu de différence avec ce que la Vendée seule stockerait ...mais ce n'est pas fini La Chaudière Piveteau Bois utilisant 11 000T /an de CSR (ou plus) va générer des cendres volantes de la cheminée hautement toxiques qui seront vitrifiées et envoyées à St Cyr Des Gâts centre de stockage N°1 =1050T/an De plus les cendres sous chaudière autrement dit des mâchefers = 3500T/ an que Piveteau bois voulait mettre en sous couche routière ...le préfet a demande leur stockage dans un centre d'enfouissement elles seront acceptées à Grand landes centre privé si « elles ne sont pas trop pulvérulentes pour la santé et la sécurité de leurs salariés » !???? C'est l'art de transformer des déchets peu toxiques en déchets très toxiques : cendres volantes et cendres sous foyer !!!!!sans réduire l'enfouissement contrairement à ce qui est annoncé par Trivalis et répété par dans l'enquête publique Piveteau bois Total à enfouir en Vendée 51480T/an plus que si on gardait nos déchets , avec laide de beaucoup d'argent public dont 12M€ de subvention de l'ADEME à Piveteau Bois pour construire sa »chaudière « et 3M€ pour Trivalis pour construire son usine de fabrication de CSR Et avec cet incinérateur qui ne dit pas son nom nous subirons la pollution de l'air , du sol , de l'eau Tout ça pour ça !!!!!!!!!!!!! Bilan carbone du projet de l'usine de fabrication de CSR St Christophe du Ligneron Trivalis annonce la récupération de 6500 T de métaux à partir des 50 000T de refus primaire Suivant les rapports annuels 2022 des 2 TMB vendéens ce chiffre est énorme et n'est pas justifié ! Trivalonne a accueilli 30755,22 T d'OM et il en a été extrait = 261,46 T soit 0,69 % Trivalande a accueilli 45119,58 T il en a été extrait = 300,63 T soit 0,67 % Soit a total = 561,65 T Ce qui est d'ailleurs loin des performances attendues décrites dans le plan de gestion des déchets de 2006 Qui en théorie devait récupérer 2% des refus La MRAR se pose la même question que la FEVE « Comment justifier la production de 6500T de métaux alors que le TMB vendéens plafonnent autour de 500Tcela depuis sa mise en service « La réponse du commissaire enquêteur: cela est lié à la réception de 28688T d'autres sites (!!!!) cela fait beaucoup! C es 6500T

de métaux font énormément baisser le bilan carbone , est ce bien exact ? « Le repreneur étant confidentiel il n'est pas possible d'évaluer précisément les émissions liées à l'évacuation des CSR
« Le bilan carbone ne prend pas en compte les 23900T de refus des 4 TMB après extraction des refus primaire, il ne prend en compte que les 23000T de refus de la fabrication des CSR Le bilan de CO2 ne prend pas en compte la construction de l'usine de production de CSR – ni celle de la construction de la chaudière CSR de Piveteau bois : » La MRAE recommande de justifier pour qu'elles raisons il n'a pas été tenu compte de la phase de construction dans le bilan carbone « , il est effectivement utile de préciser que la construction de l'unité de production pour la fabrication de CSR va engendrer des émissions liées à l'exploitation, le CO2 pour la fabrication et l'extraction de matière , l'apport de matériaux et la construction du site (pour le commissaire enquêteur » le bilan carbone de la phase de construction ne doit pas être un frein au niveau économique »)
Dans le dossier Trivalis il est dit ; « alors que le bilan carbone de ce projet va conduire à une augmentation de gaz à effet de serre de 199% par rapport à la situation actuelle, ce bilan ne prend pas en compte la valorisation des métaux (page 169/226) « 6458T de métaux recyclés évite 27327T de CO2 / an , d'où le bilan global considéré comme positif » Autre argument « non recevable : » Les CSR contiennent une part variable de composants « biogènes » comme le papier , le carton, le bois : cette fraction de déchets est considérée comme neutre en dégagement de CO2 et donc constitue une source d'énergie renouvelable : la nature ne fait pas la différence : le CO2 est un gaz à effet de serre point final ! Un collectif de scientifiques vient 'ailleurs d'interpeler la Commission Européenne sur ce sujet , estimant anormal de considérer le CO2 biogène .comme neutre dans le bilan carbone Les questions posées par la MRAE sur le dossier de l'usine de production de CSR de st Christophe Du Ligneron correspondent exactement aux questions que nous nous posons .

Annotation : Synthèse de l'observation n°433 : La FEVE de vendée intervient dans le cadre du PTPGD de Corse pour soutenir la demande de retrait du plan adressée au président du conseil exécutif. La FEVE a été en contact avec le syndicat mixte Trivalis de Vendée concernant le tri mécano Biologique qui remet en question l`utilisation du compost. L`entreprise Piveteau Bois envisage d`utiliser des cendres pour diverses applications, mais le préfet à souligné qu`il n`y a pas de cadre réglementaire pour la valorisation matière des cendres. La FEVE soulève donc des préoccupations concernant les projets de Trivalis notamment en ce qui concerne les prix des CSR, le traitement des cendres, les rejets atmosphériques et la pollution des sols. Il est suggéré que l`entreprise Piveteau Bois devrait être classée SEVESO en raison du stockage de substances toxiques (CSR apparait comme un produit incertain) provenant de l`usine de ST Christophe Du Ligneron. La FEVE soulève plusieurs points concernant le dossier d`enquête publique de Trivalandes et son lien avec le dossier Piveteau Bois. Pour obtenir des réponses à certaines questions, il est nécessaire de se référer au dossier d`enquête publique de Trivalandes, qui concerne l`usine de production de CSR de Trivalis. La FEVE souligne que malgré les subventions publiques importantes accordées à Piveteau Bois et Trivalis, le total des déchets à enfouir en Vendée sera plus élevé que si les déchets étaient gérés localement, et que cela entrainera une pollution de l`air, du sol et de l`eau. La FEVE fait référence au bilan carbone du projet de l`usine de fabrication de CSR à ST Christophe du Ligneron, bien loin des performances attendues selon le plan des déchets de 2006. En conclusion La FEVE soulève des questions similaires à la MRAE concernant le dossier de l`usine de production de CSR à St Christophe du Ligneron.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°434 (Web)

Par Pascale

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 10:58
12 Boulevard Central, 13013 Marseille, France
13013 MARSEILLE

Contribution:

Je suis contre , l'incinération ,qui va crée encore plus de pollution, produire des Machefers et encore plus dangereux des REFIOM résidus Toxiques dont aujourd'hui ont ne c'est que faire .Qu'ils faudras encore exporter sur le continent . La solution retenue par le plan est la solution de facilité, qui va couter une fortune, que nous contribuable devons payer durant les décennies avenir. Je demande donc le retrait pur et simple du plan déchets de la Collectivité de Corse.

Annotation : Observation n°434 : Observation de Mme Pascale ROTOLONI qui est contre l'incinération, solution qu'elle estime onéreuse et productrice de machefers et de résidus toxiques nécessitant un export vers le continent. Elle demande le retrait du PTPGD pour ces raisons.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.7 du rapport.

Contribution n°435 (Web)

Par Chantal Biancamaria

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 12:47
20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je suis absolument contre la combustion de nos déchets. C'est une solution polluante. De plus cette usine va représenter un coût considérable non seulement de construction mais également de fonctionnement. Il faut développer le tri, le compostage. Prendre exemple chez nos voisins. Bien sûr avec une gestion publique ! Je demande le retrait de ce plan

Annotation : Observation n°435 : Observation de Chantal Biancamaria qui s'oppose au PTPGD car elle est défavorable au CSR qu'elle estime onéreux et polluant. Elle est favorable au tri et au compostage comme réussi ailleurs dans le cadre d'une gestion publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.7 du rapport.

Contribution n°436 (Web)

Par Marcelle Susini

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 12:53

Casalta

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°461, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Je suis opposée à ce plan déchets. Je soutiens le collectif Corsica Pulita par l'intermédiaire duquel nous avons pu avoir une information claire et documentée. Comment sinon se débrouiller d'un plan de 600 pages !!!! Des solutions doivent être trouvées sans recours aux CSR.

Annotation : Observation n°436 : Observation de Mme Marcelle Susini qui est défavorable au PTPGD et favorable à la vision du collectif Corsica Pulita dont l'analyse lui a permis d'obtenir une information claire et documentée face au document du PTPGD. Elle demande des solutions qui ne nécessitent pas la mise en place de CSR.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°437 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 13:56

Contribution:

Centre de tri trop près des zones urbanisées et écoles

Annotation : Observation n°437 : Observation anonyme qui est défavorable à la localisation des centres de tri estimée trop près des zones urbanisées et des écoles.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°438 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 14:09

Contribution:

Les déchets ne peuvent en aucun cas être géré par le privé, cette activité ne peut être qu'une affaire public. Par ailleurs assez de pollution pensons à nos enfants

Annotation : Contribution n°438 : Observation anonyme favorable à une gestion publique de la problématique déchets et demande des solutions non polluantes.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°439 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 14:15

Contribution:

Je constate une disjonction entre le dire et le faire de nos politiques. Je suis contre ce plan qui ne respecte en rien les choix des corses. Se couper de son peuple n'est pas une bonne chose. Il y a mieux à faire que servir les intérêts de certains d'autant que c'est contribuable qui paie.

Annotation : Contribution n°439 : Observation anonyme défavorable au PTPGD qu'il estime contraire aux dires des élus politiques et donc contraire aux attentes du peuple corse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°440 (Web)

Par GAUTIER NADEGE

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 14:21
20260 calvi

Contribution:

Non à ce plan.

Annotation : Observation n°440 : Observation de Mme GAUTIER NADEGE défavorable au PTPGD.
Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°441 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 14:30

Contribution:

"Bien sûr cette usine est une énorme ressource économique. Mais est-ce que nous sommes supposés tous mourir et voir mourir nos enfants pour sauver des emplois ?" Ainsi s'exprime Angelo 46 ans qui a perdu son fils de 15 ans en janvier après 3 ans de lutte contre le cancer. Ce site de production des Pouilles en Italie est au cœur d'une bataille juridique pour ou contre sa fermeture. Selon les experts, sur 11.500 décès recensés à proximité entre 2004 et 2010, 7.500 avaient été causés par des maladies cardio-respiratoires et des cancers imputables aux émissions toxiques des hauts fourneaux. En France 7% de la mortalité totale de la population française est attribuable à la seule exposition à ces particules fines soit 40 000 (quarante milles) personnes. A titre de comparaison la mortalité due aux accidents de la route est de 3 000 (trois milles) personnes soit 10 fois moins. En Corse à l'aube d'une autonomie tant souhaitée et des choix cruciaux qui incomberont à nos représentants politiques et bien entendu à nous tous citoyens, une des préoccupations majeures, le traitement des déchets, se ferait par l'intermédiaire d'une usine à Combustibles Solides de Récupération de 250 millions d'euros entraînant un rejet de particules fines, aux conséquences mortifères, dans notre environnement qui est rappelons-le à toute fin utile, exceptionnel. Espérons tout simplement que nos femmes et hommes politiques auront le courage d'annoncer fièrement à leur peuple que tout ceci est une vue de l'esprit de certains et qu'ils engageront toutes leurs responsabilités en signant de leurs noms qu'aucun enfants de Corse n'aura à souffrir, dans le futur, de cancer liés à la propagation de ces particules fines dans notre atmosphère . E cusi sia !

Annotation : Observation n°441: Observation anonyme qui fait état de liens entre émissions de particules fines et cancers en produisant des exemples. Il attend des élus politiques corses un non aux CSR qui entraînerait un rejet de particules fines qu'il estime "mortifères".

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 & 4.7 du rapport.

Contribution n°442 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 14:42

Contribution:

RECYCLEZ

Annotation : Contribution n°442 : Observation anonyme favorable au recyclage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°443 (Web)

Par Trouvat Philippe

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 14:50
Carbonaja
20214 Calenzana

Contribution:

Bonjour, Ce plan est écologiquement absurde et enfreint des principes fondamentaux de la Loi.
Je demande le retrait du plan. Cordialement

Annotation : Observation n°443 : Observation de Trouvat Philippe qui demande le retrait du PTPGD qu'il estime contraire à la loi et au respect de l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°444 (Web)

Par Guidicelli Michele
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 15:18

Contribution:

Non à ce plan, sans enquête publique et sans transparence

Annotation : Observation n°444 : Observation de Mme Guidicelli Michele qui s'oppose au PTPGD qu'elle estime sans transparence.

Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°445 (Web)

Par Chagnaud
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 15:20
Route De La Cathédrale
20217 Saint-Florent
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°384

Contribution:

Tri à la source plus efficace et organisé que ce que l'on peut constater aujourd'hui, par une implication des citoyens. Les déchets verts broyés en InterCo les bio déchets traités dans les InterCo Les verres, Les emballages pouvant être valorisés triés séparément. Je suis opposée à ce projet qui laissera la gestion de nos déchets entre les mains de privés peut être mal intentionnés.

Annotation : Observation N°445 : observation de M. Chagnaud qui est défavorable à une gestion privatisée des déchets mais favorable à une gestion publique et notamment au tri sélectif à la source organisée par les intercommunalités en particulier pour les biodéchets et les déchets verts.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.6 du rapport.

Contribution n°446 (Web)

Par Fidone sylvie
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 15:55
3 rue Cynnos
20000 Ajaccio

Contribution:

Bonjour M. Mme les enquêteurs publics, en ma qualité de citoyenne de base, pour faire part mon avis qui est très simple, : LE TRI A LA SOURCE doit être renforcé de toutes les manières possibles, par apport volontaire, au porte à porte si c'est utile pour les plus âgés, le tri des fermentescibles développé et valorisé. La priorité doit être la réduction des déchets y compris en ne les créant pas (commerces, industrie, restauration...) Les restaurants (entre autre) ne font pas assez d'efforts, les supermarchés à peine... Le plastique qui devait disparaître de nos vies y est présent plus que jamais ... Toutes les formes de recyclage doivent être encouragées , en Corse c'est très faible et pas toujours bien considéré. Et les discours qu'on entend, la vox populi indiquent « qu'on fait le tri et que tout ça est mélangé au bout du compte » découragent et j'espère qu'ils n'ont aucun fondement ... Le film documentaire de Gisele Casabianca « Le cri des Goélands » nous livre une autre musique! Le paiement des déchets au poids à fait ses preuves dans certaines régions... il faudrait des mesures plus fines, plus adaptées à la diversité de nos territoires! Les « grandes » villes doivent être plus volontaristes !! Et oui ça coûte de l'argent! Et la France est très très en retard ! Au secours pour notre pays, pour nos enfants! Soyons plus responsables !! Merci

Annotation : Observation n°446 : Observation de Mme Fidone Sylvie qui demande le renforcement de la politique du tri à la source de toutes les manières possibles et adaptées au territoire (apport volontaire, porte à porte, réduction des déchets à la source,..) et la sensibilisation au recyclage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°447 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 16:15
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°449

Contribution:

Il est plus important que jamais que les Corses s'impliquent réellement dans la lutte contre les déchets plastiques et aux collectivités de mieux s'organiser à une meilleur collaboration avec ses citoyens, dans le but d'une changement bénéfique sur l'île. Préservons la et montrons l'exemple au continent.

Annotation : Observation n°447 : Observation anonyme qui demande aux Corses et aux collectivités corses de s'impliquer dans ce projet collectif de lutte contre les déchets plastiques pour un résultat exemplaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°448 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 16:26

Contribution:

Pas d accord pour l installation d un incinérateur

Annotation : Observation n°448 : Observation anonyme qui s'oppose à la mise en place d'un incinérateur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°449 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 16:30

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°447

Contribution:

Il est plus important que jamais que les Corses s'impliquent réellement dans la lutte contre les déchets plastiques et aux collectivités de mieux s'organiser à une meilleur collaboration avec ses citoyens, dans le but d'une changement bénéfique sur l'île. Préservons la et montrons l'exemple au continent.

Doublon de : Contribution N°447 (Web)

Annotation : Observation n°449 : Observation anonyme qui demande aux Corses et aux collectivités corses de s'impliquer dans ce projet collectif de lutte contre les déchets plastiques pour un résultat exemplaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°450 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 16:40

Contribution:

Bonjour M. Mme les enquêteurs publics, en ma qualité de citoyenne de base, pour faire part mon avis qui est très simple, : LE TRI A LA SOURCE doit être renforcé de toutes les manières possibles, par apport volontaire, au porte à porte si c'est utile pour les plus âgés, le tri des fermentescibles développé et valorisé. La priorité doit être la réduction des déchets y compris en ne les créant pas (commerces, industrie, restauration...) Les restaurants (entre autre) ne font pas assez d'efforts, les supermarchés à peine... Le plastique qui devait disparaître de nos vies y est présent plus que jamais ... Toutes les formes de recyclage doivent être encouragées , en Corse c'est très faible et pas toujours bien considéré. Et les discours qu'on entend, la vox populi indiquent « qu'on fait le tri et que tout ça est mélangé au bout du compte » découragent et j'espère qu'ils n'ont aucun fondement ... Le film documentaire de Gisele Casabianca « Le cri des Goélands » nous livre une autre musique! Le paiement des déchets au poids à fait ses preuves dans certaines régions... il faudrait des mesures plus fines, plus adaptées à la diversité de nos territoires! Les « grandes » villes doivent être plus volontaristes !! Et oui ça coûte de l'argent! Et la France est très très en retard !

Liée a : Contribution N°446 (Web)

Annotation : Observation n°450 : Observation anonyme qui demande le renforcement de la politique du tri à la source de toutes les manières possibles et adaptées au territoire (apport volontaire, porte à porte, réduction des déchets à la source,..) et la sensibilisation au recyclage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°451 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 16:45

Contribution:

Abandonner le tri à la source est une erreur. Confier le tri à des structures mécanisées, plus couteuses en énergie qu'elles n'en produiront en est une autre, sauf à satisfaire des appétits financiers privés qui se feront une joie de plumer le contribuable. La combustion de certains déchets est contraire l'intérêt sanitaire des populations proches des incinérateurs, et que dire de l'utilisation de cette chaleur produite, par qui ? Tout semble penser, si l'on peut dire, sans

anticipation, sans respect des décisions antérieures prises par l'exécutif de la collectivité de Corse, de l'évolution des contraintes réglementaires au niveau nationale et européen. Ce constat qui m'attriste profondément ne peut que m'amener à rejeter ce projet dans son ensemble.

Annotation : Observation n°451 : Observation anonyme défavorable au PTPGD car il estime que :
- les structures mécanisées sont trop consommatrices d'énergie et coûteuses et plus encore si elles le sont par des structures privées -la combustion des déchets est contraire à l'intérêt sanitaire des populations L'auteur de l'observation est favorable au tri à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 & 4.6 du rapport.

Contribution n°452 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 17:03

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°453

Contribution:

Bonjour, Ce plan est écologiquement absurde et enfreint des principes fondamentaux de la Loi. Je demande le retrait du plan. Cordialement,

Annotation : Synthèse de l'observation n°452 : Le contributeur demande le retrait du plan.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet

Contribution n°453 (Web)

Par S.S

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 17:18

20217 St Florent

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°452

Contribution:

Gestion et valorisation des déchets verts en intercommunalité favorisant une gestion en circuit court. Gestion publique des centres de tri Tri à la source obligatoire avec tarification incitative - IDEM pour les entreprises Merci

Annotation : Synthèse de l'observation n°453 : Le contributeur demande une gestion publique et un tri à la source avec une tarification incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°454 (Web)

Par Joël Jenin

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 17:53

Bona Corsuccia

20167 AFA

Contribution:

Ce plan ne prévoit rien pour diminuer la production de déchets à la source comme pour le suremballage des produits alimentaires, avec une implication de la distribution. Malgré les nombreux exemples sur le continent et en Europe, le tri des biodéchets à la source reste anecdotique. L'efficacité du compostage individuel ou collectif est surévalué en l'absence de suivi régulier pour éduquer le public. Cet axe d'amélioration est totalement ignoré dans ce plan déchets alors que qu'il devient obligatoire début 2024. Un tri à la source efficace et une tarification incitative permettraient une baisse de la TEOM qui atteint le maximum national avec un taux de 20% ! L'échec des choix politiques culmine avec l'envoi de nos ordures sur le continent. Pour l'existant, la décharge de St Antoine dégage du méthane qui est torché, alors qu'il existe la possibilité de produire de l'électricité. Les usines de surtri produiront des CSR dont la valorisation énergétique n'est pas assurée dans le plan proposé. Une solution d'opportunité pour être éligible au financement de l'ademe, qui ne pourrait pas subventionner une usine de surtri seule. Rien n'est dit sur la réutilisation du verre (et non le recyclage) et la consigne pour le vin, la bière, l'eau minérale, confiture, miel etc... L'envoi du verre sur le continent pour le recyclage est un gouffre énergétique.

Annotation : Synthèse de l'observation n°454 : Monsieur Jenin constate que le plan ignore le tri à la source (pourtant efficace sur d'autres régions), l'absence de suivi régulier pour le compostage qui devient obligatoire en 2024. Il émet des doutes sur la filière CSR en matière d'efficacité et de financement. Il constate l'absence d'information sur la réutilisation du verre.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°455 (Web)

Par Bernard

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 17:54

1 Rue des Mulets, Bastia, France

20200 Bastia

Contribution:

Ce plan de soi-disant "Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)" est une caricature de ce qu'il ne faut plus faire. Totalement opposé aux principes énoncés auparavant par la majorité au pouvoir en 2015 à la CdC, Il entérine des choix calamiteux qui seront payés par les contribuables insulaires au profit des profiteurs du système actuel de transport des déchets, de notoriété sous obédience mafieuse. Une seule EPCI, celle de Calvi Balagne, qu'il aurait fallu donner en exemple, a mis en place une vraie politique de collecte différenciée, au porte à porte, et qui se rapproche réellement des objectifs européens. Les autres EPCI, sciemment, souvent pour un but politique

d'opposition à la majorité en place depuis 2015, parfois par incompetence, par manque de soutien financier clair aussi, se sont opposées à la mise en place de la seule option intelligente, respectueuse de l'environnement et des compétences des citoyens de notre île, celle du tri sélectif généralisé y compris des déchets organiques pourtant obligatoire. Les 2 usines proposées, véritable cadeau financier pour la mafia corse des déchets et du transport, ne fonctionnent correctement nulle part, nécessitent des financements gigantesques bien plus utiles ailleurs dans notre île, et délèguent à des entreprises privées à but très lucratif, des opérations qui devraient rester justement dans le secteur du non-profit, au plus près des habitants. Le principe de ces 2 usines qui, telles qu'elles sont décrites, ne sont pas des usines de sur-tri, mais de tri, en faisant croire aux benêts qui le veulent bien qu'elles seront plus efficaces que le tri humain à la source. Ce dernier est infiniment moins générateur de CO2 dus aux transports, car générant des trajets plus courts, notamment pour des centres de compostage micro régionaux qui produiront des composts homologués, contrairement à celui produit par ces usines, dont on devine bien qu'il servira à être incinérés, tout cela pour produire une énergie avec un rendement calamiteux, et finalement des CSR dont la nocivité pose de sérieux problèmes y compris dans l'emploi sur les routes ailleurs dans le monde et qui seront enfoui, soit une mascarade. Ces usines attrape nigauds qui enrichiront les voyous vont, de plus, déresponsabiliser les citoyens qui étaient et sont inclinés naturellement à faire le tri, comme cela se passe dans toutes les régions qui font passer l'intérêt général et l'intelligence de leur population avant la cupidité et l'ignorance crasse d'un certain nombre d'élus. En Toscane, on se pose la question de savoir comment dépasser le taux de 65% de Tri, en arrêtant aussi l'incinérateur, à 80 km de nous. Nous sommes, nous, à des taux tellement bas que nous sommes la risée des spécialistes du secteur, même en France. On rajoutera à cela l'habitude systématique du Syvadec de produire des chiffres fantaisistes, sans justifications techniques réelles, avec des abus de langages systématiques, comme celle de qualifier leurs déchetteries en recycleries, ce qu'elles ne sont en aucun cas. Ce plan est une énorme déception, associé à la certitude de son inefficacité, de la trahison des engagements pris depuis la victoire du collectif anti-incinérateur et de l'accession au pouvoir de la majorité en 2015. Ce plan signifierait aussi l'asservissement des insulaires pour au moins 30 ans à des charges financières permanentes et en hausse régulière nécessitée par la maintenance de ces 2 usines, du tarif des transporteurs, à l'arrêt réel de la progression du tri à la source et de la responsabilisation des habitants et des professionnels. Tous seraient incités à la facilité du non-tri pour le bénéfice de sociétés privées sous coupe mafieuse. Une usine de sur-tri peut se comprendre pour augmenter un taux de tri déjà de l'ordre de 65% sur les résiduels. Notre taux de tri est tellement mauvais, et donc le taux de résiduel tellement important, que ces usines travailleraient sur des tonnages importants, ce qui induirait un calibrage initial très grand, donc des transports encore importants sur de longues distances, calibrage qu'il est impossible de réduire ensuite, et donc empêchera, pour la suite, une réelle politique de tri citoyenne et démocratique. La Corse deviendrait la honte de l'Europe de l'intelligence et du progrès, en adoptant ce schéma, qui représente un appel d'air supplémentaire pour la corruption et le gangstérisme qui gangrène notre île. J'espère que les manifestations d'opposants aux 2 usines seront de l'ampleur de celles du collectif anti-incinérateur en 2006-2007 pour faire comprendre que l'on ne peut pas prendre les corses 2 fois pour des imbéciles et des pigeons.

Annotation : Synthèse de l'observation n°455 : Monsieur Cesari porte une analyse critique du plan déchets de la Corse. Le plan ne prévoit pas de mesures suffisantes pour réduire la production de déchets à la source. Il met en avant la gestion des déchets sur la région Calvi Balagne. Les usines de surtri, la filière CSR proposées sont un cadeau financier pour la mafia corse des déchets et du transport. Le tri à la source est une solution plus efficace et moins coûteuse que le surtri. Il indique que nos chiffres de tri et la mise en place de la filière CSR sont une catastrophe au vu du faible pourcentage de tri. Les déchets seront donc incinérés en fort tonnage. Le plan déchets de la Corse est une déception, car il ne répond pas aux enjeux de la

gestion des déchets en Corse. Il espère également que les manifestations d'opposants aux 2 usines seront de l'ampleur de celles du collectif anti incinérateur en 2006-2007. Il est important que les élus corses prennent conscience de l'opposition de la population à ce plan et qu'ils le révisent en profondeur.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°456 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 17:54

Contribution:

Pas d'incinérateur pour la Corse. Faire le tri à la source. Faire payer les récalcitrants par des amendes pris sur le fait concernant les gravats, encombrants etc.. Consultez Zeru Fraziu, prenez en compte les déclarations de M.Toni Cassalonga ,de Mde Viale, avons nous oublié Les boues rouges, Tchernobyl ??? et le changement climatique, déjà la Haute Corse en panne sèche (rivières des villages à sec) Par contre soyez plus rigoureux quant aux passages des camions de tri c'est lamentable, votre politique est à revoir, promenez vous dans les rues de nos villes sortez de vos bureaux et allez voir la réalité , elle est bien triste (un seul exemple la GARE de LUPINO). Écoutez le peuple qui vous a élu....

Annotation : Synthèse de l'observation n°456 : Le contributeur ne veut pas d'incinérateur, et demande un tri à la source avec amendes s'il n'est pas respecté. Il demande de la rigueur au niveau de la collecte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°457 (Web)

Par Laurence CULIOLI

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:00

Petralunga Salvini

20146 SOTTA

Contribution:

Dans mon foyer en 2022, pour les déchets ménagers : 157,51 kg/hab/an • 32,31 % compost • 30,41 % emballage • 28,07 % verre • 1,24 % papier • 9,82 % de résiduel soit 15,47 kg soit 5104 Tonnes ramené au territoire Corse. La valorisation énergétique ne peut s'envisager que sur les déchets résiduels. Le tri à la source, le seul moyen pour réduire le tonnage des déchets ménagers.

Documents :

- contribution_457_Web_1.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°457 : Madame Culioli met en avant la consommation de son foyer, et constate que le tri à la source est le plus efficace. Elle ne souhaite une valorisation énergétique que pour les déchets résiduels. Elle joint un document qui constate l'impact des déchets plastiques émanation de l'industrie pétrolière sur l'environnement et la santé. Ce document produit une étude de la Banque Mondiale du WWF quand à l'impact sur les océans, les terres, et notre santé par une surconsommation. Ce document est une lettre ouverte de Monsieur Edmond Simeoni, qui était pour un tri sélectif et le refus de l'incinération et ses dangers. Ce dernier prône pour que les institutionnels Etat, Cdc, Syvadec trouvent une solution pérenne pour la gestion des déchets, avec les autres acteurs jusqu'aux citoyens,. Affirmant qu'avec les initiatives adéquates et une volonté politique, les moyens seront trouvés pour arriver à un résultat significatif.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°458 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:03

Contribution:

Je suis opposée à ce projet dont les retombées environnementales sont incertaines voire néfastes. Le procédé d'incinération des déchets génère des polluants nocifs pour la santé humaine (comme par exemple, la combustion des CSR) et l'environnement. L'état des techniques ne permet pas, pour l'instant, un emploi neutre de ce procédé. De plus l'incinération entérine une logique de production de déchets ! Pour l'avenir de la Corse, de la planète et pour nos enfants, engageons un plan de réduction des déchets à l'échelle de notre territoire plutôt que de compter sur l'incinération, encore productrice d'effets externes négatifs.

Annotation : Synthèse de l'observation n°458 : Le contributeur est contre la filière CSR (incinération), procédé polluant et non maîtrisé. Il souhaite un plan de réduction des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°459 (Web)

Par Pierrepauljack

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:07

Casaperta

20270 ALERIA

Contribution:

Je m'oppose à ce plan qui ne donne aucune véritable solution à la Corse. Il est temps d'évaluer sur le tri à la source, le compostage qui sont de vraies solutions. Nos voisins italiens l'ont déjà expérimenté depuis plusieurs années et sont à 80% zéro déchets. M. Ercolini (ambassadeur zero waste europe) est déjà venu à 2 reprises en Corse pour nous expliquer et démontrer son travail en Italie. De nombreux politiciens étaient là, à Corte lors de sa dernière conférence. Ils nous a donné toutes les clefs pour se sortir de cette situation. Et depuis qu'à-t-on fait? Rien! Vous nous proposez encore des fausses bonnes solutions qui permettent quoi? L'enrichissement des mêmes personnes qui s'en mettent encore pleins les poches. Et le respect pour la nature Corse ? Rien toujours rien... la seule proposition qui fonctionne et qui nous responsabiliserait tous: la taxe incitative. Désolée d'en fâcher plus d'un à ce sujet mais cela permet de limiter chacun nos déchets, de faire attention à notre consommation et ne plus tomber dans la surconsommation

Annotation : Synthèse de l'observation n°459 : Le contributeur est pour un tri à la source et le compostage. Il faut prendre en compte l'exemple Italien. La seule solution actuelle serait la taxe incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°460 (Web)

Par Colombani Stéphanie
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:07
20167 Sarrola-carcopino

Contribution:

Je suis contre le plan déchets. je suis pour le tri à la source. Combien vont nous couter ces usines d'incinérations. Je veux du tri et du compostage on arriverait à réduire 80 % avec cette solutions. Les autres le font pourquoi pas nous?

Annotation : Synthèse de l'observation n°460 : Madame Colombani est pour le tri à la source et le compostage. Elle est opposée à la filière CSR.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°461 (Web)

Par Frédéric Miniconi
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:15
20167 Afa

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°463, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Ce plan, aux dires même de ses promoteurs (président de l'office de l'environnement, CAPA...) ne donne pas de chiffres fiables sur le volume et la qualité des déchets qui seront traités par les usines de sur-tri. Il reste imprécis sur les coûts de fonctionnement. On doit se prononcer sans avoir eu d'information claire et précise. Pourquoi le plan de 2015 n'a-t-il pas été mis en œuvre ? Pourquoi vouloir nous imposer une filière polluante ? Je réclame le retrait de ce plan qui contrevient aux intérêts de la Corse. Je soutiens l'action des associations environnementales qui font des propositions !

Annotation : Synthèse de l'observation n°461 : Monsieur Miniconi est contre la filière CSR. Il reproche aux plans son manque de clarté et de données précises (quantités et qualité des déchets prévues pour la valorisation énergétique entre autres).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 et 4.5 du rapport.

Contribution n°462 (Web)

Par Nicolas

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:27

Casaperta

20251 Pancheraccia

Contribution:

NON NON NON à ce plan!! NON à cette usine qui serait une catastrophe pour notre île!! OUI au tri à la source. OUI au compostage OUI à la taxe incitative suivons l'exemple de la Balagne qui a bien de l'avance sur nous

Annotation : Synthèse de l'observation n°462 : Le contributeur est contre le plan. Il est favorable au tri à la source (exemple de la Balagne), au compostage, à la taxe incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5, 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°463 (Web)

Par Battesti Sarah

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:28

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°495, N°537, N°539

Contribution:

Ce plan me paraît être une véritable régression face aux enjeux environnementaux auquel nous devons faire face. Il nous propose la combustion des déchets plutôt que la réduction, le tri généralisé et le compostage. D'autres part, les indications de ce plan sont approximatives (tonnages) ou inexistantes (destination des résidus de combustion, coûts...). J'estime que nous n'avons pas l'information claire et précise à laquelle nous avons droit. Enfin je suis contre la gestion privée des déchets. Nos élus s'étaient engagés à garantir un service public des déchets. En conséquence il semble évident que ce plan, en l'état, doit être retiré. Prenons exemple sur les régions, les pays qui se sont engagés avec succès sur une autre voie !

Annotation : Synthèse de l'observation n°463 : Madame Battesti constate que ce plan est contraire à l'environnement Ce plan privilégie la combustion au tri. Elle précise le manque de clarté et de précisions du plan. Elle est contre une gestion privée.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 et 4.6 du rapport.

Contribution n°464 (Web)

Par Hamel David
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:40
Acciani
20260 Lumio

Contribution:

Brûler les déchets c'est encourager la production de déchets.

Annotation : Synthèse de l'observation n°464 : Monsieur Hamel est contre la filière CSR.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°465 (Web)

Par Antoine Costa
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 18:57
Calarana
20253 Barbaggio

Contribution:

Du cercle vicieux vers un cercle vertueux. Cette façon de gérer nos déchets est dangereuse aussi bien pour la nature que pour les humains. Il faut une politique de gestion des déchets globale, ni incinérateur, ni enfouissement ! Collecte et tri à la source, implication des citoyens et des communes, comme cela se fait avec succès chez nos voisins (en Italie surtout)

Annotation : Observation n°465 : Monsieur Costa est contre l'incinération et l'enfouissement. Il est pour une politique de gestion des déchets globale, avec collecte et tri à la source (exemple Italien).

Contribution n°466 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 19:02

Contribution:

En Corse, nous avons encore 25 ans de retard ... Plus facile de céder aux lobbys que promouvoir une vraie politique de tri au plus proche des sources de déchets. Allez voir comment cela se passe chez nos voisins : Sardaigne et Baléares ...

Annotation : Synthèse de l'observation n°466 : Le contributeur est pour le tri à la source (exemple sarde).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°467 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 19:06

Contribution:

Ce projet est en totale contradiction avec les délibérations précédentes, dont celle adoptée par l'actuelle majorité dès son élection. Compte tenu des moyens mis en oeuvre, il n'est pas vertueux. Il privilégie la passivité des citoyens au lieu de faire appel à leur comportement responsable. De ce fait, j'exprime mon opposition.

Annotation : Synthèse de l'observation n°467 : Le contributeur constate que la plan est contraire aux délibérations de l'actuelle majorité et privilégie la passivité des citoyens.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°468 (Web)

Par Torrelli Arnaud

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 19:27

Ste-Restitude

20214 Calenzana

Contribution:

Nous avons plein d'exemples de fonctionnalité du tri des déchets autour de nous, pourquoi n'en serions-nous pas capable ? Et répondre à une loi est encore plus fondamentale, en-dehors des principes éthiques et morales ou alors nous mettons la démocratie et nos institutions en danger et par la même occasion, le déni du peuple et sa perte de confiance.

Annotation : Synthèse de l'observation n° 468 : Le contributeur serait pour une solution de tri généralisé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°469 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 19:29

Contribution:

J'aimerais d'abord que l'assemblée se confronte au péril mafieu qui gangrène les diverses strates de la société corse comme par exemple les déchets. L'assemblée de Corse et ses élus ne peuvent en toute honnêteté démocratique représenté le peuple corse et faire preuve de maturité quand à la demande future de l'autonomie si nous ne sommes pas capables de nous débarrasser de nos démons. En aucun cas, un projet qui touche de près ou de loin au patrimoine écologique que le monde nous envie ne pourrait être en sûreté tant que l'ombre mafieuse règne.

Annotation : Synthèse de l'observation n° 469 : Le contributeur demande la prise de conscience des élus de l'assemblée de Corse contre le risque d'emprise mafieuse sur ce thème.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°470 (Web)

Par PIACENTINI -GIUDICELLI Elisabeth

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 19:38

Contribution:

Avec une dilution et un éclatement des responsabilités entre CDC, OEC, SYVADEC et COM COM, l'organisation actuelle du traitement des déchets est telle qu'aucun plan ne peut être viable, ni pertinent, ni respectueux des deniers publics. L'exemple plus frappant est illustré par la décision prise par le SYVADEC, en amont de ce plan non encore voté, qui a lancé les appels d'offre pour les deux centres de tri de MONTE et SARROLA, cela en toute légalité. Notons également que ce mode de gouvernance : - Favorise l'infiltration des groupes maffieux dans la sphère publique (point d'ailleurs soulevé dans le rapport Sirasco). - Entraîne le saupoudrage des financements avec des postes en doublon, augmentant inutilement des charges fixes improductives là où chaque centime devrait être orienté plus efficacement vers le tri à la source et le traitement des déchets recyclables. Aussi, le préalable à toute politique des déchets en Corse est de recentrer le pouvoir au cœur de la CDC, en partenariat avec collectivités locales, et de faire le choix fort d'une gestion entièrement publique (transports inclus bien évidemment), cela afin de fermer la porte à toute tentative de spéculation financière sur la manne des déchets. Mettons d'abord en place une meilleure gestion et optimisation des ressources et un plan opérationnel pertinent, conforme à la loi de la transition énergétique de 2015 qui rend obligatoire le tri à la source des déchets. Exigeons que la participation des contribuables soit assise sur la redevance et non sur la taxe foncière qui est profondément injuste et guère incitative à mieux trier. Développons un partenariat avec les grandes surfaces, les commerçants, et toutes les entités privées génératrices de beaucoup de déchets, ainsi qu'avec les chambres de commerce et de métiers pour mieux maîtriser les flux entrant polluants. Exemple : mettre en place le principe des consignes. Est-il tolérable de voir dans un aéroport des poubelles noires ou sont déposés des produits recyclables (verres, cartons etc.) ? Est-il tolérable d'avoir encore en circulation des bouteilles d'eau et autres liquides dans des bouteilles plastiques ? Les exploitants de nos sources d'eau devraient donner l'exemple et être accompagnés si nécessaire pour réussir cette transition. Est-il tolérable que dans des lieux publics nous n'ayons pas des fontaines à eau ? Un autre exemple frappant sur une gouvernance éclatée : Le SYVADEC met des bornes pour les vêtements à récupérer, mais cela ne concerne que les vêtements, chaussures et sacs en état d'être redistribués pour une deuxième vie. Que deviennent nos bouts de tissus, chiffons, vieux torchons etc. qui sont entièrement recyclables ? Pourquoi la collecte des textiles non réutilisables n'est-elle pas faite de la même manière en lui dédiant une borne à ce seul usage ? Pourquoi ne pas réfléchir à des partenariats avec des prestataires qui sillonnent 6 jours sur 7 notre territoire pour une collecte à la source des journaux, des médicaments, des piles et cartouches d'imprimantes ? Je pense bien évidemment à la Poste qui ne cesse de chercher d'autres prestations pour conserver son maillage territorial. Après ce travail de fond sur l'organisation d'un tri à la source pertinent, travail qui aurait dû être initié depuis plus de 20 ans, nous parlerons du devenir de nos déchets ultimes qu'il faudra bien évidemment évoquer. Mais à l'heure actuelle, le plan actuel tel qu'il est conçu, est un frein majeur au tri à la source.

Annotation : Synthèse de l'observation n°470 : Madame Piacentini Giudicelli constate un problème de gouvernance (le Syvadec pour les deux centres de tri de Monte et Sarrola-Carcopino) qu'elle juge délétère financièrement et propice à favoriser l'infiltration mafieuse. Elle désire une politique des déchets fondée sur un tri à la source et bénéficiant d'une gestion publique. Elle estime que la récupération des textiles par le Syvadec n'est pas pertinente. Elle suggère de repenser une organisation du tri de manière efficiente. Elle prône un partenariat avec les commerçants (mise en place de consigne) et d'autres prestataires (récupération des piles, médicaments, journaux...).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des

réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°471 (Web)

Par SANTELLI Pierre Laurent

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 19:48

Porettonne

20290 Borgo

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°520

Contribution:

Tout d'abord une remarque quant à la méthode : Alors que ce Plan va engager la Corse et les Corses pour des décennies, avec de forts enjeux, tant sanitaires que financiers, l'on ne peut que s'étonner de la grande discrétion, voire le plus grand mutisme, entourant le « lancement » de l'enquête publique. L'on voudrait priver les Corses de s'exprimer sur ce sujet que l'on ne s'y prendrait autrement. De surcroît, lorsque, pour toute réponse à des interrogations légitimes à ce sujet, M. le Président de l'Office de l'Environnement martèle : cela ne sert à rien d'y participer, tout est décidé, rien ne pourra être changé ou seulement à la marge. Voilà un procédé pour le moins déloyal, d'aucuns auraient dit malhonnête ! Sur le document lui-même : Il faut s'armer de courage pour aborder la lecture de ce pavé, dense, touffu, trop complexe pour un néophyte, et manquant singulièrement de repère pour une bonne compréhension. A fortiori lorsque les données énoncées, ad nauseam, se contredisent d'une page à l'autre, les vérités d'un paragraphe étant démenties ou nuancées quelques paragraphes plus loin. Pire, de ces données, fondant le choix, unique, il nous est dit leur manque de fiabilité. Comment dès lors, peut-on assoir une « démonstration » sur ces données ? Quelle crédibilité y accorder ? Les projections faites reposent sur des quantités de déchets produites fantasmées, car non connues. L'on pourrait presque en rire si le sujet n'était pas si grave, tant cela semble une parodie de démonstration. Des hypothèses venant étayer d'autres hypothèses, sans que rien ne soit démontré. Mais à contrario, des chiffres malaxés, formatés, extrapolés, pour qu'ils rendent un scénario bancal, déjà écrit, crédible. Au lieu d'avoir une analyse de vraies données conduisant à une connaissance des besoins et partant de là, à une proposition de réponses possibles à ces besoins, l'on a un choix, unique, déjà acté, qui fait tordre des chiffres inexacts, approximatifs, sous-estimés ou gonflés, surévalués ou minorés, pour justifier ce choix, comme l'on s'y prendrait pour faire rentrer un carré dans un rond. Ainsi, exemple parmi tant d'autres, ce taux mensonger de 65% de valorisation énoncé. A tel point que l'on est incapable de nous donner le nombre d'incinérateurs prévus : 1 ou 2 Aucun autre scénario n'est étudié ni proposé, hormis celui choisit par le Syvadec, le Plan étant bâti, postérieurement, autour de ce choix. Aucunes études fiables quant à cette filière. Sans parler du flou, de l'opacité sur les coûts. Aucun prévisionnel, avec un calendrier de mise en œuvre inexistant dans le plan, idem pour les lieux d'implantation de ces installations. Je demande comme tant d'autres le retrait de ce plan inique, ce plan du reniement. Reniement du choix du tri à la source, reniement de la gestion publique, passage en force sur l'incinération, risque sanitaire, surcoût financier, régression environnementale

Annotation : Synthèse de l'observation n°471 : Monsieur Santelli relève la diffusion « très discrète » de l'enquête publique, et fustige la déclaration du président de l'Office de l'environnement indiquant que tout est décidé. Il dénonce un plan confus, imprécis, contenant des données susceptibles d'être erronées. Plus fiables, elles favoriseraient une meilleure connaissance des besoins et conduiraient par là-même à des réponses adaptées. Il constate

également une information évasive sur les points techniques, financiers et calendaires de la filière CSR. Il demande le retrait du plan au motif qu'il renonce au tri à la source et à la gestion publique, et qu'il entraîne par ailleurs un surcoût financier lié à la mise en place de l'incinération.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.2, 4.3, 4.4, et 4.5 du rapport.

Contribution n°472 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 20:06

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°473

Contribution:

Il y a de nombreux déchets sur notre belle terre... Que ce soit cadavres de voitures, machines usagées, mégots m, biomédias et déchets en tout genre. Que ce soit dans les montagnes ou les ruisseaux en passant pas les fleuves puis la mer... la condition/l'état déplorable de notre sol reste le même ! Heureusement qu'il y a l'aide de certaines associations, entreprises et collectivités pour limiter l'amas de ceux-ci. Cependant ce n'est pas qu'avec cette aide que nos terres auront leur beauté d'antan, il faut vraiment sensibiliser les gens, dès le plus jeune âge. Le problème étant que cela constitue une partie de la déprime chez la jeunesse, une stigmatisation continue à prendre connaissance des pertes prochaines en terme d'écologie...

Annotation : Synthèse de l'observation n°472 : Le contributeur constate un état déplorable de l'environnement qui ne peut être sauvé du seul fait d'associations mais par une prise de conscience universelle.

Contribution n°473 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 20:06

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°472

Contribution:

Il y a de nombreux déchets sur notre belle terre... Que ce soit cadavres de voitures, machines usagées, mégots m, biomédias et déchets en tout genre. Que ce soit dans les montagnes ou les ruisseaux en passant pas les fleuves puis la mer... la condition/l'état déplorable de notre sol reste le même ! Heureusement qu'il y a l'aide de certaines associations, entreprises et collectivités pour limiter l'amas de ceux-ci. Cependant ce n'est pas qu'avec cette aide que nos terres auront leur beauté d'antan, il faut vraiment sensibiliser les gens, dès le plus jeune âge. Le problème étant que cela constitue une partie de la déprime chez la jeunesse, une stigmatisation continue à prendre connaissance des pertes prochaines en terme d'écologie...

Annotation : Observation n°473 : Observation anonyme mettant en avant la présence de déchets en tout genre dans notre environnement. L'auteur de l'observation salue le travail des

associations, d'entreprises ou de collectivités mais pense qu'il faut sensibiliser davantage la jeune génération.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°474 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 20:26

Contribution:

Brûler les déchets c est polluer l air les sols les cours d eau les nappes phréatiques la mer et encore engraisser ces mafieux alors non à l incinérateur et oui au tri et au commerce de proximité et petit commerçants merci

Annotation : Synthèse de l'observation n°474 : Le contributeur est contre l'incinérateur et pour le tri. Il craint une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°475 (Web)

Par Pellegrini Leslie

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 20:41

les terrasses de Cardo

20200 BASTIA

Contribution:

Vous trouverez la contribution de EELV - I verdi en PJ Leslie Pellegrini secrétaire régionale d'EELV

Documents :

- contribution_475_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°475 : Observation d'EELV I verdi en complet désaccord avec le plan présenté à l'enquête publique. Il est relevé une contradiction entre le rapport de présentation du plan en session à l'Assemblée, et le corps du Plan, une contradiction entre la priorisation du tri et de la valorisation matière contre l'incinération. Il est considéré que le plan ne répond pas aux objectifs des réglementations européennes et nationales en ne respectant pas la hiérarchie des traitements. Il est estimé que le volume du plan en freine la lisibilité pour les citoyens impliquant un manque d'information des citoyens. EELV i Verdi exprime son opposition forte au traitement thermique des déchets pour des raisons de dangers sanitaires, environnementales et pour son aspect financier.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°476 (Web)

Par Marie Pierre Valli
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 20:43
31 Murateddu
20137 Portivechju

Contribution:

Il est essentiel que le tri à la source demeure central dans la gestion des déchets en Corse et que les financements publics soutiennent ce choix et non d'autres, comme celui des incinérateurs dont les conséquences environnementales et sanitaires notamment semblent peu ou pas évaluées. Un choix qui présenterait de plus un coût élevé pour les contribuables. La contexte mafieux en Corse est suffisamment aujourd'hui avéré notamment dans certains secteurs dont celui des déchets pour que la gestion publique de ceux-ci soit non seulement affirmée mais concrétisée. Le risque d'une privatisation même partielle de cette gestion présente le risque d'une main mise maffieuse et son corollaire de violence. C'est donc l'enjeu d'un nouveau modèle de société qui se joue au travers de la gestion des déchets, en amont de leur production même et en aval. Un nouveau modèle de société plus vertueux, écologique certes mais aussi démocratique et social.

Annotation : Synthèse de l'observation n°476 : Madame Valli est contre la filière CSR jugée polluante et coûteuse. Elle pour une gestion privée évitant une emprise mafieuse.
Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°477 (Web)

Par Mozziconacci Lelia
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:15
Casa pianeddi
20167 Sarrola-Carcopino

Contribution:

Je me permet de donner mon avis après avoir été éclairée par Corsica Pulita. Ce plan n'apporte rien de bon à notre belle île. C'est un projet absurde et démesuré face aux possibilités qui pourraient être mises en place. A l'heure où le problème écologique est un combat gouvernemental, je ne comprends pas qu'une telle mise en place de projet de pollution soit mis en place. Appuyé par nos politiciens qui doivent surtout y trouver leur compte au détriment de leur population et leur futur descendance. En effet, je ne pense pas qu'un projet de pollution sur l'île soit une bonne idée. Je ne pense pas qu'il faut dépenser autant d'argent pour permettre de tuer l'endroit où nous vivons. Je pense juste qu'au moment où le monde a besoin de trouver des

solutions durables. Celle ci n'en ai pas une ! Je ne veux absolument pas de cette horreur ! J'ai 28 ans, j'aime mon île et je la défendrais corps et âme !

Annotation : Synthèse de l'observation n°477 : Madame Mozziconacci constate grâce à la coordination Corsica Pulita, que le plan est dangereux environnementalement. Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°478 (Web)

Par Sabine Marcon
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:27
Maison Pieraggi
20240 GHISONACCIA

Contribution:

Au risque de répéter ce qui devrait être acquis depuis longtemps il faut impérativement séparer les biodéchets de nos ordures ménagères. À ce propos le président de l'exécutif avait demandé il y a longtemps que chaque micro région identifie un site dédié au compostage . A ce jour RIEN n'a été fait dans ce sens...Est-ce donc insurmontable ? Quant au tri , cela n'avance guère, aussi je suggère de faire passer régulièrement une annonce explicative dans le journal local ainsi que un spot publicitaire sur Viastella car je pense que beaucoup ignorent encore comment trier (il m'arrive de trouver des gravats dans le conteneur des résiduels devant chez moi et même des chaussures de sécurité en bon état dernièrement....Je crois qu'il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier ... Évidemment je suis contre les 2 centres de surtri qui déresponsabiliseraient les gens en les privant de ce simple geste citoyen de trier ses déchets pour participer à la sauvegarde de notre environnement , j'ajoute qu'ils généreraient une pollution énorme. Pour finir imitons nos voisins toscans et sardes nous en sommes capables et en serons fiers !

Annotation : Observation n°478 : Observation de Mme Marcon défavorable au plan notamment sur la mise en place de deux centres de surtri. Elle souhaite que soit développé le tri et en particulier pour les biodéchets, avec la mise en place de centre de compostage sur les biodéchets. Elle pense que beaucoup de gens ne savent pas trier correctement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°479 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:32

Contribution:

Chaque communaute de comunes se doit de se charger de ses propres dechets . Ainsi, plus localement, une organisation concrete pour produire moins de dechets et prevoir un maxilum de recyclage, reparations...peut se créer, VRAIMENT.

Annotation : Synthèse de l'observation n°479 : Le contributeur désire une gestion des déchets à l'échelle des communautés de communes, avec plus de tri et de recyclage..

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°480 (Web)

Par Aline colle

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:48

Moltifao

20218 Moltifao

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°481, N°482

Contribution:

Je suis contre ce plan dechet qui est une aberration au niveau économique, sanitaire et qui va a l'encontre de la solution du tri a la source.

Annotation : Synthèse de l'observation n°480 : Madame Colle est contre le plan des déchets et pour le tri. Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°481 (Web)

Par Aline colle

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:49

Moltifao

20218 Moltifao

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°480, N°482

Contribution:

Je suis contre ce plan dechet qui est une aberration au niveau économique, sanitaire et qui va a l'encontre de la solution du tri a la source.

Annotation : Observation n°481 : Madame colle est contre le plan allant à l'encontre du tri à la source.

Contribution n°482 (Web)

Par Aline colle

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:50

Moltifao

20218 Moltifao

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°480, N°481

Contribution:

Je suis contre ce plan dechet qui est une aberration au niveau économique, sanitaire et qui va a l'encontre de la solution du tri a la source.

Doublon de : Contribution N°480 (Web)

Contribution n°483 (Web)

Par ANDREANI

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 21:54

LAMAGHJATA

20128 ALBITRECCIA

Contribution:

Ce plan ne correspond pas à l'attente de la population et aux promesses faites par le Président de l'Exécutif. Où est passé l'objectif de faire de la Corse "un territoire exemplaire en matière de tri"? Pourquoi l'Exécutif qui dispose d'une majorité absolue n'a-t-il pas le courage de proposer - un plan plus vertueux pour le traitement des déchets? - un plan plus respectueux de l'environnement? - un plan qui prévoirait une gestion publique au lieu de s'en remettre au privé? - un plan qui inciterait les intercommunalités à développer le tri à la source par une conditionnalité des aides? - un plan qui s'inspirerait tout simplement des exemples proches comme la Toscane, la Sardaigne ou la Balagne? Tamanta strada pa tamanta impiastracciata!
-

Annotation : Observation n°483 : Observation de Mme Andreani qui s'étonne de la teneur du plan au vu des promesses faites. Elle souhaite un plan plus vertueux au niveau environnemental avec une gestion publique, impliquant davantage les intercommunalités dans le tri et s'inspirant des exemples des régions voisines telles que la Sardaigne.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.6 du rapport.

Contribution n°484 (Web)

Par Krimau

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 22:06

#{speechPostalCodeAndCity#484}

Contribution:

Nous avons des exemples concrets des actions réussies dans d'autres régions et, sans aller chercher très loin, l'exemple de la Balagne doit être suivi et peut-être amélioré. Avec un maximum de tri à la source, en responsabilisant les communes et les COMCOM sur leur rôle de gestion de proximité et surtout pas d'usine et moins de transport et trajet long. En espérant que le bon sens et la responsabilité des décideurs soient au rendez-vous... Esprit sain dans un corps sain, c'est bien ! Mais dans un environnement sain c'est beaucoup mieux ?

Annotation : Observation n°484 : Observation rappelant l'exemple réussi de la Balagne dans la gestion des déchets. Il est souhaité un maximum de tri à la source, avec une plus grande implication des communes et des communautés de communes. L'auteur de l'observation est défavorable aux usines et préconise moins de transports.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°485 (Web)

Par H Pieri M

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 22:16

U casone

20270 Aghione

Contribution:

Plus la gestion des déchets est éloignée du lieu où on les a générés (domicile, lieu de travail...), plus on s'en sent déresponsabilisé, plus c'est coûteux ! C'est au niveau local qu'on doit le + possible prendre en charge ses propres déchets. A commencer par nos épluchures de légumes et restes de repas qui génèrent poids inutile et lixiviats. Le compost c'est pas compliqué et c'est une ressource! Et le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Moins d'emballages, moins de plastique, recyclage, réparation, échanges d'objets... soyons créatifs! et créons du lien... pas des déchets sans fin qui obligeront l'avenir de la planète et de ses habitants, plantes, rivières, animaux, humains...

Annotation : Observation n°485 : Observation considérant que la gestion des déchets doit se faire au plus près de leur production, et notamment les biodéchets avec la mise en place du compostage. Il est rappelé que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°486 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 22:29

Contribution:

Non à ce PTPGD

Annotation : Observation n°486 : Observation anonyme contre ce projet. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°487 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 22:35

Contribution:

Contre ce projet qui est une aberration.

Annotation : Observation n°487 : Observation anonyme contre ce projet. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°488 (Web)

Par Salles Marie Anne

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 22:45

Contribution:

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, tel que soumis à la présente enquête publique, a été brillamment analysé, une gageure pour les 800 pages qui le constituent. Le Collectif Corsica Pulita, (regroupant associations, collectifs et comités représentatifs), U Levante, Zero Frazu, des personnalités actives dans la « chose publique », des représentants politiques très investis, élus ou non, liste non exhaustive, ont contribué dans le détail, les détails, dans l'expertise, pointant l'INACCEPTABLE de ce PTPGD.

Documents :

- contribution_488_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°488 : Observation de Mme Salles adhérant aux idées des différentes associations ou collectifs s'opposant au plan. Dans un document joint à son observation, elle met en avant une insécurité démocratique craignant une dérive mafieuse du fait d'une absence de réelle gestion publique. Elle estime que le plan comporte une insécurité juridique du fait de la non fiabilité des chiffres. Elle considère enfin que le plan comporte une insécurité financière du fait du coût des installations de la filière CSR. Elle s'interroge sur la prise en compte des conséquences environnementales et sanitaires dans le plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°489 (Web)

Par Renard Nolwenn

Déposée le jeudi 23 novembre 2023 à 23:10

résidence

20215 Vescovato

Contribution:

Je m'oppose fermement à ce plan déchet qui est une aberration. Aussi bien au niveau économique que sanitaire et qui va à l'encontre de la solution du tri. Il est essentiel que le tri à la

source demeure central dans la gestion des déchets en Corse. Brûler les déchets c'est encourager la production de déchets.

Annotation : Observation n°489 : Observation anonyme contre le plan considéré comme allant à l'encontre du tri. Il est reproché l'incinération générant un risque d'augmentation des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°490 (Web)

Par SIMONPIETRI MARIE-HÉLÈNE

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 07:15

Village

20218 U SALGETU

Contribution:

Je suis fermement opposée à la mise en place de ce plan : - Incohérences et approximations au niveau des chiffres présentés, non fiables, insuffisance du taux de tri global présenté, recours à l'incinération de CSR en grande quantité ; - Incertitudes au niveau du coût de traitement annoncé, coûts présentés excessivement élevés et disproportionnés au regard des résultats attendus ; - Dangers de l'incinération : en transformant des déchets non dangereux en déchets toxiques l'incinération reste plus que jamais inacceptable pour notre santé et notre environnement - après des années de luttes pour une prise de conscience et des engagements pris par la majorité territoriale le plan avance une nouvelle fois des arguments non recevables et d'un autre temps qui en plus d'être un danger freinent le tri à la source (l'argument d'une obligation légale de brûlage ne s'applique que si la valorisation matière est insuffisante) ; - Aucune implication sérieuse pour la mise en place d'un système de tri efficace : pas de collecte groupée, pas de mis en place systématique du tri en porte à porte, pas de plan d'action pour les biodéchets ; - Aucune innovation, aucune ambition dans le traitement de cette problématique plus que primordiale pour notre territoire et notre autonomie, abordée de manière rétrograde, alors même que d'autres régions proches ont démontré la possibilité et l'accessibilité de solutions efficaces et plus respectueuses - pourquoi la Corse et les Corses en seraient-ils incapables ? - En résumé : approximation des données, coûts excessivement élevés, défaut d'information sur la localisation des installations, pas de respect des hiérarchies légales, retour à l'incinération et à ses dangers, absence de plan pour les biodéchets, aucune innovation malgré les exemples probants d'autres territoires, aucune ambition sur le tri et pour la gestion de cette problématique - la déception est à la hauteur de l'espoir initialement investi pour un meilleur avenir global de la Corse et de son peuple.

Annotation : Observation n°490 : Observation de Mme Simonpietri Marie Hélène opposée au plan. Il est reproché une incohérence des chiffres présentés, une incertitude sur les coûts annoncés qui semblent très élevés. Elle évoque les dangers de l'incinération par la production de déchets toxiques. Elle reproche l'absence de mise en place d'un système de tri efficace et l'absence d'innovation dans ce plan pour le traitement des déchets. Elle est déçue par ce projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°491 (Web)

Par Perez Antoine
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 07:17
Bas du village
20226 Occhiatana

Contribution:

Il y a trop d'intérêt financier en jeu, pour que tout projet soit efficace. Il faut supprimer les appétits de certains, et notamment de systèmes mafieux. Bien sûr qu'il existe des solutions, mais existe-t-il la volonté de les mettre en œuvre? Il y a 50 ans que le problème se pose, cela peut durer encore 100 ans de discussions qui font que rien ne bouge, que surtout rien ne doit bouger.

Annotation : Observation n°491 : Observation de M. Perez craignant le risque de dérive mafieuse du fait de trop grands intérêts financiers dans la gestion des déchets. Il a l'impression que rien n'est fait pour que cela évolue favorablement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°492 (Web)

Par Anonyme
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 07:54

Contribution:

A quand une politique des déchets ambitieuses ? Centres de tri en Corse Récolte des déchets au porte à porte Production d'énergie à partir du traitement des déchets Recyclage et production d'emballages sur place Grande campagne de prévention, surtout dans les zones touristiques où 60% des déchets sont produits en 4 mois.

Annotation : Observation n°492 : Observation anonyme favorable à la sensibilisation au tri - notamment dans les microrégions touristiques-, au tri à la source, au porte à porte avec mise en place de centres de tri, de recyclage, et de production d'énergie à partir des déchets

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°493 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 08:08

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°494

Contribution:

non à l'incinération

Annotation : Observation n°493 : Observation anonyme est contre l'incinération.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°494 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 08:15

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°493

Contribution:

Non à ce plan

Annotation : Observation n°494 : Observation anonyme qui s'oppose au plan. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte qu'il est favorable au projet.

Contribution n°495 (Web)

Par Capia Marie-Helene

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 08:20

Padingo

20160 Renno

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°537, N°539

Contribution:

Non au PTPGD ! Ce plan contrevient aux recommandations européennes visant à une politique vertueuse des déchets. La filière CSR est néfaste pour l'environnement et pour notre santé. Retirer ce plan est impératif

Annotation : Observation n°495 : Observation de Mme Capia Marie-Helene qui demande le retrait du plan car elle estime que le PTPGD n'est pas conforme aux recommandations européennes d'une politique vertueuse des déchets. Elle est également défavorable au CSR qu'elle estime néfaste pour la santé et pour l'environnement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°496 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 08:32

Contribution:

Je suis contre ce plan.

Annotation : Observation n°496 : Observation anonyme défavorable au plan. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°497 (Web)

Par Capodimacci Petrus antone

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 08:37

20130 Cargese

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°146, N°155

Contribution:

Je suis contre, il faut retirer ce plan .

Annotation : Observation n°497 : Observation de M. Capodimacci Petrus Antone demandant de retirer le PTPGD. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°498 (Web)

Par Ange CASANOVA

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 08:45

Contribution:

En arriver à un système d'usines de surtri associées à des incinérateurs, dont nous ne voulions pas, est une hérésie. Le millefeuille décisionnel, avec voix prépondérante du préfet est difficilement acceptable et nuit gravement à la cohérence de tout plan logique de traitement. N'oublions pas que le SYVADEC n'a eu de cesse que de torpiller consciencieusement le plan stratégique de la CDC. Il faut simplifier les procédures et faire en sorte que la politique de traitement des déchets soit de la seule compétence de la CDC, ainsi que sa mise en œuvre. Il faut en revenir au tri à la source avec le ramassage au porte à porte ; si besoin une incitation forte, voire coercitive, comme cela se pratique dans quelques régions sur le continent, devrait permettre d'augmenter les quantités triées et venir à bout des récalcitrants. Cette activité doit par ailleurs rester du domaine du service public afin d'éradiquer les tentations d'appropriation

par des sociétés privées seulement intéressées par les profits substantiels que procure ce secteur.

Annotation : Observation N°498 : observation d' Ange CASANOVA demande à ce que la gestion soit publique pour éviter tout risque de dérive mais également que la collectivité de Corse soit seule compétente -et non le SYVADEC- pour le plan et la mise en œuvre des déchets. Est défavorable à l'incinération mais favorable au tri à la source avec le ramassage au porte à porte avec si nécessaire une incitation forte, voire coercitive.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.7 du rapport.

Contribution n°499 (Web)

Par Aurélie Maurin

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 09:01

Contribution:

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Après avoir lu attentivement les plus de 800 pages de cette étude, je me permets de vous faire remarquer l'absence de : - une cartographie des sites potentiels qui seraient susceptibles de répondre à la fois aux contraintes environnementales et aux critères techniques d'exploitation à l'échelle de la Corse et de chaque EPCI. L'intitulé du PTPGD comporte les mots PLAN et TERRITOIRE, où est le plan et où est l'analyse territoriale au regard des enjeux multicritères ? - l'étude des déchets du bâtiment : combien sont produits ? où seront-ils traités ? seront-ils enfouis ou bien envoyés sur le continent ? Aucune réponse à ces 3 questions ne figure dans le PTPGD. De plus, à la lecture de l'évaluation environnementale de ce PTPGD, il s'avère que bien souvent, l'impact de ce PTPGD est négatif sur l'environnement. J'ai alors cherché des solutions (ou les variantes) que ce plan propose : je ne les ai pas trouvées. Faut-il que j'en déduise qu'il nous faudra accepter le fait que ce PTPGD induise des effets négatifs sur l'environnement, et ce pour des dizaines d'années encore ? Aussi, je vous serais gré, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet afin qu'un vrai plan puisse émerger un jour que j'espère prochain. Bien cordialement, Aurélie Maurin

Annotation : Observation n°499 : Observation d'Aurélie Maurin qui après avoir pris connaissance du projet est défavorable au PTPGD car il ne présente pas : - de cartographie des sites potentiels qui seraient susceptibles de répondre à la fois aux contraintes environnementales et aux critères techniques d'exploitation à l'échelle de la Corse et de chaque EPCI. -d'analyse territoriale au regard des enjeux multicritères ; -d'étude des déchets du bâtiment (quantité produite, lieu de traitement..); -d'impact autre que négatif dans l'évaluation environnementale et sans alternatives proposées en contrepartie.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°500 (Web)

Par Association Le GARDE
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 09:50
Le GARDE - BP 70
20176 AJACCIO CEDEX 01

Contribution:

Bonjour, Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de nos observations en pièce jointe. Avec tous nos remerciements, recevez nos plus cordiales salutations.

Documents :

- contribution_500_Web_1.pdf

Annotation : Synthèse de l'observation n°500 : Dans le document joint, l'association Le Garde constate une situation déplorable : la Corse se place, à l'échelle mondiale, dans le peloton de tête des plus gros producteurs de déchets urbains solides avec 662 kg/hab. En 2021, le coût de leur gestion y est élevé. Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes souligne le faible investissement des membres du Syvadec (représentant la majorité des communes) dans sa gouvernance, ainsi que l'absence d'orientations à l'échelle de la Corse. Le document fait état d'un échec programmé du tri non polluant au profit de la filière CSR portée essentiellement par le Syvadec (en dépit de son impact sanitaire, environnemental et financier). La chambre régionale des comptes observe aussi que le projet souffre d'incertitudes eu égard tant à son mode de financement qu'à son incidence sur le prix du service. L'accent est également mis sur un tri obligatoire (5 flux et 7 flux) fortement déficient, induisant là encore un coût considérable pour le contribuable insulaire. La part des DAE dans les DMA s'élève à 32% en Corse, contre 20% sur le continent. Est également abordée la problématique du tourisme, avec la suggestion d'une taxe qui pourrait être instaurée. En outre, un constat est dressé, particulièrement négatif, eu égard aux déchets du BTP : aucun plan de prévention, gestion non conforme, pratiques illicites... Concernant les bio-déchets liés à une fréquentation touristique massive, le constat est identique. Enfin, l'objectif majeur de la Loi AGECC visant à informer les consommateurs n'est pas respecté. Mettant en avant la responsabilité de l'État et des EPCI, l'association Le GARDE, membre de la coordination Corsica Pulita, demande le retrait du Plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°501 (Web)

Par TAIB, James
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 10:08
Résidence de la plae 2, rotajolo
20166 Albitreccia

Contribution:

Comme son nom l'indique le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets de Corse comporte deux parties la PREVENTION et la GESTION. Cette contribution porte sur l'insuffisance

du volet prévention et du diagnostic. La prévention est d'autant plus importante que la Corse est une île montagneuse, cette géographie singulière a pour conséquence d'induire un manque de souplesse dans les politiques adaptatives. "Enjeux Compte tenu du gisement de DMA très élevé, les démarches de prévention engagées sur le territoire sont à poursuivre et à développer notamment sur les thématiques émergentes du réemploi et de la réparation. La prévention est un des axes majeurs d'actions au vu : ▪ De la fraction évitable dans les OMR (70%), ▪ De l'enjeu de réduction des tonnages admis en ISDND" Le plan de prévention se résume ainsi à une liste d'intentions, certes généreuses, mais sans objectifs qualitatifs ou quantitatifs et sans plan concret d'actions de prévention. Ainsi, l'absence de renforcement des actions de prévention qui désigneraient les actions à mettre en œuvre, leurs modalités ainsi que les opérateurs ne permet pas de maîtriser les flux entrants tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Cette insuffisance du volet prévention présente le risque de non réalisation des objectifs par l'absence de maîtrise des flux entrants entraînant un développement au-delà du raisonnable de la gestion industrielle des déchets, avec toutes les conséquences économiques et environnementales qui en découlent. De même, aucune action forte n'est prévue contre les dépôts sauvages. Dès lors, il est permis de penser que cette modalité de gestion des déchets continue de prospérer comme un mode alternatif de régulation des flux produits, en raison du coût économique ou en raison de modalités inadaptées de traitement. Cela est d'autant plus dommageable que le diagnostic quantitatif et qualitatif est insuffisant. Comme le relève les rédacteurs, il manque également une étude préalable quantitative et qualitative fiable qui permettrait de ; - valider les objectifs - dimensionner avec précision le plan aux enjeux - conforter la pertinence des actions décrites. "Il n'existe aujourd'hui aucune source fiable concernant les gisements produits ou collectés sur le territoire. Plusieurs estimations ont donc été réalisées dans le cadre des travaux d'élaboration du PTPGD, et devront être confirmées au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan afin de réajuster les plans d'actions si nécessaire. Les estimations réalisées présentent des incertitudes qu'il n'est pas possible d'évaluer à ce jour. Le travail de l'Observatoire Territorial des Déchets avec le concours des organismes professionnels doit permettre d'améliorer la connaissance de la production et gestion des déchets de ce secteur. Les estimations ont permis d'estimer : 1. Un gisement de 655 000 tonnes dont 84% de déchets inertes produits principalement pour les travaux publics 2. ▪ Les filières ne sont pas connues pour 82% du gisement (absence de traçabilité ou gestion non conforme des déchets" L'ajustement « en marchant » (non décrit au demeurant) tel qu'il est proposé ne permet pas la mise en œuvre d'une supervision réactive, seule à même d'ajuster les actions dans le temps et d'assurer ainsi la réalisation des objectifs initiaux. Défaut amplifié par la géographie de l'île qui crée des rigidités dans la gestion qualitative et quantitative des déséquilibres territoriaux.

Annotation : Synthèse de l'observation n°501 : Monsieur Taib met l'accent sur la nécessité d'une prévention des déchets adaptée aux caractéristiques géographiques de l'île. Il regrette que le plan ne se limite qu'à des intentions, et note une absence de maîtrise des flux qui profiterait à une gestion industrielle. Sans mesures significatives, il prédit une forte croissance des dépôts sauvages. Il souligne que le rédacteur du plan reconnaît le manque de données fiables susceptibles de valider les objectifs, de dimensionner avec précision le plan aux enjeux, et de conforter la pertinence des actions décrites. Il conclut en affirmant que les ajustements au fur et à mesure ne permettront pas la tenue d'une « supervision réactive ».

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.3 et 4.4 du rapport.

Contribution n°502 (Web)

Par Pasquini jeannine
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 10:16
les horizons bleus Bt A
20200 bastia

Contribution:

Pour le tri à la source. Arrêt de la surconsommation qui engendre tous nos déchets.

Annotation : Observation n°502 : Observation de Mme Pasquini Jeannine qui est favorable au tri à la source et à la diminution de la surconsommation responsable de la production de déchets inutiles.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°503 (Web)

Par Franceschi dominique
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 10:18
Casaperta

Contribution:

Le tri n'avancera jamais si on ne tape pas au portefeuille ! Les solutions dites « vertueuses » ne feront rien avancer on le voit bien depuis des années , le tri avance à l'allure d'un escargot Si ce plan peut faire avancer plus rapidement le traitement des déchets pourquoi pas !

Annotation : Observation n°503 : Observation de Franceschi Dominique qui est favorable au plan s'il peut faire avancer le traitement des déchets dont le tri qui selon lui avancera plus rapidement si la population est sanctionnée en cas de sa mauvaise réalisation .

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 & 4.8 du rapport.

Contribution n°504 (Web)

Par Anonyme
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 10:35

Contribution:

Le plan de gestion des déchets était attendu depuis longtemps il a le mérite de décrire les différentes problématiques et de chiffrer enfin les mesures nécessaires mis il comporte des faiblesses qui risquent de rendre caduques certains objectifs notamment ceux portant sur le tri à

la source. Comment réussir à installer le tri alors que le plan met au coeur de son dispositif des centres dit de sur tri. Confondants pour la population mal calibrés ils permettent de surcroît d'accueillir des déchets comportant des mélanges emballages bio déchets ce qui hypothèquent leur réutilisation et leur recyclage. Leur construction et leur fonctionnement nécessitent de plus de gros investissements et des qualifications qui vont nécessiter l'intervention de gros groupes industriels privés; Ils sont donc en contradiction avec le plan qui prône une gestion publique pour empêcher toute dérive financière et pour parer au risque de pression monopolistique voire pire. Par ailleurs, ces centres au nombre de 2 vont devoir être couplés à une utilisation forte des transports routiers pour leur approvisionnement. le transport est justement l'un des points noirs financiers de l'actuel système de traitement des déchets gonflant la note pour les communes et inter-communalités. Le plan prévoit en outre la création à côté des centre de sur tri d'unité de CSR. Certes ces usines sont financées par l'Europe. Y avoir recours peut être alléchant. Mais, aucune étude complète des impacts de tels centres n'a été menée et surtout les débouchés de cette filière ne sont pas clairement identifiés. Au niveau national, le développement de la filière est toujours à la peine en raison de la réticence des acteurs économiques ou d'utiliser ces combustibles pour leurs chaudières car la qualité "matériaux" est jugée médiocre . Le principal débouché reste à ce stade les chaudières pour les cimentiers et les papetiers; on devrait donc les exporter ce qui financièrement représenterait une absurdité. Autre faiblesse du plan : le compostage. il était prévu de créer plusieurs zones de compostages territorialisées. Le plan a revu à la baisse les objectifs initiaux rendant la réalisation d'une vrai filière impossible ou au minimum compliquées. Enfin le plan ne s'appuie pas suffisamment sur les com com pour sa réalisation. Dernière remarque: la coordination de la gouvernance de la gestion mériterait d'être revue. Le syvadec et la CDC s'opposant sur leurs compétences respectives et sur les investissements à réaliser il paraît opportun de se poser la question de la suppression du syvadec pour clarifier les responsabilités des acteurs

Annotation : Synthèse de l'observation n°504 : S'il admet qu'un PTPGD est nécessaire en Corse, le contributeur considère cependant que le Plan proposé comporte des faiblesses. La mise en place de centres de surtri lui semble peu efficace. De surcroît, il leur reproche d'être coûteux à construire et à exploiter, et de nécessiter l'intervention de gros groupes industriels privés. La création d'unités de CSR (combustible solide de récupération) est tout autant critiquée. Certes financées par l'Europe, elles ne sont pas adaptées aux besoins de la Corse, selon lui. Au demeurant, les débouchés de cette filière ne sont pas clairement identifiés dans le Plan, et les coûts de transport restent élevés. Il note que les objectifs de compostage ont été revus à la baisse, ce qui rend difficile la mise en place d'une véritable filière. Par ailleurs, poursuit-il, le plan ne s'appuie pas suffisamment sur les acteurs de terrain de la gestion des déchets que sont les communautés de communes,. Enfin, la gouvernance est également décriée. Il juge que les compétences et les investissements respectifs de la CdC et du Syvadec s'opposent. Il ne fait aucun doute à ses yeux que ce dernier doit être supprimé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°505 (Web)

Par ALFONSI François

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 10:41

Curzu
20147 OSANI

Contribution:

Article paru dans ARRITTI n°2815 (4 novembre 2023) Gestion des ordures ménagères Autopsie d'un échec Le débat de l'Assemblée de Corse lors de sa dernière session faisant « l'état de l'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets » a lancé la procédure d'enquête publique sur ce plan mis en débat. Un Commissaire enquêteur sera nommé et les associations appellent les citoyens à se dresser contre des choix qui seront coûteux et polluants, et qui ne sont en fait que le résultat de l'échec du modèle français, et particulièrement de sa déclinaison corse, pour le traitement des déchets ménagers. Faut-il, parce que nous sommes en situation d'échec sur ces dernières années, se lancer dans des projets exagérément coûteux, et techniquement fumeux ? Ou ne faudrait-il pas plutôt lancer enfin un plan ambitieux inspiré de nos voisins sardes ? Car, pour mesurer la situation d'échec de la Corse, il faut la comparer à la Sardaigne voisine, aux structures économiques et sociologiques comparables, qui présente toutes les caractéristiques d'une politique réussie. Ainsi, en 2015, la Sardaigne produisait 717.000 T de déchets dont 56% déjà étaient traitées à travers les filières de tri et valorisation. Le rapport du Syvadec qui date de 2017 fait état pour la Corse d'un taux de tri d'à peine 26%, alors que les Sardes en sont déjà, en 2017, arrivés à 63%. En 2021 le taux de tri en Sardaigne s'élève à 75%. En Corse il plafonne encore à 38%. Signe du succès des politiques de Sardaigne, et de l'implication active des collectivités locales : en 2015, 206 communes sur 377 dépassaient l'objectif légal italien de 65% de leurs déchets recyclés ; elles étaient 315 en 2017 et elles sont 369 (sur 377, 97% !) en 2021. Parmi elles, la Communauté d'Agglomération de Cagliari (450.000 habitants) en est à 73% de tri sélectif quand la plus grande collectivité de Corse, la CAPA, cinq fois moins peuplée, plafonne à 33%. Et 144 communes sardes (presque 4 sur 10) dépassent déjà 80% de tri sélectif sur leurs déchets en 2021. En six ans les déchets résiduels sardes ont chuté de 313.000 T en 2015 à 190.000 T en 2021 (-40% !), malgré une augmentation du total des déchets collectés de 33.000 tonnes (+5%). En Corse, cinq fois moins peuplée, les CET enfouissent 140.000 tonnes, presque autant que la Sardaigne entière ! Les timides progrès du tri n'ont eu pour seul effet que « d'absorber » l'augmentation annuelle sans que jamais les quantités envoyées à l'enfouissement n'aient réellement diminué. Ces quelques chiffres illustrent la situation d'échec dans laquelle nous sommes. Quelles en sont les raisons ? La première tient aux politiques de l'Etat français qui est loin d'être un des meilleurs élèves de l'Europe, car il est sous pression des lobbys de l'incinération. La France trie 45% de ses déchets, loin derrière l'Italie en général (51,5%), les Pays Bas (57,8%), la Slovénie (60%) et surtout l'Allemagne (71%). Mais alors que la Sardaigne (75% de tri) est avec la Vénétie (78% de tri) la région la plus en pointe d'une Italie en avance sur ce dossier, la Corse se traîne en queue de classement des régions françaises dans un pays lui-même très en retard. Les autres raisons sont locales et liées à l'enchevêtrement des acteurs, Etat, Collectivité de Corse, Communautés de Communes et Syvadec. L'Etat n'a jamais soutenu d'autres projets que ceux que l'on refuse. Pendant longtemps l'incinération a été son cheval de bataille. A onze kilomètres de la Corse, la Sardaigne est en train de désaffecter ses anciens incinérateurs ! Il est aujourd'hui à la manœuvre des Centres de Tri Mécano-Biologique, sorte « d'incinérateur alternatif » puisque les déchets traités sont voués à une incinération ultérieure sous forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR). Le Syvadec a projeté d'en installer un premier à Monte en région bastiaise, puis un second en région ajaccienne. L'ADEME, dont les études nationales mettent en garde contre ce « tri en aval » peu performant, tri en aval qui d'ailleurs ne peut être un tant soit peu performant que si le tri en amont est opérationnel, notamment sur le biodéchets. Dès lors pourquoi faire un tel investissement alors qu'il sera toujours beaucoup plus simple, et beaucoup moins coûteux, comme le font les Sardes, d'aller plus loin dans le tri en amont ? Mais l'ADEME a dû passer à la casserole et apporter 21 millions d'euros à cet investissement annoncé pour 68 M€ en attendant les hausses inéluctables en cours de route. La

Collectivité de Corse fait de la résistance ? La Préfecture passe outre et ajoute à la contribution forcée de l'ADEME, 33 M€ supplémentaires issues du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC). Une année entière de ce Plan censé rattraper les retards de l'île va donc être consacré à un projet qui va à contre-courant des intérêts de la Corse ! Face à ce dossier ainsi « bétonné » financièrement par l'Etat, et sous la pression d'un Syvadec plus instrumentalisé que jamais par l'opposition de droite qui a fait du dossier des déchets le fer de lance de sa stratégie de reconquête du pouvoir, la Collectivité de Corse est sans alternative. Elle a échoué à dynamiser le tri, notamment parce qu'elle a dû affronter la mauvaise volonté des Comcom et du Syvadec pour passer à la vitesse supérieure. Ainsi, dans l'enchevêtrement des compétences héritées des politiques antérieures, ce sont les Comcom qui organisent la collecte. Pendant des années par exemple Aiacciu a refusé d'organiser la collecte des biodéchets avant de commencer timidement depuis qu'ils ont compris que trop de biodéchets mélangés annihilent tout espoir de bon fonctionnement du tri mécano-biologique auxquels ils tiennent tant. Mais Aiacciu est encore à des années-lumières de ce que fait Cagliari ! Quant au Syvadec, il a fait de l'obstruction systématique, refusant de faire du tri des biodéchets une véritable priorité, et faisant même arrêter les circuits de collecte mis en place par certaines Comcom faute de vouloir assurer leur débouché. A ce jour, sept après, le Syvadec n'a pas été à l'origine de la moindre installation significative de traitement des biodéchets. L'opinion a été aussi patiemment désinformée, et intoxiquée par le mirage d'une « solution technique » qui éviterait à tous de faire l'effort du tri. Alors qu'il s'agit là d'un mensonge pur et simple. Face à une saturation annoncée des centres d'enfouissement comblés année après année par des centaines de milliers de tonnes de déchets non triés, l'Exécutif de la CdC est sans moyens. Refuser la réalisation des Centres Mécano-Biologiques en les excluant du « plan de prévention et de gestion des déchets » que la loi lui impose d'adopter, alors qu'ils sont d'ores et déjà entièrement financés par l'Etat, reviendrait à devoir supporter toute la responsabilité politique le jour de la crise finale, quand les déchets déborderont sur la voie publique, à Aiacciu, à Bastia, et partout en Corse, une fois les centres d'enfouissement saturés. Ce qui politiquement signifierait une victoire de la droite aux prochaines échéances, et la garantie que tout sera fait alors pour continuer, et accélérer, dans cette voie sans retour. Face à ce point d'avancement du débat sur le traitement des déchets, le seul espoir d'une autre politique tient dans la capacité d'information et de mobilisation des populations. L'enquête publique qui s'ouvre sera capitale à cet égard. François ALFONSI

Annotation : Synthèse de l'observation n°505 : Monsieur Alfonsi, dans un article de presse paru dans le journal Arritti, écrit que le PTPGD est un plan coûteux et polluant, décliné sur le territoire corse par un modèle français en échec. Il met en parallèle la gestion du tri sur l'île et sur le continent, comparant le degré de réussite en pourcentage de tri. Il constate une forte déficience locale par rapport à certaines régions, voire à la Sardaigne. S'il attribue cet échec en partie aux filières industrielles d'incinération privilégiées par l'Etat français qui a, de surcroît, désinformé l'opinion publique sur les avantages du tri en l'incitant à croire que les centres mécano-biologiques étaient la solution miracle, il reconnaît toutefois que l'enchevêtrement des compétences entre l'Etat, la Collectivité de Corse, les communautés de communes et le Syvadec a rendu difficile la mise en œuvre d'une politique cohérente. Il dénonce par ailleurs la mise en place de la filière CSR soutenue par l'Etat et par le Syvadec pour des raisons politiques, et déplore que le renoncement à une solution de tri en amont contraigne aujourd'hui la Collectivité de Corse à accepter cette filière afin de ne pas subir la réprobation de la population confrontée à une gestion des déchets résiduels inextricable.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°506 (Web)

Par Sylviane Lecolte

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 11:01

6 avenue Beverini Vico

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°507

Contribution:

Ce plan est une hérésie : tout d'abord, la construction d'usines de « surtri » doit être la dernière étape d'un plan de gestion des déchets, et non la première ! Avant cela il faut mettre en place une collecte séparée des biodéchets (rappelons qu'à un mois de l'obligation nationale de collecte séparée des biodéchets, une seule rue en bénéficie à Ajaccio !), imposer le tri à la source (en mettant en place une tarification incitative, en identifiant les sacs par foyer via puce ou code barre, en mettant de grosses amendes à ceux qui ne trient pas ou pas correctement : actuellement, celui qui fait l'effort de ne pas jeter de poubelle en modifiant son mode de vie paie autant que son voisin qui ne fait aucun effort et remplit les poubelles quotidiennement). Favoriser la réduction des emballages, le vrac, la consigne, la réutilisation, et interdire le plastique inutile (comme la vente de bouteilles d'eau en plastique)... Quand tout cela est fait, alors on peut envisager la construction de mini usines de traitement pour le reste, qui alors est minime en quantité. Or ce plan n'impose rien : il suggère ! Je cite p17 "Plusieurs actions pourraient ainsi en effet être systématisées par les distributeurs" : mais nulle part il n'est question de les leur imposer, on sait d'avance qu'ils ne le feront pas (encore moins lorsque l'on sait que le même industriel qui importe et transporte en Corse des produits suremballés, pour ensuite les vendre dans ses supermarchés, est ensuite chargé du transport des déchets qu'il a ainsi lui-même créés, toujours aux frais du contribuable : quand va t'on enfin assainir ce marché ???) Commencer par l'usine de « surtri », c'est faire les choses à l'envers, et cela n'incitera pas à la réduction des déchets ni au tri : c'est coûteux, car de plus il est prévu dans le contrat que si l'usine ne traite pas assez de tonnage (c'est-à-dire si le citoyen trie et réduit ses déchets), il y aura des pénalités à payer ! Dans tous les cas de figure, avec ces usines, le contribuable est perdant !!! Ce plan vante également les 5 lauréats de l'appel à projets "territoire zéro déchets zéro gaspillage" : mais quel en est le résultat ? La distribution de composteurs (en plastique ! Et fabriqués sur le continent, quand on a ici une association d'insertion qui a proposé de les fournir en les fabriquant localement en bois de récupération) abandonnés dans la plupart des jardins car aucune formation et aucun suivi ne sont assurés : mais on les compte quand même dans la réduction des déchets ! De manière totalement fictive ! Il en est de même pour TOUS les composteurs collectifs installés dans la ville d'Ajaccio (exception faite de celui du jardin de la résidence des Îles) et c'est très simple à vérifier (j'accompagnerai volontiers qui le voudra pour faire la tournée de ces composteurs). Les poubelles non triées éventrées dans les rues à disposition des rats, goélands, cafards sont le résultat d'une pseudo collecte en porte à porte qui a juste consisté à retirer les bennes à ordures pour demander aux gens de déposer leurs sacs poubelles au sol (pratique qui a récemment été abandonnée pour remettre les bennes grises). Mais quelle mascarade que cette labellisation territoire zéro déchet zéro gaspillage !!! Oser s'en vanter est une honte. P166 « Ainsi il ne convient pas de retenir un des scénarios d'ambition mais plutôt de tendre à minima vers le scénario réglementaire tout en visant les objectifs du scénario volontariste. » Ne visons pas trop haut, surtout ! Serions-nous des citoyens de seconde zone pour nous voir imposer des projets qui en plus d'être incohérents, coûteux, sont refusés ailleurs car ils ne fonctionnent pas ? Ce projet est une honte pour la Corse et pour la planète ! Un programme Zéro Déchet correctement mené est bien plus rapide à mettre en place que des usines de "surtri"

et bien moins coûteux pour le contribuable : c'est créer une économie circulaire profitable à tous au lieu d'enrichir encore et toujours les mêmes personnes, toujours au frais du citoyen. "Un plan unique dans la continuité des précédentes planifications" (p15) : c'est bien ce qui nous fait peur et dont nous ne voulons surtout pas !!! Depuis des années la gestion des déchets en Corse est une honte destinée exclusivement à l'enrichissement personnel de quelques-uns, et non à la réduction des déchets : la Corse a besoin d'un programme ambitieux et sain, à l'opposé des « précédentes planifications » qui ne sont que mascarades permettant d'engranger diverses subventions ! P15 toujours « Différents axes stratégiques ont alors été actés dans la « déclinaison du plan d'action sur les déchets 2018-2021 » : chaque contribuable peut constater que le seul résultat de ce plan d'action est une augmentation de la taxe ordures ménagères. Le tri ne s'est pas amélioré, il n'y a toujours pas de collecte séparée des biodéchets, pas de tarification incitative : aucun résultat concret malgré les subventions engrangées ! (Où va tout cet argent, dans des études inutiles peut-être, pas dans des actes concrets visibles pour le citoyen, en tout cas ?) P16 « La création de centres de tri « multifonctions » : on sait très bien que le seul tri efficace se fait à la source, car une fois que tout a été mélangé, on n'obtient que des produits de qualité médiocre, ceci est très bien expliqué dans les conférences du Pr Paul Connert. Notamment en ce qui concerne les fermentescibles : on est obligés de les sécher pour les enfouir ce qui est un gaspillage de ressources inconséquent. Alors qu'il suffit de les collecter séparément pour pouvoir les composter et utiliser ensuite le compost ainsi produit ! P16 encore « Ce sont ainsi plus de 2,2 millions d'euros qui ont été engagés en 2017 puis 2,6 millions d'euros en 2018 par le service Economie circulaire et Gestion des déchets pour le soutien d'initiatives très variées » : pour quel résultat ? C'est une honte de dépenser tant d'argent public pour zéro résultat concret !!! P22 « Un calendrier contraint par l'urgence de la situation » : laissez-moi rire, la situation est urgente depuis des décennies, mais on ne fait jamais rien de concret hormis encaisser l'argent du contribuable et donner des dérogations pour continuer inlassablement à enfouir (je vous recommande d'aller visiter le « pôle environnemental » de Vico, à ce sujet) Passons sur les pages dédiées aux particularités du territoire corse : le programme Zéro Déchet fonctionne en ville comme en campagne dans le monde entier, des grandes villes des USA (San Francisco), de Slovénie (Ljubjana), aux petites villes d'Italie (Capannori), aux campagnes japonaises (Kamikatsu) et aux villages de Sardaigne. Qu'y aurait-il donc de si particulier en Corse pour l'empêcher ?! P49 : « DES FILIERES DE GESTION PEU CONNUES ». On paie donc une fortune pour des études et un plan Déchets qui nous expliquent qu'on ne sait pas bien ce qui se passe dans les 33 déchetteries de Corse : comment cela est-il possible ??? Malgré toutes les explications vaseuses qui suivent, les faits sont là : on ne sait pas et on n'impose pas de filière de recyclage aux professionnels... Et c'est pour ça qu'il nous faudrait des usines magiques ?! P54 « L'origine des déchets collectés en Corse est imparfaitement connue » p58 « La traçabilité des filières est aujourd'hui complexifiée par les différentes activités de regroupement, qui sont à l'origine d'une perte progressive d'information sur l'origine géographique initiale du déchet. » p63 « UN GISEMENT COLLECTE MECONNU » : est-ce une blague ? Le contribuable paie vraiment pour lire ça ? Sérieusement ?! C'est sur la foi de ce genre d'assertions qu'on compte nous imposer des usines de surtri ? C'est officiellement un argument valable ? Pour moi c'est surtout une preuve de l'absence de sérieux des autorités « compétentes » à ce sujet... P60 « Environ 75% des gisements produits proviennent des Travaux Publics, qui génèrent une proportion importante de déchets inertes. » mais à aucun moment on n'envisage d'imposer l'usage de matériaux plus vertueux pour l'environnement et le climat ? Continuons à empiler les parpaings, à les couvrir de polystyrène et à en remplir les déchetteries, puisque tout va bien... Quant au gag P17 " Généralisation de la mise en place de bornes de tri dès la sortie immédiate des caisses" : mais quelle utilité ??? Hormis de déplacer les déchets d'une poubelle à l'autre ?! Où est la réduction des déchets là-dedans ? Ce plan n'est constitué que de blabla ridicule et indigeste : où est l'action ? Quand commence t-elle ? On parle de millions dépensés pour des études, alors qu'ils auraient pu être utilisés pour mettre en place tout ce dont la Corse a besoin : la consigne, la collecte séparée des biodéchets, la réutilisation,

une véritable économie circulaire... au lieu de ça on fait des études et des projets de 600 pages qui n'ont aucun sens ! On pond un plan de plus de 600 pages illisible pour le citoyen afin de le décourager d'intervenir alors qu'il est le mieux placé pour réduire ses déchets et trier à la source : on le prive de ses compétences en l'assommant de pseudo littérature indigeste. Il n'y a aucun besoin d'études pour mettre en place dans toute la Corse la collecte séparée des biodéchets, le tri à la source, la vente en vrac, la consigne, la réutilisation, le réemploi comme cela se fait ailleurs. Calvi Balagne le fait déjà avec succès. En revanche, cela nécessite de tordre la cou à la mafia en place, et d'arrêter de se gargariser des belles paroles vaines que l'on peut lire dans les 600 pages de ce projet ! Car la seule chose qui sera mise en place selon ce plan inadmissible, ce sont des usines de surtri où on enverra tout en mélange, ce qui actera la fin du tri. On demande aux usagers de "Contribuer par des comportements plus responsables à la solutions de préventions et de gestion des déchets." Mais lorsqu'on le fait (preuves à l'appui) et qu'on demande une réduction de sa taxe ordures ménagères, la CAPA répond qu'elle pourrait effectivement accéder à cette demande mais qu'elle n'y est pas obligée, et ne le fera donc pas : où est l'incitation ? (Je tiens le courrier en question à votre disposition) Préalablement à la construction de centres de surtri, la loi impose que soit mise en place une collecte séparée des biodéchets (ce qui était également censé être un préalable à la fameuse labellisation territoire zéro déchet zéro gaspillage), et de toute façon la loi l'impose pour janvier 2024 : à Ajaccio il n'y a de bornes à biodéchets destinés aux particuliers que sur le boulevard Madame Mère et une sur le Cours Napoléon ! Alors que si l'on sépare les biodéchets pour les composter, et que l'on trie correctement à la source le reste des flux (emballages, verre, papier et carton), il ne reste quasiment plus pour les particuliers de résiduel à envoyer dans ces usines de surtri... Ce projet est un gouffre financier pour le contribuable et est de plus totalement inutile. La Corse mérite le meilleur, pourquoi toujours et systématiquement vouloir lui offrir le pire ? J'ai un bien meilleur plan déchets à vous proposer, bien moins coûteux et plus rapide à mettre en place : commençons par démettre les instances en place, qui ont largement fait preuve de leur incompétence (à commencer par la dissolution du SYVADEC), arrêtons de prendre les contribuables corses pour des imbéciles et pour des vaches à lait, mettons réellement en place le programme Zéro Waste, Zéro Déchet, Zeru Frazu, de la façon dont les experts comme le Pr Connett et Rossano Ercolini le préconisent et avec le soutien qu'ils nous proposent (notamment entre îles méditerranéennes) : Collecte séparée des biodéchets, tri imposé par tarification incitative et identification des poubelles par foyer, réutilisation, réemploi, création d'une économie circulaire autour du déchet et valorisation du vrac, de la consigne, de la seconde main. Après seulement, s'il reste du résiduel, nous pourrions étudier l'opportunité de bâtir des usines de surtri ou de TMB, pas avant ! L'avenir de la Corse mérite un programme ambitieux et respectueux de l'environnement pour ses enfants... De toutes les bonnes intentions annoncées dans ce plan, absolument rien n'a été fait jusqu'ici : et on voudrait nous faire croire que tout va changer pour pouvoir construire des centres de surtri : soyons honnêtes, l'objectif est encore et toujours de ne rien changer pour tout y envoyer en mélange, nous le savons tous ! Quelques mesurètes (comme une demi-douzaine de bornes à biodéchets pour toute la ville d'Ajaccio !) pour obtenir le droit de construire ces usines et c'est tout, nous ne sommes pas dupes. Les avis déjà déposés sur ce plan déchets sont unanimes : en tiendrez-vous compte ou bien les décisions sont-elles déjà prises et cette consultation n'est-elle qu'un simulacre ?

Annotation : Synthèse de l'observation n°506 : Madame Lecomte regrette que l'option de la filière CSR soit préférée à celle du tri à la source. Elle craint que la structure ne s'avère coûteuse pour le contribuable si le tonnage est insuffisant. Elle estime que l'action combinée d'une collecte séparée des bio-déchets et d'un tri efficace éviterait d'envoyer un tonnage important dans les usines de surtri. Elle observe, sur Ajaccio, une mauvaise gestion des composteurs ainsi qu'une dégradation des poubelles éventrées, non triées. Elle indique une augmentation de la taxe des ordures ménagères. Elle se montre très sévère à l'égard du Plan, tant sur la forme que le fond.

Elle estime qu'il s'inscrit dans la continuité des précédents, inefficace et onéreux. Elle critique : - son manque de données et de traçabilité ; - un calendrier contraint par l'urgence, « alors qu'on ne cesse d'enfourer » ; - la mise en place d'une économie circulaire de façade, synonyme pour elle de « dépenses inutiles » ; Elle propose de démettre les instances en place et de passer à une véritable politique du zéro déchet (collecte séparée des bio-déchets, taxe incitative, création d'une véritable économie circulaire). Pour elle, le Plan ne sert qu'à légitimer « la construction d'usines ».

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. Thématiques 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°507 (Web)

Par Sylviane Lecomte

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 11:02

6 avenue Beverini Vico

20000 Ajaccio

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°506

Contribution:

Ce plan est une hérésie : tout d'abord, la construction d'usines de « surtri » doit être la dernière étape d'un plan de gestion des déchets, et non la première ! Avant cela il faut mettre en place une collecte séparée des biodéchets (rappelons qu'à un mois de l'obligation nationale de collecte séparée des biodéchets, une seule rue en bénéficie à Ajaccio !), imposer le tri à la source (en mettant en place une tarification incitative, en identifiant les sacs par foyer via puce ou code barre, en mettant de grosses amendes à ceux qui ne trient pas ou pas correctement : actuellement, celui qui fait l'effort de ne pas jeter de poubelle en modifiant son mode de vie paie autant que son voisin qui ne fait aucun effort et remplit les poubelles quotidiennement). Favoriser la réduction des emballages, le vrac, la consigne, la réutilisation, et interdire le plastique inutile (comme la vente de bouteilles d'eau en plastique)... Quand tout cela est fait, alors on peut envisager la construction de mini usines de traitement pour le reste, qui alors est minime en quantité. Or ce plan n'impose rien : il suggère ! Je cite p17 "Plusieurs actions pourraient ainsi en effet être systématisées par les distributeurs" : mais nulle part il n'est question de les leur imposer, on sait d'avance qu'ils ne le feront pas (encore moins lorsque l'on sait que le même industriel qui importe et transporte en Corse des produits suremballés, pour ensuite les vendre dans ses supermarchés, est ensuite chargé du transport des déchets qu'il a ainsi lui-même créés, toujours aux frais du contribuable : quand va t'on enfin assainir ce marché ???) Commencer par l'usine de « surtri », c'est faire les choses à l'envers, et cela n'incitera pas à la réduction des déchets ni au tri : c'est coûteux, car de plus il est prévu dans le contrat que si l'usine ne traite pas assez de tonnage (c'est-à-dire si le citoyen trie et réduit ses déchets), il y aura des pénalités à payer ! Dans tous les cas de figure, avec ces usines, le contribuable est perdant !!! Ce plan vante également les 5 lauréats de l'appel à projets "territoire zéro déchets zéro gaspillage" : mais quel en est le résultat ? La distribution de composteurs (en plastique ! Et fabriqués sur le continent, quand on a ici une association d'insertion qui a proposé de les fournir en les fabriquant localement en bois de récupération) abandonnés dans la plupart des jardins car aucune formation et aucun suivi ne sont assurés : mais on les compte quand même dans la réduction des déchets ! De manière totalement fictive ! Il en est de même pour TOUS les composteurs

collectifs installés dans la ville d'Ajaccio (exception faite de celui du jardin de la résidence des Îles) et c'est très simple à vérifier (j'accompagnerai volontiers qui le voudra pour faire la tournée de ces composteurs). Les poubelles non triées éventrées dans les rues à disposition des rats, goélands, cafards sont le résultat d'une pseudo collecte en porte à porte qui a juste consisté à retirer les bennes à ordures pour demander aux gens de déposer leurs sacs poubelles au sol (pratique qui a récemment été abandonnée pour remettre les bennes grises). Mais quelle mascarade que cette labellisation territoire zéro déchet zéro gaspillage !!! Oser s'en vanter est une honte. P166 « Ainsi il ne convient pas de retenir un des scénarios d'ambition mais plutôt de tendre à minima vers le scénario règlementaire tout en visant les objectifs du scénario volontariste. » Ne visons pas trop haut, surtout ! Serions-nous des citoyens de seconde zone pour nous voir imposer des projets qui en plus d'être incohérents, coûteux, sont refusés ailleurs car ils ne fonctionnent pas ? Ce projet est une honte pour la Corse et pour la planète ! Un programme Zéro Déchet correctement mené est bien plus rapide à mettre en place que des usines de "surtri" et bien moins coûteux pour le contribuable : c'est créer une économie circulaire profitable à tous au lieu d'enrichir encore et toujours les mêmes personnes, toujours au frais du citoyen. "Un plan unique dans la continuité des précédentes planifications" (p15) : c'est bien ce qui nous fait peur et dont nous ne voulons surtout pas !!! Depuis des années la gestion des déchets en Corse est une honte destinée exclusivement à l'enrichissement personnel de quelques-uns, et non à la réduction des déchets : la Corse a besoin d'un programme ambitieux et sain, à l'opposé des « précédentes planifications » qui ne sont que mascarades permettant d'engranger diverses subventions ! P15 toujours « Différents axes stratégiques ont alors été actés dans la « déclinaison du plan d'action sur les déchets 2018-2021 » : chaque contribuable peut constater que le seul résultat de ce plan d'action est une augmentation de la taxe ordures ménagères. Le tri ne s'est pas amélioré, il n'y a toujours pas de collecte séparée des biodéchets, pas de tarification incitative : aucun résultat concret malgré les subventions engrangées ! (Où va tout cet argent, dans des études inutiles peut-être, pas dans des actes concrets visibles pour le citoyen, en tout cas ?) P16 « La création de centres de tri « multifonctions » : on sait très bien que le seul tri efficace se fait à la source, car une fois que tout a été mélangé, on n'obtient que des produits de qualité médiocre, ceci est très bien expliqué dans les conférences du Pr Paul Connett. Notamment en ce qui concerne les fermentescibles : on est obligés de les sécher pour les enfouir ce qui est un gaspillage de ressources inconséquent. Alors qu'il suffit de les collecter séparément pour pouvoir les composter et utiliser ensuite le compost ainsi produit ! P16 encore « Ce sont ainsi plus de 2,2 millions d'euros qui ont été engagés en 2017 puis 2,6 millions d'euros en 2018 par le service Economie circulaire et Gestion des déchets pour le soutien d'initiatives très variées » : pour quel résultat ? C'est une honte de dépenser tant d'argent public pour zéro résultat concret !!! P22 « Un calendrier contraint par l'urgence de la situation » : laissez-moi rire, la situation est urgente depuis des décennies, mais on ne fait jamais rien de concret hormis encaisser l'argent du contribuable et donner des dérogations pour continuer inlassablement à enfouir (je vous recommande d'aller visiter le « pôle environnemental » de Vico, à ce sujet) Passons sur les pages dédiées aux particularités du territoire corse : le programme Zéro Déchet fonctionne en ville comme en campagne dans le monde entier, des grandes villes des USA (San Francisco), de Slovénie (Ljubjana), aux petites villes d'Italie (Capannori), aux campagnes japonaises (Kamikatsu) et aux villages de Sardaigne. Qu'y aurait-il donc de si particulier en Corse pour l'empêcher ?! P49 : « DES FILIERES DE GESTION PEU CONNUES ». On paie donc une fortune pour des études et un plan Déchets qui nous expliquent qu'on ne sait pas bien ce qui se passe dans les 33 déchetteries de Corse : comment cela est-il possible ??? Malgré toutes les explications vaseuses qui suivent, les faits sont là : on ne sait pas et on n'impose pas de filière de recyclage aux professionnels... Et c'est pour ça qu'il nous faudrait des usines magiques ?! P54 « L'origine des déchets collectés en Corse est imparfaitement connue » p58 « La traçabilité des filières est aujourd'hui complexifiée par les différentes activités de regroupement, qui sont à l'origine d'une perte progressive d'information sur l'origine géographique initiale du déchet. » p63 « UN GISEMENT COLLECTE

MECONNU » : est-ce une blague ? Le contribuable paie vraiment pour lire ça ? Sérieusement ?! C'est sur la foi de ce genre d'assertions qu'on compte nous imposer des usines de surtri ? C'est officiellement un argument valable ? Pour moi c'est surtout une preuve de l'absence de sérieux des autorités « compétentes » à ce sujet... P60 « Environ 75% des gisements produits proviennent des Travaux Publics, qui génèrent une proportion importante de déchets inertes. » mais à aucun moment on n'envisage d'imposer l'usage de matériaux plus vertueux pour l'environnement et le climat ? Continuons à empiler les parpaings, à les couvrir de polystyrène et à en remplir les déchetteries, puisque tout va bien... Quant au gag P17 " Généralisation de la mise en place de bornes de tri dès la sortie immédiate des caisses" : mais quelle utilité ??? Hormis de déplacer les déchets d'une poubelle à l'autre ?! Où est la réduction des déchets là-dedans ? Ce plan n'est constitué que de blabla ridicule et indigeste : où est l'action ? Quand commence t-elle ? On parle de millions dépensés pour des études, alors qu'ils auraient pu être utilisés pour mettre en place tout ce dont la Corse a besoin : la consigne, la collecte séparée des biodéchets, la réutilisation, une véritable économie circulaire... au lieu de ça on fait des études et des projets de 600 pages qui n'ont aucun sens ! On pond un plan de plus de 600 pages illisible pour le citoyen afin de le décourager d'intervenir alors qu'il est le mieux placé pour réduire ses déchets et trier à la source : on le prive de ses compétences en l'assommant de pseudo littérature indigeste. Il n'y a aucun besoin d'études pour mettre en place dans toute la Corse la collecte séparée des biodéchets, le tri à la source, la vente en vrac, la consigne, la réutilisation, le réemploi comme cela se fait ailleurs. Calvi Balagne le fait déjà avec succès. En revanche, cela nécessite de tordre la cou à la mafia en place, et d'arrêter de se gargariser des belles paroles vaines que l'on peut lire dans les 600 pages de ce projet ! Car la seule chose qui sera mise en place selon ce plan inadmissible, ce sont des usines de surtri où on enverra tout en mélange, ce qui actera la fin du tri. On demande aux usagers de "Contribuer par des comportements plus responsables à la solutions de préventions et de gestion des déchets." Mais lorsqu'on le fait (preuves à l'appui) et qu'on demande une réduction de sa taxe ordures ménagères, la CAPA répond qu'elle pourrait effectivement accéder à cette demande mais qu'elle n'y est pas obligée, et ne le fera donc pas : où est l'incitation ? (Je tiens le courrier en question à votre disposition) Préalablement à la construction de centres de surtri, la loi impose que soit mise en place une collecte séparée des biodéchets (ce qui était également censé être un préalable à la fameuse labellisation territoire zéro déchet zéro gaspillage), et de toute façon la loi l'impose pour janvier 2024 : à Ajaccio il n'y a de bornes à biodéchets destinés aux particuliers que sur le boulevard Madame Mère et une sur le Cours Napoléon ! Alors que si l'on sépare les biodéchets pour les composter, et que l'on trie correctement à la source le reste des flux (emballages, verre, papier et carton), il ne reste quasiment plus pour les particuliers de résiduel à envoyer dans ces usines de surtri... Ce projet est un gouffre financier pour le contribuable et est de plus totalement inutile. La Corse mérite le meilleur, pourquoi toujours et systématiquement vouloir lui offrir le pire ? J'ai un bien meilleur plan déchets à vous proposer, bien moins coûteux et plus rapide à mettre en place : commençons par démettre les instances en place, qui ont largement fait preuve de leur incompétence (à commencer par la dissolution du SYVADEC), arrêtons de prendre les contribuables corses pour des imbéciles et pour des vaches à lait, mettons réellement en place le programme Zéro Waste, Zéro Déchet, Zeru Frazu, de la façon dont les experts comme le Pr Connett et Rossano Ercolini le préconisent et avec le soutien qu'ils nous proposent (notamment entre îles méditerranéennes) : Collecte séparée des biodéchets, tri imposé par tarification incitative et identification des poubelles par foyer, réutilisation, réemploi, création d'une économie circulaire autour du déchet et valorisation du vrac, de la consigne, de la seconde main. Après seulement, s'il reste du résiduel, nous pourrions étudier l'opportunité de bâtir des usines de surtri ou de TMB, pas avant ! L'avenir de la Corse mérite un programme ambitieux et respectueux de l'environnement pour ses enfants... De toutes les bonnes intentions annoncées dans ce plan, absolument rien n'a été fait jusqu'ici : et on voudrait nous faire croire que tout va changer pour pouvoir construire des centres de surtri : soyons honnêtes, l'objectif est encore et

toujours de ne rien changer pour tout y envoyer en mélange, nous le savons tous ! Quelques mesurette (comme une demi-douzaine de bornes à biodéchets pour toute la ville d'Ajaccio !) pour obtenir le droit de construire ces usines et c'est tout, nous ne sommes pas dupes. Les avis déjà déposés sur ce plan déchets sont unanimes : en tiendrez-vous compte ou bien les décisions sont-elles déjà prises et cette consultation n'est-elle qu'un simulacre ?

Doublon de : Contribution N°506 (Web)

Contribution n°508 (Web)

Par GALEA Hervé

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 11:16

2 Place Paoli

20220 L'ILE-ROUSSE

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°511

Contribution:

Bonjour. Je rejoins l'analyse de Corsica Pulita et des associations membres sur le plan des déchets. Je suis pour le retrait du plan proposé. Nous payons un service de plus en plus cher sans avoir aucun résultat probant. Des conséquences négatives sur l'environnement et la santé. Les PAV d'OM débordent, les épiluchures traversent la Corse en camion pour être enfouies. (Rentable pour les sociétés de transport, mais nuisible pour nos infrastructures et notre sol). Nous connaissons les solutions, elles fonctionnent dans beaucoup d'autres endroits ou les politiques les appliquent. Réductions des emballages aux sources. Consigne des emballages et du verre. Séparation des fermentescibles sur le lieu de production. Ramassage au porte à porte de tout les flux. (Les agents contrôlent le tri de chaque producteur). Aucune usine de sur-tri ou de valorisation énergétique qui nuise à la solution globale. Tarification incitative pour l'amélioration du tri à la source. Pollueurs payeurs. Ouverture de plusieurs centres de compostage proches des grands centres de production. Gestion de l'ensemble par les collectivités et non par des privés. Merci.

Annotation : Synthèse de l'observation n°508 : Monsieur Galea Hervé rejoint l'analyse de Corsica Pulita. Il est pour l'ouverture de plusieurs centres de compostage à proximité de grands centres de production. Il est pour le retrait du plan proposé. Il est pour une gestion publique. Il est pour la réductions des emballages à la source, du dépôt des emballages et du verre. Il constate que nous payons un service de plus en plus cher sans obtenir de résultats probants. Conséquences négatives sur l'environnement et la santé de ce projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°509 (Web)

Par Adhérent Zeru Frazu

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 11:22

#{speechPostalCodeAndCity#509}

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°87

Contribution:

Je vous retranscris deux articles éclairant notre rejet de ce plan, disponibles à ces liens : <https://www.zeru-frazu.fr/2023/11/01/enquete-publique-ouverte-sur-le-plan-territorial-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-de-corse/> et <https://www.zeru-frazu.fr/2023/08/18/ctv-du-grand-bastia-que-deviendront-nos-dechets-episode-1/> Premier article : Enquête publique ouverte sur le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Corse PUBLIÉ 1 NOVEMBRE 2023 Les associations de protection de l'environnement et de la santé ainsi que des collectifs anti-mafia membres de Corsica Pulita sont cosignataires de la lettre ouverte adressée au Président du Conseil Exécutif et à tous les Conseillers exécutifs et territoriaux, reproduite en fin d'article avec la liste des membres de la coordination. Elle fait a l'objet d'une conférence de presse tenue le 28 octobre 2023 à Ajaccio devant la Collectivité de Corse. L'Associu Zeru Frazu a émis des observations complémentaires sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Corse (PTPGD) Pour Zeru Frazu, la relecture des 616 pages de la version du Plan soumise à enquête ne lève pas les réserves que nous avons émises antérieurement. Elles portaient en particulier sur le non respect de la hiérarchie des modes de traitement, les projets d'usines de sur-tri des ordures résiduelles, la filière des combustibles solides (CSR), les coûts d'investissements et de fonctionnement. Ce nouveau projet de plan reprend les dates « légales » à 6 ans (2027) et 12 ans (2033), comme s'il avait été validé en 2021 alors qu'il ne le sera pas avant 2024. On note déjà un décalage dans le temps induisant une réduction opérationnelle de trois années, car nous clôturerons sous deux mois l'exercice 2023. Par conséquent, ce décalage implique que les objectifs de réduction des déchets proposés (à 6 ans) dans le plan sont déjà obsolètes. De plus cette nouvelle version du Plan s'appuie toujours sur les chiffres du bilan des déchets de l'exercice 2018, comme le projet précédent, alors que les chiffres de l'exercice 2022 ont été publiés en 2023 et analysés, notamment par nos soins (Cf. tableau infra), avec les conclusions qui s'imposent : en Corse le tri des déchets ménagers recyclables et compostables n'avance pas. On peut s'interroger sur les nombreuses raisons, développées en partie concernant : La gouvernance Nous ne trouvons pas dans ce document de propositions pour une structure, qui permettrait un pilotage opérationnel du Plan par la Collectivité de Corse, via l'Office de l'Environnement (OEC), c'est à dire un véritable outil de suivi et d'animation de la politique régionale en matière de gestion des déchets en amont. L'atteinte et le respect des objectifs du Plan doivent s'imposer aux 19 intercommunalités du territoire. Un réel pilotage régional présenterait l'immense avantage, sur un plan financier entre autres, de réduire l'inflation des études préalables. Elles sont exigées, pour obtenir des aides de financement de l'Ademe et de l'OEC, pour chaque EPCI individuellement. Des études unifiées pour les établissements publics de même nature, selon la typologie ADEME, apporteraient de la cohérence sur notre territoire insulaire. Ce gaspillage de fonds publics allonge considérablement les délais de réalisation. Le Plan évoque tout au plus une structure permettant à la CdC (OEC) d'être acteur, avec d'autres partenaires (SYVADEC, Privé) sur le seul secteur du traitement des déchets, donc en aval. Par ailleurs le Plan préconise d'« encourager » les PLDMA (Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), « sous-plans » en quelque sorte, pour les collectivités locales. Là aussi il ne s'agit pas de les encourager mais de les obliger en les aidant, à créer leur propre PLPDMA en cohérence avec tout le territoire. Pour organiser en amont, optimiser et chapeauter le travail de prévention, réduction, collecte et transports jusqu'aux entrées de la phase de traitement, une vraie gouvernance s'impose afin d'assurer l'efficacité du Plan. C'est le cas du Plan régional de l'île de Sardaigne, qui s'appuie sur un système de récompense/pénalisation entre les communes, avec un soutien économique de la région, clé de voute du développement de la collecte séparée, dont les taux à atteindre sont révisés en fonction du bilan annuel. A défaut, ce nouveau Plan risque fort de rester un registre de bonnes intentions, comme les plans précédents. Bases des calculs Le Plan traite parfois indifféremment les chiffres de Population

INSEE (résidents à l'année) et ceux des Populations DGF (intégrant les touristes saisonniers). La Corse, très touristique, a un ratio très fort de chiffre de population DGF/INSEE. La population DGF de l'ensemble français n'apparaît nulle part, ce qui empêche de comparer ce qui est comparable. L'étude du bilan de la gestion des déchets de l'exercice 2022 montre que c'est essentiellement la volonté politique au sein de chaque communauté de commune qui apporte les meilleurs résultats. Certains EPCI (Établissement Publics de coopération intercommunale) à fort ratio de population DGF/INSEE (très touristiques) ont des performances de tri meilleures que d'autres à taux faible, et ce malgré leur faible densité de population. Ce point plaide également pour un pilotage contraignant par la CdC de la politique de gestion des déchets de chaque EPCI. La filière CSR ne respecte pas la Hiérarchie des modes de traitement, ni les Bases de l'économie circulaire. Le Plan évoque à plusieurs reprises la fabrication des CSR (Combustibles Solides de Récupération) pour une valorisation énergétique. Il liste clairement les incertitudes de leur pertinence (Calibrage de l'installation, Débouchés d'utilisation, Dangers de pollutions, Mesures de l'importance des transports vers les utilisateurs...), mais il cite par ailleurs les projets en cours destinés à produire des CSR : le Centre de Traitement et de Valorisation (CTV) de Monte pour le Grand Bastia, dont l'étude est quasiment achevée par le Syvadec, et le projet d'une même structure pour la CAPA en région ajaccienne. La superposition de ces deux faits traduit une totale contradiction. Le Plan de la Collectivité de Corse, tout comme l'État, s'appuient sur le Code de l'Environnement pour justifier la nécessité de brûler 70 % des déchets qui n'ont pas fait l'objet de valorisation matière en l'état des techniques disponibles. C'est faire l'impasse sur la valorisation matière des déchets alimentaires et de jardin, qui représentent un tiers du poids des déchets ménagers et assimilés, et dont les techniques de valorisation organique sont parfaitement connues depuis longtemps (compostage, méthanisation) et disponibles ! La Loi Agec du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire oblige au 1er janvier 2024 au tri à la source des biodéchets, afin de les détourner des résiduels. A travers les projets permis et annoncés par le Plan, les biodéchets seront en grande partie détruits (Cf. article CTV du Grand Bastia). Il n'en reste pas moins que les biodéchets triés en amont chez leurs producteurs, particuliers et professionnels, sont une ressource locale. Ils constituent la principale valorisation matière réalisable en Corse de façon décentralisée pour un retour à la terre de la matière organique. C'est précisément l'un des enjeux importants de l'économie circulaire, inclus dans le Plan sous la dénomination Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire. Extrait du Plan page 291 : « Dans le contexte insulaire corse, les enjeux du déploiement de l'économie circulaire sont d'autant plus prégnants. Le renforcement de telles pratiques permettrait à la fois de contenir les coûts en utilisant des ressources locales, mais aussi de créer une réelle économie locale, sur le plan des emplois et de valeurs ajoutées territoriales, vecteur de formation tout en limitant les besoins en installations de gestion des déchets ». C'est bien dit..., mais au conditionnel ! Pourtant cela concerne directement les biodéchets, sauf que par ailleurs dans le Plan, les collectivités sont invitées à « identifier la faisabilité de la mutualisation des collectes de biodéchets ». Citons l'implication de l'Italie, qui par anticipation sur les préconisations de la directive européenne, couvrait déjà fin 2021 80 % de sa population par une collecte des déchets humides, rendue obligatoire dans tout le pays dès janvier 2022. Et une fois de plus l'exemple de l'île de Sardaigne, classée 2e région en termes de performance de collectes séparées, grâce à la seule volonté politique régionale. A la lumière des dérives qu'elle induit, nous sommes formellement opposés à la priorité faite à la filière CSR, car elle conduit à l'aberration de brûler un maximum de matières recyclables et compostables, qui sont des ressources. Elle ne respecte pas la hiérarchie des modes de traitement, socle juridique de la gestion des déchets. C'est prendre les problèmes à l'envers que de prévoir des usines qui seraient opérationnelles en 2027 (à condition qu'il n'y ait aucun retard) pour traiter des tonnages de déchets résiduels non triés, dont on n'envisage pas la réduction. L'urgence est à la prévention, premier objet du Plan, et au déploiement d'une organisation efficace pour la gestion de tous les types de déchets en mettant la priorité sur la valorisation matière, y compris pour des déchets du bâtiment. C'est le meilleur

moyen de réduire le recours à l'enfouissement, dont les sites manquent cruellement. Absence de mesures pour mettre en œuvre un mode de Gestion Zéro Déchet. La Gestion Zéro Déchet s'appuie sur 3 leviers puissants : Réduction à la source des déchets, Contrôle du Tri donc de la pureté des Flux collectés, Tarification Incitative, qui fait payer au producteur le juste prix de sa production de déchets. Il en va du respect de la Hiérarchie des Méthodes. Le Plan ne rend pas strictement prioritaire la Gestion Zéro Déchet pour améliorer rapidement et fortement le TRI avant d'envisager, sur des tonnages constatés, la pertinence et l'évaluation des calibrages de procédés industriels des traitements d'aval. La gestion des recyclables. Le Plan ne précise pas la pertinence financière et écologique sur laquelle reposent les projets de pré-tri des Flux de recyclables Collectés dont la plupart partent bruts sur le continent. Les coûts d'investissement et de fonctionnement de telles installations sont extrêmement élevés et interrogent sur leur rentabilité. Le Plan ne pose pas le principe de l'étude d'un rapprochement géographique des transports, Pré-Tri, Valorisation Matière des flux, avec la Sardaigne ou le continent italien entre autres, pour réduire les effets de seuils financiers des procédés de traitement. Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Notons d'emblée (hors Plan) une amélioration entre 2018 et 2022, selon les chiffres publiés par l'Observatoire des Déchets Ménagers de Corse ODEM, avec toutefois une quasi-stagnation au cours de la dernière période 2021-2022, alors que l'on pouvait espérer, dans une dynamique vertueuse, une progression notable. L'exercice 2022 est marqué par un Taux Global de Tri de 40% environ. Il se ventile entre le Tri en Déchèterie de 93,5% (apport volontaire du producteur de déchets occasionnels encombrants ou toxiques), mais surtout un taux de Tri de seulement de 20,6% des matières recyclables et compostables (triées au quotidien par les ménages, la restauration, les petits commerces), qui font l'objet des collectes séparées. Les déchets qui font l'objet d'une collecte représentent au total 74,6% de tous les DMA, en cumulant le poids des déchets triés et celui des déchets non triés dans les sacs noirs. C'est donc bien sur le secteur de l'organisation du tri à la source de tous les flux, des collectes sélectives et du contrôle qu'il faut impérativement faire porter l'effort des EPCI (Com Com), puisque près de 80 % de ce qui est collecté est en mélange. Par ailleurs, la part moyenne des biodéchets étant de 25% du poids des déchets ménagers et assimilés, leur tri (qui stagne à 2 % du poids des recyclables en 2022) aurait déjà permis potentiellement d'atteindre un taux de 65% de Tri des DMA (recyclables 40% + biodéchets 25%). Les déchets organiques pèsent beaucoup plus lourd que les emballages. Le compostage en habitat rural et/ou dispersé doit être pratiqué in situ, mais partout ailleurs il est nécessaire de détourner les biodéchets par une collecte dédiée pour alimenter une vraie filière. Le Plan propose dans l'action « Ambition Volontariste » d'atteindre en 2027, terme des 6 ans théorique, un taux de tri de 64% dont 7,1% de biodéchets. Or avec un tri à 40% (taux obtenu en 2022) et un potentiel de 25% de biodéchets à incorporer progressivement à partir de début 2024, il est possible d'atteindre 65 % de Tri facilement et rapidement. A condition de mettre en place les moyens nécessaires, simples et moins coûteux en investissement et en fonctionnement, que certains procédés industriels. Le Plan propose aussi en 2033, au terme théorique des 12 ans, un taux de tri de 65,4% dont 8,6% de biodéchets. La marge de progression en 6 ans est absolument ridicule. Le qualificatif d'ambition « volontariste » n'en a que le nom. La volonté sous-jacente n'est-elle pas plutôt de bloquer toute mise en œuvre d'une gestion Zéro Déchet, afin de conserver le gisement des résiduels actuels, pour justifier les installations industrielles de traitement en aval de ces collectes de piètre qualité ? Le Plan doit se donner les moyens d'opérer une véritable bascule vers la valorisation matière des déchets. Les déchets du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) Aux dires même de ce Plan, les chiffres de tonnages des déchets du bâtiment pourraient varier de 1 à 3, c'est à dire jusqu'à 3 fois plus que les Déchets Ménagers Assimilés. C'est le secteur qui produit le plus de déchets après les Déchets Ménagers et Assimilés et les Déchets d'Activité Économique (DAE), dont les tonnages sont proches. Il est impossible dans ces conditions de proposer des calibrages pour des procédures et installations industrielles. La priorité est l'obtention de la connaissance du gisement de déchets du BTP. Absence de mesures pour une transparence des coûts. Tous les moyens pour réaliser des

économies sur les coûts de gestion des déchets doivent être une des priorités du Plan. Les coûts de fonctionnement des futures usines viendront s'ajouter à ceux existants, sans réduire les transports, sans prendre en compte ceux de la gestion des résidus de la combustion, qui ne sont pas évoqués. Au delà, il est également nécessaire de sensibiliser sur les coûts dits cachés. En effet les déchets sont un des facteurs participant à la Crise Climatique, à la Chute de la Biodiversité, à la Pollution de l'Air, des Sols, de l'Eau. Pour responsabiliser les producteurs de déchets, il est important que chacun, personne physique ou morale, puisse connaître l'impact et le juste coût financier de sa production. Les notions de « sac à dos écologique », de préservation des ressources, de santé publique sont incontournables. En conclusion Pourquoi ce nouveau Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Corse ne répond pas aux attentes ? Les mesures pour la réduction des déchets en amont ne sont pas la priorité Les objectifs de réduction de déchets sont très peu ambitieux (basés sur les chiffres de 2018) Le pilotage opérationnel du Plan par la Collectivité de Corse est complètement absent pour son application sur le terrain Les impacts économiques sont totalement opaques (notamment l'impact sur la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) La production massive de CSR détourne la réglementation sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets, qui doit privilégier la valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique Les problèmes environnementaux, sanitaires et économiques liés à la combustion des CSR et aux transports ne sont pas pris en compte Le Plan permet tous les projets industriels de traitement des déchets en aval, inutiles et dangereux, au détriment des actions permettant d'amener la Corse vers les solutions efficaces et éprouvées sur d'autres territoires. A l'heure des crises mondiales climatiques, économiques et humaines, la mauvaise utilisation de l'argent public, encouragée par le Plan et les financements de l'État, est délétère. Les solutions technologiques, même les plus sophistiquées, sont de mauvaises solutions, car elles vont à l'encontre de la nécessité de préserver les ressources et de limiter les pollutions. Deuxième article : CTV du Grand Bastia : que deviendront nos déchets ? Le projet de CTV du Grand Bastia, Centre de tri et de valorisation des déchets, se dévoile à travers les documents produits fin juillet par le Syvadec, Syndicat régional pour le traitement des déchets de Corse. Il en ressort la confirmation chiffrée des mauvaises performances de ce projet coûteux et incohérent, que Zeru Frazu dénonce depuis 2017... C'est dans le cadre des travaux engagés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse sur les dérives mafieuses au premier semestre 2023, à la demande de l'atelier consacré aux secteurs économiques particulièrement exposés, que le projet du Syvadec est rendu public. Il a fait l'objet d'un marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation du CTV du Grand Bastia, attribué le 26 juillet 2023 à un groupement de sociétés et cotraitants, pour un montant de 248 775 573,00 € HT. L'implantation est prévue en plaine de Monte près de Lucciana. La construction de l'usine proprement dite est annoncée pour un montant de 67 997 482,00 €, intégrant les charges associées : foncier, études, conception, construction. La fin de la mise en service industrielle est prévue pour février 2027, si le calendrier est respecté. Le financement serait assuré à 80 % par l'État à travers des fonds de l'Agence de la transition écologique, l'Ademe de Corse, et du plan de transformation et d'investissement pour la Corse, le PTIC. Sur 10 ans, l'exploitation du CTV Grand Bastia coûtera 181 526 116,00 € pour traiter différents flux entrants : au total 97 700 tonnes annuelles. Il doit concerner 14 intercommunalités (EPCI) sur les 19 que compte la Corse, se répartissant du Nord au Sud, depuis le Cap Corse jusqu'à Sud Corse, à l'exclusion des 5 EPCI à l'Ouest, autour de l'agglomération d'Ajaccio, la CAPA. Le projet est composé d'un ensemble de process séparés : Chaîne de tri des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) Chaîne de tri des emballages ménagers Tri de tout venant de déchèterie, éléments d'ameublement (DEA), bois Atelier de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération) Compostage des biodéchets Zone de contrôle, conditionnement, chargement des flux en transit : verre, papier, carton. Épisode 1 : La chaîne de tri des OMR et le devenir des biodéchets Projetons-nous en 2027... Au 1er janvier 2024, la Loi AGECE du 20 février 2020 oblige tout producteur ou détenteur de biodéchets à les trier : déchets de préparation et restes de repas, gaspillage alimentaire, etc.

Bien que l'échéance légale soit très proche, ce tri est encore peu pratiqué en Corse. Mais avant que le CTV ne soit opérationnel, c'est à dire dans quatre ans, les retours d'expérience montrent qu'il y a largement le temps, en y mettant les moyens, de mettre en route la gestion séparée des biodéchets (25 à 30% des OM Assimilées). Cette séparation à la source, que l'on peut appeler tri artisanal avec nos 10 doigts dans la cuisine des ménages, les cantines, la restauration, permet d'engager parallèlement la montée en puissance du tri des autres matériaux (verre, papier, emballages), selon la méthode Zero Waste, Rifiuti Zero . Le tri industriel prévu sur ordures brutes en mélange, appelé tantôt surtri, tri préparation, TMB stabilisation, est antinomique du tri à la source, car il empêche sa progression pour rentabiliser l'usine. Il s'oppose donc à la réduction des déchets résiduels. L'autorisation de nouvelles installations de tri mécanique est conditionnée au respect par les collectivités de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Voir article de Zero Waste France. Si les déchets alimentaires ne peuvent être compostés in situ dans des composteurs individuels ou partagés, le tri à la source doit donc être organisé pour tous les producteurs de biodéchets et collectés à part, sans être mélangés avec d'autres déchets, pour rejoindre une filière de traitement dédiée. La méthode de tri manuelle éprouvée, associée à un contrôle des flux lors de la collecte (porte à porte, bacs pucés), permet la mise en œuvre de la tarification incitative (au volume, à la levée ou au poids) et l'obtention dès la première année d'un taux de collecte séparée de 60 à 65 %, puis rapidement 70 à 80 %. C'est le cas notamment dans 13 villages de la com com de Calvi Balagne (le déploiement sur l'agglomération de Calvi est en cours). L'exemple de la Sardaigne est emblématique : c'est la seconde région en Italie pour son taux de collecte séparée, grâce à une ferme volonté politique. Les données ne semblent pas avoir beaucoup évolué depuis que le Syvadec porte ce projet, c'est à dire 2017. A l'horizon 2027, dans l'usine à venir, 57 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs d'ordures indifférenciées) seront reçues, soit plus de la moitié des 97 700 tonnes entrantes. Le poids des 5 flux triés et collectés (emballages+biodéchets+verre+papier) prévu est 17 500 T. Avec les résiduels, le total des ordures ménagères assimilées (OMA) collectées sera de 75 000 T. Cela révèle un taux de tri de 23,4%. Or en 2022 sur l'ensemble de la Corse, la moyenne des taux de tri de collecte est à 20.6% . Il n'est donc pas envisagé de progression notable du tri collecte entre 2022 et 2027 ! Sur la chaîne de traitement de OMR, 26 499 tonnes (46%) seront des déchets organiques humides fermentescibles : une partie étant de l'eau (17 %), elle va s'évaporer après pesée ; l'autre partie (29 %) composée de matière organique polluée, ainsi que de divers petits débris de plastique, verre, etc. sera dirigée vers une unité de stabilisation, dont on ne sait rien. Le Syvadec indique que cette fraction ne sera pas transformée en compost. En effet après séjour au contact de divers polluants chimiques, chargé d'impuretés, ce compost ne peut être utilisé en agriculture. Cf. Avis Ademe. Déjà interdit en Europe du Nord, il le sera en France en 2027. Les biodéchets pollués, seront donc envoyés en décharge. Le calibrage de cette chaîne dite de « surtri » s'appuie donc sur la présence massive de biodéchets humides non triés dans les ordures ménagères résiduelles, comme c'est le cas actuellement. Il est clair qu'on ne table pas sur une forte progression du tri à la source ! Cf. graphique réalisé à partir des données issues des documents du Syvadec. En d'autres termes, le passage dans la chaîne de tri des OMR aboutit à séparer 46 % du tonnage entrant pour le faire sécher, puis l'enfouir. Ce traitement mécano-biologique (tri mécano-biologique, TMB) est pointé dans le I de l'article L. 541-1 du code de l'environnement issu de la LTECV du 17 août 2015 : (...) La généralisation du tri à la source des biodéchets, en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité, rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui [la création] doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics (...). » Innovation ou arnaque ? Certains équipementiers industriels misent sur l'intelligence artificielle en matière de tri. Le groupe Energipole, co attributaire du marché du Syvadec, propose une collecte de biodéchets intégrée à celle des OMR, suivie d'un tri optique robotisé. Voir la « magnifique » vidéo (1'43) de propagande de la chaîne de tri, propre en apparence pour les besoins du film. Dans la réalité les sacs en pur

plastique vert remplis de déchets alimentaires en fermentation sont souvent mal fermés, éclatent lors des transferts ; les jus et les odeurs se répandent. Le bilan de la valorisation matière est désastreux. En effet les sacs verts sont jetés avec les sacs noirs dans les mêmes conteneurs d'ordures résiduelles et collectés ensemble sans contrôle lors de la même tournée. L'expérience révèle que le système de tri optique sur sacs de couleurs est coûteux et ne fonctionne pas : à Nantes métropole le système Tri'sac, mis en place dans les années 2000, sera abandonné à partir de 2023. De plus ce mode de collecte multi flux incluant les biodéchets n'est pas conforme aux dernières préconisations du ministère de l'écologie en date du mardi 5 juillet 2022 <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>. Le Syvadec s'est-il laissé séduire par cette supercherie ? La collecte séparée est incontournable pour capter d'importants gisements, notamment dans les zones urbaines les plus denses. A propos de la collecte des biodéchets Enzo Favoino, coordinateur du comité scientifique de Zero Waste Europe et chercheur à l'École agricole du Parc de Monza en Lombardie, expose la situation en décembre 2021 en Italie. Par anticipation, depuis janvier 2022 la collecte des biodéchets est obligatoire dans tout le pays, alors que la France n'évoque pas l'obligation de cette collecte. Écouter Enzo Favoino (vidéo 4:32) Résumé : « La norme introduite par la directive européenne, anticipée en Italie, est une excellente nouvelle pour tous ceux qui se soucient de la bonne gestion durable des matériaux post-consommation : nos déchets » explique Enzo Favoino. « La collecte des déchets organiques est fondamentale car elle apporte une contribution essentielle à la maximisation des taux de collecte sélective. Sans les biodéchets (l'umido), nous n'aurions pas pu atteindre en Italie les quelques 65 % en moyenne nationale de collecte sélective. De plus, en séparant bien l'organique, nous réduisons la fermentescibilité des déchets résiduels non triés, non recyclables. Cela permet aux Communes de réduire la fréquence de collecte ce qui, en plus de réduire les coûts globaux de collecte, pousse les citoyens à mieux séparer également les autres fractions recyclables ». L'avantage pour la collectivité, en ce sens, est évident. Mais la contribution positive en termes environnementaux d'une augmentation de la production de compost ne doit pas non plus être sous-estimée. Une activité qui place l'Italie en tête du classement européen. La capacité de notre système de compostage dépasse 7 millions de tonnes, juste derrière l'Allemagne. A ce jour, 80% de la population bénéficie de la collecte des déchets organiques. La nouvelle obligation permettra de l'étendre à 100 %. « D'un point de vue agronomique – poursuit Favoino – séparer la matière organique du reste des déchets est important pour restituer au sol des matières vivantes et fertiles. La fertilité des sols dépend essentiellement de la présence de matière organique. Sans surprise, les pédologues (scientifiques spécialiste de l'étude des sols) parlent d'un « état de pré-désertification » lorsque les sols deviennent excessivement appauvris en matière organique. En restituant cette dernière au sol, on améliore sa fertilité à tous points de vue : de la capacité de rétention d'eau à l'activité des micro-organismes du sol, à la disponibilité des nutriments ». Bénéficiaire de ce « retour » de matière organique, ce n'est pas seulement la productivité agricole et la santé des plantes; mais aussi la lutte contre le changement climatique et le réchauffement. En effet, la matière organique est essentiellement composée de carbone. Ce dernier, alors que dans le sol il détermine sa fertilité en tant que constituant principal de la substance organique, est dans l'atmosphère sous forme de CO₂, l'un des principaux facteurs déterminant l'effet de serre. Les sols sont le deuxième plus grand réservoir de carbone de la planète après les océans. « Si nous avons plus de carbone dans le sol, dans le bilan carbone nous aurons donc moins de carbone dans l'atmosphère, où cela produit des effets négatifs comme le réchauffement climatique », explique Favoino. Il est donc clair que plus la quantité de compost produite et distribuée dans le sol sera importante, plus notre lutte contre le changement climatique sera efficace. Comment nos décideurs nationaux, régionaux et locaux peuvent-ils envisager, lors de la mise en service de ce centre de tri et de valorisation en Corse dans 4 ans, de continuer à collecter dans les sacs noirs des biodéchets mélangés à hauteur de 46 %, pour qu'en sortie ils finissent en décharge, sans se préoccuper de la Loi qui en interdit l'enfouissement et impose leur tri à la source au 1er janvier 2024, dans tous les pays de l'Union Européenne ? Comment l'État peut-il

encourager ce projet d'usine par un financement à hauteur de 80 %, en ignorant ses propres lois ? Comment peut-on délibérément jeter 26 500 tonnes annuelles de déchets alimentaires, alors qu'il est prioritaire de les traiter dans une filière de valorisation organique et produire du compost de qualité pour un retour à la terre, par des méthodes simples sans haute technologie et peu énergivores, sur des plateformes de proximité réparties sur le territoire ? NB : Les agriculteurs, les viticulteurs sont en demande : Cf. Article Via Stella : L'agriculture de demain est inexorablement bio. Les agriculteurs de l'île en ont conscience. Cet investissement inutile et coûteux est dépassé. Il ne répond pas aux objectifs de l'Union Européenne adoptés en mai 2018 sur les déchets organiques biodégradables. Le Syvadec, qui se prévaut d'une gestion publique des déchets, n'a pas anticipé la création de la filière de traitement séparé des biodéchets. Il n'a pas construit de plateforme de compostage depuis celles de Viggianello en 2018 (capacité biodéchets 600 T, déchets verts 600 T) et Corte en 2019 (biodéchets 700 T, déchets verts 1000 T). Actuellement, la majeure partie des biodéchets collectés (3 499 T en 2022 selon l'Odem du Syvadec) est transportée à Carghjese sur une plateforme professionnelle privée, y compris ceux en provenance de Haute Corse, depuis que celle d'Aghjone près d'Aleria n'est plus opérationnelle. Sur le site de Monte est prévue toutefois la construction d'une plateforme de compostage sous atmosphère contrôlée, pour limiter les odeurs et probablement prévenir le risque aviaire à proximité de l'aéroport. Elle traitera les biodéchets collectés des professionnels et de quelques ménages, avec des déchets verts de taille de jardins. D'une capacité de 4 000 T de biodéchets, soit guère plus que les tonnages de 2022, elle produira 2 479 tonnes de compost, soit 2,5 % de la totalité des 97 700 tonnes de déchets entrantes dans le centre tri et de valorisation. C'est insignifiant ! La majeure partie des biodéchets se trouvera donc dans les ordures résiduelles, car il est largement admis que ce n'est pas l'usage des composteurs individuels ou partagés fournis généreusement par le Syvadec, qui permettra de les détourner et de les traiter. En milieu urbain dense, les usagers qui ne disposent pas de collecte ou de point d'apport volontaire à proximité, n'ont souvent d'autre solution que de les jeter dans le sac noir. A l'instar de l'ONG Zero Waste France, Zeru Frazu dénonce et alerte sur le procédé de tri mécanique des OMR, le TMB dont on change le nom en « surtri » et qui a conduit aux fiascos industriels et financiers tels que Biopole Angers, Ametyst Montpellier, TVME Hénin-Beaumont parmi les plus célèbres, pointés par les Chambres Régionales des Comptes. Extrait article Ademe du 4.11.2021 : « La pertinence économique de certains TMB peut être compromise si le compost non-conforme doit être éliminé* avec les refus du traitement. » * éliminé = enfoui ou brûlé Le calibrage de la chaîne des OMR, est-il imposé par les acteurs du projet pour rentabiliser la future usine ? Nous devrions alors payer sur la durée d'exploitation de 10 ans (voire davantage) le tri de 57 500 tonnes de déchets mélangés, lourds de l'humidité des déchets alimentaires. L'objectif est-il également de perpétuer les profits liés aux tonnages transportés, qui seront centralisés vers le CTV, avant d'être transportés à nouveau vers les filières de valorisation et l'enfouissement ? Les coûts pour les intercommunalités adhérentes du Syvadec vont exploser, alors que leur budget déchets est déjà exsangue. A la lumière de la législation sur les biodéchets, des retours d'expérience et des avis d'experts, il apparaît que la chaîne de tri des OMR telle que présentée dans le projet d'usine de Monte n'a pas lieu d'exister. Si l'on se retrousse les manches pour organiser un tri poussé, préconisé par le Plan Déchets de la région Corse, PTPGD en cours de validation, avec une vraie volonté politique, on peut atteindre facilement en 4 ans une faible fraction d'ordure ménagères « réellement résiduelles ». Alors seulement, pourrait être étudié le cas échéant la pertinence d'une chaîne de stabilisation par un procédé mécanique, afin de limiter les nuisances olfactives et les émissions de méthane à l'enfouissement, mais à la stricte condition de ne pas surdimensionner l'équipement. En conclusion Le projet de CTV est un mauvais projet. Il prévoit d'admettre près de 7 fois plus de biodéchets en mélange dans la chaîne de tri des ordures ménagères résiduelles (OMR), par le biais des sacs noirs où ils seront perdus, que dans la plateforme de compostage des biodéchets issus des collectes ! C'est bien la preuve d'une volonté évidente de ne pas

développer les vraies filières de valorisation organique, nécessaires à une meilleure gestion des déchets et rendues obligatoires par les réglementations françaises et européennes.

Documents :

- contribution_509_Web_1.png
- contribution_509_Web_2.png

Annotation : Synthèse de l'observation N° 509 : L'adhérent de Zeru Frazu nous renvoi à deux articles publiés sur le site de l'association. Tout le premier article. La protection de l'environnement et de la santé, ainsi que les collectifs anti-mafia membres de Corsica Pulita, sont mécontents du projet du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Corse (PTPGD) Au Président du Conseil Exécutif et tous les Conseillers exécutifs et territoriaux, ils ont souligné plusieurs réserves concernant le non-respect de la hiérarchie des modes de traitement, les projets d'usines de sur-tri des ordures résiduelles, la filière des combustibles solides (CSR) et les coûts d'investissements et de fonctionnement. Il met également l'accent sur le décalage dans le temps du plan, qui reprend les dates « légales » à six ans et 12 ans, alors qu'il ne sera pas validé avant 2024. En outre, la nouvelle version du plan est basée sur les chiffres du bilan des déchets de l'exercice 2018, tandis que les chiffres de 2022 ont déjà été publiés et analysés, ce qui montre que le tri des déchets ménagers recyclables et compostables en Corse n'avance pas. Les associations ont également déploré l'absence de propositions de structure permettant un pilotage opérationnel du plan par la Collectivité de Corse. Il estime qu'une gouvernance plus efficace permettrait de réduire les délais de réalisation et de créer de la cohérence sur l'ensemble du territoire. En outre, l'article critique le fait que le plan préconise simplement d'encourager les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) pour les collectivités locales, plutôt que de les rendre obligatoires. L'article met en lumière que le plan traite parfois indifféremment les chiffres de population INSEE et ceux des populations DGF, ce qui empêche une comparaison pertinente. Il insiste sur l'importance de la volonté politique au sein de chaque communauté de commune pour obtenir de bons résultats en matière de tri des déchets, et plaide pour un pilotage contraignant de la politique de gestion des déchets de chaque EPCI. L'article stipule que le Plan ne propose pas de mesures concrètes pour favoriser la réduction des déchets, le contrôle du tri et la tarification incitative. Ces outils sont pourtant indispensables pour mettre en place une gestion zéro déchet efficace et respecter la hiérarchie des méthodes de traitement des déchets. En outre, le Plan ne montre pas la pertinence financière et écologique des projets de pré-tri des flux de recyclables collectés, qui sont souvent envoyés tels quels sur le continent. Les coûts élevés de ces installations interrogent la rentabilité de leurs installations. Le Plan ne propose pas l'étude d'une collaboration avec la Sardaigne ou le continent italien, afin de réduire les seuils financiers des procédés de traitement en rapprochant géographiquement les transports, le pré-tri et la valorisation matière des flux. Il semble important de mettre en place une économie circulaire, en favorisant la valorisation des déchets alimentaires et de jardin, en promouvant la gestion zéro déchet et en développant des collaborations avec d'autres régions pour optimiser les traitements des déchets. Cela permet de réduire la dépendance à l'incinération et à l'enfouissement, et de créer une économie locale durable et respectueuse de l'environnement. Le Plan est critiqué en raison de son manque d'ambition dans les objectifs du tri. Il propose, en effet, d'atteindre un taux de tri de 64% d'ici 2027 et 65,4% d'ici 2033, ce qui est considéré comme peu ambitieux étant donné le potentiel de tri des biodéchets et des matières recyclables. Certains estiment que cette faible ambition pourrait être motivée par le désir de maintenir les installations industrielles de traitement des déchets résiduels, plutôt que par une gestion zéro déchet et la valorisation matière des déchets. La priorité dans le domaine du bâtiment est d'obtenir une connaissance du gisement de déchets du bâtiment. Il n'y a pas de mesures nécessaires pour une transparence des coûts. En conclusion de ce premier article, le PPGD ne répond pas aux attentes en ce qui concerne la réduction des

déchets avant, le pilotage opérationnel du Plan, les impacts économiques totalement opaques, la production massive de CSR détourne la réglementation sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Les documents produits fin juillet par le Syvadec concernent le projet du CTV du Grand Bastia, Centre de tri et de valorisation des déchets, qui se dévoile à travers les documents produits fin juillet par le Syvadec. La réalisation et l'exploitation du CTV du Grand Bastia, attribué le 26 juillet 2023 à un groupement de sociétés et cotraitants, pour un montant de 248 775 573,00 € HT. L'implantation est prévue en plaine de Monte, près de Lucciana, dans la plaine. La construction du projet est composée d'un ensemble de processus séparés (chaines de tri diverses des déchets) Le premier élément de cet article est celui de la chaîne de tri des OMR et des biodéchets. La Loi AGECE stipule que les biodéchets doivent être triés à partir du 1er janvier 2024. Toutefois, il est encore peu pratiqué de trier les biodéchets. Il est important de mettre en place une gestion séparée des biodéchets avant que le Centre de Valorisation des Déchets ne soit en service dans quatre ans. Le tri industriel sur ordures brutes en mélange a pour effet de réduire la production de déchets résiduels et d'empêcher la progression du tri à la source. Le fait d'autoriser de nouvelles installations de tri mécanique est conditionné par la généralisation du tri à la source des biodéchets. Si les déchets alimentaires ne peuvent pas être compostés in situ, ils doivent être triés à la source et collectés séparément afin d'être traités dans des filières dédiées à leur conservation. Le tri manuel, associé à un contrôle des flux lors de la collecte, permet de mettre en place une tarification incitative et d'obtenir un taux élevé de collecte séparée des biodéchets. C'est le cas dans certains villages de la commune de Calvi Balagne et en Sardaigne, grâce à une forte volonté politique. Les données indiquent qu'il n'y a pas eu beaucoup d'évolution dans la mise en place du tri des biodéchets en Corse depuis 2017. En 2027, l'usine à venir recevra plus de la moitié des ordures ménagères résiduelles, mais le taux de tri global ne devrait pas augmenter de manière significative entre 2022 et 2023. Les déchets traités seront principalement composés de déchets organiques humides fermentescibles, qui seront dirigés vers une unité de stabilisation. Les résultats du Syvadec indiquent que cette fraction ne sera pas transformée en compost en raison de sa contamination par des polluants chimiques. Nous vous enverrons donc les biodéchets pollués en décharge. La chaîne de tri a pour effet d'effondrer 46% du tonnage entrant en traitement des ordures ménagères résiduelles. La LTECV du 17 août 2015, qui a émis une recommandation de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour orienter ces déchets vers des filières de valorisation de matière de qualité. Le système de tri optique basé sur des sacs de couleurs utilisé par le groupe Energipole ne fonctionne pas correctement et présente des problèmes majeurs, tels que des sacs mal fermés, des éclatements et des fuites de jus et d'odeurs. De plus, ce système ne respecte pas les dernières recommandations du ministère de l'écologie. L'association peut donc se demander si le Syvadec a été séduit par une arnaque ou une fausse solution proposée par ces équipementiers industriels. Il est important de trouver des solutions efficaces et conformes aux normes en vigueur pour assurer une véritable valorisation des biodéchets. La collecte séparée est cruciale pour détecter des gisements importants, notamment dans les zones urbaines les plus denses. Dans cet article, l'association nous a fait part de l'efficacité de la collecte de biodéchets à Monsieur Enzo Favoino, coordinateur du comité scientifique de Zero Waste Europe. Il est évident que le projet d'un CTV est un investissement inutile, coûteux et dépassé. Il ne correspond pas aux objectifs de l'Union Européenne adoptés en mai 2018 concernant les déchets organiques biodégradables. Le Syvadec n'a pas prévu de mettre en place une filière de traitement séparé des biodéchets. La plateforme de compostage de Viggianello n'a pas existé depuis celles de Viggianello en 2018. La plupart des biodéchets se trouveront donc dans les ordures résiduelles. L'article Ademe du 4.11.2021 stipule que certains TMB peuvent être compromis si le compost non-conforme doit être éliminé avec les refus du traitement. L'article stipule que, en tenant compte de la législation sur les biodéchets, des retours d'expérience et des avis d'experts, la chaîne de tri des OMR présentée dans le projet d'usine de Monte n'a pas lieu d'exister. En outre, l'article a conclu que "le projet CTV est néfaste".

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°510 (Web)

Par Marine Bonavita

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 11:38

250 chemin de caraghja

20600 Furiani

Contribution:

Madame, Monsieur, Le plan de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) qui a été élaboré par l'Office de l'Environnement de la Corse ne permettra pas à la Corse de résoudre ses crises répétitives de déchets. Pire, ce Plan nous fait perdre définitivement espoir d'avoir des politiques efficaces et vertueuses. J'évoquerai donc plusieurs raisons qui appuient mon positionnement. Premièrement, ce Plan ne respecte pas la hiérarchie des modes de traitement des déchets. En Corse, comme sur le continent, la réglementation oblige (d'après l'article L. 541-1 II du Code de l'environnement) à prioriser la réduction (prévention), le réemploi et la valorisation matière (notamment des biodéchets) avant de réfléchir à l'élimination (via l'incinération ou l'enfouissement). Les juridictions françaises se saisissent progressivement de l'opportunité de faire respecter à la lettre les dispositions législatives et réglementaires. Dans le cadre de contentieux liés à des usines de traitement des déchets, deux Cours administratives d'appel (Lyon et Bordeaux) ont coup sur coup précisé les dispositions de la loi de transition énergétique et appliqué la hiérarchie des modes de traitement. Du côté de la planification des déchets, les juges ont annulé un plan de gestion et de prévention des déchets non dangereux sur le fondement de l'irrespect de cette hiérarchie. En effet, le Tribunal administratif de Rennes a estimé que le plan qui lui était soumis méconnaissait certains objectifs notamment en ce qu'il prévoyait un doublement des tonnages incinérés (alors que la loi avait pour objectif de réduire les tonnages), et dérogeait trop largement à la hiérarchie des modes de traitement. De plus, le PRPGD Bretagne a été identifié par de nombreuses associations environnementales comme imprécis et insuffisant au regard de la réglementation applicable. Suite à un recours déposé en 2020 devant le Tribunal administratif de Rennes, le tribunal administratif de Rennes a donné 6 mois à la région pour compléter le plan, et l'a condamné à la prise en charge des frais de procédure des associations. Ce Plan va allouer des ressources financières extrêmement importantes à la filière CSR (Combustible Solide de Récupération) au lieu de privilégier, comme l'oblige la Loi, à accorder des moyens humains et financiers à la réduction, au réemploi et à la valorisation matière. Les tonnages d'OMR qui seront envoyés aux nouvelles usines (dites de traitement et de valorisation) pour y être traités, seront beaucoup trop importants car les politiques de tri sont insuffisantes en Corse. Tant qu'on ne déploiera pas le tri à la source des biodéchets (en collecte en porte-à-porte) et le tri des autres flux, notamment des emballages, pour réduire les tonnages d'OMR : on ne peut pas envisager de construire de telles usines. Deuxièmement, l'Assemblée de Corse dans une délibération de 2021 prenait acte en disant « ne pas disposer en l'état, de données pertinentes pour retenir le traitement des déchets résiduels par fabrication et valorisation des CSR ». Est-il déjà légal d'inscrire un mode de traitement au sein du PTPGD qui est en totale contradiction avec ce que l'Assemblée délibérante avait probablement voté ? D'autre part, la construction de chaudières ne fera qu'augmenter le coût de gestion des déchets en Corse tout en augmentant par la même occasion la pollution de l'air et va

faire exposer la population à des risques sanitaires considérables. Le récent cas de l'usine d'Ivry-sur-Seine atteste des pollutions engendrées par les chaudières et de leur effet sur la santé des riverains. Pourquoi investir des millions d'euros dans des systèmes de traitement inefficaces, qui génèrent des déchets ultimes qualifiés de « dangereux » selon la classification en vigueur, dont le traitement et le transport sera extrêmement cher ? Surtout que la construction de ces chaudières ne devrait démarrer qu'en 2028. Donc, si les usines de traitement et de valorisation sont opérationnelles en 2027, nous allons devoir exporter les CSR qui seront produits. Sauf que le Plan ne donne aucune information sur le coût de cette action. Par ailleurs, la fabrication de CSR va générer des résidus d'incinération (mâchefers) qui ne trouvent aucun exutoire à l'heure actuelle en France. Pour les régions dotées d'usines produisant des CSR, ils sont obligés de les envoyer en Allemagne pour être coulés dans du béton et stockés à des coûts faramineux. En tant que conseillère à l'Assemblée di a Ghjuventù (organe consultatif de l'Assemblée de Corse), j'ai été amenée à me prononcer, avec mes collègues, sur le projet de PTPGD, en avril 2022. Notre Assemblée avait émis un certain nombre de recommandations, notamment en faveur d'une gestion réellement publique, ainsi que des réserves et des interrogations sérieuses quant à ce projet de Plan. Elles n'ont apparemment pas été prises en compte. J'ai également interpellé le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse durant notre session plénière du 22 novembre 2023, durant laquelle je rappelais les doutes du Président du Conseil Exécutif qu'il avait formulé à mainte reprise sur le développement de la filière CSR en Corse. Vous trouverez en pièce jointe une retranscription de la réponse que le président de l'Office de l'Environnement de la Corse m'a adressé ce 22 novembre, ainsi que des commentaires pour analyser cette réponse et les problèmes qu'elle pose. Enfin, adopter ce Plan en l'état aujourd'hui, c'est vouer la Corse à l'échec. C'est dire adieu à ce que les citoyens réclament et à ce que de nombreuses associations scandent à toutes les échelles : réduire les déchets, déployer la consigne ou encore séparer les biodéchets à la source pour alimenter nos sols qui agonisent après des années d'utilisation de pesticides en tout genre. Ne pourrait-on pas espérer que notre île soit à l'avant-garde des problématiques environnementales de son temps, plutôt que d'être en retard ? N'a-t-on pas le droit de demander et d'espérer une île pratiquant des politiques vertueuses, qui investit de l'argent public dans des vraies solutions ? A 24 ans, je suis déçue et attristée de constater autant de difficultés pour adopter ces politiques de bon sens. Je suis profondément convaincue qu'une autre société est possible et nous pouvons collectivement faire les bons choix. Au lieu d'abandonner l'idée d'une société plus juste, plus durable, comme le suggère ce Plan, nous pouvons nous inspirer de nombreuses villes européennes comme Capannori, ville pionnière qui a prouvé que la société zéro-déchet n'est pas un mythe mais bien une réalité. J'appelle donc au retrait de ce Plan et à sa modification pour répondre aux observations soulevées ici ainsi que celles de la coordination Corsica Pulita. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Documents :

- [contribution_510_Web_1.pdf](#)

Annotation : Synthèse de l'observation n°510 : Conseillère à l'Assemblée di a Ghjuventù (organe consultatif de l'Assemblée de Corse), madame Bonavita critique le PTPGD élaboré par l'OEC, affirmant qu'il ne résoudra pas les problèmes récurrents des déchets de l'île. Elle déplore que le Plan ne respecte pas la hiérarchie des modes de traitement défini par la réglementation. Elle précise que des décisions de justice récentes ont confirmé le caractère obligatoire de cette hiérarchie et annulé des projets qui ne la respectaient pas. De plus, elle reproche au Plan d'allouer des sommes financières importantes à la filière CSR au lieu de favoriser la réduction, le réemploi et la valorisation matière, comme l'exige la loi. L'Assemblée de Corse ayant indiqué ne pas posséder de données pertinentes pour soutenir le traitement des déchets résiduels par fabrication et valorisation des CSR, elle relève dans le PTPGD un mode de traitement

contradictoire. En outre, elle pointe le fait que la construction de chaudières pour le traitement des déchets augmentera les coûts de gestion, la pollution de l'air et les risques sanitaires pour la population, en atteste l'exemple de l'usine d'Ivry-sur-Seine. Des préoccupations sont également soulevées concernant les coûts et les logistiques liées à l'exportation des CSR produits avant que les chaudières ne soient opérationnelles. Elle indique enfin que la production de CSR générera des résidus d'incinération (mâchefers) pour lesquels il n'existe actuellement aucune solution en France, obligeant leur envoi coûteux en Allemagne pour être stockés. Madame Bonavita appelle au retrait de ce Plan ou à sa modification pour répondre aux objections qu'elle soulève, ainsi qu'à celles de la coordination Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°511 (Web)

Par BLIN Murielle

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 11:45

Route de Pigna

20256 CORBARA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°508

Contribution:

Bonjour. Je rejoins l'analyse de Corsica Pulita sur le plan des déchets. Je suis pour le retrait du plan proposé. Nous payons un service de plus en plus cher sans avoir aucun résultat probant. En déni du bon sens. Les conséquences sont négatives sur l'environnement et la santé pour tout le monde, y compris les décideurs, paraissant préférer la rentabilité au bien être inconscients que cela les touchent aussi (On n'achète pas une santé écologique avec cet état d'esprit). La responsabilité des déchets doit changer de Mains. Les PAV d'OM débordent, les déchets organiques traversent la Corse en camion pour être enfouis. (Rentabilité toujours pour les sociétés de transport, mais nuisible pour nos infrastructures et notre sol). Nous connaissons les solutions, elles font leur preuve dans beaucoup d'autres endroits où leur application existe : Réduction des emballages aux sources. Consigne des emballages et du verre. Séparation des fermentescibles sur le lieu de production. Ramassage au porte à porte de tous les flux. (Les agents contrôlent le tri de chaque producteur). Aucune usine de sur-tri ou de valorisation énergétique nuisant à la solution globale. Tarification incitative pour l'amélioration du tri à la source. Pollueurs payeurs. Incitation et accompagnement des industriels de réduction des matières sources des déchets. Ouverture de plusieurs centres de compostage proches des grands centres de production. Gestion de l'ensemble par les collectivités et non par des privés. Obligation de résultat écologique rapide et pérenne. Contraventions, astreintes, peines vraiment dissuasives envers les récalcitrants. Merci

Annotation : Synthèse de l'observation n°511 : Madame Blin rejoint l'analyse de Corsica Pulita. Elle est pour l'ouverture de plusieurs centres de compostage à proximité de grands centres de production. Elle est pour le retrait du plan proposé. Elle est pour une gestion publique. Elle est pour la réductions des emballages à la source, le dépôt des emballages et du verre. Elle constate que nous payons un service de plus en plus cher sans obtenir de résultats probants. Elle estime que ce projet a des conséquences négatives sur l'environnement et la santé.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4 et 4.5 du rapport.

Contribution n°512 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 12:12

Contribution:

Je m'y oppose.

Annotation : Synthèse de l'observation n°512 : Le contributeur s'oppose au plan. Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°513 (Web)

Par Marie-Julie simonpietri

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 12:15

7 rue Luce de casabianca

20200 Bastia

Contribution:

Je suis fermement opposée à la mise en place de ce plan : - Incohérences et approximations au niveau des chiffres présentés, non fiables, insuffisance du taux de tri global présenté, recours à l'incinération de CSR en grande quantité ; - Incertitudes au niveau du coût de traitement annoncé, coûts présentés excessivement élevés et disproportionnés au regard des résultats attendus ; - Dangers de l'incinération : en transformant des déchets non dangereux en déchets toxiques l'incinération reste plus que jamais inacceptable pour notre santé et notre environnement - après des années de luttes pour une prise de conscience et des engagements pris par la majorité territoriale le plan avance une nouvelle fois des arguments non recevables et d'un autre temps qui en plus d'être un danger freinent le tri à la source (l'argument d'une obligation légale de brûlage ne s'applique que si la valorisation matière est insuffisante) ; - Aucune implication sérieuse pour la mise en place d'un système de tri efficace : pas de collecte groupée, pas de mis en place systématique du tri en porte à porte, pas de plan d'action pour les biodéchets ; - Aucune innovation, aucune ambition dans le traitement de cette problématique plus que primordiale pour notre territoire et notre autonomie, abordée de manière rétrograde, alors même que d'autres régions proches ont démontré la possibilité et l'accessibilité de solutions efficaces et plus respectueuses - pourquoi la Corse et les Corses en seraient-ils incapables ? - En résumé : approximation des données, coûts excessivement élevés, défaut d'information sur la localisation des installations, pas de respect des hiérarchies légales, retour à l'incinération et à ses dangers, absence de plan pour les biodéchets, aucune innovation malgré les exemples probants d'autres territoires, aucune ambition sur le tri et pour la gestion de cette problématique - la déception est à la hauteur de l'espoir initialement investi pour un meilleur avenir global de la Corse et de son peuple.

Annotation : Observation n°513 : Observation de Mme Simonpietri Marie Julie opposée au plan. Il est reproché une incohérence des chiffres présentés, une incertitude sur les coûts annoncés qui semblent très élevés. Elle évoque les dangers de l'incinération par la production de déchets toxiques. Elle reproche l'absence de mise en place d'un système de tri efficace et l'absence d'innovation dans ce plan pour le traitement des déchets. Elle est déçue par ce projet.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique du rapport.

Contribution n°514 (Web)

Par Rogliano Lesia
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 12:51
Résidence Rogliano
20200 Bastia

Contribution:

Je suis contre ce projet et surtout contre un incinérateur qui ne permet pas un développement durable pour la Corse.

Annotation : Observation n°514 : Observation de Mme Rogliano opposée au projet d'incinérateur considéré comme contraire au développement durable.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°515 (Web)

Par Flori Marie
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:00

Contribution:

Ce projet contredit fortement aux principes que défend la Corse

Annotation : Observation n°515 : Observation de Mme Flori défavorable au plan. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°516 (Web)

Par Mariotti Jean Pierre
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:03

Contribution:

Je suis contre ce plan de traitement des déchets qui ne correspond aux attentes et aux intérêts des Corses.

Annotation : Observation n°516 : Observation de Mariotti Jean Pierre défavorable au PTPGD qu'il estime contraires aux attentes et intérêts des Corses. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°517 (Web)

Par Cannata Mario

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:04

20000 Ajaccio

Contribution:

Je suis tout à fait opposé aux usines de surtri qui vont être associées à des incinérateurs pour lesquels on a déjà dit non. Le SYVADEC a sans cesse torpillé le plan stratégique de la CDC. L'incinérateur qu'on avait rejeté revient, porté par le SYVADEC, les sociétés privées qui veulent faire des profits, la mafia. On va nous empoisonner avec les rejets des incinérateurs. Les rejets des bateaux ne suffisent pas. Les autorités, l'Etat, le Syvadec se moque de notre santé et de notre avis. Il faut développer le tri, l'imposer s'il le faut et sanctionner ceux qui mettent de la mauvaise volonté. La gestion des déchets doit rester du domaine du service public. Il faut éviter les tentations d'appropriation par les sociétés privées et la mafia seulement intéressés par les profits que pourraient procurer ce secteur.

Annotation : Synthèse de l'observation n°517 : Monsieur Cannata est contre les centres de surtri, la filière CSR porté par le SYVADEC, dangereuse pour l'environnement et comportant un risque dérive mafieuse Le Syvadec qui a mis à mal le projet porté par La CdC. Il est pour une gestion publique. Il faut une obligation du tri.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°518 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:09

Contribution:

pas d'accord , je m'oppose à ça car c'est toxique pour l'être humain je ne veux pas mourir d'un cancer à cause des déchets des autres ! mettez en place des usines de recyclage au lieu de nous empoisonner. MERCI ET NE FAITES PAS ÇA SVP j'ai encore tant de chose à vivre

Annotation : Synthèse de l'observation n°518 : Le contributeur est contre un plan jugé nocif pour la santé et l'environnement. Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°519 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:11

Contribution:

L'insinuation des déchets est un problème majeur qui a un impact négatif sur notre environnement. Il est important de promouvoir la réduction des déchets, le recyclage et l'utilisation responsable des ressources. Je m'oppose donc à l'incinération des déchets de Corse.

Annotation : Synthèse de l'observation n°519 : Le contributeur est contre l'incinération et pour une réduction vertueuse des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°520 (Web)

Par Graziani Anne Marie

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:16

Volpajola

20290 Volpajola

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°471

Contribution:

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur, Je n'ai trouvé nulle part dans le plan, la localisation des sites destinés à accueillir les différentes structures. Y-a-t-il une annexe cachée qu'il faut découvrir ? J'ai vu par contre que l'évaluation environnementale pointe beaucoup de carences et des atteintes à l'environnement. Pour autant, aucune solution alternative. Aucun Plan B n'est proposé. C'est donc accepter ça ou rien ? Cela ne me semble pas très éthique de la part de gens qui répètent à l'envie qu'ils sont les garants des intérêts matériels et moraux du peuple Corse. Merci d'émettre un avis défavorable à ce plan contraire aux intérêts de la Corse et des Corses Cordialement

Annotation : Synthèse de l'observation n°520 : Madame Graziani constate un manque d'informations sur les sites destinés aux différentes structures. Elle note que le rapport environnemental pointe des atteintes à l'environnement. Elle s'oppose au plan.

Commentaire de la commission : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°521 (Web)

Par LOYE Marie-Dominique

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:23

1 Ponte Rossu

20218 PONTE LECCIA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°524, N°525

Contribution:

Ma contribution ne porte pas sur tous les aspects du Plan, mais seulement sur quelques points. Je la joins en fichier associé pdf pour plus de facilité de lecture. L'état des lieux. Le plan, comme il est règlementaire, fait l'état de lieux de la gestion des déchets. - Déchets ménagers et assimilés (DMA). Il est dommage que le Plan n'actualise pas les données à la situation en 2022 car ces données sont disponibles. Par défaut les chiffres 2021 étaient disponibles à la mi-2022. Ceci dit la situation actuelle n'est pas très différente de 2018, hélas, et ce fait mériterait une analyse des raisons de la gestion peu performante des déchets (cf mon analyse ci-dessous). - Déchets d'activités économique (DAE) et déchets du BTP. Il est impensable de calibrer (techniques, coûts) n'importe lequel des modes de collecte et de traitement sans connaissance des gisements. Ce serait le rôle de l'Office de l'environnement de fournir ces données en temps utile en se donnant les moyens humains et financiers d'investiguer (par amélioration de l'efficacité des moyens actuels et ajout de moyens nouveaux si nécessaire). La crise des déchets qui dure depuis 2015 et la persistance de mauvaises pratiques (brûlage des déchets, décharges sauvages par exemple) aurait dû accélérer les travaux de recensement et de qualification des déchets des entreprises, BTP inclus. Les raisons de la situation actuelle Voyons la gestion des déchets ménagers et assimilés, ce à quoi les citoyens sont le plus sensibles car elle affecte directement leur cadre de vie quand il y a dysfonctionnement et crise, en particulier à cause des biodéchets. La situation est mauvaise : seulement 20% de tri pour les ordures collectées hors déchetterie, les sacs noirs représentent 80% des DMA collectés et 90% de l'enfouissement. Les chiffres de tri pour les DMA montent à presque 40% du fait des apports en déchetterie (ce qui permet des chiffres plus positifs dans la communication !) : en effet en déchetterie les matières sont triées dès le dépôt ; ce qui montre d'ailleurs l'efficacité du tri quand il est organisé dès la remise des déchets aux services des collectivités (et qui devrait inciter les collectivités à collecter les déchets triés au porte à porte !) Pourquoi ce mauvais chiffre de tri des ordures ménagères hors déchetteries qui alimente l'enfouissement et la crise des déchets ? - Les intercommunalités en charge de la collecte ne sont pas ou peu performantes (à l'exception de Calvi Balagne) : 1 - le tri est majoritairement fait par apport volontaire qui est inefficace et dont on sait que partout en France il plafonne à 20/30% de tri et 2- pratiquement rien n'est fait sur la collecte des biodéchets qui représentent le tiers des déchets ménagers (32% selon ADEME; le chiffre de 20% du Syvadec est faux !). Les raisons en sont multiples et vont de l'inertie à l'influence des lobbys industriels des déchets et des transports sur les élus, plus ou moins par l'intermédiaire du Syvadec. - Le Syvadec n'est pas performant : depuis la crise des déchets de 2015 il devait inciter au tri des biodéchets et mailler le territoire de plateformes de compostage ; plateformes par ailleurs prévues dans le plan Déchets de 2015 qui fait encore autorité aujourd'hui. En 2021 moins de 2% de biodéchets étaient collectés et les plateformes de compostage, peu nombreuses, peuvent générer des transports hallucinants (ex : les biodéchets collectés dans la région de Bastia, gérés par le Syvadec, vont à Cargese...). Il résulte de cet état des lieux que le Plan Déchets : - n'est pas acceptable sans quantification des DAE et des déchets du BTP ; - devrait préconiser pour améliorer le tri et la valorisation matière des déchets le tri au porte à porte et donner des objectifs ambitieux pour chaque type de déchets ; - en particulier pour les biodéchets qui représentent 1/3 des déchets ménagers et assimilés (pour les « assimilés » : importance du tourisme) - soit près de 60 000 tonnes/an-, le tri au porte à porte est crucial en termes d'objectifs de tri et de valorisation vis-à-vis des contraintes règlementaires, les biodéchets triés séparément étant valorisables « matière » par compostage. Il en résulte que les objectifs de collecte et de traitement séparé des biodéchets devraient être beaucoup plus ambitieux que ce qui est dans le plan (= 16000 à 20000 t) et ne pas se contenter de vagues incitations à mieux faire. D'autant que règlementairement chaque citoyen

doit disposer au 1er janvier 2024 d'une solution pour ses biodéchets. Au lieu de cela on préconise la création de centres de surtri, qui ne sont en fait que des centres de tri mécano-biologiques dont les exemples actuels montrent l'inefficacité en termes de tri et valorisation matière (ex TMB Vendée : 55 à 63% de résiduels, plus 18 à 23 % de compost pollué inutilisable). Connaissant le manque de volonté des intercommunalités pour instaurer le tri au porte à porte et la réaction normale du citoyen à qui on annonce qu'une usine fera le tri à sa place, le résultat de l'installation de ces usines sera un tri au porte à porte réduit à la portion congrue et la valorisation matière inférieure à ce qu'elle est maintenant. En conséquence les résiduels seront importants et si on veut diminuer l'enfouissement (objectifs règlementaires) leur valorisation énergétique devient « justifiée ». En ce qui concerne les DAE, qui aboutiront dans ces usines, le résultat sera le même. Si on prévoit dans le plan de les transformer en combustibles pour rentabiliser la filière Combustibles solides de récupération (CSR), on ne cherchera pas à les valoriser en tant que matière. Mais ce faisant on est en totale contradiction avec la hiérarchie des déchets qui est le premier objectif règlementaire : la valorisation matière doit être privilégiée sur la valorisation énergétique. La filière CSR Alors qu'il y a un an il était dit que la filière CSR serait évaluée et que rien n'était définitivement fixé, le Plan soumis à l'enquête publique est resté dans sa version de juin 2022 et les CSR présentés comme incontournables, sans qu'aucune véritable étude n'ait été réalisée. Par ailleurs, sous l'autorité du Syvadec et de la CAPA, les 2 usines de « surtri » sont déjà calibrées avec la préparation des résiduels pour faire des CSR. - Cette option contrevient à la hiérarchie des déchets (cf + haut). Elle est inutile si le tri en amont est bien fait (tri en porte à porte) et la valorisation matière poussée. - Il s'agit d'incinération puisqu'on brûle des matières. Ce procédé, même avec des déchets sélectionnés, est polluant. Malgré la filtration des fumées (qui représente le coût majeur de fonctionnement de ces installations), des composés toxiques sont émis dans l'air (HAP, particules fines et ultrafines, oxyde de carbone, oxydes d'azote, etc..). Les résidus de filtration très polluants doivent être stockés dans des centres d'enfouissement pour déchets dangereux, non présents en Corse, ce qui augmente encore les coûts. On ne sait pas encore que faire des résidus de combustion de CSR, très polluants aussi, les chaudières étant jusqu'à présent peu nombreuses et le recul sur leur fonctionnement insuffisant. Pour l'instant leur élimination par enfouissement avec les déchets dangereux est privilégiée, rajoutant un coût supplémentaire. - L'efficacité énergétique de l'ensemble TMB-Préparation de CSR et chaudière est peu convaincante dans la mesure où les process conduisant à la fabrication des CSR sont consommateurs d'énergie. En particulier il faut sécher les matières sortant du TMB à cause des biodéchets humides ; si, comme il est prévisible, le mauvais compost produit finira en CSR, le séchage consommera encore plus d'énergie. Comme il est envisagé une exportation des CSR pour être brûlés en cimenterie ou d'autres installations sur le continent, la consommation d'énergie liée au transport doit être rajoutée au bilan. Les coûts afférents au transport aussi... Il faut noter que jusqu'à présent les cimentiers se font payer pour accepter des CSR : encore des coûts supplémentaires. - Le bilan carbone n'est pas positif. Le bilan carbone de la combustion des CSR est biaisé comme celui de l'incinération traditionnelle. Au lieu de compter les émissions réelles de gaz à effet de serre, l'Ademe suivie par les bureaux d'étude, compte en consommation de GES les émissions qui auraient été produites par la combustion de combustibles fossiles pour la même énergie produite, ce qui est aberrant et faux. De plus les CSR contiennent des plastiques, des mousses synthétiques issus de carbone fossile dont la combustion émet des GES : il y a production nette de gaz à effet de serre. A l'opposé le compostage des biodéchets permet un stockage net de carbone issu de l'atmosphère. Le bilan carbone du tri à la source des biodéchets et des déchets verts avec compostage et de la réutilisation des matériaux combustibles ou leur recyclage (ex : broyat des palettes de bois non traité pour paillage) est lui positif ; ces modes de gestion des déchets sont vertueux pour le climat contrairement à l'incinération. - La filière CSR est très coûteuse puisqu'au financement d'une usine de tri il faut rajouter une unité de préparation des CSR et au moins une « chaudière » pour les brûler : financement en investissement, puis en fonctionnement. Au fil des paragraphes

précédents il apparaît que les coûts se surajoutent allègrement... En résumé la filière CSR, couplée à du tri mécano-biologique, est couteuse, polluante et contrevient à la hiérarchie des déchets. Il est à noter que la loi française impose 70% de valorisation énergétique des résiduels, obligation chiffrée qui ne découle pas de la Directive Déchets 2018 de la Communauté européenne. Elle permet, étant donné les faibles taux de tri en France, d'imposer la filière CSR et redorer ainsi le blason de l'incinération dont l'acceptabilité sociale était devenue très faible. Les Directives européennes Déchets 2008 et 2018 imposent la hiérarchie de la gestion des déchets mais on a vu que le système retenu (TMB + CSR) contrevient justement à cette hiérarchie. Cette filière permet de « justifier » la continuation de la production de matières plastiques (en particulier pour les emballages) qui pose de plus en plus de problèmes au niveau environnemental et sanitaire, pour le plus grand profit du lobby de cette industrie. Elle permet aux industriels des déchets (Suez et Veolia en ce qui nous concerne) de faire du profit aux dépens de la santé et des finances des citoyens. Enfin le plan ne donne pas comme objectif à court terme une tarification incitative pour le tri des déchets des ménages qui sont, à l'heure actuelle, les déchets responsables de 90% du tonnage enfoui. Celle-ci permettrait l'augmentation du tri et de la valorisation, donc le respect des contraintes réglementaires sur l'enfouissement. En conclusion, ce plan n'est pas acceptable en l'état, que ce soit d'un point de vue réglementaire (non calibré par manque de données sur certains gisements de déchets et non-respect de la hiérarchie des modes de gestion) que de ses conséquences sur les coûts pour les citoyens, l'environnement et la santé.

Documents :

- contribution_521_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°521 : Observation de Mme Loye qui regrette en premier lieu l'absence de réactualisation des chiffres entre 2018 et 2022. Il est considéré qu'il n'est pas possible de prévoir des modes de collecte et de traitement sans connaître de manière précise la quantité des gisements. Est donné l'exemple du BTP. Il regrette l'absence d'étude approfondie sur ces données. Il est rappelé la situation actuelle avec un tri encore faible et une forte proportion de déchets voués à l'enfouissement. Deux raisons sont avancées : un manque de performance des intercommunalités, une absence de performance du Syvadec notamment sur l'incitation du tri des biodéchets et le maillage du territoire de plateformes de compostage. Il est considéré que le plan n'est pas acceptable sans quantification des DAE et des déchets du BTP, que le plan doit améliorer le tri, la valorisation matière, le porte à porte. Elle insiste sur les biodéchets qui doivent être triés car valorisables par compostage. Elle s'oppose à la création de centres de surtri jugés comme inefficaces en termes de tri et de valorisation matière. Elle estime que les résiduels, pour éviter l'enfouissement, seront incinérés comme les DAE. Et dans ce cas, il y a contradiction avec la hiérarchie de modes de traitement des déchets dont le premier objectif réglementaire est la valorisation matière. Elle s'en inquiète d'autant plus que deux centres sont déjà calibrés. Elle rappelle les pollutions générées par l'incinération. Elle estime que l'efficacité énergétique n'est pas démontrée. Elle met en avant également en avant les coûts liés à la mise en place d'une telle filière. Elle évoque enfin l'absence d'objectif à court terme sur la mise en place d'une tarification incitative pour le tri des ménages. Cette taxe permettrait une augmentation du tri et donc une diminution de l'enfouissement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°522 (Web)

Par Agnès Rogliano-Desideri
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:28
Villa Elisabeth Chemin du Fort Lacroix
20200 Bastia

Contribution:

La création d'un incinérateur est contraire à toutes les valeurs écologiques et humanistes qui doivent être portées par la Corse. Un incinérateur est un monstre à nourrir qui pollue et qui incite à une surconsommation mortifère. C'est un projet nauséabond à tous les sens du terme.

Annotation : Synthèse de l'observation n°522 : Madame Rogliano Désideri dénonce l'incinération.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°523 (Web)

Par Anonyme
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:29
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°414

Contribution:

Je suis contre la mise en place de ce plan déchets. Que ce soit au niveau économique, ou environnemental, il ne répond pas aux enjeux de notre société face à la transition écologique et permet l'infiltration d'une dérive mafieuse qui va à l'encontre de l'intérêt général de la Corse.

Annotation : Observation n°523 : Observation anonyme défavorable au plan tant au niveau environnemental qu'économique. L'auteur de l'observation craint une dérive mafieuse.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°524 (Web)

Par LOYE Marie-Dominique
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:29
1 Ponte Rossu
20218 PONTE LECCIA
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°521, N°525

Contribution:

Ma contribution ne porte pas sur tous les aspects du Plan, mais seulement sur quelques points. Je la joins en fichier associé pdf pour plus de facilité de lecture. L'état des lieux. Le plan, comme il est réglementaire, fait l'état de lieux de la gestion des déchets. - Déchets ménagers et assimilés (DMA). Il est dommage que le Plan n'actualise pas les données à la situation en 2022 car ces données sont disponibles. Par défaut les chiffres 2021 étaient disponibles à la mi-2022. Ceci dit la situation actuelle n'est pas très différente de 2018, hélas, et ce fait mériterait une analyse des raisons de la gestion peu performante des déchets (cf mon analyse ci-dessous). - Déchets d'activités économique (DAE) et déchets du BTP. Il est impensable de calibrer (techniques, coûts) n'importe lequel des modes de collecte et de traitement sans connaissance des gisements. Ce serait le rôle de l'Office de l'environnement de fournir ces données en temps utile en se donnant les moyens humains et financiers d'investiguer (par amélioration de l'efficacité des moyens actuels et ajout de moyens nouveaux si nécessaire). La crise des déchets qui dure depuis 2015 et la persistance de mauvaises pratiques (brûlage des déchets, décharges sauvages par exemple) aurait dû accélérer les travaux de recensement et de qualification des déchets des entreprises, BTP inclus. Les raisons de la situation actuelle Voyons la gestion des déchets ménagers et assimilés, ce à quoi les citoyens sont le plus sensibles car elle affecte directement leur cadre de vie quand il y a dysfonctionnement et crise, en particulier à cause des biodéchets. La situation est mauvaise : seulement 20% de tri pour les ordures collectées hors déchetterie, les sacs noirs représentent 80% des DMA collectés et 90% de l'enfouissement. Les chiffres de tri pour les DMA montent à presque 40% du fait des apports en déchetterie (ce qui permet des chiffres plus positifs dans la communication !) : en effet en déchetterie les matières sont triées dès le dépôt ; ce qui montre d'ailleurs l'efficacité du tri quand il est organisé dès la remise des déchets aux services des collectivités (et qui devrait inciter les collectivités à collecter les déchets triés au porte à porte !) Pourquoi ce mauvais chiffre de tri des ordures ménagères hors déchetteries qui alimente l'enfouissement et la crise des déchets ? - Les intercommunalités en charge de la collecte ne sont pas ou peu performantes (à l'exception de Calvi Balagne) : 1 - le tri est majoritairement fait par apport volontaire qui est inefficace et dont on sait que partout en France il plafonne à 20/30% de tri et 2- pratiquement rien n'est fait sur la collecte des biodéchets qui représentent le tiers des déchets ménagers (32% selon ADEME; le chiffre de 20% du Syvadec est faux !). Les raisons en sont multiples et vont de l'inertie à l'influence des lobbys industriels des déchets et des transports sur les élus, plus ou moins par l'intermédiaire du Syvadec. - Le Syvadec n'est pas performant : depuis la crise des déchets de 2015 il devait inciter au tri des biodéchets et mailler le territoire de plateformes de compostage ; plateformes par ailleurs prévues dans le plan Déchets de 2015 qui fait encore autorité aujourd'hui. En 2021 moins de 2% de biodéchets étaient collectés et les plateformes de compostage, peu nombreuses, peuvent générer des transports hallucinants (ex : les biodéchets collectés dans la région de Bastia, gérés par le Syvadec, vont à Cargèse...). Il résulte de cet état des lieux que le Plan Déchets : - n'est pas acceptable sans quantification des DAE et des déchets du BTP ; - devrait préconiser pour améliorer le tri et la valorisation matière des déchets le tri au porte à porte et donner des objectifs ambitieux pour chaque type de déchets ; - en particulier pour les biodéchets qui représentent 1/3 des déchets ménagers et assimilés (pour les « assimilés » : importance du tourisme) - soit près de 60 000 tonnes/an-, le tri au porte à porte est crucial en termes d'objectifs de tri et de valorisation vis-à-vis des contraintes réglementaires, les biodéchets triés séparément étant valorisables « matière » par compostage. Il en résulte que les objectifs de collecte et de traitement séparé des biodéchets devraient être beaucoup plus ambitieux que ce qui est dans le plan (= 16000 à 20000 t) et ne pas se contenter de vagues incitations à mieux faire. D'autant que réglementairement chaque citoyen doit disposer au 1er janvier 2024 d'une solution pour ses biodéchets. Au lieu de cela on préconise la création de centres de surtri, qui ne sont en fait que des centres de tri mécano-biologiques dont les exemples actuels montrent l'inefficacité en termes de tri et valorisation matière (ex TMB Vendée : 55 à 63% de résiduels, plus 18 à 23 % de compost pollué inutilisable).

Connaissant le manque de volonté des intercommunalités pour instaurer le tri au porte à porte et la réaction normale du citoyen à qui on annonce qu'une usine fera le tri à sa place, le résultat de l'installation de ces usines sera un tri au porte à porte réduit à la portion congrue et la valorisation matière inférieure à ce qu'elle est maintenant. En conséquence les résiduels seront importants et si on veut diminuer l'enfouissement (objectifs règlementaires) leur valorisation énergétique devient « justifiée ». En ce qui concerne les DAE, qui aboutiront dans ces usines, le résultat sera le même. Si on prévoit dans le plan de les transformer en combustibles pour rentabiliser la filière Combustibles solides de récupération (CSR), on ne cherchera pas à les valoriser en tant que matière. Mais ce faisant on est en totale contradiction avec la hiérarchie des déchets qui est le premier objectif règlementaire : la valorisation matière doit être privilégiée sur la valorisation énergétique. La filière CSR Alors qu'il y a un an il était dit que la filière CSR serait évaluée et que rien n'était définitivement fixé, le Plan soumis à l'enquête publique est resté dans sa version de juin 2022 et les CSR présentés comme incontournables, sans qu'aucune véritable étude n'ait été réalisée. Par ailleurs, sous l'autorité du Syvadec et de la CAPA, les 2 usines de « surtri » sont déjà calibrées avec la préparation des résiduels pour faire des CSR. - Cette option contrevient à la hiérarchie des déchets (cf + haut). Elle est inutile si le tri en amont est bien fait (tri en porte à porte) et la valorisation matière poussée. - Il s'agit d'incinération puisqu'on brûle des matières. Ce procédé, même avec des déchets sélectionnés, est polluant. Malgré la filtration des fumées (qui représente le coût majeur de fonctionnement de ces installations), des composés toxiques sont émis dans l'air (HAP, particules fines et ultrafines, oxyde de carbone, oxydes d'azote, etc.). Les résidus de filtration très polluants doivent être stockés dans des centres d'enfouissement pour déchets dangereux, non présents en Corse, ce qui augmente encore les coûts. On ne sait pas encore que faire des résidus de combustion de CSR, très polluants aussi, les chaudières étant jusqu'à présent peu nombreuses et le recul sur leur fonctionnement insuffisant. Pour l'instant leur élimination par enfouissement avec les déchets dangereux est privilégiée, rajoutant un coût supplémentaire. - L'efficacité énergétique de l'ensemble TMB-Préparation de CSR et chaudière est peu convaincante dans la mesure où les process conduisant à la fabrication des CSR sont consommateurs d'énergie. En particulier il faut sécher les matières sortant du TMB à cause des biodéchets humides ; si, comme il est prévisible, le mauvais compost produit finira en CSR, le séchage consommera encore plus d'énergie. Comme il est envisagé une exportation des CSR pour être brûlés en cimenterie ou d'autres installations sur le continent, la consommation d'énergie liée au transport doit être rajoutée au bilan. Les coûts afférents au transport aussi... Il faut noter que jusqu'à présent les cimentiers se font payer pour accepter des CSR : encore des coûts supplémentaires. - Le bilan carbone n'est pas positif. Le bilan carbone de la combustion des CSR est biaisé comme celui de l'incinération traditionnelle. Au lieu de compter les émissions réelles de gaz à effet de serre, l'Ademe suivie par les bureaux d'étude, compte en consommation de GES les émissions qui auraient été produites par la combustion de combustibles fossiles pour la même énergie produite, ce qui est aberrant et faux. De plus les CSR contiennent des plastiques, des mousses synthétiques issus de carbone fossile dont la combustion émet des GES : il y a production nette de gaz à effet de serre. A l'opposé le compostage des biodéchets permet un stockage net de carbone issu de l'atmosphère. Le bilan carbone du tri à la source des biodéchets et des déchets verts avec compostage et de la réutilisation des matériaux combustibles ou leur recyclage (ex : broyat des palettes de bois non traité pour paillage) est lui positif ; ces modes de gestion des déchets sont vertueux pour le climat contrairement à l'incinération. - La filière CSR est très couteuse puisqu'au financement d'une usine de tri il faut rajouter une unité de préparation des CSR et au moins une « chaudière » pour les brûler : financement en investissement, puis en fonctionnement. Au fil des paragraphes précédents il apparaît que les coûts se surajoutent allègrement... En résumé la filière CSR, couplée à du tri mécano-biologique, est couteuse, polluante et contrevient à la hiérarchie des déchets. Il est à noter que la loi française impose 70% de valorisation énergétique des résiduels, obligation chiffrée qui ne découle pas de la Directive Déchets 2018 de la Communauté

européenne. Elle permet, étant donné les faibles taux de tri en France, d'imposer la filière CSR et redorer ainsi le blason de l'incinération dont l'acceptabilité sociale était devenue très faible. Les Directives européennes Déchets 2008 et 2018 imposent la hiérarchie de la gestion des déchets mais on a vu que le système retenu (TMB + CSR) contrevient justement à cette hiérarchie. Cette filière permet de « justifier » la continuation de la production de matières plastiques (en particulier pour les emballages) qui pose de plus en plus de problèmes au niveau environnemental et sanitaire, pour le plus grand profit du lobby de cette industrie. Elle permet aux industriels des déchets (Suez et Veolia en ce qui nous concerne) de faire du profit aux dépens de la santé et des finances des citoyens. Enfin le plan ne donne pas comme objectif à court terme une tarification incitative pour le tri des déchets des ménages qui sont, à l'heure actuelle, les déchets responsables de 90% du tonnage enfoui. Celle-ci permettrait l'augmentation du tri et de la valorisation, donc le respect des contraintes réglementaires sur l'enfouissement. En conclusion, ce plan n'est pas acceptable en l'état, que ce soit d'un point de vue réglementaire (non calibré par manque de données sur certains gisements de déchets et non-respect de la hiérarchie des modes de gestion) que de ses conséquences sur les coûts pour les citoyens, l'environnement et la santé.

Documents :

- contribution_524_Web_1.pdf

Doublon de : Contribution N°521 (Web)

Contribution n°525 (Web)

Par LOYE Marie-Dominique

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:39

1 Ponte Rossu

20218 PONTE LECCIA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°521, N°524

Contribution:

Je suis désolée, j'ai envoyé 2 fois la même contribution car un message sur le site disait qu'il y avait une erreur dans le formulaire. J'ajoute en fichier joint une contribution différente : il s'agit d'une catégorisation de la production de déchets de mon foyer sur un an (juillet 2018-juillet 2019) pour montrer les marges de progression possibles si on met en place un tri à la source. Dans mon cas, je porte volontiers mes déchets triés aux points d'apport volontaire; mais il faut penser aux personnes âgées, aux gens qui travaillent et vivent déjà à toute vitesse et aussi aux gens peu motivés : donc le plan devrait imposer le tri en porte à porte et la tarification incitative avec un calendrier réaliste de mise en place.

Documents :

- contribution_525_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°525 : Observation de Mme Loye qui complète sa précédente contribution en insistant sur l'importance de la collecte du porte à porte et de la tarification incitative avec un calendrier précis. Elle joint une étude de la gestion des déchets au sein de son foyer.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°526 (Web)

Par Lancioni

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 13:52

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°351

Contribution:

Bonjour, Je suis contre le plan de traitement des déchets. Il est à l'inverse du programme proposé. Faisons le tri au maximum, de porte à porte avec bonus/malus comme mesure incitative.

Annotation : Synthèse de l'observation n°526 : Le contributeur est contre le plan et souhaite du tri avec mesure incitative.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.6 et 4.8 du rapport.

Contribution n°527 (Web)

Par Marie-Pierre Sol

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:00

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°310

Contribution:

Deux remarques préalables : - il est anormal que les documents (le « Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets de Corse. Projet de PTPGD / Juin 2022 » et son « Résumé non technique ») ne comportent pas de glossaire explicitant les innombrables sigles ; ceci en rend la lecture difficile et, peut-être, décourageante pour certain·e·s ; - on pourrait sourire du fait que le fichier pdf du Plan comporte comme titre « Modèle de rapport méthodo GIRUS GE » et cela ne peut que faire douter de la rigueur de son élaboration. Ce plan est imprécis sur de nombreux points (par ex. : où situer les installations projetées?) et repose sur des données et des calculs parfois approximatifs (par ex. : combien de déchets du BTP? de déchets verts ?), voire erronés. Le plus grave est que, au lieu de consacrer l'essentiel des moyens (financiers et en termes d'organisation) à la réduction des déchets et au tri à la source qu'il faut mettre en œuvre immédiatement, il prévoit de mettre en place une filière, coûteuse, de combustible solide de récupération (CSR). Ceci revient à incinérer au lieu de recycler, et à produire ainsi de nouveaux déchets, plus dangereux, sur le devenir desquels le plan reste vague. En outre, ce plan ne prévoit pas précisément comment il sera mis en œuvre ; il n'organise pas la gestion publique des déchets en Corse, pourtant indispensable pour éviter les agissements mafieux dans ce domaine au moins. Ce PTPGD va donc à contre-sens de ce qui est nécessaire tant sur le plan écologique que pour le progrès de la société corse. Il est donc dangereux et doit impérativement être retiré.

Pas d'incinérateur, ni en Corse ni ailleurs! Le tri à la source doit être effectué partout, tout de suite, pour tous, ménages et entreprises, en Corse comme ailleurs!

Annotation : Synthèse de l'observation n°527 : Madame Sol reprend la contribution n°310 en y ajoutant un refus catégorique de la filière CSR et se dit pour la solution d'un tri "partout" et par tous.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°528 (Web)

Par FELICELLI Furtunatu
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:06
1546 lieu dit U Cullarellu route d'Olmù
20290 OLMU

Contribution:

Je suis contre: - La main mise du privé sur le traitement des déchets, - La construction de 2 méga centres de sur tri financés à 80% par l'état et 20% par le SYVADEC et donc, au final en totalité par le contribuable et l'exploitation par des consortiums privés de ces centres . - La filière CSR (autre que bois) et l'utilisation de ce combustible par des unités valorisation thermiques, autrement dit incinérateurs, ces installations coûteuses produisent en réalité une faible quantité d'énergie en émettent une quantité de rejets nocifs qui impactent la santé des humains et mettent en péril la biodiversité. - La rémunération au poids des prestations de traitement des déchets, alors que le contrôle des quantités des divers flux n'est pas garanti. On est aux antipodes du plan vertueux que l'immense majorité des citoyens Corses attend. Le rôle de l'état qui a annoncé sa généreuse participation au financement du centre de Monte, avant même l'adoption du plan, est aussi inquiétant.

Annotation : Synthèse de l'observation n°528 : Monsieur Felicellu est contre la filière CSR, coûteuse, détériorant l'environnement, la santé. Il est contre la rémunération au poids des prestations de traitement de déchets (flux indéterminés).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°529 (Web)

Par Anonyme
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:07

Contribution:

Je suis contre le nouveau plan. N est il pas plus simple de réduire les déchets à la source ? D inciter les commerces et la population à utiliser moins d emballages ? Plus simple de composter directement ses bio déchets dans sa commune ? Et les mâchefers, nous savons déjà qu il n y a rien de plus toxique... Nous avons la possibilité de nous inspirer de villes qui ont su réduire leurs déchets d'une façon plus vertueuse, Rossano Ercolini est venu plusieurs fois nous parler de ce qu il a fait pour sa commune et le succès du zéro déchet. Nous avons nos dix doigts, nous sommes capables de trier nos déchets.

Annotation : Observation n°529 : Observation anonyme défavorable à ce nouveau plan car contre les productions des mâchefers toxiques alors que d'autres voies sont possibles comme le "zéro déchet" notamment via la réduction des déchets à la source, du tri et du compostage.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.7 du rapport.

Contribution n°530 (Web)

Par lamour victor

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:15

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°531

Contribution:

Je m'oppose fermement à l'instauration du plan déchets, car celui-ci constitue une menace sérieuse pour la biodiversité et l'environnement en Corse. De plus, il aura des conséquences économiques néfastes pour la population corse.

Annotation : Observation n°530 : Observation de M. Lamour Victor qui s'oppose au PTPGD car il estime que celui-ci porte atteinte à l'environnement et à l'économie corse. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°531 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:18

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°530

Contribution:

Je tiens à exprimer ma vive opposition à la mise en place du projet de gestion des déchets, car il représente une menace significative pour la biodiversité et l'écosystème en Corse. De surcroît, il pourrait entraîner des répercussions économiques préjudiciables pour les habitants de la région.

Annotation : Observation n°531 : Observation anonyme qui s'oppose au PTPGD ; cette personne estime que le PTPGD est une atteinte environnementale à l'écosystème corse et à son économie. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°532 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:19

Contribution:

Je suis opposé à ce Plan, qui choisit le tri mécanique et l'incinération, sans préciser les dangers majeurs liés au brûlage des déchets : émanations dangereuses pour la santé et l'environnement, et créations de déchets toxiques tels que les mâchefers et les Refiom, très compliqués et coûteux à traiter. Une fois que cette infrastructure sera construite, il sera impossible de revenir en arrière et de privilégier un système vertueux comme le tri poussé à la source, comme le font nos voisins italiens et bien d'autres, notamment des biodéchets, conformément à la Loi. Je constate que la Sardaigne trie à hauteur de 75% et que nous parvenons à peine à 38% ! Les investissements très lourds qui sont prévus pour incinérer jusqu'à 150 000 tonnes de déchets atteignent 239 millions d'€, que nous paierons 2 fois, en subventions et en taxes. Nous nous inquiétons vivement du risque de dérive mafieuse dans ce secteur déjà très opaque, et nous demandons une gestion publique des déchets. JE SUIS DONC OPPOSÉE À CE PLAN. Pouvez-vous tenir compte de l'avis des gens qui vivent sur cette île et ne pas faire passer les intérêts commerciaux avant notre intérêt à tous ?

Annotation : Observation n°532 : Observation anonyme qui s'oppose au PTPGD car il estime que celui-ci porte atteinte à l'environnement par son choix de tri mécanique, de brûlage des déchets et des émanations inhérentes sans compter les mâchefers et les Refiom difficile à traiter. Est favorable au tri à la source comme en Sardaigne qui a de meilleurs résultats. S'inquiète de la réalisation du tri si les infrastructures pour l'incinération sont construites sans compter le coût (selon lui de 239 millions d'€) et les taxes associées.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.8 du rapport. Est favorable à une gestion publique pour éviter les risques de dérives mafieuses. Conclut qu'il est défavorable au plan.

Contribution n°533 (Web)

Par tolini calliste

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:19

7 bis rue impératrice eugénie

20200 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°534

Contribution:

je ne suis pas d'accord, il faut protéger notre terre sacré

Documents :

- contribution_533_Web_1.jpeg

Annotation : Observation n°533 : Observation de Tolini Calliste qui est contre le projet et en pj une photo du poing levé. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°534 (Web)

Par paul

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:21

7 bis rue impératrice eugénie

20200 Bastia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°533

Contribution:

je ne suis pas d'accord, il faut protéger notre terre sacré

Documents :

- contribution_534_Web_1.jpeg

Doublon de : Contribution N°533 (Web)

Contribution n°535 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:46

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°536

Contribution:

60% des déchets sont produits en Corse entre mai et septembre en Corse du sud, entre Bonifacio et Porto-Vecchio, selon CorseMatin en 2022. Il serait peut être utile de voir à produire moins de déchets ou à choisir des produits qui se recyclent et sont biodégradables et à responsabiliser les gens en gérant les déchets par une gestion plus stricte. Quitte à faire payer des amendes. Et moins de déchets moins de gestion.

Annotation : Observation n°535 : Observation anonyme indiquant, suite à un article du Corse Matin, que près de 60% des déchets sont produits entre mai et septembre dans l'extrême sud. Aussi, il est demandé une réflexion sur une diminution de la production des déchets et une augmentation du recyclage. Il souhaite une responsabilisation des citoyens.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.6 du rapport.

Contribution n°536 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 14:47

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°535

Contribution:

60% des déchets sont produits en Corse entre mai et septembre en Corse du sud, entre Bonifacio et Porto-Vecchio, selon CorseMatin en 2022. Il serait peut être utile de voir à produire moins de déchets ou à choisir des produits qui se recyclent et sont biodégradables et à responsabiliser les gens en gérant les déchets par une gestion plus stricte. Quitte à faire payer des amendes. Et moins de déchets moins de gestion.

Doublon de : Contribution N°535 (Web)

Contribution n°537 (Web)

Par Arrighi Karine

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:00

Suaralta

20129 Bastelicaccia

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°539

Contribution:

La « solution » CSR est une fausse solution qui va nous coûter très cher et qui ne résoudra pas le problème des déchets ! Elle est de plus polluante néfaste pour l'environnement et la santé. Nous sommes engagés sur une dynamique de tri, il faut la poursuivre et l'amplifier. Donner les moyens aux gens de trier et de composter. Réduire les déchets. La combustion n'est pas une solution acceptable. Il est aussi impératif que le public garde la main sur la gestion. Il faut retirer ce plan pour notre bien à tous !

Annotation : Observation n°537 : Observation d' Arrighi Karine opposée à la solution CSR qu'elle estime onéreuse et polluante. Elle demande une gestion publique des déchets, une amplification du tri et du compostage, et une réduction des déchets à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 à 4.7 du rapport.

-

Contribution n°538 (Web)

Par Deschamps Anne

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:01

3 rue de la Boyère

06560 Valbonne

Contribution:

Je tiens à exprimer ma vive opposition à ce projet de gestion des déchets: les données ne sont pas actualisées, il n'est pas assez ambitieux, il ne tient pas compte de standards de gestion des déchets qui consistent à valoriser ce qui peut l'être avant d'incinérer. Sur un territoire insulaire la valorisation est encore plus pertinent que sur d'autres régions. De ce fait, ce plan montre donc un manque de volonté politique flagrant de vouloir agir alors que tous les indicateurs montrent que sans une modification significative de nos façons de faire, nos sociétés détériorent de façon pérenne l'environnement. L'incinération systématique présente une menace significative pour la biodiversité et l'écosystème en Corse.

Annotation : Synthèse de l'observation n°538 : Madame Deschamps s'oppose vivement au plan qui ne tient pas compte de la hiérarchie des traitements, elle refuse une méthode d'incinération actée.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°539 (Web)

Par Arrighi Alain

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:04

Murella

20160 Letia saint Roch

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°101, N°102, N°104, N°117, N°118, N°121, N°132, N°134, N°135, N°136, N°299, N°303, N°304, N°305, N°311, N°341, N°398, N°399, N°401, N°408, N°435, N°436, N°461, N°463, N°495, N°537

Contribution:

Non au plan déchets imposant la filière CSR. Aberration environnementale et économique. Non à la gestion privée des déchets. Je demande le retrait du plan et je soutiens l'action du collectif Corsica Pulita

Annotation : Observation n°539 : Observation d' Arrighi Alain opposé au PTPGD et sa filière CSR qu'il estime polluante et favorable à une gestion publique. Il est en accord avec l'action du collectif Corsica Pulita.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 à 4.8 du rapport.

Contribution n°540 (Web)

Par Cucchi Vincente

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:05

Parmentile
20169 BONIFACIO

Contribution:

A Madame la Présidente de la commission d'enquête sur le Projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets. Le Projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets va déterminer l'avenir des Corses pendant de nombreuses années. C'est non seulement leur environnement, leur cadre de vie, leur santé qui seront impactés, mais aussi leur situation de contribuable et plus généralement les conditions socio-économiques dans lesquelles ils évoluent. C'est pour cette raison que je voudrais avant tout exprimer des réserves sur le calendrier adopté pour la tenue de cette commission d'enquête. En effet, Il semble paradoxal que cette consultation se déroule postérieurement aux autorisations données à ce plan par les autorités administratives et environnementales, ainsi que postérieurement à sa validation par les différentes instances régionales et nationales. De plus, des appels d'offres ont d'ores et déjà été passés et les entreprises retenues pour répondre aux marchés associés. Je m'interroge par ailleurs sur les déclarations de M. Le Président de l'Office de l'Environnement qui précise que : « l'enquête publique n'est en aucun cas en mesure de remettre en cause le fond, les modifications pouvant intervenir resteront mineures... » Doit-on en déduire que ce processus est une simple formalité, légale certes, mais non contraignante et que l'avis du citoyen ne va pas être pris en compte ou seulement à la marge ? Et que si le peuple présente éventuellement un autre projet de société que celui que sous-tend le plan que vous lui soumettez, il n'aura aucun espoir que sa vision se concrétise ? Les procédures d'enquêtes publiques ont été mises en œuvre en application de la notion de « démocratie participative », les citoyens ayant manifesté le désir d'être davantage associés à la prise de décision. Evidemment l'enquête publique intervient préalablement à l'autorisation, l'approbation ou l'adoption du projet. Or, le calendrier adopté pour cette enquête qui se déroule à posteriori des différentes autorisations administratives accordées, les affirmations des élus dans les médias nous laissent entendre que « les dés sont jetés » et que l'expression citoyenne ne sera pas prise en compte, ce qui constitue un important déni démocratique. Par ailleurs, concernant l'analyse des données techniques de ce plan ainsi que de ses impacts sociaux-économiques, je vous prie de vous reporter à l'avis des différents collectifs environnementaux et anti-mafia aux travaux desquels je participe. Madame la Présidente, pour toutes les raisons exposées ci-avant, je vous demande le retrait de ce plan.
Vincente Cucchi

Annotation : Observation n°540 : Observation de Mme Cucchi s'interrogeant sur le calendrier de cette enquête publique car elle considère que les différentes autorisations administratives et environnementales sont déjà accordées. En outre, les appels d'offres ont été passés et les entreprises retenues pour les différents marchés. Elle s'interroge sur les propos tenus par le Président de l'Office de l'environnement précisant que "l'enquête publique n'est en aucun cas en mesure de remettre en cause le fond, les modifications pouvant intervenir resteront mineures...". Elle estime que cela ne permet pas une véritable consultation citoyenne et qu'il s'agit d'un déni démocratique. Sur l'aspect technique du plan, elle renvoie aux différentes remarques des associations et collectifs auxquels elle adhère.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°541 (Web)

Par AUBEL Rosine

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:05

ancienne cave de Santa GHJULIA RT10

20137 PORTOVECCHIO

Contribution:

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) pour le territoire de la Corse a été élaboré sans concertation directe avec la population donc sans réunion d'information donc sans explication , sans même un guide de collecte donné aux contribuables pour faciliter la compréhension des modalités et des règles concernant les opérations de tri valorisation en application du Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 . sans donnée concernant le gisement BTP , sans Plan de Gestion et de Prévention des Déchets BTP pourtant obligatoire (Loi Grenelle 2 -2010). La Corse produit 36% de déchets en plus que la moyenne nationale avec un coût qui est 3 fois supérieur à cette dernière . Le contribuable ne bénéficie pas de service de type porte à porte ou collecte séparée de bio déchets et les bornes de tri sélectif sont insuffisantes . La stratégie actuelle de ce PTPGD va à l'encontre du tri sélectif et de l'économie circulaire , créatrice d'emplois .Ces incinérateurs ou chaudières dernier cri que l'on nous propose seront alimentés par toutes sortes de déchets dont on ne connaîtra pas l'exacte composition .Des investissements très coûteux en fonctionnement et en constat d'échec ailleurs . La stratégie du SYVADEC ,des élus et de l'état ne va pas dans le sens de l'intérêt général tant sur le plan sanitaire qu'économique ,aucune garantie n'est apportée sur l'entretien de ces usines et sur leur coût de fonctionnement . D'autres solutions existent et n'ont pas été abordées . Je demande en tant que citoyenne responsable de l'avenir et de la santé de nos enfants le retrait de ce PTPGD qui n'est pas conforme aux enjeux climatiques et sanitaires qui doivent être pris en compte et qui va impacter irréversiblement le budget de chaque citoyen . Rosine AUBEL

Annotation : Observation n°541 : Madame Aubel constate que le PTPGD a été élaboré sans concertation directe avec la population et sans l'information nécessaire (décret 2016). Elle précise que les données des gisements du BTP sont manquantes, et qu'il n'y pas de plan de prévention des déchets du BTP. Elle note un coût 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Le contribuable corse ne bénéficie pas d'un service de collecte porte à porte.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.2, 4.3, 4.5 et 4.6 du rapport. Elle constate que la stratégie initié par le PTPGD va à l'encontre du tri sélectif et de l'économie circulaire afin de favoriser la filière CSR. La stratégie du Syvadec, de l'Etat et des élus va également à l'encontre de l'intérêt général. Elle demande le retrait du plan.

Contribution n°542 (Web)

Par Fieschi Veronique

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:12

20160 Vico

Contribution:

Face à l'exercice des politiques et pratiques du « fait accompli », je vous demande de considérer notre opposition à ce plan dont la partie « Centres de Tri et de transformation des déchets en Combustibles Solides de Récupération » a été anticipée par les opérateurs, ce qui pose la question de l'intérêt de cette enquête et du respect du principe démocratique en France ? Je porte à votre attention que ce plan n'a d'autre finalité que de légaliser les projets de « Centres de Tri et de transformation des déchets en CSR » dont la mise œuvre est déjà en cours en toute illégalité par rapport au plan encore en vigueur. Je vous demande cependant de considérer notre opposition aux motifs que ce plan : - Encourage la surproduction de déchets à long terme et implique l'abandon de toute politique de réduction des déchets. - Représente des coûts financiers insupportables : la construction des « Centres de Tri et de transformation des déchets en combustibles » et les « chaufferies » ensuite indispensables à leur valorisation (incinération), nécessite des investissements qui engagent les Corses pour un demi-siècle et qui par ailleurs suscitent des appétits mafieux. - Représente un risque environnemental et de santé publique, associé aux installations de traitement prévues qui génèrent des émissions et des sous-produits nocifs. Ce plan autorise donc la construction de « Centres de Tri et de transformation des déchets en combustibles », qui nécessitent ensuite la construction de « chaufferie de Valorisation » pour l'incinération de ces CSR produits: ---> Des solutions coûteuses, inefficaces à long terme, préjudiciables à l'environnement, à la santé publique, et à la Paix sociale. La construction des « centres de tri et de transformation des déchets en CSR » et « les chaudières de valorisation de ces CSR » ou toute autre solution industrielle de traitement, sans mettre PREALABLEMENT en place une politique de réduction des déchets, signe l'abandon d'une politique de gestion vertueuse des Déchets en Corse. Ce plan permet la construction de ces installations AVANT la mise en pratique réelle d'une politique de réduction des déchets (construction des réseaux de collecte multi flux, mesures incitatives de réduction des déchets, etc...). Ce plan ne saurait recevoir un avis favorable face : - Aux préoccupations environnementales dénoncées par l'ensemble des associations de défense de l'environnement insulaires et par des associations nationales, - Aux impacts négatifs sur la communauté locale (sachant que celle-ci est fermement opposée à l'incinération), - Aux risques sanitaires auxquels il expose les populations, - Aux lacunes dans les études, - A sa Non-conformité aux réglementations en vigueur, - A la violation caractérisée de L'article L. 541-1 II du code de l'environnement qui donne la priorité à la réduction des déchets et instaure « le respect de la hiérarchie des modes de traitement », Dont je rappelle les principes :(A) prévention ; (B) préparation en vue du réemploi ; (C) recyclage; (D) autre valorisation, notamment valorisation énergétique; (E) élimination. En effet l'enquêteur ne saurait ignorer que les premiers principes (A), (B) et (C) font l'objet de ridicules « mises en scène » sur le territoire Corse et, dans ce plan, les mesures prévues ne servent qu'à avaliser le document sans aucune contrainte réelle de leur mise en œuvre. L'enquêteur ne saurait ignorer que la CAPA et le SYVADEC, soutenus par la Préfecture d'Ajaccio dans cette démarche, violent délibérément le principe du «respect de la hiérarchie des modes de traitement». Pour preuve, l'enquêteur ne saurait ignorer que les appels d'offres et autres formalités sont déjà réalisés ou en cours pour la construction des « Centres de Tri et de transformation des déchets en combustibles » mettant en œuvre l'avant dernier principe (D) de L'article L. 541-1 II du code de l'environnement et constituant l'infraction à cet article. L'enquêteur ne saurait ignorer que ce Plan présente de sérieuses lacunes, entre autres il ne solutionne en rien la problématique de l'élimination (E) (cendres, mâchefers, résiduels, etc...). Ce plan a pour conséquence l'abandon de la politique de réduction des déchets, en cela il est en totale contradiction et en infraction avec le grand projet Européen de réduction des déchets.

Véronique Fieschi pour Ambiente di U Pumonte / Pumonte Pulitu / Vico

Annotation : Synthèse de l'observation n°542 : Madame Fieschi, représentant l'association Ambiente di U Pumonte, constate la méthode du « fait accompli » à propos de « la mise en place illégale de centres de tri et de transformation des déchets en CSR ». Elle motive son opposition au Plan en déclarant que la filière CSR incite à une surproduction de déchets à long terme et implique l'abandon de toute politique de leur réduction (ce qui contrevient au grand projet européen en la matière). À ses yeux, elle représente en outre des coûts financiers insupportables et fait planer un risque sur l'environnement ainsi que sur la santé publique. Elle insiste sur les lacunes, la non-conformité réglementaire et la violation caractérisée de l'article 541- 1-II du Code de l'environnement. Elle indique que les principes de prévention, de réemploi et de recyclage ne sont qu'une mise en scène. Elle précise que le Syvadec, la CAPA et la préfecture d'Ajaccio s'exonèrent du principe du respect de la hiérarchie des modes de traitements. Elle relève également des appels d'offres pour la construction de centres de tri et de transformation des déchets en combustibles, qu'elle juge illégaux.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°543 (Web)

Par Mazoyer Beate
Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:28
T50 Fajo Giuncaggio
20270 ALERIA

Contribution:

Les données du PTPGD, qui ne sont ni actualisée (année de référence 2018) ni fiables (partiellement inconnues pour les déchets BTP, naturels et autres), fragilisent les estimations. Des manquements aux objectifs réglementaires sont à noter. Pour citer un exemple : la solution locale pour les déchets amiantifères, dont entre autres les déchets d'amiante lié (déchets dangereux), serait l'enfouissement dans un casier ISDND. Pourtant différents procédés de recyclage et de valorisation (économie circulaire) sont connus depuis des années, entre autres le procédé Nevada. Des mises au point sont en cours, le traitement même de terres amiantifères est envisageable. L'UE soutient les nouvelles technologies de traitement et de valorisation de déchets amiantés (études, financements, révision de directives). Une modification du plan dans ce sens serait nécessaire. Un plan qui planifie les 6 et 12 années à venir devrait en tenir compte.

Annotation : Observation n°543 : Observation de Mme Mazoyer qui demande une modification du plan car elle considère que les données ne sont pas fiables notamment sur les déchets amiantifères et leur possible enfouissement. Elle considère que d'autres solutions sont possibles en particulier le recyclage. Elle met en avant les nouvelles technologies soutenues par l'UE.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 du rapport.

Contribution n°544 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:28

Contribution:

non à la gestion privée des déchets

Annotation : Observation n°544 : Observation anonyme contre une gestion privée des déchets

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.4 du rapport.

Contribution n°545 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:30

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°327, N°546

Contribution:

Je souhaite le retrait de ce Plan. Des années de piétinements et d'inactions pour finalement arriver à cette solution qui n'est viable ni écologiquement, ni économiquement. D'autres solutions existent, celles proposées par ce plan sont mortifères pour la Corse. cdt

Annotation : Observation n°545 : Observation anonyme demandant le retrait du plan car estime que le PTPGD n'est viable ni écologiquement, ni économiquement alors que d'autres solutions existent.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°546 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:31

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°327, N°545

Contribution:

Beaucoup de zones d'ombre sur ce dossier qui semble loin d'être abouti. Peut-on donner carte blanche à un projet qui en contient autant? NON, bien entendu. Car en définitive, il s'agit bien d'un incinérateur (ou de plusieurs) qui se cache derrière ces 3 lettres CSR. Les coûts de ce projet semblent eux-aussi bien mystérieux. Et surtout, la conséquence de ce dispositif, c'est la baisse du tri, du recyclage au profit d'un système bien peu écologique, voire, à contre courant des objectifs vertueux de réduction des déchets qu'il faudrait atteindre . Un grand NON à cette option de

traitement des déchets qui n'apporte aucune solution puisqu'il est trop cher ET trop polluant (fumées cancérogènes, résidus à plusieurs niveaux dont résidus hautement toxiques dont on ne sait pas trop quoi faire). On peut envisager, de ce fait, de vives réactions de la population insulaire si ce projet venait à être validé.

Annotation : Observation n°546: Observation anonyme contre la filière CSR qu'il estime onéreuse et polluante. il ajoute qu'une telle implantation freinerait le tri et pourrait générer de vive réactions de la population insulaire.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 à 4.6 du rapport.

Contribution n°547 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:51

Contribution:
je suis contre

Annotation : Observation n°547: Observation anonyme défavorable au PTPGD sans autre commentaire. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°548 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 15:51

Contribution:

Ce projet s'inscrit dans la catégorie des fausses bonnes idées qu'on ne cesse de nous imposer sous couvert de préservation de l'environnement. Ce type de solution a été testé ailleurs et le retour d'expérience est loin d'être à la hauteur des objectifs attendus. Pour une fois, observons ce qu'il se passe au-delà de nos côtes pour ne pas reproduire inutilement les mêmes erreurs que d'autres ont pu faire avant nous. Et ainsi ne nous engageons pas dans un processus qui sera un désastre économique, environnemental et sanitaire pour notre île. Il est grand temps de prendre des mesures qui contribueront réellement à préserver l'environnement de la Corse et la santé de son peuple.

Annotation : Observation n°548 : Observation anonyme défavorable au plan car considéré comme ne correspondant pas aux objectifs attendus. Il est considéré comme un désastre économique, environnemental et sanitaire. Commentaire de la commission d'enquête : La commission d'enquête prend acte de l'opposition au projet.

Contribution n°549 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:15

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°550, N°551

Contribution:

veuillez trouver ci-joint ma contribution argumentée qui incite à reprendre en profondeur le projet, dans un souci d'efficacité

Documents :

- contribution_549_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°549 : Il aborde de manière très générale le volet de la gestion des déchets, en insinuant simplement l'existence d'une contradiction entre la position affichée par une partie de la classe politique en faveur d'une maîtrise publique de la gestion des déchets, et une action qui aurait visé à pénaliser les projets portés par le SYVADEC en direct, comme le centre de Vico. Sur le volet de la prévention, il regrette la pauvreté du contenu du Plan, et propose de s'intéresser, avant les mesures palliatives de Gestion, à des mesures permettant d'éviter la production de déchets, en agissant à deux niveaux : - l'incitation des opérateurs et des ménages - le passage en revue de toutes les politiques publiques de la CdC pour en recenser précisément toutes les mesures qui pourraient avoir un effet favorable ou défavorable à la prévention des déchets, en vue de supprimer les actions ayant des effets objectivement aggravants. L'auteur de l'observation déroule un argumentaire, à partir de ce qui définit un déchet, à savoir une décision humaine qui confère à des objets une valeur négative. Il propose de mettre l'accent sur la réduction à la source, en prenant le soin de différencier trois sources de niveaux différents : - les deux premières qui sont d'une part les industries productrices de matière et de flux physiques qui alimentent l'économie et à très court terme, la production de déchets, et d'autre part les ménages, au sein desquelles intervient la décision de transformer une matière en déchet ménager : pour ce qui concerne la réduction au niveau de chacune de ces deux sources, l'auteur de l'observation convient que le Plan ne peut proposer que des politiques désormais classiques, et qui relèvent de la compétence de l'Etat, de l'UE, ou des collectivités locales - la troisième qui se situe au niveau des points d'accès à l'île, principalement les ports. Concernant cette troisième source, l'auteur de l'observation propose d'utiliser les habilitations dont dispose la CdC en matière d'organisation des transports et notamment de gestion de la dotation de continuité territoriale, pour conditionner l'octroi de subventions publiques à des obligations en matière de limitation de la production de déchets. En synthèse, il s'agirait de moduler le montant des financements publics en fonction de la nature des marchandises importées (qui peut être tracée précisément grâce aux technologies actuelles, notamment les puces RFID), et d'imposer aux chargeurs ou transporteurs de prendre en charge les coûts de reverse logistics, notamment en ce qui concerne les emballages. Une telle obligation financièrement pénalisante devant avoir un effet mécaniquement dissuasif sur l'importation en Corse de matériaux non indispensables, où à faible valeur économique, ou faible durée de vie. A partir de la description de cas de figures assez concrets, l'auteur de l'observation reproche à l'action de la CdC en matière de continuité territoriale, d'inciter objectivement à l'aggravation de la production de déchets, en subventionnant l'importation de matières qui, très rapidement après leur arrivée en Corse, accroîtront le besoin de prise en charge de déchets. Il propose donc de modifier les modalités de gestion de la DCT pour ce qui concerne les marchandises, en présentant des mesures pratiques. A partir de cet exemple, il demande qu'au-delà de la seule question de la politique des transports, toutes les politiques sectorielles de la CdC soient passées

au crible pour recenser leurs effets contreproductifs au regard des objectifs de prévention des déchets.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°550 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:16

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°549, N°551

Contribution:

veuillez trouver ci-joint ma contribution argumentée qui incite à reprendre en profondeur le projet, dans un souci d'efficacité

Documents :

- contribution_550_Web_1.pdf

Doublon de : Contribution N°549 (Web)

Contribution n°551 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:17

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°549, N°550

Contribution:

veuillez trouver ci-joint ma contribution argumentée qui incite à reprendre en profondeur le projet, dans un souci d'efficacité

Documents :

- contribution_551_Web_1.pdf

Doublon de : Contribution N°549 (Web)

Contribution n°552 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:19

Contribution:

Un PTPGD bâclé, approximatif et qui mène la Corse encore plus loin dans la mauvaise direction, sous la pression des lobbies industriels et du milieu mafieux. Ce plan va tout simplement à l'opposé d'une gestion saine, économique et juste de nos déchets, en prétendant vouloir s'appuyer sur 2 CTV à Bastia et Ajaccio, avec CSR et incinération. Un choix technique obsolète,

des coûts monstrueux, pour au final trier toujours moins et remplir toujours plus les mêmes bourses. Le tout avec des répercussions sanitaires et environnementales délétères et une pénétration accrue du grand banditisme dans notre société insulaire. Stratégie du pourrissement, chantage avec le site de Ghjuncaghju, pression du SYVADEC avec un appel d'offres lancé sans la moindre concertation avec la Collectivité de Corse, tous les moyens sont bons pour imposer le joug au peuple corse. Ce plan est l'incarnation d'une perte totale d'ambition et de la volonté de travailler à faire advenir de vraies solutions pour une gestion correcte de nos ordures. Dans un contexte de paupérisation de notre île, ce plan est tout simplement irresponsable.

Annotation : Observation n°552 : Observation anonyme opposée au plan. L'auteur de l'observation considère que ce plan ne peut que favoriser une dérive mafieuse. Il reproche le projet de deux usines de CTV avec CSR et incinération qui impliquera une diminution du tri et des conséquences négatives au niveau environnemental et sanitaire. Il conteste le site du Giuncaggio et les appels d'offre lancés par le Syvadec pour les usines de CTV avant l'approbation du plan.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°553 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:19

Contribution:

Veuillez trouver ci joint ma contribution argumentée en vue d'une reprise en profil NF eue de ce Plan, dans un souci d'efficacité

Documents :

- contribution_553_Web_1.pdf

Doublon de : Contribution N°549 (Web)

Contribution n°554 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:39

Contribution:

Je suis contre le Plan Déchets (PTPGD) et POUR le tri sélectif à la source.

Annotation : Observation N°554 : observation anonyme opposée au PTPGD et favorable au tri sélectif à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 du rapport.

Contribution n°555 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:39

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°560

Contribution:

Comment se fait-il que le Syvadec ait déjà attribué le monopole de l'exploitation du centre de surtri de Monte à un groupe privé AVANT que le PTPGD ne soit soumis à enquête publique ? Cela explique le fait que ce centre soit surdimensionné et non adapté aux besoins réels, ce qui entraînera des surcoûts pour les contribuables ! Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Voilà ou est la priorité et seule échappatoire sur le long terme: une politique forte de réduction des déchets à la source.

Annotation : Observation n°555 : Observation anonyme qui s'interroge sur la mise en place d'un centre de surtri à Monte avant l'approbation du plan. L'auteur de l'observation considère que ce centre est surdimensionné et entraînera à terme des coûts très importants. Il estime que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°556 (Web)

Par Eva

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:45

Immeuble le Florine Bâtiment B Aspretto

20090 AJACCIO

Contribution:

Je suis contre le plan déchets (PTPGD) et le tri sélectif à la source

Annotation : Observation N°556 : observation d' Eva qui est opposée au PTPGD et au tri sélectif à la source.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.1 à 4.8 du rapport.

Contribution n°557 (Web)

Par Musso Marlène

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:47

Chemin du FINOSELLO
20090 AJACCIO

Contribution:

NON à la CSR pour la Corse NON à l'installation d'une filière industrielle qui confortera l'emprise de la mafia sur notre territoire. OUI à la valorisation de nos déchets OUI à la mise en place de filières de proximité (tri à la source, compostage, méthanisation, consigne du verre, etc.) OUI à une gestion PUBLIQUE CLAIRE

Annotation : Observation N°557 : observation de Musso Marlène opposée au CSR, aux filières favorisant la dérive mafieuse et favorable au tri, compostage, méthanisation, consigne du verre, et à une gestion publique.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 à 4.8 du rapport.

Contribution n°558 (Web)

Par Ollandini Phippe

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:52

Chemin de Culletta

20167 Ajaccio

Contribution:

Le plan proposé présente l'intérêt de prendre en compte la question des déchets issu du bâtiment (à laquelle il faudrait rajouter le problème des excédents liés aux terrassements, même non amiantifères). Pour autant, il s'agit simplement de se mettre en conformité avec la loi. Néanmoins, je relève deux points qui peuvent remettre en cause sa philosophie (annoncée fondée sur une approche politique volontariste). Tout d'abord, la volonté de privilégier une gestion publique risque de buter contre les directives européennes relatives à la concurrence et nous savons (avec la DSP dans l'aérien) comment la puissance publique devient une impuissance. Ensuite, le choix de mettre en place des unités de fabrications de CSR à partir des déchets non recyclables posent la question de leur devenir, ceux-ci étant (à hauteur de 35 à 40% du tonnage initial) destinés à être "valorisés énergétiquement" pour plus de 80% en four de cimenterie, ce qui entraîne nécessairement une "exportation" sur le continent (avec un coût de reprise évaluée à 20€/T en moyenne). Dès lors, la volonté de traiter la question localement est ainsi compromise, sans que ne soit posée la question de la gestion de ces unités (DSP, PPP, régie publique) compte tenu de leur relative complexité et indispensable fiabilité. Dès lors, je suis perplexe sur la capacité de ce plan à relever le défi. Comment dites-vous ? Volonté publique volontariste ? Je crains qu'elle ne soit un vœu pieux.

Annotation : Observation n°558 : Observation de M. Ollandini s'interroge sur deux points qui peuvent contrevenir au plan. Le premier concerne la volonté d'une gestion publique. Il craint que cela aille à l'encontre des directives européennes sur la concurrence. Il donne pour exemple la mise en place de la DSP dans le domaine de l'aviation. Le second concerne la filière CSR. Il s'interroge sur le devenir des résidus qui seront certainement exportés car aucune infrastructure

n'est prévue. Il regrette l'absence d'informations sur la gestion de ces unités (DSP, régie publique...).

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°559 (Web)

Par Association Zeru Frazu

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:54

Ortone

20218 PONTE LECCIA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°561

Contribution:

Bonjour, L'association Zeru Frazu vous prie de trouver en fichier sa contribution en complément de celle de Corsica Pulita Cordialement

Documents :

- contribution_559_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°559 : Observation de l'association Zero Frazu. L'association précise en premier lieu adhérer aux idées Corsica Pulita et souhaite apporter un complément à leur contribution. Il est reproché en premier lieu les chiffres utilisés et notamment les données de 2018, considérant que les chiffres de 2022 sont connus. L'association s'attarde ensuite sur l'idée de la gouvernance. Elle regrette l'absence de détermination de la structure ayant pour rôle de piloter ce plan et pouvant inciter, voire imposer aux EPCI la mise en œuvre des actions requises pour le traitement des déchets, comme par exemple le PLPMA. Il est fait un comparatif des chiffres entre 2010, base du plan de 2015 et 2022 pour montrer que sans pilote véritable, le plan ne sera pas appliqué comme celui de 2015 ne l'a pas été. L'association considère que le plan ne rend pas prioritaire l'action zéro déchets et estime pour cela qu'il faut dans la hiérarchie de traitement suivre les trois étapes suivantes : organisation de la collecte au porte à porte, traitement des biodéchets collectés séparément, tarification incitative. L'association estime que le plan de préconise pas la transparence des coûts qui permettrait de responsabiliser les producteurs de déchets. L'association regrette que le plan ne précise pas la pertinence financière et environnementale d'un projet d'usines de pré-tri en Corse par rapport à une exportation sur le continent. Elle regrette également l'absence d'étude sur un rapprochement géographique avec la Sardaigne ou l'Italie. Après une démonstration, chiffres à l'appui, l'association préconise que le plan doit basculer rapidement vers la valorisation matière et surtout vers la diminution des déchets. Il est estimé que c'est seulement après l'obtention de cet objectif que pourront être envisagés les projets industriels et leur financement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°560 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:54

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°555

Contribution:

Bonjour, Après lecture du projet il me semble que ce plan ne peut être accepté tel quel pour les raisons suivantes : - imprécision sur les chiffres pris en compte dans les différentes projections - flou sur la manière d'atteindre les niveaux de recyclage imposés par la réglementation - plan peu ambitieux sur le traitement à la source avec proposition d'idées générales mais pas de plan d'action précis avec gouvernance et actions - choix de filière (TMB) qui ne semble pas être la technologie la plus à jour et se voit décriée et peu à peu abandonnée (cas en Ile de France) - approche très surprenante de lancer les appels d'offre pour la réalisation des sites avant la validation du plan - manque d'étude sur la compréhension du plus grand taux de déchets par habitant en Corse versus les autres régions - filière CSR : intellectuellement il est gênant de rajouter encore de la valeur à des déchets avant de les valoriser énergétiquement Salutations TD

Annotation : Observation n°560 : Observation anonyme opposée au plan pour les raisons suivantes : - Une imprécision des chiffres; - Une imprécision sur la gouvernance et les actions à mener; - Le choix de la filière TMB qui semble être remise en cause; - Les appels d'offre lancés avant l'approbation du plan; - Un manque d'étude sur les chiffres des déchets; - Une filière CSR gênante intellectuellement.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématiques 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 du rapport.

Contribution n°561 (Web)

Par Castgnoli Colette

Déposée le vendredi 24 novembre 2023 à 16:59

Haut d'Ortone

20218 PONTE LECCIA

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°559

Contribution:

Madame la Présidente de la Commission d'enquête, Un petit accident m'a empêché de me rendre à votre permanence et je tiens à vous faire part de mes inquiétudes sur le projet de plan de gestion des déchets, qui amène la Corse vers des dérives, que j'ai dénoncées depuis des années à travers le Collectif corse contre l'incinération et l'association Zeru Frazu. Je me joins aux contributions de Corsica pulita et aux associations qui en font partie

Annotation : Observation n°561 : Observation de Mme Castagnoli qui fait part de ses inquiétudes sur la mise en œuvre du plan. Elle dénonce l'incinération au travers du collectif corse contre l'incinération et celui de Zero Frazu et rejoint les idées du collectif Corsica Pulita et autres associations.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°562 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 27 novembre 2023 à 15:03

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°563, N°564, N°565, N°566, N°567

Contribution:

Observation n°1, déposée sur le registre papier de la commune d'Ajaccio

Documents :

- contribution_562_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°562 : Observation de Mme Pieri déposée sur le registre papier de la commune d'Ajaccio. Elle souhaite que le problème des déchets soit réglé. Elle s'interroge sur la nécessité d'une nouvelle usine de tri et préférerait que soient plutôt prévues des recycleries. Elle en a assez de voir les déchets sur la commune de Sarrola, tri, déchets hospitaliers...

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°563 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 27 novembre 2023 à 15:09

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°562, N°564, N°565, N°566, N°567

Contribution:

Observation n°2, déposée sur le registre papier commune d'Ajaccio

Documents :

- contribution_563_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°563 : Observation de Mme Pieri Tugend, déposée sur le registre papier de la commune d'Ajaccio. Elle est opposée à l'incinération et estime que ce sont encore les contribuables qui vont payer. Elle considère que la vallée de la Gravona est déjà suffisamment polluée.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.5 du rapport.

Contribution n°564 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 28 novembre 2023 à 08:44

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°562, N°563, N°565, N°566, N°567

Contribution:

Observation n°1 registre papier de la commune de Corte

Documents :

- contribution_564_Web_1.jpg

Annotation : Observation n°564 : correspond à l'observation n°1 du registre papier de la commune de Corte Observation de M.FERRICELLI qui est défavorable à l'enfouissement des déchets afin de protéger les nappes phréatiques. Demande la réalisation du tri (dont le tri déchets fermentescibles)et des plateformes de compostage pour que l'usine de sur-tri ne soit pas nécessaire. Et que c'est l'affaire de tous.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.6 à 4.7 du rapport.

Contribution n°565 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 28 novembre 2023 à 09:08

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°562, N°563, N°564, N°566, N°567

Contribution:

Observation n°2 registre papier commune de Corte

Documents :

- contribution_565_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°565 : Observation de Mme Simontpietri qui en complément de sa précédente observation souhaite que soit mise en place la tarification incitative conformément à la réglementation. Elle joint à son observation le plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de 2016.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. du rapport.

Contribution n°566 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 28 novembre 2023 à 09:11

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°562, N°563, N°564, N°565, N°567

Contribution:

Courrier n°1 siège EP

Documents :

- contribution_566_Web_1.pdf

Annotation : Observation n°566 : correspond au courrier n°1 du siège de l'Enquête Publique. Observation de Mme Valle qui demande la suppression du PTPGD en raison du coût et de la pollution qu'il va engendrer . Elle soulève également que les taxes d'ordures ménagères augmente et que ce plan n'informe pas sur le montant de la taxe finale.

Commentaire de la commission d'enquête : L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales, en optant pour une approche thématique. Renvoi au point V. thématique 4.3 à 4.8 du rapport.

Contribution n°567 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 28 novembre 2023 à 09:13

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°562, N°563, N°564, N°565, N°566

Contribution:

Courrier n°2 siège EP

Documents :

- contribution_567_Web_1.pdf

Doublon de : Contribution N°195 (Email)

Annotation : Synthèse de l'observation n°567 : Monsieur Rotoloni membre fondateur du collectif A SPIRiATA demande que sa contribution "n°193" en anonyme soit retirée.